

CHAQUE MATIN,
VOUS AVEZ LE MONDE À CONQUÉRIR.
NOUS AUSSI.

**Document
de Référence 2010**

Cegid
Group

“Vous accompagner et vous ressembler !”



Le contexte économique difficile a redonné toute sa place à l'entrepreneur, son rôle déterminant au décideur, un décideur capable d'agir vite, de prendre la bonne décision, tout en ayant analysé sereinement la situation.

Dans ce contexte, le système d'information est un outil. Et seulement un outil. Mais un outil dont tout chef d'entreprise doit tirer l'essentiel : l'optimisation de son métier, l'aide à la décision pour accompagner l'entrepreneur dans le développement de son entreprise.

" Toute évolution technologique ne doit avoir qu'un seul objectif: s'adapter à l'utilisateur, à l'évolution de ses usages et de ses besoins. "

Les données, transformées en informations pertinentes, doivent aujourd'hui être disponibles de manière sécurisée, en permanence, où que vous soyez.

C'est avec :

- un accompagnement au quotidien auprès de chaque utilisateur, tant en France qu'à l'international,
- un service de qualité,
- et le développement de solutions toujours plus souples, plus agiles, plus simples à mettre en œuvre,

que nous avons l'ambition de poursuivre notre mission.

Une mission qui ressemble à la vôtre : développer la performance, garantir la pérennité de votre entreprise et créer de la valeur.

Jean-Michel Aulas
Président

“Un enjeu métier, une réponse Cegid”

Patrick Bertrand, le principal axe opérationnel que vous annoncez pour Cegid en 2010 était l'accélération du développement du Groupe en s'appuyant notamment sur un enrichissement de l'écosystème Cegid, la mise en place d'une stratégie multicanale, la poursuite des croissances externes, et la progression de votre implantation à l'international. En ce début d'année 2011, quel est votre bilan ?

La stratégie que nous menons depuis plusieurs années a positionné clairement Cegid comme un éditeur de logiciels de gestion référent sur le marché. La mise en œuvre constante de cette stratégie a permis de maintenir le cap en 2010, malgré un contexte économique qui est resté très volatile et qui a freiné la dynamique de l'investissement des entreprises.

Le développement à l'international tout d'abord. Nous avons enregistré une progression de 35 % du chiffre d'affaires principalement axé sur le secteur du Retail pour lequel nous nous positionnons en acteur global, capable d'accompagner les grandes entreprises du Retail sur tous les continents. En effet, un grand nombre d'entre elles utilise actuellement une solution différente par continent. Cegid leur apporte une réponse globale avec des gammes présentes sur plus de 65 pays et traduites en plus de 25 langues. L'exercice 2010 a aussi marqué un tournant car il a démontré la capacité de Cegid à

conquérir aussi des clients locaux. Cette tendance fortement positive est venue dynamiser non seulement l'ensemble de nos filiales étrangères aujourd'hui toutes en forte croissance, mais aussi l'ensemble du Groupe dont l'internationalisation est désormais bien perçue par le marché.

Un appui fort de l'écosystème et du multicanal. Cegid veut accélérer son développement en s'appuyant sur des partenariats forts tant sur le plan produits, que sur le plan commercial et déploiement. Ces dernières années, Cegid a ainsi élargi progressivement son écosystème. Le réseau de **ventes indirectes** est désormais contributeur au chiffre d'affaires réalisé par le Groupe : 2010 a vu une progression du chiffre d'affaires des ventes indirectes

de 23 %. Très fort également, l'impact de **l'alliance** avec de grands intégrateurs capables d'accompagner Cegid dans le déploiement de projets importants, tel celui du Groupe Aoste, où le partenariat entre Cegid et IBM a permis de délivrer au client la solution RH/paie la plus pertinente dans les meilleurs délais. La très bonne tenue des chiffres de la télévente, ainsi que le lancement de Cegid Store, portail de e-commerce, ont également soutenu l'activité du Groupe en 2010. Enfin, à l'ère du Cloud Computing, il est important d'ouvrir notre offre en l'enrichissant de fonctionnalités supplémentaires ou de contenus formant de véritables bouquets de services. De nombreux partenariats ont ainsi pu être conclus avec **des éditeurs spécialisés** tels



Patrick BERTRAND, Directeur Général

Kyriba (Gestion de Trésorerie), Isotools (Solutions de e-commerce), Carlabella (Gestion des notes de frais), Sidetrade (Gestion du BFR)...

Les croissances externes. Elles constituent non pas une démarche d'opportunité, mais bien un élément-clé de la stratégie de Cegid. La croissance externe répond à plusieurs objectifs : recruter des collaborateurs et collaboratrices qui ont la double compétence « informatique/métier », augmenter notre base installée de clients, source de croissance organique dans les années futures, consolider nos acquis technologiques et compléter notre offre. Dans ce cadre, l'intégration de VISA en 2010 vient conforter notre positionnement sur le marché du Secteur Public. De même, le rachat de Vedior Front RH a permis d'enrichir notre expertise en matière de ressources humaines et celui d'AXETEAM nous apporte de nouvelles compétences dans le domaine des logiciels de gestion d'affaires destinés aux sociétés de services.

Le marché de l'informatique est aujourd'hui dominé par de très grands acteurs internationaux. Mais quel est votre secret, votre force par rapport à ces géants ?

Nous ne le répèterons jamais assez. Le métier d'éditeur de logiciels consiste avant tout à délivrer des fonctionnalités qui répondent précisément aux usages de l'utilisateur final. Ainsi, nous sommes convaincus qu'une démarche d'éditeur généraliste, dont les logiciels nécessitent un investissement considérable en matière de paramètres, ne correspond plus aux attentes du marché. Les entreprises veulent investir dans des systèmes d'information à ROI rapide et abandonnent progressivement les projets de type « big bang » au profit de projets ciblés leur permettant d'améliorer rapidement la productivité de la chaîne opérationnelle concernée (RH, Supply chain, Gestion de production, Gestion des points de vente, Finance/Reporting...). Une autre tendance forte que nous constatons réside dans le fait que les utilisateurs veulent pouvoir disposer d'informations de pilotage, et non pas seulement de données brutes qui nécessitent de leur part des

manipulations et/ou des traitements pour disposer d'informations leur permettant de piloter leur entreprise. C'est un enjeu majeur pour les éditeurs que de délivrer nativement ces informations, notamment sous forme de tableaux de bord « métiers ».

Loin des ERP monolithiques, longs et parfois très compliqués à déployer, Cegid conçoit des logiciels qui s'intègrent sans big-bang, tout en sachant bien entendu communiquer avec les autres solutions du marché utilisées par l'entreprise. De nombreuses sociétés ont choisi Cegid, notamment dans l'industrie, alors que leur maison-mère est équipée d'une autre solution, de type grand ERP. Un choix proposé par la filiale, mais maintenant souvent approuvé par la maison-mère qui s'assure ainsi d'une réactivité optimale tout en préservant la pertinence et la sécurité de l'ensemble du système d'information.

Après la phase du « Best of Breed », qui a été suivie à la fin des années 90 par l'avènement des ERP, nous entrons aujourd'hui dans le « Best of Best », facilité par les nouvelles technologies qui, au travers des connecteurs et Web Services, permettent à chaque module du système d'information de communiquer entre eux sans qu'il soit besoin de développer des interfaces spécifiques comme auparavant.

Les modes d'utilisation des systèmes d'information évoluent rapidement avec le SaaS et l'émergence du Cloud Computing. Quelle est la stratégie de Cegid face à ces évolutions ?

Nous avons initié depuis de nombreuses années une forte compétence en matière de SaaS, grâce au rapprochement que nous avons opéré en 2004 avec Ccmx, qui avait développé depuis le début des années 2000 une compétence d'hébergeur de solutions de paie/RH. Depuis 2004, nous avons accéléré ce virage et sommes aujourd'hui un acteur référent en termes de solutions de gestion applicatives utilisables en mode SaaS. En 2010, le chiffre d'affaires SaaS a représenté 16 M€, en progression de 23 %, soit un taux de croissance plus élevé que le marché. Nous avons amplifié les moyens technologiques et humains pour accélérer ce mode d'exploitation, pour lequel le Groupe

dispose d'une grande expertise, et qui nous permet d'offrir à nos clients la souplesse, la sécurité, la technologie et l'ouverture indispensables à l'utilisation actuelle d'un système d'information. Les professionnels ont bien compris les avantages du SaaS. Le marché du Retail bien entendu mais aussi, et c'est plus inattendu, le marché du secteur public qui est en pleine évolution. Les experts-comptables, quant à eux, adoptent le SaaS pour leur propre usage, mais aussi pour faciliter la communication avec leurs clients.

Cette expertise nous permettra de profiter pleinement des grandes évolutions issues de l'essor du Cloud Computing. En effet, face aux fournisseurs des technologies cloud, qui proposent de nouvelles ressources exploitables par les éditeurs, l'ambition de Cegid est de rendre ces innovations accessibles en fédérant son écosystème et en proposant à ses clients des bouquets de services fondés sur ses expertises avec de véritables « cloud métier ». Ces bouquets de services vont au-delà des solutions de gestion pour proposer une information de pilotage adaptée au métier des utilisateurs et intégrant totalement les avantages du cloud : disponible, sécurisée et bien sûr accessible n'importe où dans le monde via n'importe quel terminal portable.

2011 : quel est votre challenge ?

La satisfaction client, avant tout...et la conquête ! Le chiffre d'affaires récurrent représente 50 % du chiffre d'affaires total et est à son plus haut niveau historique, grâce à la montée en puissance du SaaS notamment, mais aussi à la bonne tenue des activités de supports clients. Nos clients nous font confiance. Fiers de cette reconnaissance, notre exigence en matière de qualité de service doit s'accroître. L'année 2011 sera dédiée à un engagement fort de Cegid pour apporter un service optimal à ses clients et développer de nouvelles offres de services destinées à faciliter l'utilisation au quotidien de leurs solutions. À faire de leur système d'information un allié au service de leur développement. Tout simplement.

“Cegid, des solutions de gestion qui vous ressemblent”

Avec des technologies qui savent se faire oublier mais qui délivrent une information pertinente, disponible tout le temps et partout, Cegid place les enjeux de ses clients au cœur de sa stratégie et leur propose des solutions métiers dédiées au développement de leur entreprise.

Pour mener à bien vos missions, qu’attendez-vous de votre partenaire informatique ?

Au-delà de la performance ou de la richesse fonctionnelle d’une offre, vous aspirez :

- à une parfaite compréhension de vos besoins métiers,
- à une solution agile et efficace qui s’adapte à votre organisation,
- au bénéfice d’une information fiable et disponible facilitant la prise de décision et le pilotage de votre entreprise,
- à une solution organisée en véritable plate-forme d’échanges et de communication entre les collaborateurs.

Pour cela, vous recherchez un partenaire capable de répondre à vos besoins au quotidien, mais aussi de vous accompagner par sa présence et ses conseils dans votre développement.

[Vous]

Chef d’entreprise

Entrepreneur

Directeur financier

Directeur de la fiscalité

DRH

Industriel

Retailer

Hôtelier

Restaurateur

Expert-comptable

Dirigeant d’une entreprise de négoce ou de services,

Élu ou DGS (Directeur Général des Services) du Secteur Public

Yourc Solutions



Des domaines d'expertise ciblés

Cegid s'inscrit en spécialiste des solutions de gestion dans des domaines d'expertise ciblés et apporte à l'entreprise les meilleurs outils pour une vision globale, et en temps réel, de son activité.

Parce que chaque entreprise est unique, parce que ses besoins sont propres à son métier et à son environnement, Cegid a créé Yourcegid*, la solution de gestion intégrée qui prend en compte les enjeux de l'entreprise au cœur même de ses fondements.

La satisfaction client avant tout

Pour accompagner l'entreprise dans l'utilisation et la maîtrise de sa solution Yourcegid, Cegid propose **Cegid Pass** une nouvelle offre de services complète et adaptée aux contraintes et aux exigences de chaque métier.

Déploiement, Formation, Maintenance, Support-Assistance, dans tous ces grands domaines d'interventions clients, les équipes Cegid apportent maîtrise et coordination pour accompagner chaque entreprise au quotidien et à chaque étape de son activité.

Mises à jour, réponses d'expert, interventions à distance, contacts personnalisés, extensions d'horaires... Safe, Connect, Contact, Open ou Private, les nouveaux contrats de support permettent de répondre de façon progressive à toute demande, de la plus simple à la plus élaborée, en assurant la continuité de l'activité en toute sérénité

2 000 collaborateurs pour répondre à vos enjeux métiers et fonctionnels

Yourcegid porte l'engagement de services et de qualité de l'ensemble des collaborateurs du groupe Cegid. Ceux-ci cultivent une double compétence afin d'apporter les meilleures réponses, tant en termes de technicité qu'en termes de connaissance des métiers de leurs clients. **Consultants, ingénieurs développement, ingénieurs commerciaux, conseillers clients**, leur formation de haut niveau leur donne les atouts nécessaires à un service de qualité.

[Nous]

Finance

Fiscalité

Ressources Humaines

Performance Management

Retail

Industrie

Hôtellerie-Restauration

Profession Comptable

Services

Négoce

Associations

Secteur Public

cegid
de gestion

« Parce que chaque jour, l'entreprise doit relever de nouveaux défis, l'informatique doit s'adapter aux besoins des entreprises et non l'inverse. **C'est là tout le sens de l'engagement de Cegid.** »



“Des solutions qui évoluent au rythme de votre activité”

L'entreprise est en perpétuelle évolution. Dès sa création, elle doit pouvoir s'appuyer sur une solution légère et agile. Elle doit ensuite bénéficier **DES SOLUTIONS LES PLUS PERTINENTES ET LES PLUS PUISSANTES POUR ACCROÎTRE SON DÉVELOPPEMENT ET SES PERFORMANCES.**

La diversité des clients de Cegid a permis au Groupe de construire des solutions qui leur correspondent. Celles-ci prennent en compte la taille et le budget de chaque entreprise en offrant des produits et des services qui répondent aux besoins et spécificités de leur métier. Le groupe Cegid peut ainsi accompagner, avec le même engagement et des solutions évolutives, le développement de ses clients, du plus petit au plus grand, de l'artisan au grand groupe.

LES CLIENTS CEGID : QUI SONT-ILS ?

53 000 TPE

Entrepreneurs individuels, artisans, gérants, commerçants, ces chefs d'entreprises doivent s'appuyer sur des solutions simples et légères, qui leur permettent de gagner rapidement en productivité et réactivité. Souvent recommandées par leur Expert-Comptable, **les solutions packagées de Cegid répondent aux fonctions premières de l'entreprise**, tant en termes de gestion (comptabilité, facturation, stocks, variables de paie...), qu'en termes de métiers (Hôtellerie-Restauration, Industrie, Point de ventes...). Aujourd'hui, ces solutions sont parfaitement adaptées aux petites structures grâce à leur mise à disposition en mode SaaS qui en facilite l'accès, sans déploiement, ni installation complexe. Plus d'un entrepreneur sur cinq a déjà opté pour ce mode d'utilisation.



Pour les très petites entreprises qui ont de très grandes ambitions.

23 000 PME

Les PME recherchent des solutions immédiatement productives, mais aussi évolutives et dotées d'un service adapté à leur taille et à leurs attentes. **La solution mise en place, destinée à répondre à un besoin immédiat de gestion et de**

rentabilité, a également pour objectif de les accompagner dans leur croissance. Si les fonctions de comptabilité, relation client, paie sont indispensables, l'entreprise souhaitera très vite bénéficier de fonctions et d'analyses plus sophistiquées proposées par des outils décisionnels ou de gestion des ressources humaines pour piloter son activité. Depuis l'origine, l'étroite collaboration entretenue entre Cegid et les entreprises permet au Groupe de leur proposer une offre intégrant des réponses précises à leurs besoins et à leurs métiers.

4 000 GRANDES ENTREPRISES ET GROUPES

Les dirigeants d'entreprises, DAF, DRH, souhaitent bénéficier de solutions à haute expertise, soutenues par une solide capacité d'accompagnement dans le cadre de déploiement de projets plus complexes et plus conséquents. **Les applications fonctionnelles sont pointues, les applications décisionnelles sont avancées.**

Cegid propose des solutions à forte valeur ajoutée pour l'ensemble des services fonctionnels des entreprises et groupes. Alliant modularité, agilité et intégration, elles garantissent une mise en place rapide et un retour sur investissement tangible et plus immédiat que les produits normatifs du marché.

“Une réponse aux besoins de chaque direction fonctionnelle de l'entreprise”

FINANCE/FISCALITÉ, GESTION DE LA PERFORMANCE ET REPORTING, RESSOURCES HUMAINES : la flexibilité et la souplesse de l'approche modulaire et intégrée de Yourcegid permettent aux dirigeants d'entreprises de disposer de solutions de gestion qui peuvent être utilisées seules ou de façon « communicante ».

Yourcegid FINANCE

Gestion comptable et financière, gestion de trésorerie, relation financière client, frais professionnels, achats, reporting, Yourcegid Finance couvre l'intégralité de la chaîne financière.



Avec son système d'information global et modulaire, orienté utilisateur, Cegid permet d'optimiser les process et d'anticiper les prises de décision, de la TPE à la grande entreprise.

Yourcegid Finance intègre dans une même « approche progicielle », la dimension opérationnelle et le pilotage d'entreprise pour une meilleure maîtrise du cash et une communication financière accélérée.

Yourcegid FISCALITÉ

L'offre Yourcegid Fiscalité, référence du marché depuis de nombreuses années, apporte une réponse complète

et performante, adaptée aux besoins des entreprises, en matière d'obligations légales: liasses fiscales, publications financières (Etafi), intégration fiscale, déclarations de taxes, télé procédure EDI et portail déclaratif (Etafi.fr). Yourcegid Fiscalité propose également des fonctions complémentaires d'organisation, de pilotage et d'archivage pour assurer une meilleure traçabilité et visibilité, ainsi que des fonctions d'audit et de diagnostic pour l'anticipation des risques et l'optimisation de la charge « impôts ».



Yourcegid PERFORMANCE MANAGEMENT

Cette offre est conçue pour répondre aux besoins d'analyse et de pilotage des groupes avec des solutions de consolidation et de gestion de la performance financière avec des offres d'élaboration budgétaire et de reporting.

Yourcegid RESSOURCES HUMAINES

Paie, administration du personnel, gestion de l'activité, gestion des temps, planification des ressources, gestion des talents (compétences, entretiens, formation, recrutement et mobilité...), contrôle de gestion sociale, reporting RH et BI sociale.



Avec ses solutions RH, Cegid permet aux Directions des Ressources Humaines de délivrer des services RH de qualité et de se concentrer sur la valorisation du capital humain et l'adéquation de la politique RH avec la stratégie d'entreprise.

En combinant expertise technologique, intégration des usages Web 2.0, solutions en mode SaaS et expertise métier, Yourcegid Ressources Humaines se positionne comme l'offre référente du marché, et ce dans le cadre d'un budget temps et financier parfaitement maîtrisé.

“L’offre métier de Cegid : une solution dédiée à chaque professionnel”

Chaque secteur d’activité a ses spécificités et ses attentes. Cegid propose une offre de spécialiste et conçoit ses solutions en intégrant dans le cœur même de ses produits la dimension métier de ses clients.

L’important travail des équipes de recherche et développement de Cegid et l’intégration régulière d’éditeurs de solutions métiers dans une démarche de croissance externe constante et ciblée, confèrent au Groupe **une expertise historique** sur le marché des solutions métiers. Enfin, **une connaissance parfaite des spécificités de chaque secteur d’activité, un service et des solutions adaptés, des équipes 100 % dédiées**, sont autant d’atouts pour la mise à disposition d’une offre répondant précisément aux besoins des professionnels.

Yourcegid SERVICES

Pour toutes les entreprises qui ont besoin de travailler avec **un suivi d’affaires, de projets ou de missions**, Yourcegid Services permet d’avoir une vision complète de chaque affaire et de se concentrer sur son cœur de métier. Simple et intuitive, fonctionnant de manière autonome ou intégrée avec l’ERP Cegid, Yourcegid Services récemment enrichie de l’offre d’AXETEAM, réunit en une seule solution devis, ressources, plannings, achats et facturation à la carte (régie, forfait, abonnements et contrats) ainsi que des outils pertinents de contrôle et d’analyse des données.

Yourcegid NÉGOCE

Yourcegid Négoce apporte la solution complète et intégrée **pour exploiter sans rupture l’intégralité de la chaîne Achats-Ventes** et combler les exigences de toute entreprise gérant des flux.

Avec son offre adaptée aux spécificités de votre métier, l’offre Négoce de Cegid vous assure une gestion complète du cycle de vente, une force commerciale plus efficace, des délais de livraison diminués.



Yourcegid RETAIL

Avec plus de 1000 enseignes et 20000 points de vente équipés des solutions Yourcegid Retail dans plus de 65 pays, Cegid renforce sa position de leader dans le domaine des solutions informatiques pour le commerce spécialisé et conforte sa présence à l’international. Cegid compte désormais parmi les principaux acteurs mondiaux sur ce marché.



Construction de l’offre, budgets d’achat et prévisions, sourcing, supply chain, gestion commerciale, cross-channel, optimisation des stocks, pilotage des points de vente & encaissement, CRM & fidélité...

Conçue pour améliorer la compétitivité, la productivité et la rentabilité des entreprises du commerce spécialisé, l’offre Yourcegid Retail aide les enseignes de toutes tailles à optimiser leurs processus métier, piloter leurs activités et améliorer l’expérience client sur le point de vente. Yourcegid Retail couvre l’ensemble des besoins opérationnels et décisionnels de la chaîne de valeur Retail et Négoce. Les solutions sont disponibles en plus de 25 langues.



Yourcegid HÔTEL RESTAURANT

Gestion multi-établissement, planning, réservations en ligne & gestion des canaux de distribution, allotements, gestion de la relation client & fidélité, encaissement, prise de commande mobile, optimisation des approvisionnements, gestion des stocks, pilotage centralisé, statistiques consolidées, mode autonome, budget...

Autant d'expertises différentes répondant aux exigences de tous les professionnels de l'Hôtellerie-Restauration au travers de fonctionnalités adaptées à la taille de leur entreprise: de l'hôtel indépendant aux groupes hôteliers, du restaurant traditionnel aux chaînes de restauration.

Yourcegid INDUSTRY

Manufacturing, CRM, Planification, Supply Chain, GED, PLM, SAV, EDI, E-commerce, Web services...

Yourcegid Industry répond aux besoins opérationnels et décisionnels des industriels. Quelle que soit la taille de leur activité, Yourcegid Industry propose des solutions dédiées aux TPI de moins de 20 personnes, aux PMI de 20 à 150 personnes et aux grandes PMI et groupes. En équipant de plus en plus de filiales de grands groupes industriels qui choisissent une solution de gestion souple, évolutive et adaptée à leur taille, Cegid s'impose aujourd'hui comme une véritable alternative aux très gros ERP. Plus de 2000 industriels des filières « life science », « high-tech », « automotive », et « aeraunotics » ont choisi les solutions de l'offre Yourcegid Industry en France et dans 23 pays.

Yourcegid PROFESSION COMPTABLE

La relation fidèle qui lie Cegid et la Profession Comptable garantit l'expertise du Groupe en matière de progiciels de gestion pour les Expert-Comptables et leurs clients.

Cegid est le premier fournisseur de solutions informatiques pour la Profession Comptable avec Cegid Expert – QuadraEXPERT – Ccmx Expert. Le Groupe dispose désormais également d'une offre dédiée aux AGC (Associations de Gestion et de Comptabilité).

Au-delà de l'outil de production, Cegid répond aux besoins complémentaires de la Profession en proposant des solutions dédiées aux missions de Commissariat aux Comptes, aux missions juridiques ou encore de consolidation.

Afin de travailler en mode collaboratif et d'échanger de manière optimale avec leurs clients, des solutions de portails collaboratifs s'intègrent naturellement à l'outil de production permettant une mise à disposition de services en ligne totalement personnalisables (via Internet).

L'ensemble de ces offres et services ont le même objectif: optimiser la productivité des cabinets et la synergie entre les entreprises et leur Expert-Comptable.

Yourcegid Profession Comptable est disponible en mode local et en On Demand (SaaS).

Yourcegid ASSOCIATIONS

Une gamme complète de logiciels en mode SaaS pour toutes les associations qui répondent à la double problématique du monde associatif: celle des associations qui souhaitent améliorer leur gestion administrative, comptable et financière et celle des utilisateurs, principalement des dirigeants bénévoles, qui souhaitent utiliser des logiciels ne nécessitant pas de formation préalable, leur objectif étant de communiquer en direction de leurs adhérents et des financeurs publics.

Yourcegid ENTREPRENEURS & TPE



Indépendants, Commerçants, Entreprises de Négoce... Cegid propose à chacune de ces petites structures des solutions de gestion complètes et adaptées à leur métier, disponibles en mode SaaS. Les entrepreneurs ont ainsi accès partout et à tout moment à leurs applications de gestion, ils n'ont plus de mises à jour ni de sauvegardes à effectuer. La liberté, la mobilité, l'accessibilité et la sécurité sont autant d'avantages offerts par Yourcegid Entrepreneurs & TPE.

Yourcegid SECTEUR PUBLIC, avec Civitas et VISA Informatique



Avec Civitas et la récente acquisition de VISA, Cegid élargit son offre et marque sa volonté de renforcer sa position sur le marché des solutions de gestion à destination du Secteur Public. Spécialisée dans les collectivités territoriales, SDIS et établissements publics, Yourcegid Secteur Public délivre des progiciels dans quatre domaines fonctionnels: gestion financière, ressources humaines, services techniques et services généraux. Pour faire face aux multiples évolutions impactant le Secteur Public, tout en conservant la continuité de service et en renforçant sa qualité, ces offres sont également disponibles en mode On Demand (SaaS).

“La technologie Cegid : au service du métier, tout simplement”

Disposer d'une information pertinente, partout disponible, dans un contexte ouvert mais sécurisé, constitue la principale attente des décideurs en matière de système d'information. Les objectifs ainsi poursuivis doivent être servis par un ensemble technologique qui s'efface au profit des usages collaboratifs et des bénéfiques utilisateurs.

DES ENVIRONNEMENTS ET DES USAGES MULTIPLES

UN ENSEMBLE DE SYSTÈMES ET DE COMPOSANTS EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Posteclient (PC, tablettes, smartphones), serveurs, données (stockées, analysées, dématérialisées).

L'architecture du système d'information ainsi que la plate-forme de développement de Cegid, ouverte à tous les systèmes d'exploitation, répondent aux exigences qui émergent aujourd'hui en termes d'anticipation technologique.

Les modules applicatifs de l'offre Cegid s'adosent à toutes les bases de données relationnelles du marché et s'intègrent avec facilité et sans rupture dans les choix retenus par les entreprises.

DES USAGES EN PLEINE MUTATION

Cloud Computing, mobilité, réseaux sociaux.

Les usages privés influent directement sur les besoins et exigences des professionnels. Ce n'est plus la technologie qui guide les décisions d'investissement, mais bien

l'usage et le bénéfice potentiel que l'on peut en retirer: échange de données et accès à distance facilités, plateformes collaboratives professionnelles, banalisation des réseaux sociaux...

INTEROPÉRABILITÉ ET OUVERTURE: INDISPENSABLES



Dématérialisation des documents et des processus, espaces virtuels partagés, portails collaboratifs, bureautique, applications complémentaires, et utilisation de web-services, les applicatifs s'intègrent désormais dans des bouquets de services prenant en compte l'ensemble de ces environnements et processus de transferts et d'échanges d'information.

L'interopérabilité de l'offre Cegid répond à cette mutation et facilite l'ouverture vers de nouveaux partenaires, dont les offres complémentaires enrichissent l'étendue fonctionnelle et l'expertise verticale de l'offre Cegid.

UNE ATTENTE DES PROFESSIONNELS À LA HAUTEUR DE LEURS ENJEUX

Utilisation des écrans tactiles, des objets intelligents et communicants, généralisation de la puce RFID pour une intégration de l'innovation au cœur de leur métier.

Les applications de gestion doivent prendre en compte ces évolutions et les applications mobiles rendre possibles de nouveaux usages, comme la dynamique des workflows, les échanges par SMS sécurisé ou le paiement par téléphone portable.

Les clients des secteurs de la Distribution, du Retail, de l'Industrie et du Négoce, attendent d'un éditeur comme Cegid qu'il les aide à tirer partie de ces technologies de pointe.

Quel que soit le lieu où l'on se trouve, la technologie doit répondre à cette demande de nouveaux modes d'accès et de consommation, en privilégiant toujours la disponibilité immédiate de l'information et son agrégation.

“Yourcegid On Demand, pour rendre agile le système d'information de l'entreprise”

Le groupe Cegid fait partie des acteurs les plus dynamiques du marché du SaaS (Software as a Service) et du Cloud Computing.

En effet, Cegid a investi depuis de nombreuses années pour se doter des moyens techniques et humains pour opérer ses propres plate-formes d'hébergement. Cette stratégie permet aujourd'hui à Cegid d'offrir à ses clients des solutions en ligne de qualité, disponibles et performantes.

UN MODE D'UTILISATION SIMPLE, OUVERT ET SANS CONTRAINTES

Les solutions Yourcegid On Demand sont des **offres de services globales, incluant l'hébergement et l'exploitation des solutions Cegid**, garanties par un engagement de qualité. Avec Yourcegid

On Demand, les entreprises augmentent la sécurité et la performance de leur système d'information, se libèrent des contraintes informatiques, planifient et maîtrisent leur budget grâce à un abonnement mensuel tout compris. Tout en gardant une visibilité complète sur leur système d'information, elles peuvent désormais se concentrer sur la dimension stratégique de leur métier.

Aujourd'hui, les solutions Yourcegid On Demand sont utilisées par des entreprises de toutes tailles, de tous secteurs d'activité, pour tout type de fonctionnalité.



« Everywhere, everytime »



QUELQUES CHIFFRES

- 12 000 TPE en ligne
- Plus de 350 clients moyens et grands comptes issus du Retail, de la Profession Comptable, de l'Industrie, des Services :
 - 40 000 utilisateurs,
 - 2 000 collaborateurs d'expertise comptable,
 - 220 000 bulletins de paie produits en ligne tous les mois,
 - Plus de 120 000 connexions par mois d'entreprises du secteur Retail,
- 350 collectivités et établissements publics.
- Une forte activité sur les portails :
 - 240 000 télé-déclarations sur le portail etafi.fr
 - Plus de 125 000 adhérents sur comptanoo.com

DU SAAS AU CLOUD COMPUTING

Face au bouleversement technologique et économique du Cloud Computing et fort de son expertise, l'ambition du Groupe est désormais de développer des **bouquets de services innovants** autour de Cegid et de ses partenaires

éditeurs, fournisseurs de services ou de contenus. Devenu « **Cloud Business Solutions Provider** », Cegid a à cœur de tirer partie de cette révolution pour rendre les innovations accessibles à ses clients, fédérer les meilleurs bouquets de services Cloud et délivrer toujours plus de valeur ajoutée métier.

“Cegid, une implantation de proximité à travers le monde”

À travers les agences, les filiales et le réseau international de partenaires du Groupe, les solutions Cegid sont déployées et localisées dans plus de 65 pays. Cegid s'impose désormais comme un partenaire mondial, capable d'accompagner le développement des entreprises internationales sur les 5 continents.



Cegid, siège social - Lyon

EN FRANCE

Le groupe Cegid a développé un important réseau commercial, direct et indirect, pour la distribution de ses solutions et privilégie une approche personnalisée fondée sur une expertise forte en matière de conseils, services et accompagnement.

40 AGENCES DE PROXIMITÉ

Réparties sur tout le territoire, les agences commerciales du Groupe entretiennent une relation de proximité avec leurs clients. Cette force commerciale de près de 430 personnes présente une expertise approfondie des métiers de leurs clients. Attentive à leurs préoccupations, elle possède d'ailleurs bien souvent une double compétence technique et métier qui assure la pertinence de ses conseils.

LA DISPONIBILITÉ D'UNE FORCE DE VENTE SÉDENTAIRE

Plus de 60 commerciaux sédentaires sont à l'écoute des 80 000 clients de Cegid et en lien direct avec eux au quotidien.

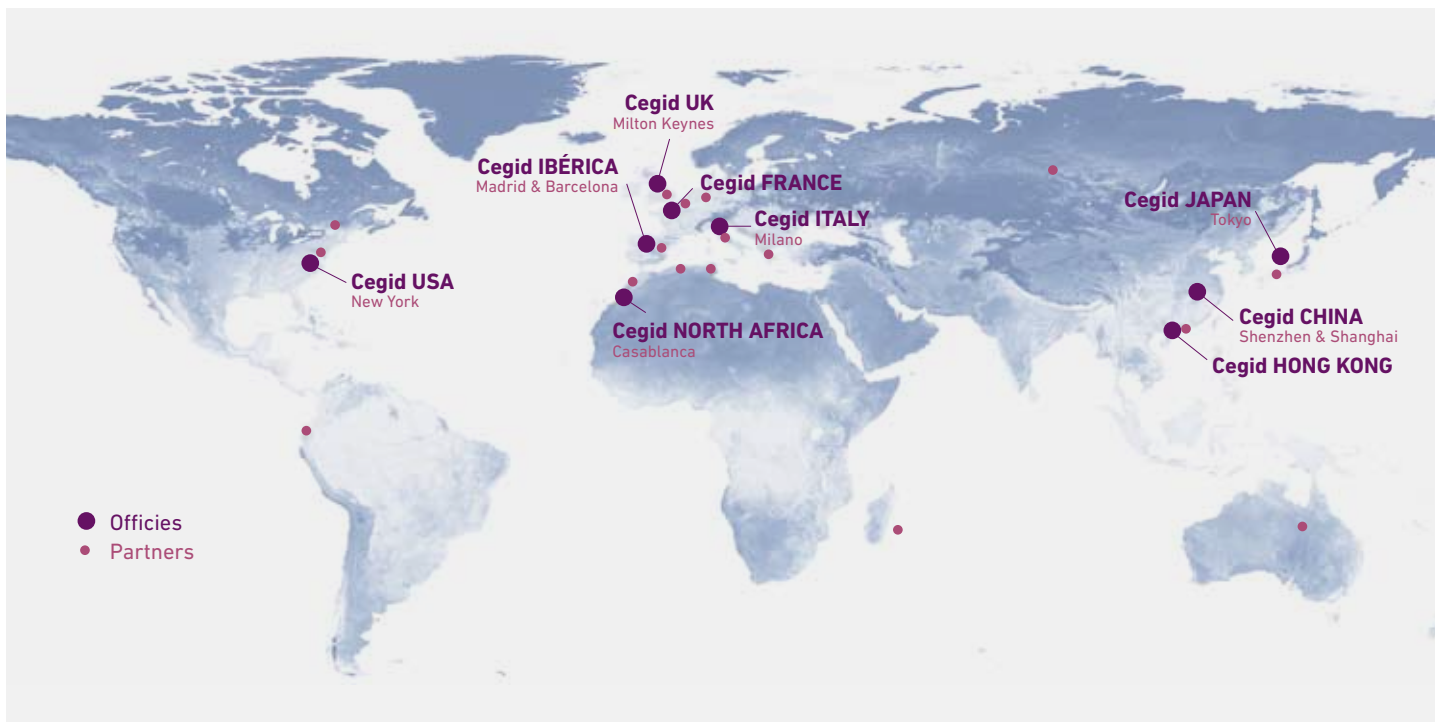
UN RÉSEAU DE 175 PARTENAIRES

Complémentaire à la force commerciale de Cegid, ce réseau national de 175 partenaires, soigneusement sélectionnés, formés et certifiés, vient renforcer l'implantation du Groupe dans l'hexagone.

CEGID STORE: DES BOUTIQUES EN LIGNE DÉDIÉES AUX EXPERTISES MÉTIERS ET FONCTIONNELLES

CegidStore™

Pour densifier sa relation clients et la rendre plus innovante, Cegid a lancé en 2010 son portail e-commerce BtoB « Cegid Store ». Disponible 24 heures/24, simple et intuitif, Cegid Store permet à l'ensemble des clients Cegid, des prospects (2011) et



distributeurs agréés de trouver facilement la solution ou le service adaptés, au sein de boutiques dédiées à chacune des expertises métiers ou fonctionnelles couvertes par Cegid.

DANS LE MONDE

Désormais installé directement aux États-Unis, en Chine et dans les principaux pays européens, le groupe Cegid connaît une internationalisation croissante, notamment dans le Retail. **En associant à ses propres implantations, les croissances externes réalisées et la signature de nouveaux partenariats stratégiques**, Cegid a donné un coup d'accélérateur à son développement international et déploie désormais de très nombreux clients sur tous les continents. Cegid peut maintenant améliorer la productivité des entreprises par la fourniture de ses services, tant auprès d'entreprises mondiales que locales.

DES FILIALES PROCHES DES CLIENTS

Afin de développer à l'étranger la relation de proximité qui a fait le succès du Groupe en France, Cegid est directement implanté à **New-York, Barcelone, Madrid, Milan, Londres, Casablanca, Shenzhen, Shanghai, Hong Kong et Tokyo.**

25 PARTENAIRES DISTRIBUTEURS INTERNATIONAUX

Pour accélérer son développement mondial, Cegid s'appuie également sur un réseau de distributeurs et partenaires certifiés. Ils sont répartis tant en Amérique, Europe, Asie qu'au Maghreb, apportant ainsi leurs compétences et leur valeur ajoutée au réseau de distribution du Groupe. Sélectionnés avec soin et

acteurs majeurs locaux, **ils maîtrisent les spécificités métier, légales, sociales, fiscales et comptables** des pays dans lesquels ils sont implantés. Spécialistes du conseil et de la mise en place de systèmes d'information, ils peuvent assurer localisation, vente, déploiement et support de premier niveau des offres de Cegid.



Plus de 15 personnes sont venues renforcer l'équipe pour faire face aux demandes de déploiement en Chine.



QUELQUES CHIFFRES

Solutions déployées dans plus de 65 pays

Une offre en plus de 25 langues

Une hotline dédiée par pays

20 000 points de vente équipés dans le monde

“Un écosystème pour enrichir les compétences et renforcer la proximité client”

Ouverture, Alliances, partenariats sont aujourd’hui nécessaires. Afin de répondre à des projets de plus en plus complexes, il est important de pouvoir créer un écosystème incluant des leaders technologiques, des éditeurs complémentaires, des intégrateurs et un réseau de distributeurs afin d’enrichir et d’apporter **UNE VALEUR AJOUTÉE À L’OFFRE CEGID**.

Associée aux forces commerciales propres du Groupe, cette approche multicanale dans la complétude et la distribution des solutions renforce l’expertise exigée par les clients et accompagne la croissance de Cegid.



UN RÉSEAU DE PLUS DE 200 REVENDEURS EN FRANCE ET À L’ÉTRANGER POUR UNE DIFFUSION DE PROXIMITÉ

Complémentaires des offres métiers et des implantations directes du Groupe, les **175 Cegid Partners**, agréés par Cegid, sur une ou plusieurs expertises métiers, apportent leur conseil aux PME – PMI de leur région. Sélectionnés en fonction de leurs compétences et spécialisés en informatique de gestion, ils accompagnent les clients dans le choix puis le déploiement

de leur solution Cegid. Ce réseau s’enrichit actuellement de revendeurs chargés d’adresser plus spécialement les TPE, en leur proposant des offres en relation avec leur métier, leur taille et leurs besoins.

Pour les déploiements internationaux, notamment dans le domaine du Retail, un réseau de **25 partenaires internationaux**, qui font référence en matière de système de gestion dans leur zone géographique, participe activement à la politique de développement de Cegid à l’étranger.

DES PARTENARIATS QUI ENRICHISSENT L’OFFRE

Les clients attendent désormais un service global intégrant des applications qui couvrent l’ensemble de leur domaine d’expertise, mais aussi du contenu métier répondant directement à leur problématique. Des partenariats avec des éditeurs spécialisés ou des fournisseurs de contenus permettent à Cegid de proposer **une chaîne métier enrichie**. Isotools, Carlabella, Sidetrade, Novapost, Kyriba... autant de partenaires permettant à Cegid d’offrir de véritables bouquets de services à ses clients.

DES INTÉGRATEURS SÉLECTIONNÉS POUR PORTER LES PROJETS DE GRANDE ENVERGURE

Pour la mise en œuvre de grands projets applicatifs nécessitant une intégration et un accompagnement important chez les clients, Cegid a développé des centres de compétences dans des SSII partenaires. Sélectionnés et formés avec soin, ces grands intégrateurs du marché viendront appuyer efficacement Cegid pour la mise en œuvre des applications du Groupe chez les clients.



350 consultants apportent désormais leurs compétences pour le déploiement des solutions Cegid. Membres du Club Conseil Cegid (C3) ou issus de SSII et de Cabinets de Conseil, ces consultants maîtrisent les atouts de l'offre Cegid.

CEMAGID, UNE JOINT VENTURE DE GROUPAMA – GAN ASSURANCES ET CEGID POUR DÉVELOPPER DES PRODUITS ET SERVICES INNOVANTS

Les accords industriels entre Groupama et Cegid ont pour objectifs de développer des produits et services innovants et à valeur ajoutée pour les Experts Comptables afin d'enrichir leurs propres offres à destination de leurs clients, mais aussi, et directement ou en synergie avec les Experts Comptables, pour :

- les TPE et PME,
- les associations,
- les collectivités locales.

Fortes des compétences et des portefeuilles de clients de Groupama et Cegid sur ces différents marchés, Cemagid développe et anime quatre portails intégrant des outils, conseils, contenus et formations adaptés à chacun de ces marchés :

- Wexperandyou.com pour la Profession Comptable,
- Comptanoo.com pour les TPE et PME,
- Monassociation.com pour les Associations,
- Macollectivité.com pour le Secteur Public.

Pour renforcer ces offres de produits et de services et les portails dédiés associés, Cegid, Groupama et Gan Assurances ont noué des partenariats importants avec des acteurs comme le Conseil Supérieur des Experts Comptables, le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie et les Éditions Francis Lefebvre.

Dans ce cadre, Cemagid a développé et mis à disposition dans les différents portails, des outils d'aide à la décision tels « Détection de missions », « Statut du dirigeant », « Optimisation de rémunération du dirigeant », « Alertes Professionnelles » et « Indemnités de fin de carrière ».

UN PARTENARIAT HISTORIQUE AVEC LA PROFESSION COMPTABLE

Plus de 7 000 Experts-Comptables utilisateurs de solutions Cegid peuvent également conseiller leurs clients entreprises dans le choix et l'utilisation de solutions informatiques de gestion. Cegid propose aux clients PE et TPE une gamme de solutions de gestion packagées ou On Demand adaptées à leurs besoins et en synergie avec leur Expert-Comptable. Outils communicants, ergonomie similaire, échanges de données facilités, fiabilité des transmissions : autant de gains de productivité immédiats.

CEGID ÉDUCATION, PLUS DE 700 ÉTABLISSEMENTS, PLUS DE 35 000 ÉTUDIANTS FORMÉS CHAQUE ANNÉE

Lancé en 2004 pour contribuer à l'employabilité des jeunes, le programme Cegid Éducation offre aux grandes écoles, universités, lycées et organismes de formation, la possibilité de mettre à disposition des étudiants, professionnels de demain, des solutions de gestion adaptées professionnelles aux besoins des entreprises.



Reconnu d'Intérêt Pédagogique depuis 2005 pour son offre ERP, Cegid Éducation rassemble déjà plus de 600 établissements de l'Éducation Nationale (enseignement secondaire et supérieur) et organismes de formation publics et privés, ainsi qu'une centaine d'universités et grandes écoles, formant plus de 35 000 étudiants par an.

Des partenariats élargis ont été signés avec des établissements supérieurs, incluant, au-delà de la formation des étudiants, la participation à la création de filières, de programmes de recherche ou encore de Chaires Écoles - Entreprises.



“Une politique RH motivante et ouverte, des actions concrètes pour un investissement durable”

Pour un groupe leader sur son marché, la puissance n'est rien si elle n'est pas partagée. Soucieux de s'inscrire dans son environnement de façon durable, le groupe Cegid s'investit chaque jour dans des initiatives, tant au sein du Groupe que tournées vers l'extérieur, qui tendent vers un même objectif : rapprocher l'Entreprise et les Hommes qui participent à son développement.

Parce que la croissance et le développement de l'entreprise passent par l'implication et la motivation de chaque collaborateur, le Groupe s'est construit, depuis son origine, sur une dynamique RH, associant la performance de l'entreprise à l'épanouissement et au développement de l'individu. La stabilité des effectifs, l'expertise et la compétence des collaborateurs, la satisfaction des clients sont aujourd'hui l'illustration du facteur essentiel que constitue une bonne gestion du capital humain de l'entreprise.

RESPONSABILITÉ SOCIALE

Depuis son origine, le Groupe s'est engagé à combattre les discriminations de quelques natures que ce soit et notamment celles basées sur le sexe, la race, la religion, la nationalité, les opinions politiques, l'orientation sexuelle, les origines sociales, l'âge ou le handicap.

Le Groupe s'attache à structurer et formaliser ses actions au travers d'accords d'entreprises, reflets de relations sociales pérennes, d'un dialogue permanent et d'un partage des enjeux de l'entreprise avec les représentants du personnel, partie prenante à la signature de ces différents accords.

Parmi les thèmes forts de ces accords, l'égalité femmes-hommes, l'intéressement, la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, le handicap et la gestion des carrières confirmées.

Cette approche a également permis aux partenaires sociaux d'engager des réunions de travail sur des sujets complémentaires

comme le télétravail et la prévention des risques psychosociaux afin de continuer à répondre aux attentes des collaborateurs et à l'amélioration de leur cadre d'activité.



DÉPASSONS NOS HANDICAPS

2010 : une année de dialogue, d'échanges, d'actions

Convaincu qu'une politique de ressources humaines ouverte sur la diversité est facteur de performance et de richesse professionnelle, Cegid poursuit son action à destination de l'insertion des travailleurs handicapés et s'inscrit désormais durablement dans une politique d'emploi de personnes handicapées réaliste, construite, humaine et ouverte.

Signé en 2009, l'accord d'entreprise favorisant la mise en place d'une politique responsable à l'égard de l'emploi des personnes handicapées, a

donné lieu en 2010 à un véritable plan d'actions, tant internes qu'externes.

La mise en place d'un réseau interne de 14 collaborateurs volontaires, mobilisés pour accompagner au plus près du terrain les personnes directement concernées par le handicap, de nombreux événements de sensibilisation d'envergure en interne, des actions de recrutement (Jobdatings, salons Jobekia, semaine nationale pour l'emploi...), l'intégration de jeunes en alternance : autant d'opportunités de rencontres, d'échanges pour expliquer, interpeller, dédramatiser... Autant d'occasions pour Cegid de distinguer la compétence. Neuf nouveaux collaborateurs ayant une reconnaissance travailleurs handicapés ont rejoint Cegid en 2010.

DES ACTIONS CONCRÈTES D'INSERTION, D'ÉDUCATION, DE SOUTIEN

Cegid s'implique localement au travers de partenariats et d'actions de mécénat mais aussi en favorisant l'engagement volontaire à destination de public en difficulté. Le Groupe s'associe ainsi à plusieurs projets d'aide à l'insertion des jeunes issus de zones urbaines sensibles dont ceux portés par l'association Sport dans la ville, association soutenue par **OL Fondation**.



OL Fondation est une fondation d'entreprise créée par OL Groupe en 2007. Elle a identifié des associations avec lesquelles elle s'est engagée sur la durée. Cegid, entreprise partenaire d'OL Fondation, soutient, tant par un engagement financier que par l'apport de son savoir-faire ou l'engagement de ses collaborateurs, de nombreuses actions. Le Groupe est particulièrement sensible aux questions liées à l'insertion professionnelle, à la diversité et au handicap.

DES CHAIRES POUR SOUTENIR L'INNOVATION, L'ENTREPRENEURIAT ET L'EMPLOYABILITÉ

Avec Cegid Éducation, Cegid traduit un engagement sociétal fort en faveur de la formation des jeunes générations aux technologies numériques professionnelles, condition indispensable pour assurer leur employabilité sur le marché du travail.

Cegid a conclu un partenariat stratégique avec **EMLYON Business School**, visant à faire avancer la recherche sur les TIC et les processus d'innovation dans l'industrie

UN ENGAGEMENT PARTICULIÈREMENT FORT AVEC « SPORT DANS LA VILLE »



© Yves Ricard.

Sport dans la Ville est une association dédiée à l'accompagnement de jeunes en difficultés qui les guide sur les chemins de la formation et de l'insertion professionnelle par le Sport.

Dans le cadre de son soutien à OL Fondation, Cegid s'associe depuis plusieurs années au projet de cette association, qui s'intègre particulièrement dans les valeurs de diversité et de solidarité portées par Cegid. Des valeurs largement partagées par Cegid, ses dirigeants et ses collaborateurs depuis l'origine...

Chaque année, les CegidPeople sont de plus en plus nombreux à accepter de parrainer un jeune et cette nouvelle promotion 2010/2011 mobilise une quinzaine de collaborateurs et réaffirme l'engagement des dirigeants du Groupe, puisque Jean-Michel Aulas en est le parrain d'honneur.

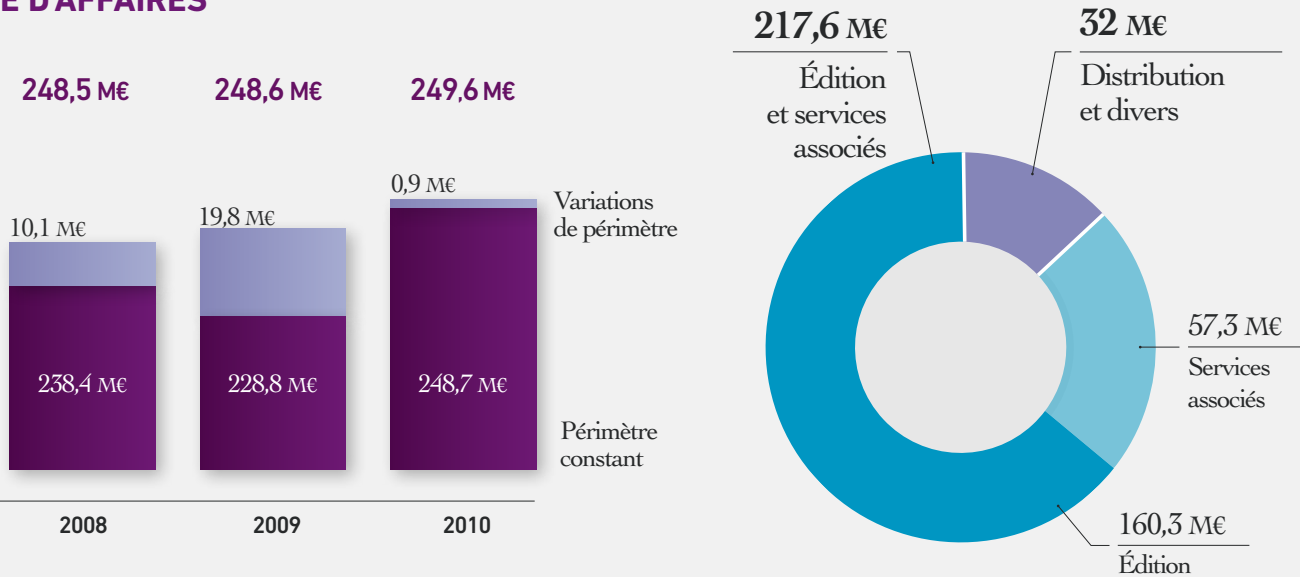
Être parrain ou marraine, c'est un engagement volontaire, un peu de temps, une façon simple et concrète de s'impliquer en aidant des jeunes à mieux aborder le monde professionnel, à les accompagner et les épauler dans les différentes démarches au cours desquelles ils pourraient avoir besoin du soutien et des conseils d'une personne intégrée dans la vie professionnelle.

Avec « **Entrepreneurs dans la Ville** », ce sont également des managers au plus haut niveau du Groupe qui s'investissent pour apporter leur aide à de jeunes entrepreneurs. Initié fin 2008 et mis en place en 2009, ce programme permet à ces jeunes chefs d'entreprises de bénéficier d'un véritable « coaching », associant soutien, conseils et aide concrète à la création de leur projet.

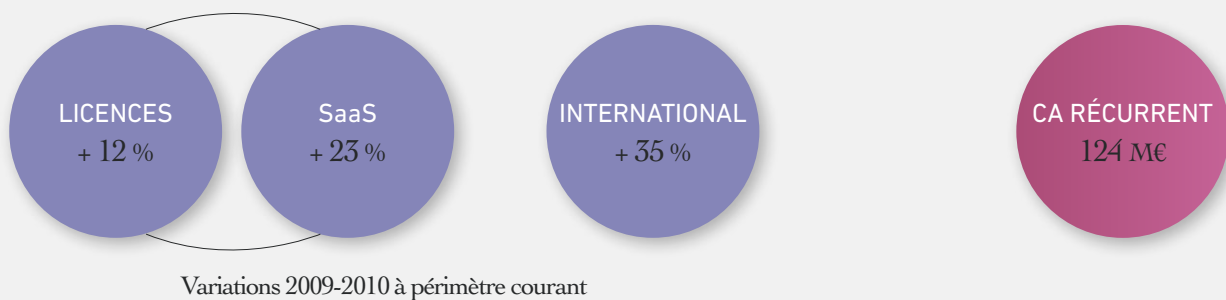
du logiciel. Les relations entre Cegid et l'EMLYON Business School s'inscrivent dans le cadre de la fondation EMLYON Entrepreneurs pour le Monde, créée sous l'égide de la Fondation de France. Cegid en s'engageant financièrement, est reconnu « Partenaire de la Fondation EMLYON Entrepreneurs pour le Monde ». Un axe de recherche appliquée est ouvert, autour de travaux régulièrement publiés, portant sur l'innovation dans les systèmes d'information, au sein de la **Chaire Emerging Economies and Technologies**, qui rassemble de grands acteurs mondiaux des TIC.

La Chaire Innovation Entrepreneuriale rassemble quant à elle au sein de l'ARTEM trois écoles: ICN Business School, l'École Nationale Supérieure des Mines de Nancy et l'École Nationale Supérieure d'Art de Nancy. Le groupe Cegid est venu soutenir l'action de cette chaire dont la vocation est, dans un monde fortement concurrentiel, d'aider les dirigeants et créateurs d'entreprises. En créant des produits et services innovants pour l'entreprise, cette chaire soutiendra la création et le développement des TPE/PME, dont la contribution à la croissance économique et à l'emploi est primordiale.

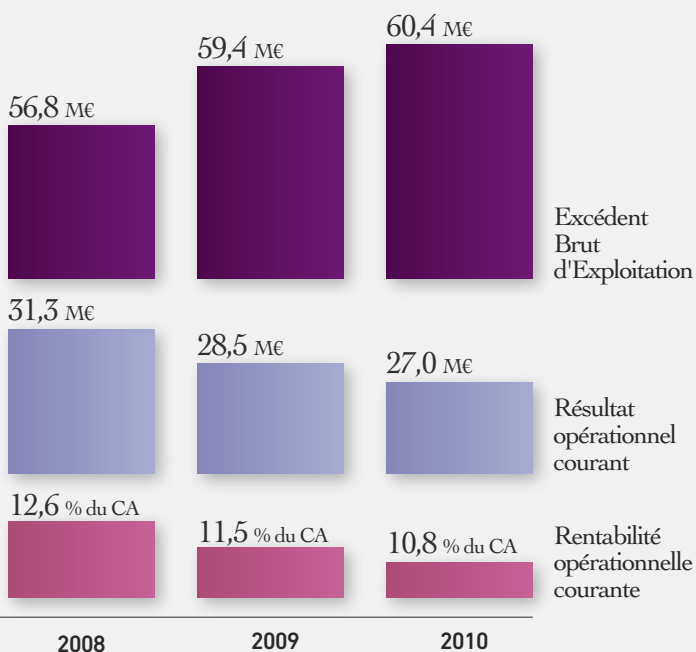
CHIFFRE D'AFFAIRES



ACTIVITÉS D'ÉDITION



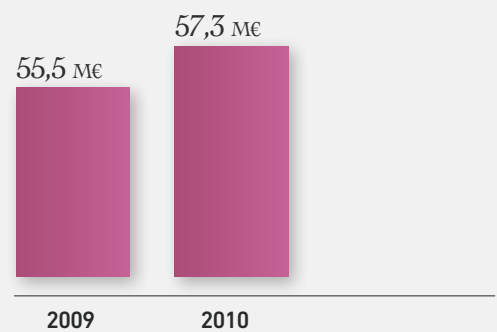
RÉSULTATS



STRUCTURE FINANCIÈRE

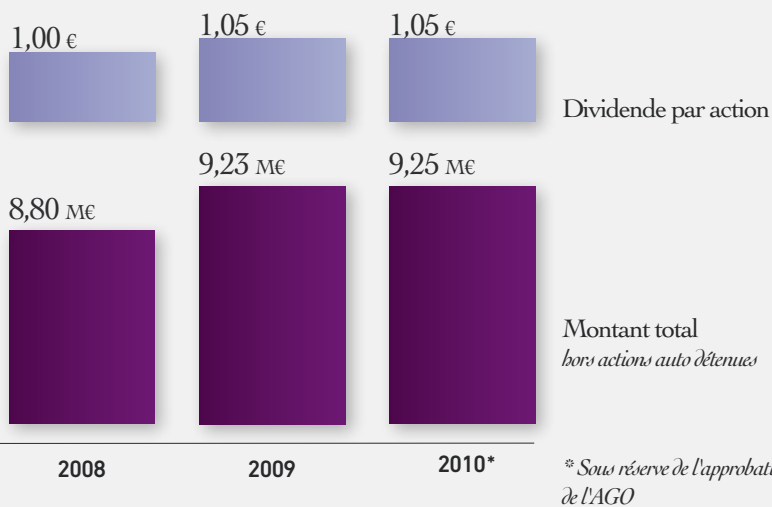
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ

avant intérêts financiers et impôts payés



GEARING : 0,39

DIVIDENDE



Marché de cotation :
Eurolist d'Euronext Paris
Compartiment B

Code ISIN Actions : FR0000124703

Reuters : CEGI.PA

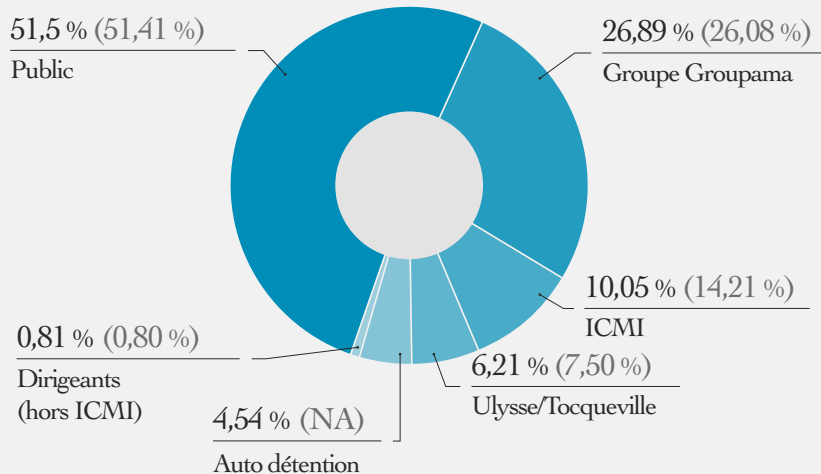
Bloomberg : CGD FP

Segment NextEconomyFTSE : 9537
Software

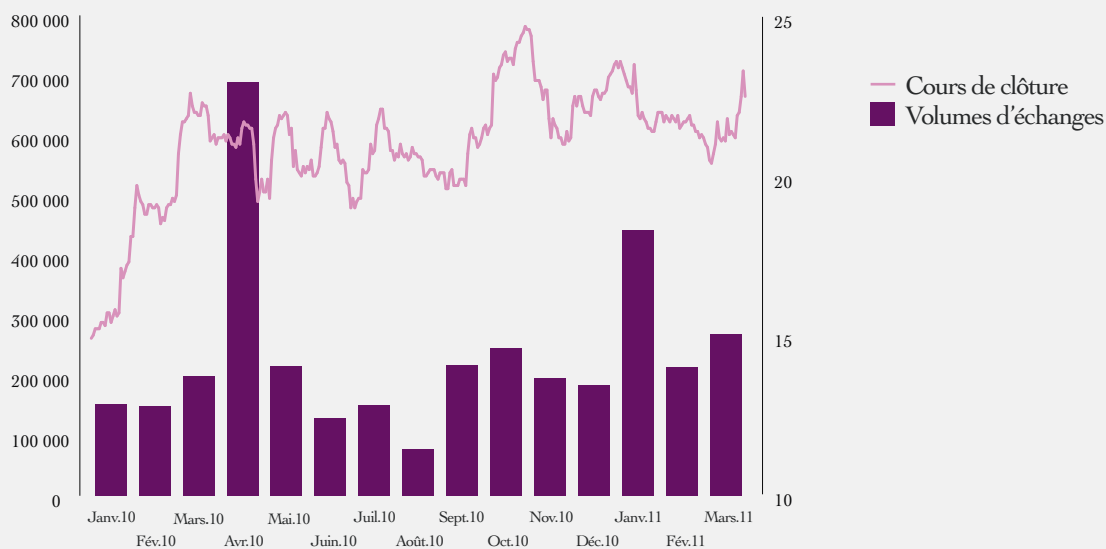
Indices : Small, Mid and Small,
All-Tradable et ITCAC

CEGID GROUP
RÉPARTITION DU CAPITAL
AU 31 MARS 2011

En actions (en droits de vote)



ACTION CEGID GROUP



QUELQUES CHIFFRES

249,6 M€ de chiffre d'affaires

2 000 collaborateurs

40 agences en France

200 distributeurs dont 25 à l'étranger

+ de 700 partenaires Cegid Éducation

+ de 65 pays

80 000 clients

400 000 utilisateurs

Une offre en plus de 25 langues

Une hotline dédiée par pays

L'ÉQUIPE DE DIRECTION DU GROUPE CEGID



De gauche à droite :

Thierry Luthi, Valéry Tarondeau, Nathalie Echinard, Jean-François Marcel, Pierre Diantell, Patrick Bertrand, Antoine Wattine, Pascal Guillemain, Jean-Louis Decosse, Christian Loyrion et Sylvain Mousse.

ILS ONT CHOISI

Yourcegid
Solutions de gestion

Aigle International
• Airria • Aldebaran • Amex
Conseils • Groupe Aoste • Arche • Articles de Paris • Astre • Atlantes • Autogyre • Base • Blanco • Borelly • Bruno Saint Hilaire • Buffalo Grill • Bugatti Station • Burger • Bwkids • Calvin Klein Jeans • Camachos • Caroll • Carré Blanc • Cat • Chattawak • Chloé • Cité Internationale Universitaire de Paris • Coelima • Comptoir de Famille • Dammann • Darco • DECIP • DG Diffusion • Digital Virgo • Dubbing Brothers • Easydentic • Eider • Emporlojas • Encuentro Moda • Esri • Etnias • Eureka Kids • Façonnable • Fidalliance • Fusalp • Gant • GGF • Gifi • Golden Point • Griesser France • Guess • Habitat • Hans et Associés • Hobie Cat • Ibernegocio • Impetus • Incanto Moda • JKR Consulting • Kathy Van Zeeland • Kusmi Tea • L'Erbolario • L'Occitane • Laboratoire Science et Nature • Laboratoires Body Nature • Lafuma • Lapeyre Optique • Le Tanneur • Léa Nature • Les Lolitas • Lido • Linedata • Linvosges • Lollipops • Louis Pion • Lovable • Luxair • Man In Italy • Marese • Mca Ingénierie • Médicis • Meunier et Associés • Moa • Modus Profumerie • Moulin de la Brague • Naf Naf • Nouvelle Expertise Groupe • Ollandini • Optissimo • Orco • Oxbow • Past Times • Patry • Paul & Joe • Pedradura • Perroton • Planet Indigo • Premier Monde • Quiksilver • Groupe REALITES • Résinence • RSM DBA • Sakata Vegetables Europe • Salsa • Saria Technologies • SGEL • Sogeca • Sogrape • Solola • Groupe Soufflet • STI Plastics • STVA • Teddy Smith • Téléphones Le Las • The Phone House • Torini • Touax • UMR • V.C.M • Victoria Garden • Yacht Club de Monaco • Zama Germano • Groupe Zannier •

CHAQUE MATIN,
VOUS AVEZ LE MONDE À CONQUÉRIR.
NOUS AUSSI.

Exercice 2010

Cegid
Group

Rapport de Gestion
Comptes annuels
Informations juridiques



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 27 avril 2011, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Conformément à l'article 28 du Règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé aux précédents Documents de Référence concernant certaines informations :

- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les comptes consolidés, les comptes annuels, le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés et annuels relatifs à l'exercices 2009 et figurant dans le Document de Référence enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers le 23 avril 2010 sous le numéro D.10-308.
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les comptes consolidés, les comptes annuels, le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés et annuels relatifs à l'exercices 2008 et figurant dans le Document de Référence enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers le 27 avril 2009 sous le numéro D.09-321.

Les autres informations figurant dans les deux Documents de Référence visés ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations fournies dans le présent Document de Référence et ne sont pas incorporées par référence dans le présent Document de Référence.

Des exemplaires du présent Document de Référence sont disponibles au siège social de Cegid Group : 52, quai Paul Sédallian, 69009 Lyon, sur son site internet (www.cegid.com/societe_investisseur.asp) ainsi que sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

“Sommaire”

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	29
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE L'ÉMETTEUR	
RAPPORT DE GESTION	
Principaux événements de l'exercice.....	39
Activité et résultats consolidés.....	43
Société Cegid Group.....	45
Évolution des filiales.....	45
Offres de produits, technologies, Recherche et Développement.....	47
Gammes de produits: des offres enrichies et renouvelées en 2010.....	47
Ressources Humaines, l'engagement du Groupe.....	51
Événements importants survenus depuis la fin de l'exercice.....	55
Évolution prévisible et perspectives: poursuite de la stratégie de développement organique et de croissance externe.....	55
Facteurs de risque.....	56
Litiges et faits exceptionnels.....	58
Marché boursier.....	58
Évolution du capital de Cegid Group et des participations.....	58
Achat et/ou vente par la société de ses actions.....	59
État de la participation des salariés dans le capital de Cegid Group.....	59
État de la participation des salariés des sociétés du Groupe dans le capital de la société Cegid Group.....	59
Émission de bons d'acquisition d'actions remboursables.....	59
Composition du capital social - Déclarations de franchissements de seuils.....	59
Opérations réalisées par les dirigeants.....	60
Affectation du résultat.....	61
Dividendes versés au titre des trois précédents exercices.....	61
Jetons de présence.....	61
Rémunération des mandataires sociaux.....	61
Ratification de la cooptation de Monsieur Thierry Martel en qualité d'administrateur.....	62
Liste des fonctions exercées par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés durant l'exercice 2010.....	63
Récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs accordés par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration Art.L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce.....	64
Tableau des résultats des 5 derniers exercices.....	65
AUTRES INFORMATIONS	66
ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE CEGID AU 31 MARS 2011	66
FAITS MARQUANTS	67
ÉVOLUTION RÉCENTE DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2011	69
PERSPECTIVES D'AVENIR	70

COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2010**COMPTES CONSOLIDÉS**

Compte de résultat	73
Bilan actif	74
Bilan passif.....	75
Tableau des flux de trésorerie.....	76
Tableau de variations des capitaux propres	77
Notes annexes	78
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	98

COMPTES SOCIAUX

Compte de résultat	101
Bilan actif	102
Bilan passif.....	103
Tableau des flux de trésorerie.....	104
Notes annexes	105
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels.....	111
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	112

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rapport du Président en application de l'article L.225-37 du Code de Commerce.....	117
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le Rapport du Président	121
Organes d'administration et de direction.....	122

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 19 MAI 2011**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Rapport du Conseil d'Administration aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire du 19 mai 2011	129
--	-----

PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS 2010

Bilan du programme de rachat d'actions du 6 mai 2010	132
--	-----

PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS 2011 133**RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES** 134**TEXTE DES RÉSOLUTIONS.....** 139**RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES.....** 144**TABLE DE CONCORDANCE** 145

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Dénomination: Cegid Group

Siège social: 52, quai Paul Sédallian - 69009 Lyon.

Forme juridique

Société Anonyme à Conseil d'Administration régie par les lois et règlements en vigueur et notamment par les nouveaux articles du Code de Commerce ainsi que par les statuts.

Législation

Loi française.

Date de constitution

Vie et expiration de la société

La société a été créée le 26 août 1983 pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf années, à compter de son immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- la vente et la prestation de services informatiques,
- la conception, la réalisation et la vente de logiciels et progiciels,
- la prestation de formation et d'assistance de toute nature aux utilisateurs de progiciels, logiciels et de matériels informatiques,
- toutes activités d'informatique de gestion pour la profession comptable et pour les entreprises,
- toutes activités industrielles, commerciales et de recherche se rapportant aux produits et matériels électroniques et informatiques et notamment la fabrication, l'achat, la vente, le négoce et la maintenance desdits produits et matériels et, d'une manière générale, toute prestation de services dans les domaines de l'électronique et de l'informatique,
- l'achat, la vente et l'exploitation de tout système informatique tant matériel que logiciel,
- le négoce de tout matériel informatique ainsi que de tous biens périphériques à l'activité informatique,
- le négoce de programmes informatiques,
- le négoce de fournitures et accessoires de bureau.

Pour réaliser cet objet, la société pourra :

- créer, acquérir, vendre, échanger, prendre ou donner à bail avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter directement ou indirectement, tous établissements industriels ou commerciaux, toutes usines, tous chantiers, locaux quelconques, tous objets mobiliers et matériels,
- obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés et marques de fabrication, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences d'exploitation en tous pays,
- et généralement, faire toutes opérations commerciales industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement, ou être utiles à l'objet social, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Registre du commerce et des sociétés et codes

327 888 111 RCS LYON Code NAF: 6201Z
Code ISIN: FR0000124703

Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'Assemblées Générales peuvent être consultés au siège social : 52, quai Paul Sédallian, 69009 Lyon.

Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices (article 30 des statuts)

« Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société, y compris tous amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice.

Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve, en application de la loi. Ainsi, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour constituer le fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et augmenté du report bénéficiaire.

Le bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale pour, sur la proposition du Conseil d'Administration, être en totalité ou en partie, réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou d'amortissement du capital, ou reporté à nouveau. L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice aura la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

L'Assemblée Générale Ordinaire pourra également décider de verser le dividende en nature.

Les réserves dont l'Assemblée Générale a la disposition peuvent être employées, sur sa décision, pour payer un dividende aux actions. En ce cas, la décision indique expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. »

Tribunaux compétents

Tribunal de Commerce de Lyon.

Assemblées Générales (articles 20 à 29 des statuts)

Article 20: Convocation des Assemblées Générales

« La convocation est faite par publication au BALO d'un avis de réunion trente-cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée, et par publication dans un journal d'annonces légales du département et au BALO d'un avis de convocation quinze jours au moins avant la date de l'Assemblée. Toutefois, lorsque l'Assemblée est convoquée en application des dispositions de l'article L.233-32 du Code de Commerce,

le délai dans lequel la publication d'un avis de réunion au BALO doit intervenir est réduit à 15 jours et le délai dans lequel la publication d'un avis de convocation dans un journal d'annonces légales du département et au BALO doit intervenir est réduit à six jours. »

Accès aux Assemblées-pouvoirs (article 22)

« Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité par l'enregistrement comptable des titres à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L.228-1 du Code de Commerce, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. »

Conditions d'exercice du droit de vote

Seuils statutaires

Article 11 des statuts: « Par ailleurs, tout actionnaire venant à détenir 2 % au moins du capital ou tout multiple de ce pourcentage, est tenu d'en informer la société dans les quinze jours, par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à son siège social. À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital en font la demande lors de l'Assemblée. »

Droit de vote

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 mai 1986, a mis en place un droit de vote double au profit des actions justifiant d'une inscription nominative depuis deux années au moins au nom d'un même actionnaire. L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 juin 1989 a porté le délai nécessaire d'inscription sous forme nominative, pour bénéficier du droit de vote double, de deux années à au moins quatre années (article 24 des statuts).

Article 24 des statuts: « Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix. Toutefois, un droit de vote double est conféré dans les conditions légales aux actions justifiant d'une inscription nominative depuis quatre années au moins au nom du même actionnaire. »

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert au nominatif par suite de succession ou de donation familiale. Dans l'éventualité où des actions gratuites seraient attribuées, elles bénéficieraient d'un droit de vote double quatre ans après leur inscription sous forme nominative.

Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire après ratification de l'Assemblée Spéciale des bénéficiaires.

Conditions statutaires de modification du capital (article 7 des statuts)

Le capital social peut être augmenté par tous modes et de toutes manières autorisées par la loi.

Montant du capital souscrit, nombre et catégories de titres qui le représentent

Le capital social est de 8 771 404,15 € divisé en 9 233 057 actions de 0,95 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Capital autorisé non émis

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mai 2010 a autorisé le Conseil d'Administration à :

- Émettre des valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre des dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2, L.228-91, L.228-92 du Code Commerce dans la limite d'un plafond d'un montant nominal maximum de 30 millions d'euros. L'émission de ces valeurs mobilières pourra consister en l'émission de titre de créance ou être associée à l'émission de titres de créance ou en permettre l'émission comme titres intermédiaires dans la limite d'un montant nominal maximum de 200 millions d'euros ou de sa contre valeur.
- Augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes dans la limite d'un plafond d'un montant nominal maximum de 30 millions d'euros.
- Émettre des valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre des dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-135, L.225-136, L.228-91, L.228-92 et L.228-93 du Code de Commerce dans la limite d'un plafond d'un montant nominal maximum de 30 millions d'euros. L'émission de ces valeurs mobilières pourra consister en l'émission de titre de créance ou être associée à l'émission de titres de créance ou en permettre l'émission comme titres intermédiaires dans la limite d'un montant nominal maximum de 200 millions d'euros ou de sa contre valeur.
- Augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires.
- Procéder à l'émission d'actions, titres ou valeurs mobilières diverses en en fixant librement le prix d'émission.
- Procéder à une augmentation de capital limitée à 10 % du capital visant à rémunérer des apports en nature.
- Émettre des bons de souscription d'actions à attribuer à titre gratuit aux actionnaires de la société.
- Utiliser les délégations d'augmentation et de réduction du capital social en période d'offre publique visant les titres de la société.
- Utiliser les délégations des quatrième, cinquième et sixième résolutions approuvées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mai 2010, à l'effet de procéder dans les conditions prévues à l'article L.225-136 du Code de Commerce, à une ou plusieurs émissions de titres de capital sans droit préférentiel par une offre, par placement privé, visée au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 mai 2008 a autorisé le Conseil d'Administration à :

- Consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions en faveur des membres du personnel et/ou des mandataires sociaux des sociétés du Groupe.

Titres non représentatifs du capital

Néant.

Nantissement d'actions Cegid Group inscrites au nominatif pur

Au 31 décembre 2010, il existe 926 086 actions Cegid Group nanties.

Nantissement d'actifs

Au 31 décembre 2010, il n'existe aucun nantissement accordé par Cegid Group.

Autres titres donnant accès au capital

Le Conseil d'Administration de Cegid Group a décidé, le 3 septembre 2010, de mettre en œuvre la délégation de compétence consentie par la première résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2009 et d'émettre des bons d'acquisition d'actions remboursables « BAAR » au profit de certains collaborateurs du groupe Cegid et de la société ICMI.

Cette émission a fait l'objet d'un prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 3 septembre 2010 sous le numéro 10-302.

La totalité des 400 000 BAAR proposés a été souscrite permettant ainsi d'associer certains collaborateurs au développement du Groupe et d'accéder le cas échéant au capital de Cegid Group.

Les 400 000 BAAR souscrits ne donneront pas lieu à la souscription d'actions nouvelles mais exclusivement à l'acquisition d'actions existantes. L'émission des BAAR n'aura donc aucun effet dilutif sur la situation de l'actionnaire.

Au 31 décembre 2010, il n'existe aucun autre titre susceptible de donner accès au capital de Cegid Group.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Concernant le capital

TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Date	Opération	Nominal	Prime d'émission	Incorporation des réserves ou primes	Valeur nominale	Nombre d'actions	Cumul	Total du capital
1983	Création	250000F			100F	2 500	2 500	250 000F
	Émission	1 250 000F			100F			
1986	Fusion IBCC/Cegid	200F	12 800F		100F	2	15 002	1 500 200F
	Conversion Emprunt Obligataire	319 000F	14 674 000 F		100F	3 190	18 192	1 819 200F
	Incorp. Partielle prime d'émission			14 553 600F	100F	145 536	163 728	16 372 800F
	Division du nominal par 4				25F	9 950	654 912	16 372 800F
	Souscription du personnel (plan d'options)	248 750F	3 825 775F		25F	9 950	664 862	16 621 550F
	Émission	831 075F	55 682 025F		25F	33 243	698 105	17 452 625F
1987	Émission	8 726 300F			25F	349 052	1 047 157	26 178 925F
1988	OPE CCMC	2 335 775F	32 233 695F		25F	93 431	1 140 588	28 514 700F
	Exercice bons A et B	150F	10 850F		25F	6	1 140 594	28 514 850F
1994	Options de souscription	335 275F	3 097 941F		25F	13 411	1 154 005	28 850 125F
1997	Fusion absorption Cegid Informatique	4 058 350F			25F	162 334	1 316 339	32 908 475 F
	Fusion absorption Cegid Environnement Maintenance	1 873 825F			25F	74 953	1 391 292	34 782 300F
1997-1998	Conversion Emprunt Obligataire	464 900F	11 994 420F		25F	18 596	1 409 888	35 247 200F
1999	OPE Servant Soft	702 825F	22 912 095F		25F	28 113	1 438 001	35 950 025F
	Conversion Emprunt Obligataire	1 785 775F	46 072 995F		25F	71 431	1 509 432	37 735 800F
	Options de souscription	1 750F	57 750F		25F	70	1 509 502	37 737 550F
2000	Conversion Emprunt Obligataire	1 579 300F	40 745 940F		25F	63 172	1 572 674	39 316 850F
	Conversion en euros réduction de capital		-17 653,94€	-17 653,94€	3,80€		1 572 674	5 976 161,20€
	Options de souscription en euros	4 560€	150 938€		3,80€	1 200	1 573 874	5 980 721,20€
2002	Annulation des actions auto détenues - réduction du capital	-327 655€	-7 651 704€		3,80€	-86 225	1 487 649	5 653 066,20€
2003	Division du nominal par 4				0,95€		5 950 596	5 653 066,20€
2004	Augmentation de capital/apport titres Ccmx Holding	2 365 467,70€	53 608 967,98€		0,95€	2 489 966	8 440 562	8 018 533,90€
	Options de souscription	6 612€	77 952€		0,95€	6 960	8 447 522	8 025 145,90€
	Exercice de BSAR	60,80€	1 759,36€		0,95€	64	8 447 586	8 025 206,70€
2005	Options de souscription	132 769,15€	1 960 254,80€		0,95€	139 757	8 587 343	8 157 975,85€
	Exercice de BSAR	11,40€	329,88€		0,95€	12	8 587 355	8 157 987,25€
2006	Options de souscription	53 808,00€	672 536,00€		0,95€	56 640	8 643 995	8 211 795,25€
	Exercice de BSAR	27 547,15€	797 119,84€		0,95€	28 997	8 672 992	8 239 342,40 €
2007	Options de souscription	15 120,20€	261 022,40€		0,95€	15 916	8 688 908	8 254 462,60€
	Exercice de BSAR	454 183,60€	12 510 617,62€		0,95€	478 088	9 166 996	8 708 646,20€
	Fusion HCS/Cegid Group	62 396,00€	1 695 917,15€		0,95€	65 680	9 232 676	8 771 042,20€
2008	Exercice de BSAR	2,85€	79,54€		0,95€	3	9 232 679	8 771 045,05€
2009	Exercice de BSAR	359,10€	9 879,36€		0,95€	378	9 233 057	8 771 404,15€
2010							9 233 057	8 771 404,15€

RÉPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Actionnariat au 31 mars 2011

Actionnaires	Nombre d'actions	En capital en %	Nombre de voix	Droits de vote en %
Groupe Groupama ⁽¹⁾	2 482 531	26,89	2 482 531	26,08
Membres du Conseil d'Administration dont:	1 002 743	10,86	1 429 252	15,01
- ICMI ⁽²⁾	927 604	10,05	1 352 742	14,21
- Dirigeants ⁽³⁾	75 139	0,81	76 510	0,80
Ulysse/Tocqueville Dividende/Odyssée ⁽⁴⁾	573 661	6,21	713 661	7,50
Auto détention ⁽⁵⁾	419 331	4,54	NA	NA
Public	4 754 791	51,5	4 893 300	51,41
TOTAL	9 233 057	100,00	9 518 744	100,00

⁽¹⁾ Groupe Groupama correspond aux entités: Groupama SA, Gan Assurance Vie Compagnie Française d'Assurances Vie Mixte, Gan Eurocourtage Vie.

⁽²⁾ ICMI, holding d'animation et d'investissement, détenue par Monsieur Jean-Michel AULAS à hauteur de 99,95 % représentant 99,96 % des droits de vote.

⁽³⁾ Sont considérés comme Dirigeants: le Président, le Directeur Général et les Administrateurs. Toutefois, il est précisé que le pourcentage détenu par ICMI, administrateur, est mentionné séparément dans ce tableau.

⁽⁴⁾ Tocqueville Finance détient des actions Cegid Group dans le cadre de son activité de gestion d'OPVCM (Ulysse/Tocqueville Dividende/FCP Odyssée, FCP S.L.C, F.C.P Sphynx Finance).

⁽⁵⁾ Actions auto détenues par Cegid Group dans le cadre du contrat de liquidité et du programme de rachat d'actions.

Au 31 mars 2011, le nombre total de droits de vote exerçables s'élevait à 9 518 744.

Il est précisé que la société a demandé une enquête sur les Titres au Porteur Identifiables qui a été réalisée en date du 31 janvier 2011. Il résulte de cette étude que l'actionnariat était composé à cette date de 8 291 actionnaires au porteur et de 896 actionnaires au nominatif.

Aucune variation significative n'est intervenue entre la date d'établissement du tableau et la date du dépôt du Document de Référence.

MODIFICATIONS DANS LA RÉPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

Actionnaires	% d'actions au 31/12/2008	% en droits de vote	% d'actions au 31/12/2009	% en droits de vote	% d'actions au 31/12/2010	% en droits de vote
Groupe Groupama ⁽¹⁾	23,86	20,59	26,89	22,98	26,89	25,97
Apax (Fonds Commun de Placement à risques)	11,34	19,58	10,78	19,03	4,21	4,69
Ulysse/Tocqueville Dividende/Odyssée ⁽²⁾	7,33	7,64	6,97	7,49	6,21	7,47
Eurazeo	0,30	0,52	-	-	-	-
ICMI ⁽³⁾	6,77	11,69	4,60	8,13	10,05	14,15
Dirigeants ⁽⁴⁾	0,67	0,61	0,69	0,62	0,81	0,80
Auto détention ⁽⁵⁾	NA	4,74	NA		4,63	NA
Experts-Comptables	0,79	0,94	0,79	0,94	0,79	0,80
Public	44,03	38,43	44,54	40,81	46,41	46,12
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

⁽¹⁾ Groupe Groupama correspond aux entités: Groupama SA, Gan Assurance Vie Compagnie Française d'Assurances Vie Mixte, Gan Eurocourtage Vie.

⁽²⁾ Tocqueville Finance détient des actions Cegid Group dans le cadre de son activité de gestion d'OPVCM (Ulysse/Tocqueville Dividende/FCP Odyssée, FCP S.L.C, F.C.P Sphynx Finance).

⁽³⁾ Au 31/12/2010, Monsieur Jean-Michel AULAS détenait 99,95 % de la société ICMI, représentant 99,96 % des droits de vote.

⁽⁴⁾ Sont considérés comme Dirigeants: le Président, le Directeur Général et les Administrateurs. Toutefois, il est précisé que le pourcentage détenu par ICMI, administrateur, est mentionné séparément dans ce tableau.

⁽⁵⁾ Actions auto détenues par Cegid Group dans le cadre du contrat de liquidité et du programme de rachat d'actions.

Au 31 mars 2011, à la connaissance de la société, les organes d'administration et de direction détiennent 11,96 % du capital représentant 16,35 % des droits de vote.

Personnes physiques ou morales qui, directement ou indirectement, peuvent exercer un contrôle sur l'émetteur au 31 mars 2011

À la connaissance de la Société et au vu de la répartition du capital et des droits de vote figurant en page 33 du présent document, il n'existe pas de personne physique ou morale contrôlant directement ou indirectement la société Cegid Group au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce.

Déclaration de franchissement de seuils

- Par courrier en date du 14 janvier 2010, la société AXA Rosenberg Group LLC a déclaré à la société Cegid Group avoir franchi à la hausse le seuil de 2 % du capital social en date du 23 décembre 2009. À cette date cette société détenait 185 367 actions représentant 2,01 % du capital et 1,70 % des droits de vote.
- Par courrier en date du 16 avril 2010, la société ICMI a informé la société ainsi que l'Autorité des Marchés Financiers du franchissement à la hausse des seuils légaux de 5 % et 10 % du capital et de 10 % des droits de vote. La participation de la société ICMI a été portée de 4,60 % à 10 % du capital et de 8,83 % à 14,12 % des droits de vote en Assemblée Générale de Cegid Group.
- Par courrier en date du 15 avril 2010, la société Apax Partners, agissant pour le compte des fonds Apax et d'Altamir Amboise a informé la société du franchissement à la baisse des seuils de 10 % du capital et de 15 et 10 % des droits de vote. La participation de la société Apax Partners, agissant pour le compte des fonds Apax et d'Altamir Amboise a été ramenée à 5,38 % du capital et 6 % des droits de vote en Assemblée Générale de Cegid Group.
- Par courrier reçu le 1^{er} octobre 2010, l'Autorité des Marchés Financiers a été informée que le concert constitué entre les sociétés Apax Partners, Altamir Amboise, Apax Parallel Investment a franchi en baisse le 29 septembre 2010, le seuil de 5 % du capital de la société Cegid Group et détenir 455 437 actions Cegid Group représentant 525 409 droits de vote soit 4,93 % du capital et 5,26 % des droits de vote.
- Par courrier reçu le 11 octobre 2010, l'Autorité des Marchés Financiers a été informée que le concert constitué entre les sociétés Apax Partners, Altamir Amboise, Apax Parallel Investment a franchi en baisse le 29 septembre 2010, le seuil de 5 % des droits de vote de la société Cegid Group et détenir 421 991 actions Cegid Group représentant 486 824 droits de vote soit 4,57 % du capital et 4,87 % des droits de vote.
- Par courrier reçu le 13 janvier 2011, le CM-CIC Asset Management a déclaré, pour le compte des fonds communs de placement, dont il assure la gestion financière, avoir franchi à la hausse le seuil statutaire de 2 % du capital et des droits de vote de la société. Au 6 janvier 2011, le nombre d'actions et de droits de vote, répartis en quatre OPCVM, était de 247 000.
- Par courrier reçu le 14 février 2011, le CM-CIC Asset Management a déclaré, pour le compte des fonds communs de placement, dont il assure la gestion financière, avoir franchi à la hausse le seuil statutaire de 2 % du capital et des droits de vote de la société. Au 10 février 2011, le nombre d'actions et de droits de vote, répartis en cinq OPCVM, était de 262 875.
- Par courrier reçu le 14 février 2011, Sycomore Asset Management a déclaré, pour le compte des fonds communs de placement, dont il assure la gestion financière, avoir franchi à la hausse le seuil statutaire de 2 % du capital et des droits de vote de la société. Au 20 janvier 2011, le nombre d'actions et de droits de vote, était de 300 000.

- Par courrier en date du 8 avril 2011 Tocqueville Finance a déclaré le franchissement à la baisse du seuil statutaire de 6 % et détenir, à cette date dans le cadre de son activité de gestion pour OPCVM, 549 461 titres Cegid Group représentant 5,95 % du capital.

CONVENTIONS CONCLUES ENTRE ACTIONNAIRES (ARTICLE L.233-11 DU CODE DE COMMERCE)

Un pacte d'actionnaires, conclu le 19 décembre 2007, entre la société par actions simplifiée ICMI⁽¹⁾, la société anonyme Groupama SA et Monsieur Jean-Michel AULAS

Au 19 décembre 2007, les parties au pacte détenaient une participation dans Cegid Group répartie de la façon suivante⁽²⁾:

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
ICMI ⁽¹⁾	625 138	6,77	1 250 276	12,42
Groupama SA	1 590 909	17,23	1 590 909	15,80

Ce pacte prévoit:

- Une clause de restrictions de cession: ICMI s'engage à l'égard de Groupama SA à ne pas céder tout ou partie de ses actions à un tiers identifié, concurrent de Groupama SA, compagnie d'assurances ou établissement de crédit. En cas de cession à un autre tiers identifié, ICMI devra obtenir de ce dernier qu'il confirme son intention de poursuivre le partenariat, et obtienne un engagement identique d'un tiers à qui il vendrait ses titres. Cet engagement suivra les actions Cegid Group pendant 10 ans.

En revanche, ICMI reste libre de céder librement à un tiers non identifié sur le marché.

- Une clause de promesse de vente: en cas de révocation de Monsieur Jean-Michel AULAS de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration de Cegid Group, Groupama SA aura la faculté, pendant 15 jours à compter de la révocation, d'acheter à ICMI les actions Cegid Group qu'elle détiendra à la levée d'option.

Au terme de la promesse de vente, ICMI s'engage, de manière irrévocable, à céder ces actions à Groupama SA ou à toute personne qu'elle se substituerait. Si la promesse est levée, la cession des actions sera réalisée moyennant un prix unitaire de 55 € ou, le cas échéant, au prix unitaire qui résulterait de la mise en œuvre du mécanisme d'ajustement prévu pour les actions que vient d'acquérir Groupama SA⁽³⁾.

Le pacte restera en vigueur pour une durée de 10 ans et pour autant que les parties conservent une participation dans Cegid Group. Il sera automatiquement résilié si Monsieur Jean-Michel AULAS est révoqué de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration de Cegid Group ou en cas de rupture anticipée de l'accord industriel⁽³⁾.

Un protocole d'accord réitératif, conclu le 19 décembre 2007, entre la société par actions simplifiée ICMI, la société anonyme Groupama SA et Apax⁽⁴⁾ et la société anonyme Eurazeo

De manière générale, Apax et Eurazeo (les cédants) s'engagent à ne pas céder leurs actions Cegid Group à un tiers identifié, qui serait un concurrent de Groupama SA, sauf accord exprès et préalable de cette dernière.

Dans les cas où les cédants auraient le projet (i) de céder des actions représentant 3 % ou moins du capital de Cegid Group à un fonds identifié dont la société de gestion est sous le contrôle direct ou indirect d'une même compagnie d'assurances ou d'un même établissement de crédit au cours d'une période de 6 mois consécutifs et (ii) de céder des actions représentant plus de 3 % du capital de Cegid Group à un tiers non identifié, Groupama SA et ICMI devront être informés du projet de cession.

Groupama SA et ICMI disposeront alors d'un droit de préférence et pourront, dans un délai de 48 heures, proposer par écrit aux cédants concernés d'acquérir la totalité des actions dont la cession est ainsi envisagée à un prix par action égal au cours de bourse de clôture de l'action Cegid Group la veille de la notification. Cette proposition vaudra offre irrévocable d'acquérir le bloc à ce prix.

Un tiers identifié qui acquerrait au moins 3 % du capital sera tenu de déclarer qu'il procède à l'acquisition sans avoir l'intention d'utiliser ses droits d'actionnaires pour remettre en cause le partenariat industriel⁽³⁾ et devra obtenir les mêmes engagements de tout autre tiers à qui il vendrait ses propres actions. Cet engagement suivra les actions Cegid Group pendant 10 ans.

À la date d'établissement du présent Document de Référence les fonds Apax et Eurazeo ne détiennent plus d'action Cegid Group.

⁽¹⁾ Société contrôlée par Monsieur Jean-Michel AULAS.

⁽²⁾ Sur la base d'un capital composé de 9 232 674 actions représentant 10 067 505 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁽³⁾ Cf. Communiqué du 19 décembre 2007.

⁽⁴⁾ À savoir le FCPR Apax France IV, le FCPR Apax France VA et le FCPR Apax France VB, le « Limited Partnership » de droit de l'État du Delaware Apax Parallel Investment I et la société en commandite par actions Altamir Amboise SCA, entités agissant sans solidarité entre elles.

Un accord de préemption, conclu le 11 avril 2010, entre la société ICMI et les fonds Apax

Un accord de préemption a été conclu le 11 avril 2010 entre ICMI et - le FCPR APAX France IV, le FCPR APAX France VA le FCPR APAX France VB représentés par leur société de gestion APAX PARTNERS, les fonds APAX PARALLEL INVESTMENT I, ALTAMIR AMBOISE SCA dénommés « APAX », qui prévoit que tout transfert d'actions Cegid Group par Apax à un tiers est soumis à un droit de préemption au profit de la société ICMI, dans les conditions ci-dessous énoncées.

Ce droit de préemption s'appliquera pour toute opération à titre gratuit ou à titre onéreux entraînant un transfert de propriété de plus dix mille (10 000) actions pour, quelque cause que ce soit, à un prix unitaire par action inférieur à 21,15 euros.

Cet accord de préemption demeurera en vigueur jusqu'à la première des deux dates suivantes: (i) la date de franchissement à la baisse par Apax du seuil de un (1) pour cent du capital de la société ou (ii) dix-huit mois après la signature de l'accord de préemption.

À la date d'établissement du présent Document de Référence les fonds Apax ne détiennent plus d'action Cegid Group. L'accord de préemption visé ci-dessus est devenu caduc sans avoir été mis en œuvre.

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

La société bénéficie d'un programme de rachat d'actions de ses propres actions, qui l'autorise à acquérir jusqu'à concurrence de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social arrêté à la date de l'Assemblée du 6 mai 2010. Un nouveau programme de rachat d'actions sera proposé au vote des actionnaires réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 19 mai 2011, dont les modalités sont présentées en page 133 du présent Document de Référence, étant rappelé que depuis la Loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005, pour la confiance et la modernisation de l'économie, la procédure du visa de la note d'opération des programmes de rachat a été supprimée.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Concernant le capital

MARCHÉ BOURSIER

L'action Cegid Group (Code ISIN 0000124703) est cotée sur Euronext Paris Compartiment B et est référencée dans les indices Small, Mid and Small, All-Tradable et ITCAC.

Mois	2009				2010				2011			
	+ Haut €	+ Bas €	Volume	Capitaux M€	+ Haut €	+ Bas €	Volume	Capitaux M€	+ Haut €	+ Bas €	Volume	Capitaux M€
Janvier	9,05	6,80	107 471	0,85	19,89	15,51	152 427	2,62	24,00	21,48	442 412	9,96
Février	7,90	5,95	91 332	0,64	20,80	18,70	148 525	2,95	22,22	21,30	214 129	4,66
Mars	9,10	6,04	297 605	2,40	24,00	19,60	198 978	4,44	21,90	20,05	269 091	5,69
Avril	11,50	8,70	223 335	2,30	23,00	20,15	688 111	14,73				
Mai	12,30	9,95	330 301	3,64	22,20	19,40	215 823	4,51				
Juin	14,12	11,11	452 503	6,03	22,30	19,52	128 927	2,68				
Juillet	15,95	13,20	270 427	3,83	22,25	18,50	151 069	3,10				
Août	17,70	16,00	187 164	3,19	21,25	19,64	77 247	1,59				
Septembre	17,15	15,50	106 277	1,75	21,50	19,50	217 417	4,40				
Octobre	16,90	14,75	213 123	3,42	24,30	20,86	244 967	5,56				
Novembre	17,35	15,30	119 125	1,97	24,89	20,85	195 559	4,53				
Décembre	16,98	15,31	98 743	1,58	22,83	20,80	184 776	4,03				
TOTAL			2 497 406	31,60			2 603 826	55,14			656 541	14,62

Source : Euronext.

DIVIDENDES

Le tableau ci-dessous permet de comparer le montant des dividendes versés au titre des cinq derniers exercices. Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de leur mise en paiement sont prescrits et reversés à l'État.

Exercices	Dividende/action
Au titre de 2006	0,95 €
Au titre de 2007	1,00 €
Au titre de 2008	1,00 €
Au titre de 2009	1,05 €
Au titre de 2010 ⁽¹⁾	1,05 €

⁽¹⁾ Le versement du dividende sera soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée qui se réunira le 19 mai 2011. La somme répartie à titre de dividende entre les actionnaires personnes physiques est intégralement éligible à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158 du Code Général des Impôts modifié par la loi de finances pour 2006 au 30 décembre 2005.

POLITIQUE D'INFORMATION

La société a une politique de communication financière visant à informer régulièrement le marché, notamment, à l'issue des Conseils d'Administration d'arrêté des comptes annuels et semestriels, des publications trimestrielles d'activité et des croissances externes à travers des conférences de presse, de réunions d'information, ou de communiqués. La société fait également paraître au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires les avis requis par la loi.

Cegid Group participe à des manifestations sous les formes suivantes :

- Réunions d'information en partenariat avec la SFAF : 3 mars 2010 et 22 juillet 2010.
- Contacts individuels sous forme de rencontres et/ou d'entretiens téléphoniques, organisés en général par des sociétés de bourse qui suivent la valeur, avec des gestionnaires de fonds, analystes français et étrangers et journalistes.

Les différents communiqués, avis financiers et slideshow sont disponibles en français et en anglais, sur le site Internet de Cegid Group : http://www.cegid.com/societe_investisseur.asp

Les avis financiers font aussi l'objet d'une diffusion par Hugin (diffuseur professionnel d'informations réglementées).

“Renseignements concernant l'activité de l'émetteur”

RAPPORT DE GESTION

Principaux événements de l'exercice

Activité et résultats consolidés

Société Cegid Group

Évolution des filiales

Offres de produits, technologies, recherche et développement

Gammes de produits : des offres enrichies et renouvelées en 2010

Ressources humaines, l'engagement du Groupe

Événements importants survenus depuis la fin de l'exercice

Évolution prévisible et perspectives : poursuite de la stratégie de développement organique et de croissance externe

Facteurs de risques

Litiges et faits exceptionnels

Marché boursier

Évolution du capital de Cegid Group et des participations

Achat et/ou vente par la société de ses actions

État de la participation des salariés dans le capital de Cegid Group

État de la participation des salariés des sociétés du Groupe dans le capital la société Cegid Group

Émission de bons d'acquisition d'actions remboursables

Composition du capital social - Déclarations de franchissements de seuils

Opérations réalisées par les dirigeants

Affectation du résultat

Dividendes versés au titre des trois précédents exercices

Jetons de présence

Rémunération des mandataires sociaux

Ratification de la cooptation de Monsieur Thierry Martel en qualité d'administrateur

Liste des fonctions exercées par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés durant l'exercice 2010

Récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs accordés par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration art. L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce

Tableau des résultats des 5 derniers exercices

AUTRES INFORMATIONS

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE CEGID AU 31 MARS 2011

FAITS MARQUANTS

ÉVOLUTION RÉCENTE

PERSPECTIVES D'AVENIR

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Nous vous présentons le rapport de gestion sur l'activité de la société et du Groupe, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Dans un contexte économique en légère amélioration, mais qui est restée très volatile, votre Groupe a poursuivi son développement sur ses activités stratégiques avec une forte croissance des ventes de solutions en mode SaaS - Software as a Service - (+ 23 %) et de licences (+ 12 %), et des filiales internationales (+ 35 %) tout en maintenant un niveau de résultats satisfaisant.

L'exercice 2010 se traduit ainsi par un Excédent Brut d'Exploitation qui atteint son plus haut niveau historique à un montant de 60,4 M€ (59,4 M€ au 31 décembre 2009), un résultat opérationnel courant qui s'élève, après prise en compte de charges non décaissées d'amortissement en progression de 3,3 M€ par rapport au 31 décembre 2009, à 27,0 M€ (28,5 M€ au 31 décembre 2009), et un résultat net de 19,3 M€ (17,9 M€ au 31 décembre 2009). La structure financière reste solide. En effet, après prise en compte des croissances externes réalisées en fin d'année 2010, le Gearing (0,39 au 31 décembre 2010) se situe à un niveau équivalent à celui constaté au 31 décembre 2009.

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE L'EXERCICE

Bonnes performances opérationnelles

Croissance des activités stratégiques: International (+ 35 %), SaaS (+ 23 %) et Licences (+ 12 %)

Pour l'ensemble de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires de 249,6 M€, avec une croissance des ventes de licences (12 % sur l'ensemble de l'exercice). Les ventes de logiciels en mode SaaS ont également progressé de plus de 23 % (chiffre d'affaires 2010: 16 M€), plus fortement que la tendance du marché, faisant de Cegid un acteur de référence sur ce segment. Au total, le chiffre d'affaires des activités stratégiques d'édition (Progiciels et SaaS) est en hausse de près de 13 %.

Les ventes de « Licences et Services d'intégration » ont atteint un niveau identique à celui constaté au 31 décembre 2009, malgré la moindre performance des services d'intégration.

Le chiffre d'affaires récurrent (124 M€) représente 50 % du chiffre d'affaires total, plus haut niveau annuel historique, grâce à la montée en puissance du SaaS et à la bonne tenue des activités de support clients.

À l'international, le Groupe enregistre un fort développement des ventes principalement dans le secteur du Retail, hors contrats récurrents, avec une progression de 35 %.

Bon niveau de performances et progression du résultat net

Après prise en compte, dans les achats, des charges liées à l'externalisation, intervenue en novembre 2009, des activités de logistique et de préparation de matériels, et de la maîtrise des autres postes d'achats, la progression du mix produits conduit à un niveau de marge brute de 86,5 %.

L'Excédent Brut d'Exploitation de l'exercice 2010 (60,4 M€) est en légère progression par rapport au 31 décembre 2009 (59,4 M€). Le résultat opérationnel courant estimé, qui tient compte d'éléments comptables sans impact sur la trésorerie (augmentation de 3,3 M€ des amortissements due principalement aux frais de développement), s'élève à 27,0 M€ (28,5 M€ au 31 décembre 2009). La rentabilité opérationnelle courante s'élève à 10,8 % du chiffre d'affaires consolidé.

Après enregistrement dans le résultat opérationnel d'une reprise de provision pour risques (2 M€) et d'une reprise d'une partie du badwill constaté à l'occasion d'un regroupement d'entreprises, du résultat financier en amélioration et de l'impôt sur les sociétés, le résultat net s'élève à 19,3 M€ en hausse par rapport à celui enregistré en 2009 (17,9 M€).

Structure financière consolidée

La capacité d'autofinancement générée par l'activité progresse légèrement et s'élève à 57,3 M€ (55,5 M€ au 31 décembre 2009). Après intérêts financiers et impôts payés d'un montant total de plus de 9 M€, dont 7,8 M€ d'impôt sur les sociétés décaissés en 2010 (0 M€ en 2009), évolution due à un faible décaissement d'impôt sur les sociétés compte tenu de l'utilisation jusqu'au 31 décembre 2009 de déficits reportables constatés à l'occasion de regroupements d'entreprises, la capacité d'autofinancement s'établit à 48,2 M€ (53,8 M€ au 31 décembre 2009).

L'endettement financier net au 31 décembre 2010 (67,9 M€) tient compte, notamment, des investissements réalisés à l'occasion des croissances externes (6,2 M€). Le Gearing s'établit à 0,39 au 31 décembre 2010, niveau équivalent à celui constaté au 31 décembre précédent.

Poursuite des croissances externes et partenariats: renforcement de la présence de Cegid sur ses domaines d'expertise

Secteur public: Cegid accélère son développement par l'acquisition du Groupe VISA Informatique

Après Civitas en septembre 2008, Cegid Group a acquis en décembre 2010, 100 % des actions du Groupe VISA Informatique, éditeur et distributeur de logiciels de gestion à destination des collectivités territoriales lui permettant de devenir un acteur référent sur le marché du secteur public en affichant un volume d'activité cumulé pro forma de 20 M€.

VISA Informatique, principale société opérationnelle du Groupe, édite et distribue des logiciels de gestion dans les domaines de la gestion financière, des ressources humaines et des services aux petites et moyennes collectivités territoriales.

Créée en 1980 et principalement implantée à Loudun (Vienne), VISA Informatique (79 collaborateurs) dispose d'une base installée de près de 3 000 clients et réalise un chiffre d'affaires de l'ordre de 6 M€, dont près de 60 % proviennent de contrats récurrents.

Ce rapprochement, qui permettra aux collaborateurs de VISA Informatique de poursuivre leur activité en synergie avec le groupe Cegid, a pour objectif de développer l'offre Yourcegid Secteur Public sur le marché des administrations locales, en profonde mutation, qui représente plus de 200 millions d'euros* avec une croissance estimée à 5 % par an**.

Le mode SaaS, domaine dans lequel Cegid enregistre une croissance de plus de 20 % par an, va de plus constituer une opportunité majeure pour les collectivités territoriales, base de clientèle de la société VISA Informatique, qui seront amenées à réduire leurs dépenses budgétaires dans un contexte de mutualisation de moyens.

Ainsi, le nouvel ensemble Cegid/Civitas - VISA dispose d'une offre de portail clés en main « SimpliCité », développée par Civitas, solution de gestion pour les Ressources Humaines et les Finances disponible uniquement en mode SaaS et exclusivement accessible par ce portail.

Cette opération permettra aussi de renforcer l'accord industriel Cegid/Groupama-Gan Assurances (1^{er} assureur des collectivités locales) à travers le portail de services macollectivité.com.

*Logiciels et services informatiques hors matériel et logiciels infrastructure
**source PAC 2009

Ressources Humaines: Cegid accélère son positionnement sur le marché des SIRH

Acquisition de Vedior Front RH

Avec près de 19 000 entreprises clientes équipées d'un système d'information de gestion de la Paie et des Ressources Humaines, plus de 4 millions de bulletins de paie traités mensuellement et plus de 220 000 bulletins de paie délivrés par mois en mode SaaS, Cegid se positionne comme un acteur leader sur le marché des SIRH tant auprès des petites, moyennes et très grandes entreprises du secteur privé que du Secteur Public avec sa filiale Civitas.

L'acquisition de la société Vedior Front RH (19 collaborateurs, chiffre d'affaires de l'ordre de 1,4 M€, dont 50 % proviennent de contrats récurrents), éditeur de logiciels de gestion RH/Paie, permet d'accélérer la croissance du Groupe sur ce marché et de proposer de nouveaux services RH pour accompagner les Directions des Ressources Humaines, dont le métier est en pleine mutation. Vedior Front RH, devenue lors du rapprochement Cegid Front RH a fait, depuis, l'objet d'une transmission Universelle de Patrimoine avec Cegid SA.

Partenariat Cegid Octime sur les outils de gestion des temps

Cegid et Octime ont conclu un accord de partenariat portant sur leurs offres respectives et permettant de renforcer l'interopérabilité entre les solutions de gestion de la Paie et Administration du Personnel et celles de gestion des Temps et de Planification.

Les deux éditeurs, forts de leur expertise dans le domaine des Ressources Humaines sur les secteurs du Retail, des Services, de l'Hôtellerie-Restaurant, de l'Industrie Manufacturing, de la Santé et des Collectivités Locales, présentent une forte complémentarité fonctionnelle. Dans le cadre de la stratégie d'alliances, Cegid enrichit et commercialise l'offre de gestion des Temps et de Planification d'Octime en mode licence (On Premise) ou en mode SaaS.

Gestion d'affaires pour les sociétés de services: Cegid se dote de nouvelles compétences avec l'acquisition d'AXETEAM

Cegid, grâce à l'acquisition de 100 % des actions de la société AXETEAM (0,4 M€ de chiffre d'affaires, 3 collaborateurs), éditeur et intégrateur d'une solution de gestion pour les sociétés de services « SYGES », se dote de nouvelles compétences en vue d'accélérer son développement dans le domaine des logiciels de gestion d'affaires destinés aux sociétés de services. Le fondateur d'AXETEAM, animera le département dédié au secteur des sociétés de services.

ERP Finance: pour enrichir son bouquet d'offres en mode On Demand, Cegid complète l'offre Finance en signant des partenariats

Trésorerie: distribution de la solution Yourcegid Trésorerie avec Kyriba

Pour répondre aux besoins croissants des entreprises en gestion de trésorerie et aux évolutions des normes d'échanges bancaires, Cegid a intégré dans son bouquet de solutions finance la solution Yourcegid Trésorerie On Demand, solution de gestion de Trésorerie de la société Kyriba.

Yourcegid Trésorerie On Demand est disponible en mode SaaS et couvre l'ensemble des besoins en termes de gestion de trésorerie, gestion des financements et placements, gestion des paiements, rapprochement comptable et import des prévisions du logiciel de comptabilité Cegid ou d'un autre logiciel de comptabilité.

Ce partenariat, en droite ligne avec la stratégie de Cegid, vise à proposer à ses clients un bouquet de services autour de ses offres et de celles de ses partenaires. Il s'inscrit d'une part dans une logique d'évolution des normes d'échanges bancaires et, d'autre part, dans une volonté de développement d'un écosystème dans un environnement SaaS en forte croissance.

Gestion du Besoin en Fonds de Roulement (BFR): accord de diffusion de Yourcegid Finance Crédit Client avec Sidetrade

Cegid, après avoir implémenté la solution Cash On Demand pour ses propres besoins de gestion du BFR clients, a signé un accord de diffusion de la solution pour ses clients. Cet accord s'inscrit dans la stratégie de Cegid de proposer un Cloud finance qui intègre des solutions partenaires, pour offrir aux entreprises un bouquet d'applications financières, le plus complet et le plus efficace du marché leur permettant la mise en œuvre de projets de génération de cash afin de réduire puis d'optimiser les délais de règlement, et minimiser ainsi le risque clients.

La solution Yourcegid Finance Crédit Client bénéficie d'une intégration native pour tous les utilisateurs de Yourcegid Finance. Cette application SaaS permet un retour sur investissement rapide et mesurable via un simple abonnement pour un nombre illimité d'utilisateurs. Disponible en 8 langues, Yourcegid Finance Crédit Client est intuitive, performante et facile à déployer.

Secteur Agricole: Cegid concrétise son implantation dans les AGC issues du monde agricole et nouvellement inscrites au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables

Suite à la disparition des Centres de Gestion Agréés habilités à tenir la comptabilité et l'inscription au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables des Associations de Gestion Comptable (AGC) nouvellement créées, Cegid a développé au sein de ses solutions « Experts-Comptables », des fonctionnalités permettant la tenue de dossiers du monde agricole qui représentent plus de 70 % de leur activité.

Cegid répond désormais de manière exhaustive aux besoins de ces structures souvent très importantes (configurations de 100 à 650 postes utilisateurs) et très bien implantées dans le monde rural. Une version encore plus aboutie comprenant l'intégration d'un « dossier de gestion économique agricole » ainsi que l'exhaustivité des fonctionnalités agricoles a été livrée en 2010. Cegid poursuivra, en 2011, ce développement et, notamment, les déclinaisons sectorielles du dossier économique.

Cegid a, d'ores et déjà, obtenu la confiance de plusieurs AGC représentant plus de 3 000 postes utilisateurs dont 1 000 en mode SaaS et se positionne comme un acteur majeur sur ce marché.

Offre SaaS: nouvelles initiatives dans le domaine des offres SaaS

Créée en mars 2009, la division « Cegid Interactive » a poursuivi ses travaux pour enrichir l'offre On Demand en créant des solutions verticalisées pour la Profession

Comptable Libérale en mode SaaS, pour les chaînes de commerce spécialisé de taille moyenne, mais aussi pour le Secteur Public, avec la signature des premiers accords avec des collectivités territoriales, ou des établissements publics.

Le portefeuille d'applications SaaS a également vu apparaître des applications SaaS dédiées à d'autres fonctions de l'entreprise telle que la consolidation, ou des services comme la messagerie. La stratégie de constitution de bouquets de services et d'applications complémentaires aux offres Cegid a été confirmée par la signature d'accords de partenariat avec Kyriba pour les fonctionnalités de trésorerie et Novapost pour le service de dématérialisation des bulletins de paie.

Offre SaaS à destination de la profession comptable: lancement de Cegid Expert On demand

Le Groupe a également étendu ses offres métiers en SaaS dans le domaine de la Profession Comptable avec la mise à disposition d'un service en ligne sécurisé d'applications dédiées à l'expertise comptable. Cette solution permet d'accompagner le développement des cabinets comptables en renforçant l'accessibilité, la sécurité et la liberté de travailler dans un mode « anytime/anywhere » en toute sérénité, Cegid réalisant l'ensemble des tâches d'exploitation informatique de la solution hébergée sur sa plate-forme de hosting. De plus, dans le cadre d'un budget totalement prévisible, cette offre bénéficie d'un forfait ajusté en fonction de la consommation de services (nouveaux besoins fonctionnels, nouveaux utilisateurs).

Lancement de Démat Doc RH

En intégrant la dématérialisation des documents RH au sein de son offre Yourcegid Ressources Humaines, Cegid propose aux Directions des Ressources Humaines une solution innovante adaptée aux attentes en termes de dématérialisation et d'archivage des documents et permet ainsi une optimisation des processus RH.

Le développement de cette solution s'appuie sur le savoir-faire de deux partenaires technologiques expérimentés: Novapost, fournisseur de la plate-forme de services et CDC Arkhinéo, filiale de la Caisse des Dépôts, pour l'archivage à valeur probante.

La solution garantit l'archivage des documents du salarié pendant 45 ans en son nom propre (même si ce dernier change de société). La dématérialisation permet ainsi au salarié d'accéder tout au long de sa vie professionnelle à son coffre-fort personnel dans lequel sont archivés tous ses bulletins de paie et autres documents. L'enjeu principal pour Cegid était de proposer un processus économique pour les entreprises, parfaitement intégré à l'outil de traitement de la paie, depuis le calcul, la génération et l'émission du bulletin de paie jusqu'à sa dématérialisation, son envoi et son archivage, avec une mise en place rapide qui peut se faire en moins d'une semaine.

Messagerie: lancement de Cegid Hosted Exchange, nouveau service de messagerie

Cegid a étoffé son offre de bouquet de services SaaS en lançant Cegid Hosted Exchange, service complet de messagerie professionnelle accessible en ligne qui permet aux utilisateurs de maîtriser leurs coûts d'exploitation et de mettre en place des services collaboratifs en toute sécurité.

Cette nouvelle messagerie en mode hébergé comprend trois services complets, une messagerie professionnelle à deux niveaux de services (Hosted Exchange Mail et Hosted Exchange Organizer) et un bouquet de services plus large (Hosted Exchange Teamwork) qui englobe l'environnement

Outlook et donne accès à toutes les fonctions de partage des données de messagerie, d'agenda, de tâches et de contacts, service, compatible avec les PDA, smartphones ou PC portables.

Très Petites Entreprises: nouvelle division dédiée au TPE

Après avoir créé, en mars 2009, la division « Cegid Interactive » destinée à répondre aux besoins du marché en matière de SaaS, Cegid a renforcé, en 2010, cet axe de développement par la création d'une nouvelle division au service des entrepreneurs et petites structures « TPE & Associations » (12 000 TPE utilisent d'ores et déjà quotidiennement les services en ligne Cegid) qui propose l'ensemble des offres uniquement en mode SaaS.

Cegid Éducation poursuit sa croissance auprès du monde de l'enseignement

Lancé en juin 2004, le programme « Cegid Éducation » offre aux grandes écoles, universités et lycées, la possibilité de mettre à disposition des utilisateurs professionnels de demain des solutions de gestion adaptées aux besoins des entreprises.

L'offre ERP étant reconnue d'intérêt pédagogique depuis 2005, les solutions Cegid sont certifiées par l'Éducation Nationale.

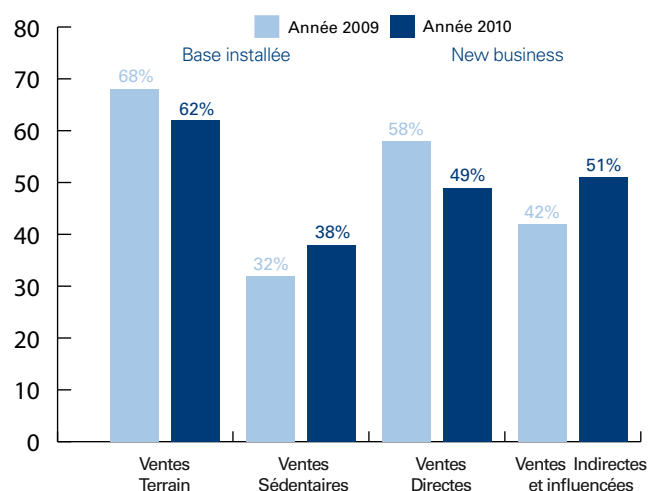
Cegid Éducation a soutenu, entre autres, des programmes dans le cadre de son action visant à rapprocher le monde de l'éducation et l'entreprise (Parrainage du Junior World Economic Forum organisé par l'EM Lyon, participation à la Chaire of Emerging Economies and Technologies) et poursuit sa coopération dans le cadre de travaux sur « innovation et TPE » avec la Chaire Innovation ARTEM.

Cegid Éducation est désormais présent dans plus de 700 établissements (grandes écoles, universités, établissements professionnels) et 35 000 étudiants ont été formés sur les solutions Cegid.

Enfin 2010 marque les premiers développements et approches à l'international de Cegid Éducation, notamment au Maroc et en Espagne.

Approche multicanale

Cegid a développé de nouveaux canaux de vente tant sur la base installée avec un canal de vente d'ingénieurs commerciaux sédentaires que sur le new business avec un réseau de distributeurs à valeur ajoutée et des partenaires intégrateurs prescripteurs des solutions Cegid.



Cegid Store: des boutiques en ligne dédiées aux expertises métiers et fonctionnelles

Cegid a lancé en 2010 son portail e-commerce « Cegid Store » pour accélérer ses ventes B to B et densifier sa relation clients. Disponible 24h/24, 7j/7, simple et intuitif, « Cegid Store » permet à l'ensemble des clients Cegid, de trouver facilement, au sein de boutiques dédiées à chacune des expertises métiers ou fonctionnelles couvertes par Cegid, la solution ou le service adaptés. Le portail sera étendu en 2011 aux prospects et aux distributeurs agréés.

Cegid YES!: un portail pour le réseau de distributeurs

Cegid a lancé au cours de l'exercice « Cegid YES! », portail à destination du réseau des « Cegid Partners ». Les distributeurs des solutions Cegid peuvent ainsi proposer des services de gestion en ligne à leurs clients TPE et associations et les associer à l'accélération des ventes de solutions en SaaS.

Ainsi « Cegid YES! », exclusivement accessible en mode SaaS via le réseau des distributeurs, permet aux TPE et associations de bénéficier de services en mode collaboratif et d'une sécurité optimale de leurs données, 7j/7 et 24h/24.

Trois niveaux de services sont proposés, Yourcegid Entrepreneurs & TPE Solos, solution simple de comptabilité destinée aux créateurs d'entreprises, indépendants et petites entreprises de moins de 5 salariés, Cegid Business Line, première solution de gestion intégrée destinée aux entreprises de 5 à 50 salariés et Yourcegid Associations, solution de comptabilité recettes-dépenses pour les petites associations non fiscalisées.

« Cegid YES! » propose, par ailleurs, de nombreux services d'information et de communication tels que l'accès à des dossiers d'actualités et de conseils ou la possibilité, pour le client, de déposer des documents dont il pourra alors disposer à tout moment (ex : déclaration fiscale de l'entreprise, extrait KBis ou les bulletins de paie). De plus, un calendrier permet la mise en œuvre d'alertes des échéances fiscales et sociales.

Disponible en marque blanche, Cegid YES! permet au Cegid Partner de personnaliser la solution et les services proposés à ses clients en y associant ses propres services.

Poursuite du développement à l'international

Le développement à l'international de Cegid repose sur trois priorités stratégiques :

- devenir un acteur mondial des solutions de gestion pour le Retail (en 2010, près de 30 % de l'activité Retail du Groupe ont été réalisés à l'international),
- accompagner ses clients et leur permettre de déployer leur système d'information de gestion sur les trois principaux continents (Amérique du Nord, Europe et Asie),
- proposer des solutions pour la Profession Comptable Libérale dans les pays de langue francophone à travers la recherche de partenariats locaux et l'équipement de bureaux étrangers de cabinets internationaux.

En 2010, le groupe Cegid a connu une accélération de ses activités à l'international en conjuguant le déploiement de clients globaux, la signature de nouveaux clients locaux dans tous les pays où il est présent et en développant ses ventes en partenariat avec des distributeurs locaux et des intégrateurs mondiaux (Les Lolitas en Italie, Pastime en Angleterre, Rida jeans au Maroc).

Fort de sa capacité à déployer ses solutions Yourcegid Retail dans plus de 65 pays et de 25 langues, Cegid a conquis d'importants clients internationaux comme L'Occitane, Longchamp ou Lafuma aussi bien en Asie, en Europe qu'en Amérique du Nord.

Cegid dispose désormais d'un réseau de plus de 25 partenaires, ce qui lui permet d'amplifier son développement, de renforcer la proximité avec ses clients et de poursuivre la localisation de ses progiciels en s'appuyant sur les compétences locales de son réseau qui devraient permettre au Groupe :

- de renforcer la présence de Cegid dans les pays où la société dispose déjà d'une filiale (des accords ont été signés en Angleterre, en Italie, en Espagne et aux USA),
- d'assurer une présence grâce à ses distributeurs (Belgique, Pays-Bas, Portugal, Pologne, Russie, Grèce, Équateur, Canada, Algérie, Maroc, Tunisie...).

Cegid et Tectura Corporation, acteur mondial de services en conseils et intégration, ont consolidé leur partenariat stratégique dans la distribution spécialisée sur le continent américain. Initialement réservé à l'Asie-Pacifique, ce partenariat, signé en 2008 et développé autour des solutions Yourcegid Retail, permettra à Tectura d'enrichir désormais son offre dédiée aux enseignes des secteurs de la mode et du luxe, sur les deux continents.

Accord industriel Cegid / Groupama - Gan: montée en puissance des offres de services élaborées entre Cegid et Groupama - Gan Assurances

L'année 2010 a vu le lancement du nouveau portail destiné à la Profession Comptable « Wexperandyou » qui intègre l'ensemble des travaux issus des accords entre Cegid et Groupama-Gan Assurances. Destiné aux professionnels du chiffre, ce portail, véritable plate-forme de services, propose plusieurs espaces collaboratifs: un espace d'informations et d'échanges sur les perspectives de leur profession, un espace pour le partage des bonnes pratiques en matière de développement de missions de conseil, un espace d'outils spécialisés et interactifs, et enfin un espace de formation « e-learning » sur les nouvelles missions à développer et leurs outils associés. Après l'« évaluation du statut du dirigeant », le « calcul des indemnités de fin de carrière », l'« optimisation de la rémunération du dirigeant » développés en 2009, la « détection de missions » et les « alertes professionnelles » viennent enrichir la famille des OAD (Outil d'Aide à la Décision) dédiés aux Experts-Comptables. Ces OAD intègrent automatiquement les données comptables et sociales issues des solutions de production des cabinets d'expertise comptable. Ils s'inscrivent dans une stratégie qui vise à permettre aux cabinets comptables de développer, à partir des données de leurs dossiers clients, la détection et la réalisation de missions complémentaires à forte valeur ajoutée.

Parallèlement, Comptanoo, la joint venture créée entre Groupama et Cegid destinée à développer des solutions interactives à destination des entreprises et des professions du conseil, et qui porte les droits intellectuels des réalisations issues des accords industriels, poursuit la recherche de partenariats complémentaires pour enrichir les contenus professionnels des portails « Wexperandyou » à destination de la Profession Comptable Libérale et « Comptanoo » à destination des TPE. Ces portails ont pour vocation de favoriser le développement des missions de conseil des Experts-Comptables et d'assurer la promotion des offres de Cegid et de Groupama-Gan Assurances.

Enfin, dans le cadre des accords industriels, Cegid marquait son engagement à développer sa présence auprès du Secteur Public sur lequel Groupama est un acteur important en matière d'assurances. Cet engagement s'est traduit, dès 2008, par l'acquisition de Civitas et a été conforté en

décembre 2010 par celle du groupe VISA Informatique. À ce jour, Cegid Secteur Public est devenu un acteur leader avec un volume d'affaires cumulé en 2010 de 20 M€.

Le portail e-commerce « macollectivité.com », lancé en novembre 2010, va progressivement intégrer des solutions en mode SaaS enrichies de contenus associés. D'ores et déjà, la solution « SimpliCité » a été spécifiquement élaborée pour les domaines de la gestion financière et des ressources humaines pour les petites collectivités. À ce jour « macollectivité.com » compte déjà près de 1 500 adhérents.

Cegid lance une nouvelle marque: Yourcegid

Afin de rassembler l'ensemble de son offre de solutions de gestion autour d'une marque forte et fédératrice, Cegid a créé la marque « Yourcegid » porteuse d'engagements pour sa clientèle.

Soucieux de renforcer le message de spécialisation et d'expertise dans chaque domaine, l'ensemble des solutions rejoindra progressivement la bannière « Yourcegid » pour que chaque client puisse constituer sa solution unique « Yourcegid » susceptible de répondre à ses enjeux business en associant, en fonction de ses besoins, tous les savoir-faire du Groupe :

- Expertises fonctionnelles: Ressources Humaines, Finance, Fiscalité, Performance Management,
- Expertises métiers: Retail, Industrie Manufacturing, Hôtel-Restaurant, Services, Négoce, Secteur Public, Associations, Profession Comptable, Entrepreneurs et TPE.

Cegid pérennise sa capacité financière avec le renouvellement d'une ligne de crédit syndiqué de 200 M€

Le groupe Cegid a procédé au renouvellement d'une ligne de crédit syndiqué de 200 M€ auprès d'un syndicat de 8 banques coordonné par CIC-Lyonnaise de Banque, la BECM et la Société Générale en qualité d'arrangeurs mandatés, les autres participants étant LCL, BNP Paribas, Banque Rhône-Alpes, Natixis et HSBC France.

Ce crédit, d'une durée initiale de 5 ans pouvant être portée à 7 ans, qui se substituera progressivement à la ligne de crédit syndiquée signée en juillet 2006, a pour objet le financement des besoins généraux et d'investissements du Groupe, notamment en matière de croissance externe.

Ce renouvellement traduit la confiance de ses partenaires bancaires dans le développement du groupe Cegid et confirme ainsi une stratégie ambitieuse de croissance tant en France qu'à l'International.

BAAR

Le Conseil d'Administration de Cegid Group a décidé, le 3 septembre 2010, de mettre en œuvre la délégation de compétence consentie par la première résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2009 et d'émettre des bons d'acquisition d'actions remboursables « BAAR » au profit de certains collaborateurs du groupe Cegid et de la société ICMI.

Cette émission a fait l'objet d'un prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 3 septembre 2010 sous le numéro 10-302.

La totalité des 400 000 BAAR proposés a été souscrite permettant ainsi d'associer certains collaborateurs au développement du Groupe et d'accéder le cas échéant au capital de Cegid Group.

Les 400 000 BAAR souscrits ne donneront pas lieu à la souscription d'actions nouvelles mais exclusivement à l'acquisition d'actions existantes. L'émission des BAAR n'aura donc aucun effet dilutif sur la situation de l'actionnaire.

Actionnariat de Cegid Group: évolution de la participation d'ICMI

La société ICMI, holding d'animation et d'investissement détenue par Monsieur Jean-Michel AULAS, a renforcé sa participation dans le capital de Cegid Group afin de continuer à accompagner son développement.

ICMI a ainsi acquis, en date du 11 avril 2010, auprès des fonds Apax, la moitié de leur participation dans le capital de Cegid Group, soit 498 466 titres représentant, à la date d'acquisition 5,40 % du capital de la société.

La participation de ICMI dans Cegid Group est ainsi passée au 11 avril 2010, de 4,60 % à 10 % du capital et de 8,83 % à 14,12 % des droits de vote en Assemblée Générale. ICMI disposait par ailleurs pour une période maximum de dix-huit mois d'un droit de préemption sur le solde des actions détenues par Apax, si certaines conditions relatives au cours de bourse de Cegid Group sont réunies. Il est précisé d'une part, que les conditions de mise en œuvre du droit de préemption n'ont pas été réunies et que d'autre part, le fonds Apax a informé la société Cegid Group de la cession du solde de sa participation.

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis, conformément au règlement européen 1606-2002, selon les normes comptables internationales applicables au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2010.

Exercice 2010 : exercice réussi

Chiffre d'affaires consolidé: 249,6 M€ (248,6 M€ en 2009)

Excédent brut d'exploitation en progression: 60,4 M€ (59,4 M€ en 2009)

Résultat opérationnel courant: 27,0 M€ (28,5 M€ en 2009)

Résultat net: 19,3 M€ (17,9 M€ en 2009)

Capacité d'autofinancement générée par l'activité: 57,3 M€ (55,5 M€ en 2009)

Chiffres consolidés en M€	2010	2009	Variation
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	249,6	248,6	+ 0,4%
Excédent Brut d'Exploitation	60,4	59,4	+ 1,8%
Résultat opérationnel courant	27,0	28,5	- 5,2%
Résultat opérationnel	30,8	26,5	+ 16,1%
Résultat financier	- 1,4	- 2,5	+ 43,6%
Impôts sur les bénéfices	- 9,7	- 6,1	- 59,8%
Résultat net part du Groupe	19,3	17,9	+ 7,9%
Rentabilité nette	7,7%	7,2%	

⁽¹⁾ Incidence nette des variations du périmètre de consolidation sur l'ensemble de l'exercice : 0,9 M€ (Cegid Front RH a été intégrée dans le périmètre de consolidation à compter du 1^{er} juillet 2010 et AXETEAM a été intégrée dans le périmètre de consolidation à compter du 1^{er} décembre 2010).

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2010 enregistre la décroissance, à périmètre courant, des activités « Matériels et installations » de 2,3 M€.

Compte de résultat consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'élève à 249,6 M€ (248,6 M€ pour l'exercice précédent), soit une croissance de 0,4 % par rapport au chiffre d'affaires 2009 (chiffre d'affaires stable à périmètre constant après enregistrement d'une décroissance des ventes de « Matériels et installations » de 2,3 M€ (- 12,4 %).

Le chiffre d'affaires « Licences » progresse de 12 % (+ 11,5 % à périmètre constant). Les ventes de logiciels en mode SaaS ont également progressé de plus de 23 % (16 M€), plus fortement que la tendance du marché, faisant de Cegid un acteur de référence sur ce segment. Au total, le chiffre d'affaires des activités stratégiques d'édition (Progiciels et SaaS) est en hausse de près de 13 %.

Les ventes de « Licences et Services d'intégration » ont atteint un niveau identique à celui constaté au 31 décembre 2009, malgré la moindre performance des services d'intégration.

Le chiffre d'affaires récurrent (124 M€) représente 50 % du chiffre d'affaires total, plus haut niveau annuel historique, grâce à la montée en puissance du SaaS et à la bonne tenue des activités de support clients.

Au 1^{er} janvier 2011, l'ensemble des contrats récurrents, qui a enregistré en 2010 un taux de renouvellement de plus de 95 % au titre des activités d'édition, représente un portefeuille de plus de 127 M€ après prise en compte des croissances externes réalisées en 2010.

L'Excédent Brut d'Exploitation s'élève à 60,4 M€, soit 24,2 % du chiffre d'affaires (59,4 M€, soit 23,9 % du chiffre d'affaires en 2009) soit une progression de 1 M€.

Le résultat opérationnel courant, qui tient compte d'éléments comptables sans impact sur le cash (augmentation de plus de 3 M€ des amortissements majoritairement liés aux frais de développement et aux actifs identifiés lors des regroupements d'entreprises).

Le résultat opérationnel courant s'établit à 27 M€ (28,5 M€ en 2009) après comptabilisation d'un montant de 32,1 M€ d'amortissements et provisions (en progression de 1,9 M€ par rapport à l'exercice précédent).

La rentabilité opérationnelle courante consolidée est de 10,8 % du chiffre d'affaires consolidé (11,5 % en 2009).

Hors l'accroissement, au 31 décembre 2010, des dotations aux amortissements des frais de développement, le résultat opérationnel courant s'établit à 29,6 M€ soit une rentabilité opérationnelle courante consolidée de 11,9 %, légèrement supérieure celle de l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel s'élève à 30,8 M€ (26,5 M€ en 2009). Il intègre d'une part une reprise de provision pour risques (2 M€) enregistrée en 2008 à l'occasion d'un regroupement d'entreprises et, d'autre part une inscription d'une partie du goodwill constaté à l'occasion d'un regroupement d'entreprises.

Le résultat financier net, qui est constitué principalement des intérêts des tirages sur la ligne de crédit syndiqué ainsi que les produits financiers issus du placement de la trésorerie, est en nette amélioration: - 1,4 M€ au 31 décembre 2010 (- 2,5 M€ au 31 décembre 2009).

L'impôt sociétés s'élève à 9,7 M€ (6,1 M€ au 31 décembre 2009, montant qui tenait compte d'une économie d'impôt relative aux abandons de créances réalisés au profit de filiales étrangères pour 1,9 M€).

Le résultat net de l'exercice 2010 se traduit par un bénéfice de 19,3 M€ supérieur à celui de l'exercice précédent (17,9 M€).

Bilan consolidé: structure financière et Gearing maîtrisés

Les capitaux propres, avant répartition, s'élèvent à 173,9 M€. Après prise en compte des crédits bancaires à moyen terme et des provisions pour risques et charges, les capitaux permanents sont de 252,8 M€. L'actif non courant au 31 décembre 2010 représente 272,3 M€ dont 198,6 M€ d'écarts d'acquisition et d'actifs identifiés lors de regroupements d'entreprises et 57,8 M€ d'investissements de frais de développement.

Le « Gearing », ratio « endettement financier net » (67,9 M€ au 31 décembre 2010) sur « fonds propres consolidés » (173,9 M€), s'élève au 31 décembre 2010 à 0,39 (0,386 au 31 décembre 2009), après financement des investissements (38,5 M€) intervenus au cours de l'exercice 2010.

Le groupe Cegid a finalisé, en novembre 2010, le renforcement de son financement bancaire à moyen terme en signant une ligne de crédit syndiqué d'un montant maximum de 200 M€ auprès d'un syndicat de 8 banques coordonné par CIC-Lyonnaise de Banque, la BECM et la Société Générale en qualité d'arrangeurs mandatés, les autres participants étant LCL, BNP Paribas, Banque Rhône-Alpes, Natixis et HSBC France.

Ce crédit, d'une durée initiale de 5 ans pouvant être portée à 7 ans, qui se substituera progressivement à la ligne de crédit syndiqué signée en juillet 2006, a pour objet le financement des besoins généraux et d'investissements du Groupe, notamment en matière de croissance externe.

Ce renouvellement traduit la confiance de ses partenaires bancaires dans le développement du groupe Cegid et conforte ainsi une stratégie ambitieuse de croissance tant en France qu'à l'International.

Le groupe Cegid dispose, ainsi, au 31 décembre 2010 de deux lignes de crédit syndiqué:

- Un crédit syndiqué d'un montant de 180 M€, conclu en juillet 2006, remboursable in fine, pour lequel le Groupe a, en avril 2008, exercé la clause d'extension de crédit incluse au contrat. Cette clause prévoyait un report du terme du crédit qui passe ainsi du 30 juin 2011 au 30 juin 2013, et un ajustement de l'encours maximum. Celui-ci est ramené à 150 M€ à compter du 30 juin 2011 et à 120 M€ à compter du 30 juin 2012 et jusqu'au 30 juin 2013.
- Un crédit syndiqué conclu en novembre 2010, d'un montant initial de 20 M€, à compter de la date de signature jusqu'au 30 juin 2011, porté à 50 M€ jusqu'au 30 juin 2012, à 80 M€ jusqu'au 30 juin 2013, à 200 M€ jusqu'au 30 juin 2014 ramené à 170 M€ jusqu'au 30 juin 2015. Des clauses d'extension sont susceptibles d'être exercées afin de porter l'ouverture de crédit à 140 M€ au 30 juin 2016 et 100 M€ jusqu'au 30 juin 2017.

Ces lignes de crédit procurent au Groupe une capacité de tirage renforcée pour les années futures afin d'assurer le financement de ses investissements.

Tableau de variation des flux de trésorerie

La capacité d'autofinancement générée par l'activité progresse légèrement et s'élève à 57,3 M€ (55,5 M€ au 31 décembre 2009). Après intérêts financiers et impôts payés d'un montant total de près de 9,1 M€, dont près de 8 M€ au titre de l'impôt sur les sociétés (1,7 M€ en 2009 dû à l'absence de décaissement d'impôt sur les sociétés compte tenu de l'utilisation de déficits reportables), la capacité d'autofinancement s'établit à 48,2 M€ (53,8 M€ au 31 décembre 2009).

La trésorerie issue de l'activité s'élève à 42,5 M€ (59,7 M€ en 2009). Cette baisse est principalement liée aux décaissements d'impôt sur les sociétés en 2010 et à un niveau exceptionnel d'encaissements des créances clients en 2009 (apurement de la balance clients lié à la mise en place d'un outil de recouvrement et de procédures optimisées).

Ces ressources de trésorerie ont permis de financer les investissements hors croissances externes constitués essentiellement des frais de développement des gammes de progiciels (28,9 M€) et du dividende versé par Cegid Group (9,2 M€). L'endettement net (67,9 M€ au 31 décembre 2010) a augmenté de 4,4 M€ après financement des investissements des croissances externes réalisées au cours de l'exercice pour un montant de 6,2 M€.

SOCIÉTÉ CEGID GROUP

Activité et résultats de Cegid Group

La société Cegid Group est une société holding depuis l'approbation par les actionnaires, réunis lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2006, de l'apport de ses activités opérationnelles au profit de sa filiale Cegid SA. Cegid Group a réalisé un chiffre d'affaires, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, de 4,7 M€ principalement au titre des redevances de frais de Groupe et d'image de marque (4,6 M€ au 31 décembre 2009).

Le résultat d'exploitation est de 0,03 M€ (0,1 M€ au 31 décembre 2009) et le résultat net de 10,9 M€ (10,9 M€ au 31 décembre 2009) après la prise en compte des produits financiers issus des dividendes de ses filiales de 10,8 M€. Au 31 décembre 2010, les capitaux propres s'établissent à 130,3 M€ (128,1 M€ au 31 décembre 2009) et l'endettement net, qui comprend 70,0 M€ de tirages sur la ligne de crédit syndiqué, s'établit à 76,1 M€.

Informations relatives aux délais de paiement

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de Commerce, nous vous informons, qu'au 31 décembre 2010, le solde des dettes fournisseurs Cegid Group d'une ancienneté supérieure à 60 jours représente un montant non significatif de 0,02 M€ (0,01 M€ au 31 décembre 2009), et de 1,3 M€ pour celles d'une ancienneté inférieure à 60 jours (0,6 M€ au 31 décembre 2009).

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 233 du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé de la société Cegid Group ne comprennent pas de dépenses non déductibles du résultat fiscal, au sens des dispositions de l'article 39.4 du même Code.

ÉVOLUTION DES FILIALES

Principales filiales opérationnelles

Filiales de Cegid Group

Cegid SA

Activité

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 décembre 2010 est de 214,3 M€ (216,9 M€ au 31 décembre 2009). Ce chiffre d'affaires comprend celui des sociétés GD Informatique, Servant Soft, Magestel, CGO Informatique et FCRS, dont les fonds de commerce sont exploités dans le cadre d'un contrat de location-gérance.

Au 31 décembre 2010, le résultat d'exploitation s'élève à 14,0 M€ (19,8 M€ au 31 décembre 2009) et le résultat net à 8 M€ (12,2 M€ au 31 décembre 2009).

Les capitaux propres s'établissent à 136,6 M€ (132,1 M€ au 31 décembre 2009). La trésorerie s'élève au 31 décembre 2010 à 0,5 M€.

Quadratus

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2010 s'élève à 22,4 M€ (21,1 M€ en 2009), le résultat d'exploitation à 8,6 M€ (8 M€ en 2009) et le résultat net à 5,3 M€ (4,8 M€ en 2009).

Au 31 décembre 2010, les capitaux propres s'établissent à 8,3 M€ et la trésorerie nette à 7,3 M€ après versement à Cegid Group d'un dividende de 4,8 M€ en 2010.

Civitas

Le chiffre d'affaires de la société Civitas au titre de l'exercice 2010 s'élève à 14,6 M€ (12,8 M€ en 2009). Le résultat d'exploitation est de 2,4 M€ (1,9 M€ en 2009). Le résultat net s'élève à 0,4 M€ (- 0,15 M€ en 2009).

Au 31 décembre 2010, les capitaux propres s'établissent à 5,8 M€ et la trésorerie nette à - 1,4 M€.

Filiales de Cegid SA

Filiales françaises

Aspx

La société Aspx n'a pas d'autre activité que la gestion de la participation de la société Comptanoo, joint venture détenue à part égale par Aspx (filiale à 100 % de Cegid) et Groupama - Gan Assurances et principal portail d'offres à destination des TPE en matière de gestion en ASP, de bouquets de services en ligne (www.comptanoo.com et www.club-comptable.com).

Comptanoo

La société Comptanoo a réalisé un chiffre d'affaires sur l'exercice 2010 de 1 M€ (1,2 M€ en 2009) dont 0,7 M€ de revenus récurrents. Le résultat d'exploitation s'élève à - 0,8 M€ (-0,2 M€ en 2009) et le résultat net à - 0,8 M€ (- 0,2 M€ en 2009).

Au 31 décembre 2010, les capitaux propres s'établissent à - 0,7 M€ et la trésorerie nette à - 0,8 M€.

I&C

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2010 de la société Informatique et Communications (I&C), spécialiste de solutions de gestion pour les entreprises du monde viticole, s'élève à 0,2 M€ (0,2 M€ en 2009), le résultat d'exploitation - 0,1 M€ (0,01 M€ en 2009) et le résultat net à - 0,1 M€ (0,01 M€ en 2009). L'année 2010 a été consacrée à la finalisation de la réécriture de la gamme viticole Amphora dans un nouvel environnement technologique.

Au 31 décembre 2010, les capitaux propres s'établissent à - 0,1 M€ et la trésorerie nette à - 0,2 M€.

Cegid Front RH

Vedior Front RH éditeur de logiciels de gestion RH/Paie, filiale du Groupe Randstad, acteur mondial de la gestion des Ressources Humaines, a été acquise en juin 2010 par Cegid SA et intégrée dans le périmètre de consolidation à compter du 1^{er} juillet 2010. Après le changement de dénomination sociale, la société Cegid Front RH a fait l'objet d'une dissolution par confusion de patrimoine avec une date d'effet en septembre 2010. Le volume d'activité des offres de Cegid Front RH, pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2010, s'élève à 0,8 M€.

AXETEAM

Cegid a acquis le 1^{er} décembre 2010, 100 % des actions de la société AXETEAM, éditeur et intégrateur d'une solution de gestion pour les sociétés de services « SYGES ».

Cette société a fait l'objet d'une dissolution par confusion de patrimoine avec une date d'effet en janvier 2011.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2010 de la société AXETEAM s'élève à 0,5 M€ (0,4 M€ en 2009), le résultat d'exploitation à 0,3 M€ (0,1 M€ en 2009) et le résultat net à 0,2 M€ (0,1 M€ en 2009).

Au 31 décembre 2010, les capitaux propres s'établissent à 0,3 M€ et la trésorerie nette à 0,1 M€.

Filiales internationales

EUROPE

Espagne

Cegid Ibérica

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 1,6 M€ (1,1 M€ en 2009), le résultat d'exploitation à 0,02 M€ (- 0,3 M€ en 2009) et le résultat net à 0,01 M€ (- 0,5 M€ en 2009).

Au 31 décembre 2010, les capitaux propres s'établissent à 0,1 M€ et la trésorerie nette à - 0,3 M€.

Italie

Cegid Italia

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 1,4 M€ (0,8 M€ en 2009), le résultat d'exploitation à 0,05 M€ (- 0,2 M€ en 2009) et le résultat net à 0,03 M€ (- 0,2 M€ en 2009).

Au 31 décembre 2010, les capitaux propres s'établissent à 0,04 M€ et la trésorerie nette à - 0,1 M€.

Royaume-Uni

Cegid Limited

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 1,6 M€ (1 M€ en 2009), le résultat d'exploitation à 0,3 M€ (- 0,1 M€ en 2009) et le résultat net à 0,2 M€ (- 0,02 M€ en 2009).

Au 31 décembre 2010, les capitaux propres s'établissent à 0,3 M€ et la trésorerie nette à - 0,4 M€.

AMÉRIQUE DU NORD

Cegid Corporation

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 0,9 M€ (0,6 M€ en 2009), le résultat d'exploitation à - 0,05 M€ (- 0,2 M€ en 2009) et le résultat net à - 0,1 M€ (- 0,2 M€ en 2009).

Au 31 décembre 2010, les capitaux propres s'établissent à - 2,2 M€ et la trésorerie nette à - 2,6 M€.

ASIE

Cegid Hong Kong Holdings Limited – Cegid Software (Shenzhen)

Le chiffre d'affaires de la société Cegid Software (Shenzhen), détenue à 100 % par la société Hong Kong Holdings Limited, s'élève, pour l'année 2010, à 0,4 M€ (0,1 M€ en 2009). Le résultat d'exploitation s'élève à - 0,1 M€ (- 0,2 M€ en 2009) et le résultat net s'élève à - 0,1 M€ (- 0,2 M€ en 2009).

Au 31 décembre 2010, les capitaux propres s'établissent à 0,1 M€ et la trésorerie nette à 0,2 M€.

Autres sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation

GD Informatique

Le chiffre d'affaires de GD Informatique, d'un montant de 0,1 M€, provient de la redevance de location-gérance, versée par Cegid qui exploite le fonds de commerce. Le résultat net de GD Informatique s'établit à 0,04 M€.

Servant Soft

Le chiffre d'affaires de Servant Soft, d'un montant de 1,3 M€, provient de la redevance de location-gérance, versée par Cegid qui exploite le fonds de commerce. Le résultat net de Servant Soft s'établit à 0,9 M€.

FCRS

Le chiffre d'affaires de FCRS, d'un montant de 0,2 M€, est constitué de la redevance de location-gérance, versée par Cegid qui exploite le fonds de commerce. Le résultat net de FCRS, s'établit à 0,2 M€.

Magestel

Le chiffre d'affaires de Magestel, d'un montant de 0,1 M€, provient de la redevance de location-gérance versée par Cegid qui exploite le fonds de commerce. Le résultat net s'établit à 0,06 M€.

CGO Informatique

Le chiffre d'affaires de CGO Informatique, d'un montant de 0,05 M€, provient de la redevance de location-gérance versée par Cegid qui exploite le fonds de commerce. Le résultat net s'établit à 0,05 M€.

Cegid Services

Cegid Group détient 99,89 % de Cegid Services. Cegid Services, dont l'actif net n'est pas significatif (0,4 M€), n'a plus d'activité.

Autres participations non consolidées

Cegid Japan

Il est rappelé que, à la suite de l'acquisition par Cegid SA de 100 % des actions de la société Timeless en 2008, la société Cegid Japan (anciennement VCS Timeless Japon), détenue à 100 % par Cegid, n'a pas localement d'activité significative et n'est donc pas consolidée.

GVI holding

Cegid Group a acquis, le 21 décembre 2010, 100 % des actions de GVI holding, société qui détient 100 % des actions de VISA informatique, éditeur et distributeur de logiciels de gestion à destination des collectivités territoriales et 100 % des actions de la société Ensemble solutions. Ces 3 sociétés créées en 1980 et principalement implantées à Loudun (Vienne), emploient 79 collaborateurs, disposent d'une base installée de près de 3 000 clients et réalisent un chiffre d'affaires de l'ordre de 6 millions d'euros, dont près de 60 % proviennent de contrats récurrents.

Ces 3 sociétés seront intégrées dans le périmètre de consolidation à compter du 1^{er} janvier 2011.

ISTimeless-Portugal

La société ISTimeless-Portugal, détenue à hauteur de 10 % par Cegid SA, assure une présence commerciale au Portugal et propose une offre de services sur la péninsule ibérique.

Altaven

Pour renforcer l'accord de partenariat conclu en mars 2008 entre Cegid SA et la société Altaven relatif à l'offre d'intégration fiscale « Optim'IS », Cegid SA détient une participation de 5 % dans cette société.

OFFRES DE PRODUITS, TECHNOLOGIES, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT**Les axes stratégiques de la politique de Recherche et Développement**

Cegid poursuit et confirme sa stratégie d'éditeur de progiciels spécialisés que ce soit par domaine fonctionnel (Finance-Comptabilité, Fiscalité, Paie/RH,...) ou par secteur d'activité vertical (Profession Comptable, Industrie, Retail, Secteur Public,...).

Les technologies mises en œuvre permettent de répondre à plusieurs enjeux concomitants :

- équiper aussi bien les TPE et PME que les moyennes-grandes entreprises indépendantes ou filiales de groupes,
- assurer une présence et une pertinence en France comme à l'international,
- autoriser tous les modes de distribution, directs ou indirects,
- accéder aux applications en mode On Premise (sur site) ou On Demand avec le SaaS.

Pour ce faire, la maîtrise des paramètres technologiques clés correspondant à cet environnement constitue un élément déterminant de la stratégie en matière de Recherche et Développement.

L'architecture

L'environnement d'aujourd'hui se présente comme un ensemble diversifié de systèmes et de composants fondamentalement multitechnologies :

- sur le poste client avec les PC, Tablettes et Smartphones,
- du côté serveur avec les services et la logique Web,
- pour les données stockées (SGBD/R), analysées et orchestrées (BI/Décisionnel) ou dématérialisées,
- de par les usages : applications en ligne, Cloud Computing, mobilité.

Face à ces enjeux, Cegid a apporté une réponse appropriée avec des travaux et réflexions d'architecture sur la façon d'organiser les systèmes et les flux ainsi que les relations entre les différents protocoles et acteurs du système d'information.

L'interopérabilité

Les produits de gestion font partie des applicatifs les plus centraux du système d'information faisant appels conjointement à des données opérationnelles et à des flux et ce, dans un univers collaboratif. Il en découle une nécessaire interopérabilité des applicatifs avec le reste de l'environnement : décisionnel, bureautique, portails, applications complémentaires.

L'utilisation des Web Services est devenue également une norme incontournable que Cegid a prise en compte dans ses fonctions d'échanges inter-applicatifs et de workflow.

L'explosion des modes de communication liés à l'Internet a rendu encore plus appropriés les outils de communication et de transfert d'information développés par Cegid, l'année 2010 s'étant illustrée par l'arrivée de multiples réponses adaptées à chaque situation.

Cegid Studio : ouverture vers les partenaires

Afin de favoriser l'adoption des solutions Cegid, l'outil mis à disposition des partenaires a été complété de nombreux points d'entrée et d'accès qui permettent une personnalisation des fonctions standards pouvant aller jusqu'à une certaine verticalisation.

Permettant aux utilisateurs de disposer d'une solution plus proche de leur spécificité métier, cette nouvelle version rend possible une personnalisation des solutions Yourcegid en termes de modèle de données (table, champs, structure), d'interface et d'ergonomie.

Outre les améliorations techniques et fonctionnelles, Yourcegid Studio s'est vu adjoindre un support documentaire plus fourni, un outil intégré de débogage plus performant et une gestion plus orientée vers l'international.

La plate-forme se dote également d'un front-office simplifié et totalement sécurisé ainsi que d'un forum d'échanges à destination des utilisateurs certifiés, l'outil permettant dorénavant, à travers une interface dédiée, d'appeler et de consommer tout type de Web Services.

Par ailleurs, les partenaires internationaux disposent également de cette plate-forme pour intégrer les normes locales dans les solutions Yourcegid et bénéficier, ainsi, d'une interface et d'un dialogue sécurisé leur garantissant davantage d'autonomie.

Enfin, à ce jour, une vingtaine de certifications de consultants chez des éditeurs, revendeurs et intégrateurs est intervenue.

Les plates-formes techniques (Framework) de Cegid

En 2010, Cegid a encore accentué l'intégration des nouvelles technologies dans les outils et plates-formes de développement.

Toutes les équipes de développement bénéficient dorénavant des frameworks les plus modernes (comme MS .Net ou Java) ainsi que du support et de la formation associés.

Grâce à un « mashup » de ses compétences techniques et de son outillage, Cegid a résolument emprunté la voie de la modernité pour ses applications sans créer de rupture dans le delivery aux clients.

GAMMES DE PRODUITS : DES OFFRES ENRICHIES ET RENOUVELÉES EN 2010**Profession Comptable et Associations de Gestion****Cegid Expert Agricole en mode hébergé/SaaS**

Cegid confirme ses ambitions sur le marché des Associations de Gestion et de Comptabilité issues du secteur agricole. L'ERP Cegid Expert Agricole regroupe des fonctionnalités complètes pour la production comptable, fiscale et sociale, la gestion interne et la facturation.

1^{ère} solution agricole souscrite en mode 100 % hébergé/SaaS, Cegid Expert Agricole est accessible via des infrastructures techniques hébergées chez Cegid.

Cegid Expert révision intégrée

Cegid poursuit ses travaux de développement pour mettre à disposition une révision complètement intégrée à Cegid Expert et entièrement interactive par rapport à l'ensemble des données de la production comptable, sociale et fiscale. Les Experts-Comptables pourront choisir entre la révision intégrée et la révision normative proposée actuellement.

Cegid Agrément

L'offre à destination des Organismes de Gestion (AGA - CGA) a été enrichie d'une solution web pour l'accès en ligne des adhérents.

Cegid Conventions Expert

Cegid propose à travers le portail Wexperandyou un service d'alertes sur les modifications des conventions collectives. Cegid finalise la mise à disposition d'un service complémentaire de veille et de mise à jour automatique des plans de paie en fonction de l'évolution des conventions collectives intégrées au progiciel Cegid ExpertPaie.

Expert On Demand

Nouveau mode de consommation des solutions de gestion intégrées, l'offre Cegid dédiée à la Profession Comptable est accessible en mode hébergé, de la production des travaux du cabinet à la gestion de la relation clients en passant par la gestion interne des cabinets.

Véritable outil d'aide à la décision, entièrement modulable, Cegid Expert On Demand est disponible dans les gammes Cegid Expert et QuadraExpert.

Cegid Expert Connect

Cegid enrichit son offre collaborative permettant aux Experts-Comptables de partager des dossiers de production comptable et/ou sociale avec des entreprises souhaitant externaliser leurs fonctions comptables et/ou sociales.

Ce nouveau service permet aux Experts-Comptables de conquérir de nouvelles missions en matière d'externalisation, de plate-forme d'échanges et de travail collaboratif.

QuadraWebExpert

La plate-forme collaborative Quadra (QWE) a été conçue pour permettre aux Experts-Comptables de partager les travaux entre leur cabinet et leurs clients, et ainsi d'optimiser leurs relations grâce à Internet.

Simple de mise en œuvre, les outils proposés permettent de communiquer efficacement auprès des clients et de mettre à disposition de ces derniers tous les documents administratifs qui leur sont nécessaires (déclarations fiscales et sociales, bulletins de salaire...).

Le client peut également opter pour différents QuadraWebServices, tels que la comptabilité collaborative, les tableaux de bord, la saisie d'éléments variables de paie....

Au cours de l'année 2010, ce sont plus de 250 Experts-Comptables qui ont mis en œuvre cette plate-forme collaborative, et plus de 2 600 entreprises qui ont souscrit à un QuadraWebService.

TPE

Yourcegid Entrepreneurs & TPE Solos

Nouvelle gamme de logiciels de Comptabilité et Devis-Facture en SaaS pour les très petites entreprises (jusqu'à 5 salariés) : solos, indépendants, petites structures, créateurs d'entreprise.

Disponible exclusivement en mode SaaS donc accessible 7j/7 et 24h/24, Yourcegid Entrepreneurs & TPE Solos ne nécessite aucune connaissance technique comptable. L'ouverture de dossiers se réalise simplement et rapidement grâce à un assistant de paramétrage qui aide l'utilisateur. La couverture fonctionnelle de l'offre couplée à son mode d'utilisation innovant en fait l'outil indispensable des petites entreprises en recherche d'efficacité.

Cegid Business Line

Ce progiciel de gestion intégré complet, destiné aux PE et TPE (jusqu'à 50 salariés), est disponible en mode classique ou en mode SaaS. Le mode hébergé propose plus de souplesse et de flexibilité pour les petites entreprises : déploiement rapide, disponibilité des données en temps réel, mise en œuvre accélérée des applications, réduction des budgets d'investissements.

Associations

Yourcegid Associations

Cette solution de comptabilité recettes-dépenses en mode SaaS pour Très Petites Associations non fiscalisées est réalisée en étroite collaboration avec des trésoriers et comptables d'associations ainsi que des Experts-Comptables. Yourcegid Associations est une solution très simple d'utilisation qui intègre en standard Léa, l'avatar permettant aux trésoriers et comptables bénévoles de se former aux principes de base de la comptabilité d'une association et à l'utilisation du logiciel.

Cette offre est disponible :

- en abonnement auprès de Cegid,
- auprès du réseau d'accompagnement des TPE à savoir les cabinets d'expertise comptable équipés par Cegid de la solution collaborative eWS, ou auprès d'un Cegid Partner (réseau de revendeurs) équipé de la solution Cegid YES!

Réseau Indirect

Cegid YES!

Le portail Internet des Cegid Partners (réseau de revendeurs) permet d'ouvrir des services en ligne aux clients TPE et Associations. Parmi le bouquet de services en ligne mis à leur disposition dans le cadre de Cegid YES!, on distingue :

- des services de gestion : Yourcegid Entrepreneurs & TPE Solos, Cegid Business Line et Yourcegid Associations,
- des services d'informations et de communication : site vitrine, site e-commerce (développé récemment avec UGAL), espace de stockage complémentaire, Dossiers Revue Fiduciaire Conseils (contenu disponible via eWS).

Cette offre Cloud, disponible en marque blanche, est à tiroirs pour permettre à chaque distributeur de construire une offre sur mesure pour chacun de ses clients, qu'ils peuvent encapsuler dans le cadre d'une proposition de services plus globale.

Avec Cegid YES!, offre unique sur le marché, Cegid permet à ses Cegid Partners de prendre le virage technologique qui s'opère actuellement vers le Cloud, et leur ouvre la porte d'un marché en forte croissance.

Secteurs Verticaux

Retail

Yourcegid Retail

Conçue pour améliorer la compétitivité, la productivité et la rentabilité des entreprises du commerce spécialisé, l'offre Yourcegid Retail couvre tous les besoins de la chaîne de valeur Retail : construction de l'offre, prévisions,

sourcing & production, supply chain, gestion commerciale « crosschannel », pilotage magasin & encaissement, CRM & Fidélité.

Yourcegid Retail: nouveautés et Innovations majeures

2 nouvelles solutions expertes viennent renforcer l'offre **Yourcegid Retail**.^{NEXT}, **Advanced Replenishment**.^{NEXT} et **Demand Forecasting**.^{NEXT} dédiées respectivement à l'optimisation des stocks magasins et aux prévisions de vente.

Yourcegid **Retail On Demand** s'étoffe d'une nouvelle offre dédiée aux PME du commerce spécialisé ayant moins de 20 terminaux points de vente.

L'offre magasins s'enrichit avec la nouvelle version de **Yourcegid Retail Point of Sale**.^{WSH}, solution d'encaissement et de CRM dédiée aux grandes surfaces spécialisées et aux grands magasins. Parmi les nouveautés et fonctionnalités majeures se trouvent la gestion de la démarque, l'optimisation des promotions, les add ins personnalisés, la liste cadeaux multicanale, la gestion sous-douane et les dernières technologies embarquées (SQL2008R2, Unicode,...).

Cegid Innovation Store

Cegid Innovation Store, vitrine technologique développée avec nos partenaires applicatifs, métiers et technologiques, inaugurée en juin 2010 au siège de Cegid à Lyon, est un lieu unique de découverte et de mise en application réelle des dernières innovations métiers et technologiques au service des points de vente du commerce spécialisé. Parmi les technologies et concepts exposés se trouvent la RFID, la mobilité, le shopping intelligence, le multitouch, etc...

Hôtellerie-Restauration

Yourcegid Hotel Restaurant CBP

Composée de solutions intégrées et modulaires dédiées aux métiers de l'hôtellerie restauration, cette offre constitue un véritable système d'information pour les petits ou moyens groupes hôteliers ou chaînes de restauration. La dernière version de ces solutions apporte de nombreuses nouvelles fonctionnalités: gestion multi-établissements, gestion des offres promotionnelles, fidélité, gestion des titres restaurant, diverses fonctionnalités dédiées à la restauration rapide, suivi de la satisfaction client et gestion des séminaires.

Yourcegid Hotel Restaurant.^{Win}

Destinée plus particulièrement aux hôtels et points de vente de restauration indépendants, l'offre s'étoffe de nouveautés prenant en compte l'évolution du marché et les besoins de gestion de la profession.

Yourcegid Hotel.^{Win} comprend des modules fonctionnels tels que la réservation, le planning, la facturation, la gestion et les statistiques. Son module OnLine, gérant la connectivité avec les outils de distribution de chambres sur Internet, s'interface maintenant avec Availpro en complément de la plate-forme Reservit. Des modules de fidélité, de suivi de la satisfaction client, et d'envoi de SMS/MMS, complètent désormais l'offre.

Yourcegid Restaurant.^{Win} est composé de modules d'encaissement, d'impression cuisine, de back office et d'un nouvel outil de prises de commandes mobiles qui permettent la gestion complète d'un point de vente de restauration.

Manufacturing Industry

L'offre Yourcegid Industry, destinée aux professionnels des filières, répond aux enjeux de gestion des TPI, PMI, et filiales de groupes industriels (automotive, aeronautics, life science, high tech).

Plus de 2 000 professionnels utilisent les solutions de l'offre Yourcegid Industry dans 22 pays.

Produire au moindre coût, optimiser ses achats et ses stocks, tenir ses délais, augmenter sa rentabilité, sécuriser la rédaction et la diffusion de ses documents techniques et commerciaux, piloter ses sites à l'étranger, éclairer sa prise de décisions et enfin, s'affranchir de l'informatique pour se concentrer sur son métier, comptent parmi les défis que les industriels ont à relever.

L'offre Yourcegid Industry propose, en mode *Premise* ou en mode *SaaS*, des fonctionnalités complètes pour piloter la production, la chaîne logistique, les bases de données documentaires mais aussi la gestion administrative et financière des entreprises industrielles.

Enfin, avec plus de 20 partenaires applicatifs métier, le marché *Manufacturing Industry*, s'est entouré d'un écosystème pertinent, lui permettant d'accompagner ses clients le plus loin possible dans leurs projets.

Domaines fonctionnels

Ressources Humaines

Yourcegid Ressources Humaines

Les investissements ont été axés sur de nouvelles offres disposant d'interfaces utilisateurs innovantes, d'une profondeur fonctionnelle enrichie afin d'accompagner les clients qui utilisent les solutions de Paie et de Ressources Humaines dans l'évolution de leur métier.

En complément, de nouvelles offres exclusivement Ressources Humaines ont été réalisées autour des sujets de gestion des talents et de planification permettant un nouveau positionnement en *Best Of Breed* sur le segment du *Mid Market*.

Cegid RH bénéficie enfin d'une convergence de *Best Practices* issue du rapprochement avec Cegid Front RH permettant d'allier performance, innovation, sécurité et maturité en proposant de nouveaux modules et services RH.

Ressources Humaines avec Cegid Business

Déploiement de l'offre de dématérialisation des documents Ressources Humaines.

Précurseur sur de nombreux sujets comme ceux de la DUCS (Déclaration Unifiée de Cotisations Sociales) et de la DADS-U (Déclaration Automatisée des Déclarations Sociales Unifiée), Cegid a lancé le service de dématérialisation des attestations de salaires destinées aux Caisses Primaires d'assurance Maladie (CPAM).

Fiscalité

Portail Etafi.fr

Le portail Etafi.fr, solution pionnière et innovante depuis 2001, compte aujourd'hui plus de 5 000 clients et assure, chaque année, la transmission à la DGFiP de 65 000 liasses fiscales et plus de 150 000 déclarations de TVA.

Le nouveau portail Etafi.fr s'inscrit dans une stratégie d'innovation permanente pour contribuer à la performance des entreprises et répondre à leurs attentes en matière de sécurité renforcée et de traçabilité.

De nouveaux services ont enrichi l'offre portail déclaratif tels que l'envoi des liasses fiscales à la Banque de France. De nouvelles fonctionnalités sont également disponibles telles que la gestion personnalisée des utilisateurs et des périmètres sociétés et la personnalisation des alertes et du suivi des dossiers.

CVAE

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), taxe qui se substitue en partie à la taxe professionnelle, est un nouvel impôt local créé par l'administration fiscale dans le cadre de la loi de finances 2010. Elle concerne toute entreprise qui enregistre un chiffre d'affaires supérieur à 152 500 € avec une déclaration effective à compter du 4 mai 2010.

Cette nouvelle taxe possède la particularité de pouvoir être traitée exclusivement sous forme électronique et ce, pour les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse les 500 000 €, illustrant ainsi la volonté de l'État de généraliser la dématérialisation des déclarations fiscales.

Cegid, de part son expertise dans le domaine de la fiscalité, a su répondre à ce nouveau besoin en mettant à disposition un module CVAE sur l'ensemble de ses offres.

Cegid a également répondu aux besoins des entreprises en leur proposant, via son portail Etafi.fr, la télétransmission et le télépaiement totalement sécurisés et automatisés.

Consolidation avec Etafi Conso disponible en mode SaaS

Etafi Conso en mode SaaS permet plus de flexibilité et un usage à la demande.

De nouveaux modules ont été développés pour plus d'efficacité, de traçabilité et une maîtrise complète du processus de consolidation légale et statutaire tels que :

- un workflow regroupant les étapes de consolidation et les contrôles de réalisation et de conformité,
- une piste d'audit facilitant les travaux de justification du passage des comptes sociaux aux comptes consolidés,
- un tableau de bord entièrement paramétrable,
- des arborescences d'édition adaptables et personnalisables.

Secteur Public

Yourcegid RH Secteur Public (Gestion des Ressources Humaines)

En 2010, les investissements ont principalement porté sur le domaine du pilotage RH des Collectivités Territoriales et des Établissements Publics. S'appuyant sur une suite logicielle intégrée de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC), les acteurs du Secteur Public pourront ainsi piloter la chaîne complète de métiers au sein de leur organisation : organisation et suivi du recrutement et de la mobilité interne, gestion des postes et des compétences, préparation et suivi des plans de formation, pilotage budgétaire des effectifs. L'offre décisionnelle est renforcée par la mise à disposition d'un module d'analyse multidimensionnelle basée sur une technologie de cubes OLAP, et par la fourniture d'une nouvelle version d'univers Business Objects s'appuyant sur la version BO XI.

Yourcegid GF Secteur Public (Gestion Financière)

Dans le prolongement de ce qui a été initié en 2009, la gamme s'enrichit par la généralisation de la diffusion du nouveau module de gestion des « Marchés Publics et Contrats » qui s'intègre dans une chaîne de gestion financière et comptable full Web. Ce module répond aux obligations réglementaires et constitue un assistant de gestion pour les directions des services Achats et Finance.

Yourcegid GF Secteur Public édité par Civitas intègre le nouveau module Agence Comptable 100 % Web conçu pour répondre aux besoins des Établissements Publics et Organismes de Protection Sociale. Cette application permet à une direction comptable publique intégrée, de traiter l'ensemble de ses opérations : comptabilité générale et analytique, gestion des encaissements et des règlements,

production des documents réglementaires (Compte Financier, infocentre DGCP...). Avec des fonctionnalités spécifiques de consolidation et de centralisation comptable, Yourcegid GF Secteur Public répond aux besoins des organisations en réseau national.

Pour l'ensemble de ses gammes, Civitas prolonge ses investissements techniques et fonctionnels dans son offre SaaS, avec plus de 200 Collectivités et Établissements Publics déjà équipés par ce mode d'utilisation.

Au total, le montant des frais de développement immobilisés en 2010 s'élève à 28,9 M€, soit 11,6 % du chiffre d'affaires consolidé à un niveau identique à celui du 31 décembre 2009. La dotation aux amortissements est de 26,8 M€ en hausse de 2,8 M€ par rapport au 31 décembre 2009.

RESSOURCES HUMAINES, L'ENGAGEMENT DU GROUPE

Politique Sociale

La performance économique et sociale d'un éditeur nécessite d'apprécier les ressources humaines comme un facteur clé dans le cadre d'un développement durable.

Pour réussir, dans un contexte sans cesse fluctuant et en changement permanent, des actions régulières ont été entreprises afin d'apporter aux collaborateurs un cadre favorable à leur développement professionnel.

L'ensemble de ces actions doit participer à l'émergence de la motivation, au sens du service, au goût de l'innovation et à la recherche de la performance. La réussite globale passe par ces principes de fonctionnement gage d'une satisfaction des clients du Groupe en France et à l'international.

Esprit de conquête, partage et échange, innovation et technologie, qualité, fiabilité et performance constituent ces fondamentaux.

À ces actions s'ajoute depuis de nombreuses années une implication forte des dirigeants du Groupe et des collaborateurs vis-à-vis du monde associatif pour accompagner la formation et l'insertion des moins favorisés. Cegid, à travers OL Fondation, participe ainsi directement à la structuration et au développement de ces actions.

Cette stratégie s'inscrit pleinement dans une approche de développement durable des activités du Groupe, en associant la performance économique et sociale.

Informations sociales

Emploi : évolution des effectifs du Groupe

Les effectifs des différentes sociétés incluses dans le périmètre de consolidation du Groupe se répartissent de la manière suivante :

Effectifs inscrits au 31 décembre	2010	2009	2008
France	2 039	2 006	2 247
Cegid	1 761	1 738	1 847
Quadratus	150	141	137
Civitas	121	123	129
VCSTIMELESS ⁽¹⁾			115
Informatique et Communications	5	4	4
AXETEAM	2		
GDI Informatique ⁽²⁾			15
Filiales étrangères			
Espagne	8	6	8
Grande-Bretagne	11	10	10
Italie	6	5	4
États-Unis	3	2	3
Chine	10	7	4
TOTAL	2 077	2 036	2 276
Comptanoo ⁽³⁾	22	21	14

Les sociétés GVI Holding, VISA Informatique et Ensemble Solutions (« Groupe VISA ») soit 79 salariés, acquises le 21/12/2010 n'ont pas été consolidées.

⁽¹⁾ Société ayant fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine avec Cegid SA au 31 décembre 2008.

⁽²⁾ Société ayant fait l'objet d'une location-gérance au profit de Cegid SA le 1^{er} janvier 2009.

⁽³⁾ Société mise en équivalence détenue à 50 % par Cegid SA dans le cadre d'une joint venture (Cegid/Groupama - Gan Assurances) depuis le 1^{er} janvier 2009.

L'effectif moyen des sociétés consolidées, fort de 23 nationalités différentes, s'est élevé en 2010 à 2 047 collaborateurs et collaboratrices (2 143 en 2009, 2 089 en 2008), dont Comptanoo, société mise en équivalence.

Le Groupe a procédé, en 2010, à 238 embauches, dont 150 en CDI et 88 en CDD (159 embauches en 2009, 83 en CDI et 76 en CDD).

La réorganisation initiée en 2009 a conduit à 21 départs pour motif économique en 2010. Par ailleurs, le Groupe a entrepris 50 licenciements pour motifs individuels.

Structure des effectifs du Groupe

L'évolution des effectifs correspond à l'adaptation des ressources aux engagements clients de l'année 2010 et au nécessaire renforcement du développement de la satisfaction client.

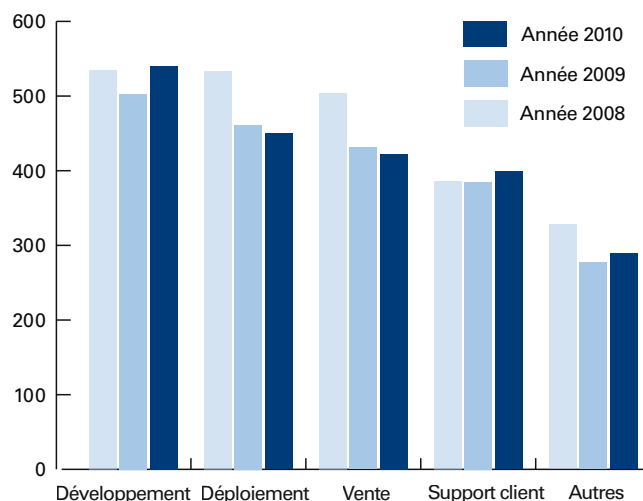
Dans un environnement économique de crise dont les effets sont toujours perceptibles en 2010, le Groupe a marqué sa volonté de maintenir de manière globale ses ressources humaines et les emplois associés afin de disposer du capital humain dans la perspective d'une reprise de l'activité.

Les priorités de la politique de recrutement s'orientent vers l'acquisition de compétences dans le domaine des nouvelles technologies et de profils à dimension internationale afin de soutenir le développement du Groupe sur ces deux axes stratégiques.

En 2010, le taux de démissions du Groupe est resté faible à 4 %.

Évolution de la répartition des collaborateurs par métiers

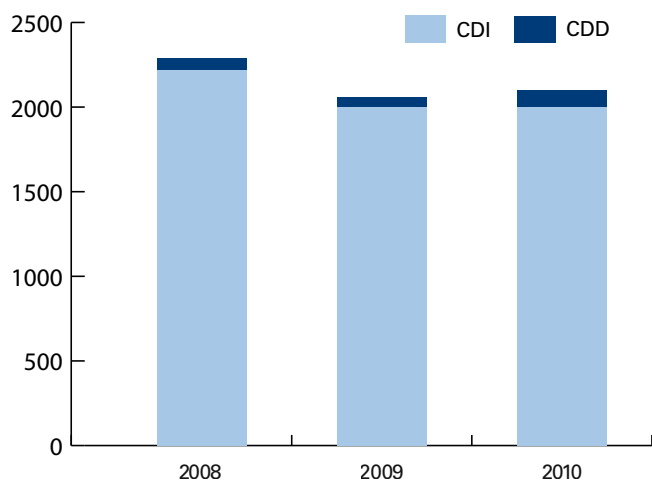
(Chiffres au 31 décembre de chaque année)



Évolution du nombre de collaborateurs par nature de contrat

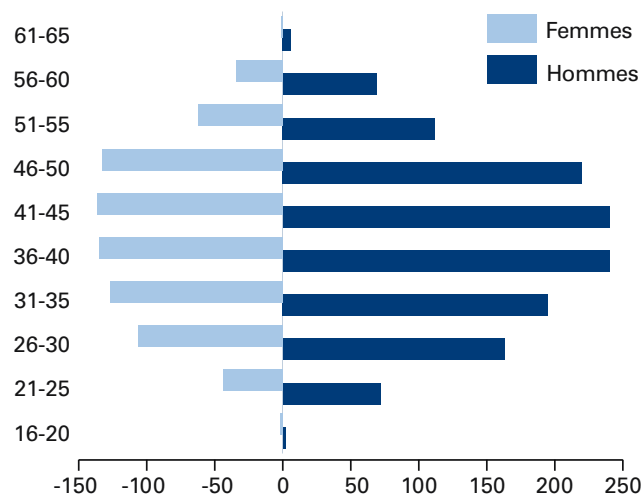
Le Groupe construit son développement sur des emplois durables avec 95 % de ses collaborateurs en CDI. 23 d'entre eux ont vu leurs CDD transformés en CDI en 2010.

Le recours au CDD a représenté 46 équivalents temps plein en 2010 (contre 47 en 2009) et est principalement destiné à couvrir les hausses d'activité du métier assistance téléphonique. L'intérim n'a représenté que 341 jours travaillés en 2010.



Pyramide des âges 2010

L'ancienneté moyenne (10 ans) et l'âge moyen (40 ans) des collaborateurs au 31 décembre 2010 sont identiques à la situation au 31 décembre 2009.



Organisation du temps de travail / Temps partiels / Heures supplémentaires et sous-traitance

La mise en œuvre du statut collectif s'organise sur la base des dispositions réglementaires et conventionnelles existantes au travers, notamment, de déclaratifs horaires, de contrepartie aux temps de déplacement, de jours RTT ou d'horaires collectifs, à l'exception des cadres dirigeants.

Le dispositif arrêté prend en considération les sujétions de chaque activité et la contrepartie effective en termes de réduction du temps de travail en distinguant notamment les activités particulières (déploiement et assistance clients).

Le Groupe dispose de 211 collaborateurs à temps partiel choisi, soit 9,8 % des effectifs. Ce mode d'organisation du travail répond aux souhaits des collaborateurs, aussi bien durant une période déterminée (congé parental), qu'indéterminée. L'accord sur l'égalité professionnelle participe directement à ce choix de mode d'organisation du temps de travail.

Un total de 3 841 heures supplémentaires a été rémunéré en 2010 (3 694 en 2009). Cela correspond principalement à la saisonnalité de l'activité d'Assistance Téléphonique et des pointes d'activité de la fin d'année.

Le taux d'absentéisme, pour l'année, est resté stable et faible à 3 %, hors absences pour longues maladies. Le nombre de jours d'absence est de 26 024 (26 608 en 2009).

La politique de prévention du Groupe fait l'objet de plans revus régulièrement étant précisé qu'il n'existe pas de risque propre aux différents métiers exercés. Toutefois, au regard de l'activité itinérante de certaines populations, une attention particulière est portée sur le risque routier à travers une politique régulière de sensibilisation.

En 2010, 25 arrêts de travail pour accident de trajet ont représenté 622 jours (17 arrêts de travail, soit 600 jours en 2009).

En 2010, l'évolution des activités du Groupe, vers des comptes clients de taille plus importante, associée à une stratégie de recentrage des ressources autour de ses activités d'éditeur a fait croître l'utilisation de la sous-traitance. La sous-traitance concerne essentiellement la délégation des activités de déploiement et la recherche de compétences spécialisées (développements spécifiques, ingénierie, maintenance matériel). D'autre part, le Groupe fait appel à la sous-traitance pour des travaux spécialisés (nettoyage, travaux d'entretien, etc.).

Dialogue et relations sociales

La dynamique de dialogue social engagée depuis plusieurs années s'est maintenue et, malgré un contexte économique incertain, a permis de poursuivre l'accompagnement du développement de l'entreprise.

Les relations avec les instances de représentation du personnel ont ainsi conduit à maintenir un niveau d'échanges importants respectant les intérêts du Groupe et des collaborateurs.

Elles ont ainsi permis d'enrichir le socle social composé de 10 accords d'entreprise et traitant des thèmes suivants :

- Égalité professionnelle
- Statut collaborateurs
- Frais professionnels
- Aménagement et réduction du temps de travail
- Prévoyance
- Intéressement
- Handicap
- Carrières confirmées
- Dialogue social
- GPEC

Cette approche a également permis aux partenaires sociaux d'engager des réunions de travail sur des sujets complémentaires comme le télétravail et la prévention des risques psychosociaux afin de continuer à répondre aux attentes des collaborateurs et à l'amélioration de leur cadre d'activité.

Accords signés au cours de l'année 2010

Égalité professionnelle

Dès 2007, Cegid a signé un accord d'entreprise relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de l'entreprise.

Le bilan positif de cet accord, partagé avec les représentants du personnel, a permis au cours de ces 3 années d'exercice de renforcer les différents aspects destinés à promouvoir l'égalité professionnelle (recrutement, formation, aménagement d'horaires...). C'est ainsi que les écarts de rémunération identifiés ont été résorbés grâce à un budget dédié négocié chaque année. L'entreprise a confirmé son engagement à poursuivre ses actions par la signature d'un avenant à cet accord.

Rémunération

Politique de rémunération

La politique de rémunération est un atout de la stratégie du Groupe car elle permet d'attirer et de recruter les meilleurs collaborateurs, puis de les fidéliser. Elle est animée par des principes complémentaires de rétribution individuelle et collective de la performance.

Les modèles de rémunération, distincts selon les métiers, associent une partie fixe et une partie variable qui permettent une rétribution adaptée de la performance individuelle des salariés tout en répondant aux objectifs économiques du Groupe. Ils sont régulièrement repensés et comparés aux pratiques du marché afin de maintenir la motivation des collaborateurs et la compétitivité du Groupe. Les principes de rémunération variable constituent, particulièrement pour les populations commerciales, un outil favorisant le développement du Groupe.

L'évolution de la masse salariale brute consolidée est la suivante (en M€) :

2010	2009	2008 ⁽¹⁾
87,5	88,1	86,2

⁽¹⁾VCSTIMELESS et Civitas sur 3 mois.

Dans la continuité des années précédentes, la gestion de la masse salariale du Groupe a fait l'objet d'attentions particulières en 2010 à travers la détermination, le suivi et l'analyse d'indicateurs pertinents assurant un pilotage en phase avec l'activité. L'évolution de la masse salariale au titre de l'année 2010 en comparaison de celle de 2009, est principalement marquée par les opérations d'externalisation de certaines activités non stratégiques (BTP, Logistique).

Partage des fruits de la croissance

Cette politique de rémunération individuelle est complétée par des dispositifs de rétribution collective de la performance tels que l'abondement, le plan d'épargne entreprise (PEE), l'intéressement et la participation.

Depuis son origine, le Groupe a mis en œuvre une politique volontaire de participation des collaborateurs à son développement et a favorisé l'épargne salariale.

Le montant de l'abondement brut a représenté 0,58 M€ pour l'année 2010 (0,62 M€ pour 2009) auquel s'additionne celui de l'intéressement qui s'est élevé à 0,77 M€ (0,66 M€ en 2009).

L'intéressement au titre de l'année 2010 est de 1,1 M€ (3,4 M€ en 2009).

Enfin, au titre des œuvres sociales, sont regroupées les dépenses en matière de restauration (titres restaurants), de régime de prévoyance et de dotation aux instances

représentatives du personnel. Les montants distribués, au titre de l'année 2010, représentent 4,5 M€ (hors filiales étrangères).

L'ensemble des éléments de rémunération complémentaire représente, pour l'exercice 2010, un montant de 6,9 M€ soit 8 % de la masse salariale brute.

Hygiène et sécurité

La protection de la santé et de la sécurité des salariés sur le lieu de travail constitue un impératif pour le Groupe. Depuis de nombreuses années, ce dernier s'est engagé à maintenir des conditions de travail préservant la santé de ses salariés. À ce titre, il met en œuvre une politique de prévention et les moyens associés. Ceux-ci sont fondés sur l'évaluation, l'anticipation et la gestion du risque, compte tenu des particularités des activités et des besoins des populations concernées.

La gestion de l'hygiène et de la sécurité est principalement déclinée au niveau de chaque site, ce qui permet de définir et mettre en place des mesures de prévention et de protection adaptées et répondant aux impératifs spécifiques de chaque lieu de travail.

Dans ce cadre, les responsables de sites bénéficient d'un suivi de la réglementation applicable.

La sensibilisation des salariés est considérée comme un facteur essentiel et fait l'objet de plans de préventions identifiés en fonction des risques (risque routier, pandémie). Par ailleurs, des outils et procédés sont déployés en permanence afin d'assurer la sécurité du système d'information utilisé par les salariés dans l'exercice de leur activité. Des mesures complémentaires dans ce domaine ont été réalisées en 2010 et la sensibilisation des salariés à la problématique de sécurité renforcée à travers une charte dédiée.

Il appartient aux unités opérationnelles et aux filiales du Groupe de mettre en œuvre ces dispositifs en termes d'hygiène et de sécurité.

Enfin, les risques psychosociaux étant apparus comme un risque déterminant pour les entreprises, le Groupe a naturellement engagé une démarche pragmatique de prévention et de gestion. La démarche initiée dès 2009, regroupant des membres des CHSCT et la médecine du travail, avec l'appui d'un intervenant extérieur, s'est concrétisée en 2010 par des actions de sensibilisation du management et par la signature d'un accord de méthode en vue d'aboutir à la mise en œuvre d'un accord d'entreprise en 2011.

Développement des compétences

La gestion des compétences tout au long de la vie professionnelle

La performance durable du Groupe nécessite une connaissance de ses ressources internes afin d'anticiper les exigences du marché et répondre aux aspirations des salariés. C'est ainsi que le Groupe à travers différents accords (GPEC, Carrières confirmées) s'est engagé dans la mise en œuvre d'actions concrètes pour assurer l'adéquation des compétences de ses collaborateurs, leur évolution et leur développement à ses besoins actuels et futurs.

Au cours de l'année 2010, les mesures concrètes prévues ont ainsi été mises en œuvre, et notamment la mise en place d'un référentiel compétence pour les principaux métiers du Groupe, d'un entretien de seconde partie de carrière, de « parcours tutoral » de montée en compétences des plus jeunes et d'actions de formations dédiées.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE L'ÉMETTEUR

Rapport de gestion

Par ailleurs, le Groupe a poursuivi et renforcé son programme Envol, dispositif d'accompagnement des potentiels et compétences clés.

Formation

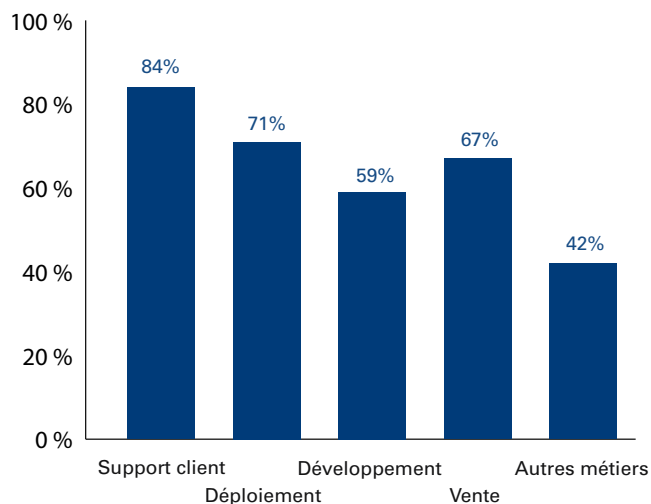
La performance du Groupe est liée aux compétences de ses collaborateurs. À ce titre, la formation constitue un enjeu majeur de développement qui doit faire l'objet d'une évaluation et d'un suivi permanent.

Afin d'être en phase avec l'évolution constante des technologies du secteur de l'édition de logiciels, la formation des collaborateurs constitue un impératif. C'est pourquoi le Groupe accorde une attention forte à l'acquisition et au développement des compétences tout au long de la vie professionnelle de ses salariés.

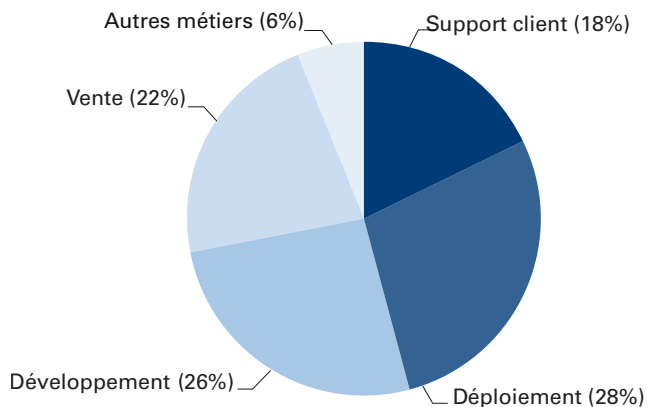
En 2010, l'investissement formation consolidé a représenté 5 698 jours de formation, soit près de 3 % de la masse salariale et s'est articulé autour de trois axes majeurs que sont l'expertise, les nouvelles technologies et l'internationalisation.

En 2010, la création de l'École Interne, CegidPeople Institute, a permis une meilleure structuration des efforts de formation à travers des parcours métiers destinés à mutualiser les investissements et à assurer un suivi homogène dans une optique de performance accrue.

Taux de formation par métier



Investissement de formation par métier



Mobilité

Le développement de la mobilité interne au sein du Groupe et des outils associés (entretien annuel professionnel, site intranet dédié à la mobilité interne, référentiel compétences et passerelles professionnelles, etc.) s'est poursuivi afin de rendre encore plus visible les opportunités d'évolutions pour les collaborateurs, permettant ainsi d'assurer le maintien et le développement des compétences au sein du Groupe. Le principe de mobilité s'appuie sur l'identification de potentiels internes et sur le développement des compétences à l'international.

Le dispositif renforcé en 2010 a permis de pourvoir 15 % des postes par la mobilité interne. L'ensemble des collaborateurs prenant de nouvelles fonctions bénéficient d'un plan d'intégration construit en étroite coopération avec le management pour accélérer et optimiser la prise de poste.

Développement durable

Responsabilité sociale

Convaincu que les actions de promotion de la diversité et que l'implication locale sont des facteurs de performance et de richesse professionnelle, le Groupe poursuit sa démarche de responsabilité sociale d'entreprise.

Depuis son origine, le Groupe s'est engagé à favoriser l'égalité professionnelle et à combattre les discriminations quelle qu'en soit la nature et notamment celles basées sur le sexe, la race, la religion, la nationalité, les opinions politiques, l'orientation sexuelle, les origines sociales, l'âge ou le handicap. Certaines ont fait l'objet d'accord d'entreprise notamment en matière d'égalité professionnelle, de carrière confirmée ou de handicap.

Égalité professionnelle

À la suite de la signature de l'accord sur l'égalité professionnelle de 2007, Cegid a poursuivi son action en mettant en œuvre un budget spécifique permettant ainsi la réduction effective des écarts de rémunération identifiés.

En 2010, les actions se sont poursuivies sur la base du rapport Femme/Homme au sein de Cegid, couvrant des domaines tels que les conditions de travail, le recrutement, la formation, etc. La proportion de femmes dans les recrutements et dans le personnel formé en 2010 est identique à celle de la représentation de celles-ci dans l'entreprise.

Cegid entretient des relations régulières avec le monde associatif, notamment en portant à la connaissance d'associations telles que Force Femmes les profils de postes expérimentés disponibles au sein du Groupe.

Handicap

Au cours de l'année 2010, le Groupe a poursuivi sa politique pour l'emploi des personnes handicapées en mettant en place un réseau de correspondants Handicap au sein de chaque site, un accueil de public en alternance et des opérations de sensibilisation.

Le Groupe a aussi renforcé sa participation à des événements de recrutement spécialisés et de mise en contact qui ont notamment permis de tenir les engagements de recrutement de personnes ayant un statut de travailleurs handicapés.

Impact local

Depuis de nombreuses années, le Groupe s'implique localement au travers de partenariats et d'actions de mécénat mais aussi en favorisant l'engagement volontaire auprès de public en difficultés.

Le Groupe s'associe ainsi à plusieurs projets d'aide à l'insertion des jeunes issus de zones urbaines sensibles dont ceux portés par l'association Sport dans la ville. Des valeurs largement partagées par les collaborateurs du Groupe puisqu'en 2010 une quinzaine d'entre eux se sont impliqués directement en donnant de leur temps et de leur énergie en tant que Parrains ou Marraines d'un(e) jeune qu'ils ont choisi(e) d'accompagner dans leur parcours de découverte du monde professionnel.

D'autres actions ont aussi été mises en œuvre avec l'opération « Jobs&Cité Stadium » pour les candidats issus des périphéries urbaines, la « Semaine du handicap » et la « Semaine de la diversité ».

La finalité, pour le groupe Cegid, demeure de participer au financement d'actions durables auprès des jeunes ou de publics sensibles et d'agir ainsi concrètement.

Informations environnementales

Le groupe Cegid, entreprise du secteur des technologies de l'information, contribue au respect et à la préservation de l'environnement à travers ses produits et son mode de fonctionnement.

Les produits du Groupe Cegid, permettant de dématérialiser les échanges et de réduire les déplacements, participent directement à la diminution des impacts environnementaux liés à l'activité économique. Le fort développement du SaaS, mis à disposition de plus de 13 000 clients en 2010, se traduirait, selon nos estimations, par une économie de 24 tonnes de CO₂ non émises par nos clients grâce à la mutualisation des serveurs réalisée dans nos locaux*.

Cegid a mis en place une politique de déplacement respectueuse de l'environnement : les salariés sont encouragés à utiliser des moyens de transport en commun, à limiter le nombre de leurs déplacements professionnels individuels au profit de l'utilisation des technologies de l'information, comme les vidéo conférences et les conférences téléphoniques. Le Groupe a également opté pour des implantations locales, en région, permettant une proximité accrue avec ses clients et des déplacements réduits.

Afin de s'adapter à la nouvelle législation relative aux émissions de CO₂, le Groupe Cegid poursuit le renouvellement du parc automobile en privilégiant les véhicules à faible émission de CO₂.

L'orientation stratégique du Groupe vers le développement de produits SaaS requérant l'hébergement de serveurs l'a amené à repenser le suivi de sa consommation d'énergies électriques. En 2010, celles-ci ont permis une réduction significative de la consommation énergétique des centres d'hébergement.

* Équivalent consommation électrique (Kwh) vs CO₂ publié par l'agence internationale de l'énergie.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA FIN DE L'EXERCICE

Accord exclusif Cegid – Édition Francis Lefebvre (EFL)

Cegid et Groupama viennent de conclure un accord exclusif avec les Éditions Francis Lefebvre (EFL), société d'édition spécialisée dans le domaine juridique à dominante fiscale, sociale et comptable, auteur et éditeur de produits adaptés aux besoins de tous les professionnels du droit et du chiffre (Fonds documentaires et Solutions). EFL et ses filiales se sont imposées au fil des années comme le premier fournisseur d'informations fiscales, comptables, sociales et juridiques auprès des professionnels du droit et du chiffre.

Groupama, Cegid et les EFL vont donc associer leur savoir-faire pour apporter aux Experts-Comptables des produits et services interactifs, innovants et pertinents enrichis du volet juridique. Sera ainsi disponible en ligne un ensemble exhaustif d'outils et de contenus concernant leurs travaux de gestion, de fiscalité, de patrimoine, d'audit, de prévoyance, de retraite ou d'assurance avec pour chacune de ces missions, les éléments juridiques associés qui faciliteront les prises de décisions et permettront de les sécuriser.

Le portail à destination des associations, intégrant des services de gestion associés, sera ouvert également en 2011 avec la fourniture en ligne de progiciels dédiés.

Site vitrine et site e-commerce en partenariat avec UGAL

Cegid propose désormais, en partenariat avec UGAL, une offre permettant aux TPE de créer très facilement leur site vitrine ou leur site e-commerce et de le connecter à leur logiciel de facturation pour une mise à jour simplifiée de leurs catalogues articles et une gestion optimisée.

Toutes les offres SaaS de Cegid pour les TPE sont disponibles :

- en abonnement auprès de Cegid,
- auprès du réseau d'accompagnement des TPE à savoir les cabinets d'Expertise comptable équipés par Cegid de la solution collaborative eWS, ou auprès d'un Cegid Partner (réseau de revendeurs) équipé de la solution Cegid YES !

Au jour de l'établissement du présent rapport, aucun autre événement significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre 2010.

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES : POURSUITE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ORGANIQUE ET DE CROISSANCE EXTERNE

Après une période marquée par le développement des ERP généralistes, les grandes tendances du marché des solutions de gestion se traduisent aujourd'hui par une attente forte des entreprises, d'une part, pour des solutions de gestion à ROI rapide, adaptées à leur métier et susceptibles, au delà de la simple gestion des données, de produire des informations de pilotage, et d'autre part, vers des nouveaux modes d'utilisation répondant aux besoins de mobilité, de scalabilité et dont le financement n'obère pas leur capacité d'investissement.

Dans ce contexte, Cegid dispose de nombreux atouts pour poursuivre son développement tant en France qu'à l'international, en s'appuyant sur :

- une démarche d'éditeur spécialisé par domaines fonctionnels et secteurs d'activités, autour des offres Yourcegid qui rencontrent un vif succès auprès des grands donneurs d'ordres,
- une compétence forte en solutions SaaS (On Demand)
- un positionnement d'acteur global pour les entreprises du Retail, qui devrait permettre une accélération du développement à l'international,
- une structure financière solide, confortée par des lignes de crédit (200 M€) confirmées sur 5 ans, pouvant être portées à 7 ans.

Afin de profiter de ce positionnement en adéquation avec le marché, Cegid va poursuivre son important programme d'investissements autour principalement du développement de nouvelles offres, du renforcement de ses compétences en matière d'hébergement de solutions, et de l'accélération de sa stratégie commerciale « multicanale », en particulier par le développement de son réseau de distributeurs et le renforcement des partenariats avec de grands intégrateurs, tant en France qu'à l'international.

Ainsi, Cegid devrait réussir à démontrer, en 2011 et dans les années à venir, sa capacité à délivrer un niveau de rentabilité opérationnelle satisfaisant et à tirer partie du retournement du contexte économique au cours des prochains exercices.

FACTEURS DE RISQUE

Risque de marché

(Cf. point 4.3 des notes annexes aux comptes consolidés)

Risque de taux

Le Groupe dispose de moyens de financement à moyen terme constitués d'une ligne portant intérêt au taux Euribor de la durée du tirage plus une marge.

Dans ce contexte, le Groupe est exposé à l'évolution des taux variables et en appréhende le risque de façon régulière. En janvier et février 2009, Cegid Group a souscrit deux contrats d'une durée de 2 ans de type tunnel classique à prime nulle contre Euribor 1 mois (pour chacune des 2 opérations, notionnel de 20 M€ in fine):

Départ 29 janvier 2009, Floor 1 %, Cap 3,60 %

Départ 27 février 2009, Floor 1 %, Cap 2,90 %

Début 2011, Cegid Group a renouvelé pour partie cette couverture de taux en souscrivant un contrat d'une durée de 2 ans de type tunnel classique à prime nulle contre Euribor 1 mois notionnel de 20 M€ in fine:

Départ 28 janvier 2011, Floor 0,90 %, Cap 2,28 %

La gestion quotidienne de la trésorerie du Groupe est assurée par la Direction Financière en utilisant un logiciel dédié interfacé avec le système d'information intégré. Un reporting hebdomadaire de la situation de la trésorerie est établi et permet de suivre l'évolution de l'endettement et de la trésorerie placée ainsi que la typologie des flux.

Échéancier des actifs et passifs financiers au 31 décembre 2010

(en K€)	Montant	Taux	Échéance
Dont dettes à un an au plus	789		
Dont dettes à taux variables	789	Base Euribor	Court terme
Dont dettes à + d'1 an et - de 5 ans	70 000		
Dont dettes à taux variables	70 000	Base Euribor	Moyen terme
TOTAL	70 789		

(en K€)	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Passifs financiers	789	70 000	
Actifs financiers	3 486		
Position nette	2 697	(70 000)	-
Position nette après gestion*	2 697	(70 000)	-

* Dont position nette après gestion à taux variables : - 67 M€.

Risque de change

Le Groupe est exposé de manière peu significative au risque de change lié au financement de ses filiales internationales et aux paiements de certains de ses approvisionnements.

Risque sur actions

Les valeurs mobilières de placement dans les comptes consolidés sont exclusivement des OPCVM de trésorerie.

En dehors des participations dans des sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation, le Groupe ne possède pas de participation d'un montant significatif.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions, Cegid Group détient, au 31 décembre 2010, 404 908 actions auto détenues, destinées à servir à hauteur de 400 000 actions les BAAR susceptibles d'être exercés (cf. pages 133, pour une valeur d'acquisition de 7 197 580,72 € et 22 555 actions, au titre de l'animation du marché à travers un contrat de liquidité, évaluées au cours de clôture à 22,65 € (cf. pages 133).

Risque de liquidité

Afin de financer sa croissance et de garantir une permanence et une flexibilité de ses moyens de financement à moyen terme, le Groupe dispose d'un crédit syndiqué (signé en juillet 2006) d'un montant de 200 M€ à l'origine, 180 M€ au 31 décembre 2010, remboursable in fine, pour lequel le Groupe a, en avril 2008, exercé la clause d'extension de crédit inclus au contrat. Cette clause prévoit un report du terme du crédit qui passe ainsi du 30 juin 2011 au 30 juin 2013.

De plus, le Groupe a finalisé en novembre 2010, le renouvellement de son financement bancaire à moyen terme en signant une ligne de crédit syndiqué de 200 M€ auprès d'un syndicat de 8 banques coordonné par CIC-Lyonnaise de Banque, la BECM et la Société Générale en qualité d'arrangeurs mandatés, les autres participants étant LCL, BNP Paribas, Banque Rhône-Alpes, Natixis et HSBC France.

La durée initiale de 5 ans de ce crédit peut être portée à 7 ans.

Le groupe Cegid dispose ainsi de deux lignes de crédit syndiqué d'un montant total de 200 M€ de 2011 à 2013 puis de 170 M€ de 2013 à 2015, de 140 M€ en 2015 et 100 M€ en 2016 et 2017 si accord des banques sur cette extension.

Ces lignes de crédit procurent au Groupe une capacité de tirage renforcée pour les années futures afin d'assurer le financement de ses investissements.

Il est précisé que le groupe Cegid a utilisé 70 M€ de sa capacité de tirage au 31 décembre 2010.

Ces contrats de crédit comportent les clauses habituelles en matière d'exigibilité anticipée et de covenants, notamment:

- exigibilité de plein droit en cas de liquidation judiciaire ou amiable,
- exigibilité facultative en cas de non-paiement à son échéance d'une somme exigible au titre du ou des contrats, en cas de non-paiement d'une contribution ou imposition non contestée.

Cegid Group s'engage également à respecter les covenants suivants:

- endettement financier net consolidé/situation nette consolidée inférieur ou égal à 1,
- endettement financier net consolidé/moyenne des Excédents Bruts d'Exploitation consolidés des deux exercices inférieur ou égal à 3.

La détermination de ces covenants est réalisée à chaque publication au titre des comptes semestriels et annuels.

À ce jour, le Groupe respecte ces dispositions.

Risque lié à l'activité

Risque clients

Le risque clients est faible :

- la dispersion statistique du chiffre d'affaires est forte, aucun client du groupe Cegid facturé en 2010 ne représentant plus de 0,6 % du chiffre d'affaires consolidé annuel,
- le poste clients est réparti sur plus de 53 000 comptes et aucun client ne représente plus de 1,3 % de la balance.

Risque lié à l'élargissement géographique de la diffusion des offres

La diffusion des offres auprès de clients situés dans un plus grand nombre de pays se traduit naturellement par une augmentation des risques et nécessite de ce fait une attention particulière portée sur l'évaluation préalable des risques liés à l'exploitation et la responsabilité qui en découle.

Risque fournisseurs et technologiques

Sur le plan technologique, le Groupe a noué des alliances avec de grands éditeurs et fournisseurs d'outils de développement, de middleware, de base de données et de systèmes d'exploitation.

Ces outils, ainsi que les briques architecturales utilisées dans le déploiement des solutions Cegid, reposent principalement sur des technologies standards du marché développées par ces partenaires. Les contraintes qui en résultent pour Cegid découlent principalement de la nécessité d'adapter les lignes de produits en fonction des nouvelles versions mises sur le marché et des obligations en matière de maintenance des produits. Pour gérer ces risques potentiels, Cegid, grâce à ces outils compatibles avec les différents grands standards du marché, devrait être en mesure d'évoluer vers des solutions alternatives existantes permettant ainsi de limiter cette dépendance technologique. Il n'en demeure pas moins que la nature même du métier de Cegid reste très liée aux évolutions des grands fournisseurs de technologies.

Le Groupe développe des activités On Demand ou SaaS qui constituent désormais un mode d'utilisation de l'informatique alternatif au mode traditionnel de licence « on premise ». Dans ce cadre, le Groupe assure lui-même à travers une plate-forme technique, l'exploitation des outils informatiques nécessaires à la mise en œuvre de cette activité. Cette plate-forme technique, constituée de deux salles machines « salle blanche », est située sur une implantation distincte des autres sites d'exploitation du Groupe et repose sur le principe de la redondance des alimentations, des machines, des disques durs et des lignes Internet via deux opérateurs distincts. L'accès à cette salle est sécurisé et n'est possible qu'aux seuls membres du service informatique. Cette salle dispose des équipements nécessaires à en assurer l'exploitation (climatisation, système de détection d'incendie, onduleurs et de groupes électrogènes de secours). Ces équipements font l'objet d'une maintenance régulière. Un système de « back up » quotidien a été mis en place et comprend des doubles sauvegardes stockées dans des lieux géographiques distincts.

Risque sur la propriété intellectuelle et les actifs immatériels

La réussite future du Groupe dépend en partie de la protection de ses droits de propriété intellectuelle, en particulier de ses marques et de ses programmes informatiques. Les programmes informatiques développés par le Groupe font l'objet de dépôts réguliers auprès de l'APP (Agence de Protection des Programmes). En l'état actuel du droit français et du droit européen, les logiciels autonomes ne sont pas brevetables. Ainsi, ces dépôts assurent la protection des

savoir-faire et le respect des droits d'auteurs relatifs aux logiciels développés par le Groupe. Cependant, il existe un risque que des tiers contreviennent à ces droits, ce qui pourrait avoir des effets défavorables sur l'activité du Groupe et nécessiter des dépenses pour les faire respecter. Il existe également un risque que des tiers considèrent que des produits du Groupe contreviennent à leurs droits de propriété intellectuelle et engagent des actions visant à interdire l'usage de ces droits et/ou obtenir des indemnités.

Une telle situation pourrait exposer le Groupe à des contentieux et à des charges et indemnités liées à ces actions judiciaires.

Les marques et les logos sont déposés dans les principaux pays (en France, auprès de l'INPI). Le Groupe détient des copyrights sur ses produits, ses plaquettes commerciales et sur ses manuels utilisateurs.

Le Groupe reste vigilant au regard de la protection de ses actifs immatériels.

Le principal risque concernant la protection des actifs immatériels est lié à d'éventuels départs de collaborateurs qui ne respecteraient pas le cadre contractuel et légal existant à cette date.

L'environnement contractuel actuellement mis en œuvre tient compte de dispositions visant à protéger les droits de propriété intellectuelle appartenant aux différentes entités du groupe Cegid. Au 31 décembre 2010, le Groupe ne fait pas l'objet de procédure diligentée à son encontre sur ces aspects.

Risque de dépendance vis-à-vis du personnel clé

Une activité largement fondée sur l'innovation repose en grande partie sur le savoir-faire des collaborateurs et collaboratrices de l'entreprise. Le Groupe est, de ce fait, naturellement dépendant de sa capacité à maintenir et pérenniser l'existence de ces compétences.

Leur indisponibilité, temporaire ou permanente, pourrait perturber le fonctionnement du Groupe et avoir un effet négatif sur son activité et ses résultats. Afin de limiter les impacts éventuels, le Groupe adapte régulièrement son organisation opérationnelle afin de mieux répartir la connaissance des technologies ainsi que les outils utilisés.

Cette approche est, cependant, rendue complexe par la richesse des offres qui, a contrario, permet de réduire les impacts potentiels sur l'activité et les résultats selon l'importance de la gamme concernée.

Risque lié à l'environnement

La nature des activités de Cegid Group et de ses filiales n'est pas génératrice de risques environnementaux significatifs. Ces activités n'impliquent donc pas de mesures spécifiques autres que celles mentionnées page 55 (Informations environnementales) ayant pour but de limiter les atteintes.

Assurances et couverture des risques

Pour limiter les conséquences des principaux risques liés à ses activités, le groupe Cegid a recours à des contrats d'assurance, principalement de responsabilité civile, de dommages aux personnes et aux biens et de couverture des pertes d'exploitation résultant d'un sinistre.

L'ensemble de ces contrats a été conclu, tant en France qu'à l'étranger, avec des compagnies d'assurance de notoriété, en concertation et avec l'expertise des courtiers mandatés par le Groupe.

Responsabilité civile d'exploitation et civile professionnelle et/ou après livraison

Le Groupe bénéficie d'une garantie au titre des polices suivantes :

- responsabilité civile d'exploitation à hauteur de 10 M€ par année d'assurance,
- responsabilité civile professionnelle et/ou après livraison à hauteur de 10 M€ par sinistre et par année d'assurance, la couverture couvre particulièrement les dommages résultant :
 - de fautes professionnelles, erreurs, omissions, négligences commises dans l'exécution des prestations intellectuelles,
 - de défauts de performance des services, produits ou logiciels,
 - d'un défaut dans la conception ou l'exécution de ses travaux.

Et ce notamment du fait :

- d'une erreur de conception, d'analyse, de programmation,
- d'un défaut dans la livraison, installation, réparation, entretien, etc.

Domages directs et pertes d'exploitation

Les locaux dans lesquels le Groupe exerce son activité sont situés essentiellement en France. Ils représentent 56 sites (bureaux) pour 41 445 m². Cette dispersion géographique limite les risques, notamment de pertes d'exploitation, qui pourraient résulter d'un sinistre. Aucune société du Groupe n'est propriétaire des locaux dans lesquels elle exerce son activité.

La police d'assurance couvrant les dommages aux biens et les pertes d'exploitation, comporte les plafonds de garantie suivants :

- tous risques informatiques, bureautiques et télématiques : 7,5 M€,
- frais et pertes divers : 4 M€.

Autres polices d'assurance

Les risques concernant la responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux, les actes de malveillance informatique, les déplacements professionnels, les transports de biens, la flotte automobile sont couverts par des polices d'assurance dédiées.

Pour les entités internationales, des polices spécifiques locales sont mises en place telles que dommage aux biens, General Liability, Worker Compensation et Employers Liability.

Primes d'assurance

Le montant des primes s'est élevé à environ 0,8 M€ au titre de l'exercice 2010.

Conformément au guide d'élaboration du document de référence à l'attention des VAMP mise à jour par l'AMF en décembre 2009, la société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'existe pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessus.

LITIGES ET FAITS EXCEPTIONNELS

Litiges liés à l'exploitation

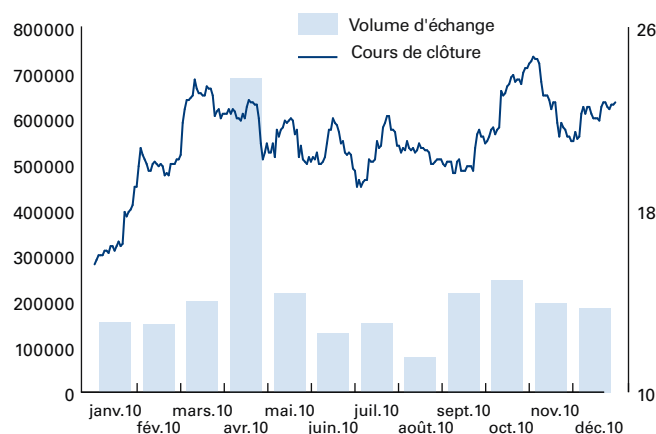
Les litiges concernant notamment les litiges prud'homaux ou commerciaux et certains litiges qui font l'objet d'assignations, ont donné lieu après analyse interne et avec les conseils du Groupe, à diverses provisions destinées à couvrir le risque estimé.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas, pour la période couvrant au moins les douze derniers mois précédant le 31 décembre 2010, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou aurait eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

MARCHÉ BOURSIER

L'action Cegid Group (code ISIN FR0000124703) est, compte tenu de l'évolution de son cours de bourse, à nouveau cotée sur Euronext Paris Compartiment B depuis le 24 janvier 2011 et est référencée dans les indices Small, Mid and Small, All-Tradable et ITCAC. Le cours, au 31 décembre 2010, s'est établi à 22,65 € (15,60 € au 31 décembre 2009). Le nombre de titres échangés en 2010 s'est élevé à 2 603 826 (2 497 406 titres en 2009) sur un nombre total d'actions composant le capital social au 31 décembre 2010 de 9 233 057.

Volume et cours de l'action Cegid Group (FR0000124703) pendant l'année 2010



ÉVOLUTION DU CAPITAL DE CEGID GROUP ET DES PARTICIPATIONS

Évolution du capital de Cegid Group

Au cours de l'exercice social il n'y a pas eu de modification ou évolution du capital de la société Cegid Group qui demeure fixé, au 31 décembre 2010, à 8 771 404,15 €, divisé en 9 233 057 actions de 0,95 € de valeur nominale. À la date d'établissement du présent rapport aucune modification n'est intervenue.

Évolution des participations

Le détail des participations détenues dans les différentes filiales de Cegid Group et leur pourcentage sont indiqués dans l'annexe consolidée et le tableau des filiales et participations de l'annexe sociale.

ACHAT ET/OU VENTE PAR LA SOCIÉTÉ DE SES ACTIONS**Achat et/ou vente d'actions au cours de l'exercice 2010**

Dans le cadre du contrat de liquidité conclu le 31 août 2001 avec le CM-CIC Securities et au titre de l'exercice 2010, 233 390 actions Cegid Group ont été acquises au cours moyen de 21,55 € et 242 941 actions ont été vendues au cours moyen de 20,89 €. Le montant des frais de négociation pour ces achats et ventes réalisés dans le cadre du contrat de liquidité s'est élevé à 23 000 €. Le contrat de liquidité a fait l'objet d'un bilan annuel mis en ligne le 5 janvier 2011.

Il est précisé qu'aucune action n'a été acquise par Cegid Group, au titre de l'exercice 2010, dans le cadre de son programme de rachat en dehors du contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2010, le nombre total d'actions Cegid Group inscrites au nom de la société s'élevait à 427 463, représentant 4,6 % du capital social de la société. La valeur de ces 427 463 actions évaluées à leur cours d'achat est de 7 708 451,47 € (valeur nominale de l'action Cegid Group: 0,95 €).

Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'acquérir des titres dans le cadre des dispositions des articles L.225-209 à L.225-212 du Code de Commerce

Nous vous proposons, lors de l'Assemblée Générale, d'autoriser le Conseil d'Administration à acquérir des titres dans le cadre des dispositions des articles L.225-209 à L.225-212 du Code de Commerce et du règlement n°2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003 et des dispositions des articles 241-1 à 241-8 du Règlement Général de l'AMF complétés des instructions AMF 2005-06 et 07 du 22 février 2005.

Le prix d'achat maximum ne devra pas excéder 60 € par action. Le montant maximum du programme sera donc de 29 861 262 € compte tenu des 425 618 actions auto détenues au 28 février 2011.

ÉTAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIÉS DANS LE CAPITAL DE CEGID GROUP

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de Commerce, un rapport spécial vous donnera les informations requises par la loi.

Il est rappelé que suite à l'apport partiel d'actif décidé par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2006, la société Cegid Group n'a plus de salarié. En conséquence, la mention usuelle du pourcentage du capital social détenue par les salariés à la clôture de l'exercice n'est pas applicable en l'espèce.

ÉTAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIÉS DES SOCIÉTÉS DU GROUPE DANS LE CAPITAL SOCIÉTÉ CEGID GROUP

Au 31 janvier 2011, date de la dernière enquête TPI (porteur identifiable), dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise géré sous forme de deux FCP auprès de la Société Générale, l'ensemble des salariés des sociétés appartenant au groupe Cegid détenait un nombre total de 57 593 actions Cegid Group (53 800 actions en janvier 2010) représentant 0,6 % du capital social.

Il est précisé qu'au 31 janvier 2011, l'ensemble des salariés des sociétés du groupe Cegid, hors dirigeants, détenait, directement ou indirectement, 168 585 actions Cegid Group (168 580 actions en janvier 2010), soit 1,8 % du capital.

ÉMISSION DE BONS D'ACQUISITION D'ACTIONS REMBOURSABLES

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2009 a autorisé le Conseil d'Administration à émettre des bons d'acquisition d'actions remboursables (BAAR). Cette délégation a été consentie pour une durée maximum de 18 mois et concerne un nombre maximum de 404 908 actions représentant 4,4 % du capital social à la date de l'Assemblée. Cette délégation a été mise en œuvre par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 3 septembre 2010 et a fait l'objet, par l'Autorité des Marchés Financiers, du visa n° 10-302 du 3 septembre 2010. Le Conseil d'Administration, statuant sur délégation de l'Assemblée Générale, a défini lors de sa réunion du 3 septembre 2010, les éléments suivants :

- une liste de 86 bénéficiaires,
- le nombre total de BAAR (1 et 2) émis, soit 400 000 BAAR,
- le nombre BAAR 1 et de BAAR 2 offerts à la souscription pour chaque bénéficiaire,
- le prix d'émission et le prix d'exercice des BAAR 1 et des BAAR,
- la période de souscription (7 au 28 septembre 2010 inclus),
- les périodes d'exercice des BAAR 1 et des BAAR.

Le Conseil d'Administration du 3 novembre 2010 a constaté la réalisation de l'émission de 400 000 bons d'acquisition d'actions remboursables « BAAR » souscrits par 74 personnes parmi les 86 bénéficiaires potentiels initiaux. Les 400 000 BAAR souscrits ne donneront pas lieu à la souscription d'actions nouvelles mais exclusivement à l'acquisition d'actions existantes. L'émission des BAAR n'aura donc aucun effet dilutif sur la situation de l'actionnaire.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL - DÉCLARATIONS DE FRANCHISSEMENTS DE SEUILS**Composition du capital social au 31 décembre 2010**

À notre connaissance, les principaux actionnaires de Cegid Group, au 31 décembre 2010, étaient les suivants :

Actionnaires	% en actions	% droit de vote
Groupe Groupama ⁽¹⁾	26,89	25,97
Membres du Conseil d'Administration dont :	10,86	14,95
ICMI ⁽²⁾	10,05	14,15
Dirigeants ⁽⁴⁾	0,81	0,80
Ulysse/Tocqueville Dividende/Odyssée ⁽³⁾	6,21	7,47
Apax	4,21	4,69
Auto Détenion	4,63	NA
Public	47,2	46,92
TOTAL	100,00	100,00

⁽¹⁾ Groupe Groupama : correspond aux entités Groupama SA, Gan Assurances Vie, Gan Eurocourtage.

⁽²⁾ Au 31/12/2010, Monsieur Jean-Michel AULAS détenait 99,95 % de la société ICMI représentant 99,96 % des droits de vote.

⁽³⁾ Tocqueville Finance détient des actions Cegid Group dans le cadre de son activité de gestion d'OPVCM (Ulysse/Tocqueville Dividende/FCP Odyssée, FCP S.L.C., F.C.P Sphynx Finance).

⁽⁴⁾ Sont considérés comme Dirigeants : le Président, le Directeur Général et les administrateurs. Toutefois, il est précisé que le pourcentage détenu par ICMI est mentionné séparément dans ce tableau.

Il est précisé qu'au 31 décembre 2010, il existe 400 000 bons d'acquisition d'actions remboursables. Ces BAAR ne donnant pas lieu à la souscription d'actions nouvelles mais uniquement à l'acquisition d'actions existantes, l'exercice des BAAR n'aura pas d'impact sur le montant du capital social de Cegid Group.

Déclarations de franchissements de seuils

- Par courrier en date du 14 janvier 2010, la société AXA Rosenberg Group LLC a déclaré à la société Cegid Group avoir franchi à la hausse le seuil de 2 % du capital social en date du 23 décembre 2009. À cette date cette société détenait 185 367 actions représentant 2,01 % du capital et 1,70 % des droits de vote.
- Par courrier en date du 16 avril 2010, la société ICMI a informé la société ainsi que l'Autorité des Marchés Financiers du franchissement à la hausse des seuils légaux de 5 % et 10 % du capital et de 10 % des droits de vote. La participation de la société ICMI a été portée de 4,60 % à 10 % du capital et de 8,83 % à 14,12 % des droits de vote en Assemblée Générale de Cegid Group.
- Par courrier en date du 15 avril 2010, la société Apax Partners, agissant pour le compte des fonds Apax et d'Altamir Amboise a informé la société du franchissement à la baisse des seuils de 10 % du capital et de 15 et 10 % des droits de vote. La participation de la société Apax Partners, agissant pour le compte des fonds Apax et d'Altamir Amboise a été ramenée à 5,38 % du capital et 6 % des droits de vote en Assemblée Générale de Cegid Group.
- Par courrier reçu le 1^{er} octobre 2010, l'Autorité des Marchés Financiers a été informée que le concert constitué entre les sociétés Apax Partners, Altamir Amboise, Apax Parallel Investment a franchi en baisse le 29 septembre 2010, le seuil de 5 % du capital de la société Cegid Group et détenir 455 437 actions Cegid Group représentant 525 409 droits de vote soit 4,93 % du capital et 5,26 % des droits de vote.
- Par courrier reçu le 11 octobre 2010, l'Autorité des Marchés Financiers a été informée que le concert constitué entre les sociétés Apax Partners, Altamir Amboise, Apax Parallel Investment a franchi en baisse le 29 septembre 2010, le seuil de 5 % des droits de vote de la société Cegid Group et détenir 421 991 actions Cegid Group représentant 486 824 droits de vote soit 4,57 % du capital et 4,87 % des droits de vote.
- Par courrier reçu le 13 janvier 2011, le CM-CIC Asset Management a déclaré, pour le compte des fonds communs de placement, dont il assure la gestion financière, avoir franchi à la hausse le seuil statutaire de 2 % du capital et des droits de vote de la société. Au 6 janvier 2011, le nombre d'actions et de droits de vote, répartis en quatre OPCVM, était de 247 000.
- Par courrier reçu le 14 février 2011, le CM-CIC Asset Management a déclaré, pour le compte des fonds communs de placement, dont il assure la gestion financière, avoir franchi à la hausse le seuil statutaire de 2 % du capital et des droits de vote de la société. Au 10 février 2011, le nombre d'actions et de droits de vote, répartis en cinq OPCVM, était de 262 875.
- Par courrier reçu le 14 février 2011, Sycomore Asset Management a déclaré, pour le compte des fonds communs de placement, dont il assure la gestion financière, avoir franchi à la hausse le seuil statutaire de 2 % du capital et des droits de vote de la société. Au 20 janvier 2011, le nombre d'actions et de droits de vote, était de 300 000.

OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS

Conformément aux dispositions des articles 621-18-2, du code Monétaire et Financier et 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous informons que les opérations suivantes intervenues, au cours de l'exercice 2010, sur les titres de votre société ont été portées à la connaissance de cette dernière :

- Apax France V-B, fonds commun de placement à risques dont la société de gestion est Apax Partners, administrateur, a cédé hors marché le 12 avril 2010, 25 893 titres Cegid Group, pour un montant global de 547 636,95 euros.
- Altamir Amboise (SCA) personne morale liée à Apax Partners, administrateur, a cédé hors marché le 12 avril 2010, 76 581 titres Cegid Group, pour un montant global de 1 619 688,15 euros.
- Apax Parallel Investment I, personne morale liée à Apax Partners, administrateur a cédé hors marché le 12 avril 2010, 95 862 titres Cegid Group, pour un montant global de 2 027 481,30 euros.
- Apax France IV, fonds commun de placement à risques dont la société de gestion est Apax Partners, administrateur a cédé hors marché le 12 avril 2010, 67 017 titres Cegid Group, pour un montant global de 1 417 409,55 euros.
- Apax France V-A, fonds commun de placement à risques dont la société de gestion est Apax Partners, administrateur a cédé hors marché le 12 avril 2010, 233 113 titres Cegid Group, pour un montant global de 4 930 339,95 euros.
- ICMI, administrateur, a acquis le 12 avril 2010, hors marché, 498 466 titres Cegid Group pour un montant global de 10 542 555,90 euros.
- Apax France V-B, fonds commun de placement à risques dont la société de gestion est Apax Partners, administrateur a cédé le 21 avril 2010, 188 titres Cegid Group, pour un montant global de 4 279,44 euros
- Apax Parallel Investment I, fonds commun de placement à risques dont la société de gestion est Apax Partners, administrateur a cédé le 21 avril 2010, 696 titres Cegid Group, pour un montant global de 15 843,05 euros.
- Apax France V-A, fonds commun de placement à risques dont la société de gestion est Apax Partners, administrateur a cédé le 21 avril 2010, 1 693 titres Cegid Group, pour un montant global de 38 537,76 euros.
- Apax France V-B, fonds commun de placement à risques dont la société de gestion est Apax Partners, administrateur a cédé le 26 avril 2010, 332 titres Cegid Group, pour un montant global de 7 256,77 euros.
- Altamir Amboise (SCA) personne morale liée à Apax Partners, administrateur, a cédé le 26 avril 2010, 982 titres Cegid Group, pour un montant global de 22 262,92 euros
- Apax Parallel Investment I, fonds commun de placement à risques dont la société de gestion est Apax Partners, administrateur a cédé le 26 avril 2010, 1 230 titres Cegid Group, pour un montant global de 27 885,33 euros.
- Apax France IV, fonds commun de placement à risques dont la société de gestion est Apax Partners, administrateur, a cédé le 26 avril 2010, 860 titres Cegid Group, pour un montant global de 19 497,06 euros.
- Apax France V-A, fonds commun de placement à risques dont la société de gestion est Apax Partners, administrateur, a cédé le 26 avril 2010, 2 991 titres Cegid Group, pour un montant global de 67 808,96 euros.
- Apax France V-B, fonds commun de placement à risques dont la société de gestion est Apax Partners, administrateur, a cédé le 29 avril 2010, 166 titres Cegid Group, pour un montant global de 3 753,76 euros.

- Apax France V-A, fonds commun de placement à risques dont la société de gestion est Apax Partners, administrateur, a cédé le 29 avril 2010, 1 497 titres Cegid Group, pour un montant global de 33 851,66 euros.
- Altamir Amboise (SCA) personne morale liée à Apax Partners, administrateur, a cédé le 29 avril 2010, 492 titres Cegid Group, pour un montant global de 11 125,60 euros.
- Apax Parallel Investment I, fonds commun de placement à risques dont la société de gestion est Apax Partners, administrateur, a cédé le 29 avril 2010, 615 titres Cegid Group, pour un montant global de 13 907 euros.
- ICMI, administrateur, a acquis le 28 avril 2010, 1 000 titres Cegid Group pour un montant global de 20 950 euros.
- ICMI, administrateur, a acquis le 28 avril 2010, 1 000 titres Cegid Group pour un montant global de 21 000 euros.
- ICMI, administrateur, a acquis le 28 avril 2010, 1 000 titres Cegid Group pour un montant global de 21 050 euros.
- ICMI, administrateur, a acquis le 28 avril 2010, 1 000 titres Cegid Group pour un montant global de 21 100 euros.
- Apax France IV, fonds commun de placement à risques dont la société de gestion est Apax Partners, administrateur, a cédé le 29 avril 2010, 430 titres Cegid Group, pour un montant global de 9 723,59 euros.
- Monsieur Patrick BERTRAND, Directeur Général, Représentant permanent de la société ICMI au Conseil d'Administration de Cegid Group, a cédé le 20 octobre 2010, 2 691 titres Cegid Group pour un montant global de 62 988,96 euros. Monsieur Patrick BERTRAND a acquis, le 23 septembre 2010, 28 423 BAAR 1 et 28 423 BAAR 2 dans le cadre de l'émission de bons d'acquisition d'actions remboursables (visa de l'Autorité des Marchés Financiers n° 10-302 du 3 septembre 2010) pour un montant total de 79 584,4 euros.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Les comptes de Cegid Group qui vous ont été présentés font ressortir un bénéfice d'un montant de 10 923 449,85 €. Le montant distribuable au titre de l'exercice, compte tenu du report à nouveau, est de 24 369 921,52 €.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale, de distribuer un dividende de 1,05 € par action comme suit :

- Dividendes, soit pour 9 233 057 actions.....9 694 709,85 €
- Affectation en report à nouveau..... 14 675 211,67 €

Dans le cas où lors de la mise en paiement du dividende, la société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions serait affecté au compte « Report à nouveau ». Le dividende serait mis en paiement le 26 mai 2011. Il serait proposé à l'Assemblée Générale de prendre acte que la somme répartie à titre de dividende entre les actionnaires personnes physiques est intégralement éligible à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158 du Code Général des Impôts modifié par la loi de finances pour 2006 du 30 décembre 2005. Conformément aux dispositions de l'article 135-6e, modifié du décret 67-236 du 23 mars 1967, vous trouverez ci-après le tableau des distributions de dividendes intervenues au titre des trois précédents exercices.

DIVIDENDES VERSÉS AU TITRE DES TROIS PRÉCÉDENTS EXERCICES

Exercice	2009	2008	2007
Nombre d'actions	9 233 057	9 232 679	9 232 676
Dividende par action (€)	1,05	1,00	1,00
TOTAL par action (€)	1,05	1,00	1,00
TOTAL dividende (€)	9 694 710	9 232 679	9 232 676
Dividende éligible à la réfaction de 40 % (€)	9 694 710	9 232 679	9 232 676
Dividende non éligible à la réfaction de 40 %	NA	NA	NA

JETONS DE PRÉSENCE

Nous vous proposons d'autoriser le versement de jetons de présence au titre de l'exercice en cours, dans la limite d'un montant global de 100 000 €.

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Nous vous rappelons que depuis 1999 Messieurs Jean-Michel AULAS et Patrick BERTRAND sont rémunérés par la société ICMI, holding d'animation et d'investissement, dont les deux principales participations sont Olympique Lyonnais Groupe et Cegid Group qui représentent un chiffre d'affaires combiné pro forma de 405 M€ avec un effectif cumulé de 2 354 personnes. Cette société ayant un rôle de holding d'animation, messieurs AULAS et BERTRAND sont amenés à exercer leurs fonctions au sein des différentes sociétés du Groupe. ICMI, dont l'effectif est de 6 personnes, assure également des prestations d'ordre financier, comptable et juridique. Les redevances comptabilisées par Cegid Group pour l'exercice 2010 au titre des interventions de la société ICMI s'élèvent à 3 095 milliers d'euros (2 955 milliers d'euros en 2009).

La rémunération des dirigeants de la société ICMI comprend une partie fixe et une partie variable principalement déterminée sur la base des résultats consolidés des sociétés Olympique Lyonnais Groupe et Cegid Group. Le montant des rémunérations et des avantages de toute nature attribué au titre de l'exercice 2010, par la société ICMI, votre société et ses filiales, à Monsieur Jean-Michel AULAS, s'élève à 749 K€ pour la partie fixe ⁽¹⁾ (678 K€ en 2009) et à 482 K€ pour la partie variable (501 K€ en 2009) et à Monsieur Patrick BERTRAND à 444 K€ pour la partie fixe ⁽¹⁾ (382 K€ en 2009) et à 183 K€ pour la partie variable (223 K€ en 2009).

⁽¹⁾ La partie fixe comprend le salaire fixe brut annuel, les avantages en nature, l'intéressement, les jetons de présence et les avantages postérieurs à l'emploi.

Les rémunérations attribuées aux autres mandataires sociaux correspondent au montant des seuls jetons de présence versés en 2010 au titre de l'exercice 2009 et s'établissent ainsi qu'il suit :

• Monsieur Christian COLLIN ⁽¹⁾	11 500 €
• Monsieur Benoît MAES ⁽²⁾	7 100 €
• Monsieur Franklin DEVAUX.....	9 100 €
• Apax Partners.....	11 500 €
• Monsieur Jacques MATAGRIN.....	9 500 €
• Monsieur Lucien DEVEAUX.....	2 300 €
• Monsieur Jean-Luc LENART.....	9 500 €
• Monsieur Benoît de RODELLEC du PORZIC.....	9 500 €

⁽¹⁾ Les jetons de présence ont été versés à Groupama.

⁽²⁾ Les jetons de présence ont été versés au GAN.

Il est précisé que le Conseil d'Administration répartit les jetons de présence entre les administrateurs en fonction de leur présence effective aux réunions et en prenant en considération une pondération pour les deux dirigeants ainsi que pour les membres du Comité Stratégique et du Comité d'Audit.

Il n'y a pas d'autre engagement pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux.

RATIFICATION DE LA COOPTATION DE MONSIEUR THIERRY MARTEL EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR

Il vous sera proposé de ratifier la cooptation de Monsieur Thierry MARTEL, en qualité d'administrateur, intervenue lors du Conseil d'Administration du 6 mai 2010.

Le Conseil d'Administration

LISTE DES FONCTIONS EXERCÉES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS DURANT L'EXERCICE 2010

Nom et prénom ou dénomination sociale du mandataire social	Date première nomination	Date échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2010
Monsieur Jean-Michel AULAS	20 juin 1983	AGO approbation comptes 2015	PCA	PDG Olympique Lyonnais Groupe	PDT ICMI, Membre comité d'audit Cegid Group, PDG Cegid, PCA Quadratus, ADM Civitas, Gérant Cegid Services, PDG Olympique Lyonnais Groupe, PDT du Comité d'investissement du stade de la société Olympique Lyonnais Groupe, PDG SASP Olympique Lyonnais, ADM OL Voyages, ADM Association Olympique Lyonnais, ADM l'Ambassade Limited.
ICMI représentée par Monsieur Patrick BERTRAND	14 septembre 1983	AGO approbation comptes 2015	ADM	DGA ICMI	Patrick BERTRAND : DG Cegid Group, DGD Cegid, DG Quadratus, PCA Civitas, ADM Expert & Finance, RP ICMI ADM Olympique Lyonnais Groupe, au Comité d'investissement du stade, RP ICMI - ADM Olympique Lyonnais Groupe- au comité d'audit de la société Olympique Lyonnais Groupe, ADM et Vice-PDT Figesco, MCS Alta Profits, PDT l'Ambassade Limited.
Monsieur Thierry MARTEL	6 mai 2010	AGO approbation comptes 2013	ADM		PCA Amaline Assurances, DG GAN Patrimoine, RP Groupama SA au Conseil d'Administration de Groupama Banque, ADM de la Banque Postale Assurances IARD, Gérant de Société de Gestion de Prestations Santé.
Monsieur Christian COLLIN	1 ^{er} février 2008	AGO approbation comptes 2013	ADM PDT Comité Audit		DG Finance et Risques de Groupama, RP de Groupama SA au Conseil d'Administration de Silic, Vice-PDT et ADM Groupama Banque, PCA Groupama Asset Management, PCA Groupama Immobilier, PCA Compagnie Foncière Parisienne, PCA Groupama Private Equity, ADM Banque Postale Assurances IARD, MCS et RP Groupama Investissements au CA Gimar Finance & Compagnie, ADM Star (Tunisie).
Monsieur Franklin DEVAUX	9 juin 1987	AGO approbation comptes 2015	ADM		ADM Fondation Nicolas HULOT, ADM AéroClub de France, ADM Citizengate, ADM Falconsecurigate, Membre du Comité d'Audit Cegid Group.
Monsieur Lucien DEVEAUX	4 novembre 1997	AGO approbation comptes 2014	ADM		DG FRD Holding SAS, DG RFD Participations SAS, DG Grange Tambour Participations SAS, MCS Deveaux SA, PCS Armand Thiery, PCS ECCE SA, Gérant Devlocation, ADM Lyonnaise de Banque.
Monsieur Jean-Luc LENART	16 novembre 2004	AGO approbation comptes 2015	ADM	Gérant ACLAM	MCS IMAGINATION SAS, PCS KAYENTIS SAS, MCS Rhapsodie SA, MCS des sociétés LOWENDALMASAI SA et LOWENDALMASSAI Développement (fille et mère), ADM COMPARIO SA, Gérant ACLAM e.u.r.l., Gérant Les Sources SC, Gérant AMC LOURCINE SC,
Monsieur Jacques MATAGRIN	12 juin 2002	AGO approbation comptes 2013	ADM	Gérant de Noirlerc Fenetrier Informatique	Membre du Comité d'Audit Cegid Group, PDT Tout Lyon, ADM Olympique Lyonnais Groupe, Membre du Comité d'Investissement du Stade de la société Olympique Lyonnais Groupe, PCA Association Olympique Lyonnais, ADM OL Voyages, Gérant de Noirlerc Fenetrier Informatique, Gérant de la SCI Duvalent, ADM Bemore (Suisse).
Monsieur Michel REYBIER	21 mai 1997	AGO approbation comptes 2014	ADM		PCA Domaines Reybier, PDT MJ France, ADM GIE Hélicoptère, ADM Pebercan.
Monsieur Benoît de RODELLEC du PORZIC	26 novembre 2008	AGO approbation comptes 2015	ADM		PDT RPA Conseil, PDT CIT COM, DG (1) ADM Civitas.

⁽¹⁾ Jusqu'au 4 janvier 2011.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE L'ÉMETTEUR

Rapport de gestion

RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCES ET DE POUVOIRS ACCORDÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ART. L.225-129-1 ET L.225-129-2 DU CODE DE COMMERCE

Utilisation au cours de l'exercice 2010	Utilisée	Non utilisée
Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'émettre des valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Durée de l'autorisation 26 mois (A.G.E 7 mai 2008).		X
Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social par incorporation de réserves bénéfiques ou primes. Durée de l'autorisation 26 mois (A.G.E 7 mai 2008).		X
Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'émettre des valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Durée de l'autorisation 26 mois (A.G.E 7 mai 2008).		X
Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires. (A.G.E 7 mai 2008).		X
Autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à l'émission de titres ou valeurs mobilières diverses en en fixant librement le prix d'émission. Durée de l'autorisation 26 mois (A.G.E 7 mai 2008).		X
Autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à une augmentation de capital limitée à 10 % du capital visant à rémunérer des apports en nature. Durée de l'autorisation 26 mois (A.G.E 7 mai 2008).		X
Autorisation au Conseil d'Administration de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions en faveur des membres du personnel et/ou des mandataires sociaux des sociétés du Groupe. (A.G.E 7 mai 2008).		X
Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'utiliser les délégations d'augmentation et de réduction du capital social en période d'offre publique visant les titres de la société. (A.G.E 7 mai 2008).		X
Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'utiliser les 4 ^{ème} , 5 ^{ème} , 6 ^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale du 7 mai 2008 à l'effet de procéder dans les conditions prévues à l'article L.255-136 du Code de Commerce à une ou plusieurs émissions de titres de capital sans droit préférentiel de souscription par une offre par placement privé, visé au II de l'article L.411- 2 du Code monétaire financier. (AGE 12 mai 2009).		X
Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration d'émettre des bons d'acquisition d'actions remboursables (BAAR) au bénéfice de certains salariés de la société des sociétés du Groupe et de la société ICMI ainsi que d'un mandataire. AGE 22 décembre 2009. Durée dix-huit mois.	X	
Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'émettre des valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Durée de l'autorisation 26 mois (A.G.E 6 mai 2010).		X
Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social par incorporation de réserves bénéfiques ou primes. Durée de l'autorisation 26 mois (A.G.E 6 mai 2010).		X
Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'émettre des valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Durée de l'autorisation 26 mois (A.G.E 6 mai 2010).		X
Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires. (A.G.E 6 mai 2010).		X
Autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à l'émission de titres ou valeurs mobilières diverses en en fixant librement le prix d'émission. Durée de l'autorisation 26 mois (A.G.E 6 mai 2010).		X
Autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à une augmentation de capital limitée à 10 % du capital visant à rémunérer des apports en nature. Durée de l'autorisation 26 mois (A.G.E 6 mai 2010).		X
Autorisation donnée au Conseil d'Administration aux fins de décider de l'émission de bons de souscription d'actions à attribuer à titre gratuit aux actionnaires de la société. (AGE 6 mai 2010). Durée 18 mois.		X
Autorisation donnée au Conseil d'Administration aux fins de décider de l'émission de bons de souscription d'actions à attribuer à titre gratuit aux actionnaires de la société. (AGE 6 mai 2010). Durée 18 mois.		X
Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'utiliser les délégations d'augmentation et de réduction du capital social en période d'offre publique visant les titres de la société. (A.G.E 6 mai 2010).		X
Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'utiliser les 4 ^{ème} , 5 ^{ème} , 6 ^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale du 7 mai 2008 à l'effet de procéder dans les conditions prévues à l'article L.255-136 du Code de Commerce à une ou plusieurs émissions de titres de capital sans droit préférentiel de souscription par une offre par placement privé, visé au II de l'article L.411- 2 du Code monétaire financier. (AGE 6 mai 2010).		X

TABLEAU DES RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
Capital en fin d'exercice					
Capital social	8 771 404,15	8 771 404,15	8 771 045,05	8 771 042,20	8 239 342,40
Nombre d'actions					
- ordinaires	9 233 057	9 233 057	9 232 679	9 232 676	8 672 992
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions futures à créer	-	-	1 595 838	1 595 841	2 163 966
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires hors taxes	4 667 799	4 578 224	4 306 298	4 194 753	3 946 871
Résultat avant impôt, dot. amortissements et provisions	10 488 294	9 645 200	12 145 882	28 808 176	468 280
Impôts sur les bénéfices	227 844	1 243 282	-1 745 449	-247 031	-912 146
Dot. amortissements et provisions	-663 000	-2 479 808	1 019 382	12 206 952	773 349
Résultat net	10 923 450	10 881 726	12 871 949	16 848 255	607 077
Résultat distribué	9 694 710*	9 246 018	8 810 136	9 061 796	8 254 463
Résultat par action					
Résultat après impôt, avant dot. amortissements, provisions	1,11	0,91	1,50	3,15	0,16
Résultat après impôt, dot. amortissements et provisions	1,18	1,18	1,39	1,82	0,07
Dividende attribué	1,05*	1,05	1,00	1,00	0,95
Personnel					
Effectif moyen des salariés					
Masse salariale **	60 000	60 000	125 000		
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	28 624	25 587	44 043		

* Dividende soumis à approbation de l'Assemblée Générale du 19 mai 2011.

** Concerne un mandataire social.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE L'ÉMETTEUR

Autres informations - Organigramme

AUTRES INFORMATIONS

Localisation et importance des principaux établissements de l'émetteur

La société Cegid Group a son siège à Lyon (52, quai Paul Sédallian - Lyon 9^{ème}).

Le Groupe poursuit sa stratégie de forte implantation en France pour les activités de développement, de vente et de déploiement). Les effectifs des principaux sites en France se répartissent ainsi: Lyon (855 collaborateurs au 31 décembre 2010 contre 786 collaborateurs au 31 décembre 2009), Île de France (489 collaborateurs), Aix-en-Provence (130 collaborateurs), Annecy (50 collaborateurs), Orléans (82 collaborateurs), Rennes (50 collaborateurs) et Roanne (55 collaborateurs).

La société n'est pas propriétaire de biens immobiliers. Les implantations géographiques du Groupe ont fait l'objet de baux commerciaux.

De plus pour assurer son développement à l'international (38 collaborateurs), le Groupe est également présent en Espagne, en Italie, au UK, aux États-Unis, en Asie (Chine: Shenzhen et Shanghai, Hong Kong, Japon) et au Maghreb.

Cette diversité d'implantation permet de renforcer la proximité avec les clients.

Au 31 décembre 2010, l'ensemble des sociétés du Groupe représente un effectif total de 2 099 personnes (2 057 au 31 décembre 2009).

Politique d'investissements

Les principaux investissements du Groupe sont orientés autour des éléments suivants:

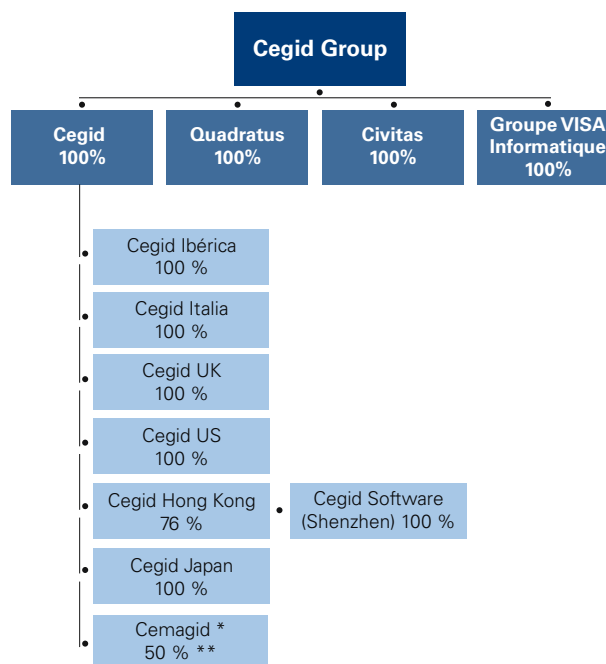
Chiffres consolidés en M€	2010	2009	2008
Frais de développement	28,9	28,8	25,5
Acquisitions d'entreprises	6,2	0,0	19,6
Autres Investissements incorporels ⁽¹⁾	1,0	0,5	0,5
Investissements corporels ⁽¹⁾	2,3	2,2	1,8

⁽¹⁾ Chiffres bruts

- Frais de développement: ils sont pour une large part immobilisés et amortis sur une durée de 5 ans, pour ceux réalisés sur des plates-formes technologiques récentes (Cegid Business Plateform, .net, full Web), de 3 ans pour les autres plate-formes de développement et de 1 an pour ceux relatifs aux paramétrages des produits millésimés. Les équipes de développement sont réparties sur 7 sites principaux. Les effectifs totaux concernés par les activités de développement s'élèvent à 537 personnes.
- Acquisitions d'entreprises: ces acquisitions sont en général réalisées soit en numéraire, soit par des émissions d'actions de la société acquéreuse en rémunération de l'apport d'actions de la société acquise.
- Autres investissements incorporels: le renforcement de ces investissements illustre la volonté du Groupe d'enrichir son système d'informations avec des modules complémentaires.
- Investissements corporels: ils concernent essentiellement le matériel informatique et d'équipement de la plate-forme SaaS et des travaux d'aménagement des locaux.

Le financement de ces investissements est principalement réalisé grâce aux capitaux permanents de l'entreprise composés des fonds propres et des lignes de crédits syndiqués.

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE CEGID AU 31 MARS 2011



* Ex Comptanoo.

** 50 % détenus par le groupe Groupama - Gan Assurances.

1983

- Création de Cegid qui a pour activité principale la conception et la fabrication industrielle de progiciels de gestion et la fourniture de systèmes informatiques « clés en main » à destination d'une clientèle de Cabinets d'Expertise Comptable et d'Audit, et de PME/PMI.

1986

- Introduction de Cegid SA sur le Second Marché.
- Création de Cegid Kalamazoo Entreprises (offre entreprises).
- Création de ITI: Activité de Maintenance de Matériels Informatiques.

1987

- Création de Cegid Services en partenariat avec des professionnels de la comptabilité vers de nouvelles prestations de conseil.
- Émission d'une Obligation avec Bons de Souscription en Actions (OBSA).

1989

- Apport par Cegid SA à sa filiale, Cegid Informatique (ex Cegid Kalamazoo Entreprises) de son activité à destination des Experts-Comptables.
- Cegid SA devient une société Holding de contrôle et de gestion de ses filiales opérationnelles regroupées autour de deux pôles: informatique et services.
- Transfert de l'action Cegid SA au Marché à Règlement Mensuel.
- Inscription de l'action ITI sur le Marché Hors Cote de Lyon.
- Inscription de l'action DEI (fournitures et consommables informatiques) sur le Marché Hors Cote de Lyon.

1995

- Fusion absorption de DEI par ITI pour devenir Cegid Environnement Maintenance.

1996

- Cegid devient leader français pour l'informatisation de la Profession Comptable Libérale (source enquête AVISO - avril 1996).
- Acquisition par Cegid Informatique des sociétés Silicone Informatique et Silicad.

1997

- Fusion absorption des sociétés Silicone Informatique et Silicad.
- Fusion absorption par Cegid SA de ses principales filiales opérationnelles (Cegid Informatique et CEM).
- Émission en juillet d'un emprunt obligataire convertible de 103,1 millions de francs.
- Acquisition des sociétés Orli et Amaris.

1998

- Acquisition des sociétés Alphabla et Apalatys.
- Société Synaptique: prise de participation à hauteur de 34 % dans le capital.
- Cegid SA: fusion absorption des filiales Alphabla, Orli et Amaris.

1999

- Acquisition de la société Servant Soft: augmentation de capital réservée suivie d'une OPE/OPA, puis d'une Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire.
- Émission en novembre d'un emprunt obligataire convertible et échangeable en actions nouvelles (OCEANE) de 35,4 millions d'euros.

2000

- Servant Soft: location-gérance du fonds de commerce par Cegid SA.
- Synaptique: augmentation de la participation qui est portée de 34 à 80 %.

2001

- Acquisition de 100 % des titres de la société C-Line et Fusion absorption de cette société par Cegid SA.
- Création de la société Cegid Business Intelligence par apport partiel d'actif de la branche Reporting & Décisionnel de Servant Soft. Création en juillet 2001 de Cegid Corporation (USA), filiale à 100 % de Cegid SA.

2002

- Création en février 2002 de Cegid España, filiale à 75 % de Cegid SA.
- Synaptique: augmentation de la participation qui est portée de 80 à 85 %.
- Acquisition de 100 % des titres de la société Magestel et location-gérance du fonds de commerce de Magestel par Cegid SA.

2003

- Acquisition de 100 % des titres de la société Quadratus et de ses distributeurs Data Bretagne, Technilog et NS Informatique et fusion absorption par Cegid SA de ces trois sociétés.
- Synaptique: augmentation de la participation qui est portée de 85 à 90 %.
- Acquisition de 100 % des titres des sociétés Logam et ALP.
- Cegid SA: Transfert du siège social.

2004

- Logam: location-gérance du fonds de commerce par Cegid SA.
- Branche d'activité « fournitures de bureau et consommables informatiques »: cession à la société Liogier.
- Émission d'un emprunt OBSAR de 44,1 millions d'euros.
- Rapprochement Cegid - Ccmx: annonce de la création du leader français et acteur de premier plan sur le marché européen des solutions de gestion à destination des entreprises.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE L'ÉMETTEUR

Faits marquants

- Acquisition de CGO Informatique (Mode).
- Synaptique: augmentation de la participation qui est portée de 90 à 95 %.
- Cegid - Ccmx: réalisation effective de la prise de contrôle de Ccmx Holding par Cegid SA.

2005

- Cession du fonds de commerce Datamer.
- CGO Informatique: location gérance du fonds de commerce par Cegid SA.
- Acquisition du fonds de commerce CSSI (distribution des progiciels Quadratus).
- Synaptique: augmentation de la participation qui est portée de 95 à 100 % et confusion de patrimoine au 31 décembre 2005.
- CBI: confusion de patrimoine avec la société Servant Soft.
- Apalatys: confusion de patrimoine avec la société Cegid SA.
- Logam: confusion de patrimoine avec la société Cegid SA.
- Synaptique: confusion de patrimoine avec la société Cegid SA.
- Ccmx Holding: fusion-absorption de Ccmx SA.

2006

- Rapprochement Cegid - Ccmx: décision du Conseil d'État confirmant définitivement la légalité de la prise de contrôle par Cegid SA de Ccmx.
- Apport des activités opérationnelles de Cegid à Ccmx, devenue Cegid.
- Cegid société cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris Compartiment B (Code ISIN Actions: FR0000124703) prend la dénomination Cegid Group.
- Acquisition des sociétés GTI Industrie, PMI Soft, I&C et Comptanoo.
- Signature d'une ligne de crédit syndiqué de 200 M€.
- FCRS: location-gérance du fonds de commerce par Ccmx devenue Cegid.
- GTI Industrie: confusion de patrimoine avec la société Cegid SA.

2007

- Partenariat industriel entre Cegid et la société SCC: sous-traitance de l'activité prestations d'installation et de maintenance matériels et cession de l'activité de ventes directes à certains grands comptes de matériels « spécifiques » et services associés.
- Acquisition de la société AS INFOR (Commerce Spécialisé) et de sa filiale espagnole.
- Création de Cegid Hong Kong Holdings Ltd.
- Fusion-absorption de la société HCS par la société Cegid Group.
- AS INFOR, PMI Soft, ALP: confusion de patrimoine avec la société Cegid SA.
- Cession du fonds de commerce de la solution Industry One (technologie SAP).
- Signature d'un partenariat industriel entre Cegid Group et Groupama. Prise de participation de Groupama à hauteur de 17,23 % dans le capital de Cegid Group.

2008

- Acquisition de la société GD Informatique (Hôtellerie-Restaurant).
- Création de Cegid Software Ltd (Shenzen).
- Acquisition de VCSTIMELESS (Retail).
- Création de Cegid Ltd (Grande-Bretagne).
- Acquisition de la société Civitas (Secteur Public).
- Cession, sous condition suspensive, par Aspx de 50 % des titres de la société Comptanoo pour la création de la joint venture Cegid/Groupama - Gan Assurances.
- Accord de partenariat avec Altaven (éditeur d'Optim'is) et prise de participation minoritaire.
- Confusion de patrimoine avec la société Cegid SA des sociétés Timeless, Dirfi et Monexpertcomptable.
- Confusion de patrimoine avec la société Servant Soft de la société Etafi.

2009

- Location gérance du fonds de commerce de la société GD Informatique par Cegid SA.
- Cession du fonds de commerce de l'activité BTP à la société L.S.E.
- Délégation des activités logistique et préparation matériels auprès de la société BROKE Systèmes.

2010

- Acquisition par ICMI de 498 466 titres représentant 5,40 % du capital de Cegid Group auprès d'Apax Partners SA, agissant pour le compte des Fonds Apax et d'Altamir Amboise.
- Acquisition de la société Vedior Front RH (RH/Paie), changement de la dénomination sociale (Cegid Front RH) puis confusion de patrimoine avec la société Cegid SA.
- Émission par Cegid Group de Bons d'Acquisition d'Actions Remboursables.
- Acquisition de la société AXETEAM (Gestion d'affaires) et confusion de patrimoine de la société AXETEAM avec la société Cegid SA.
- Acquisition de la société GVI Holding et de ses filiales VISA Informatique et Ensemble Solutions (Secteur public).

2011

- Acquisition de la société INNOVADHOC (marque commerciale ATALANTE), éditeur et intégrateur d'une solution de gestion pour les associations et les syndicats.
- Acquisition de la société 21S, éditeur de solutions développées en mode full web à destination de la Profession Comptable Libérale et de ses clients TPE/PME.

ÉVOLUTION RÉCENTE DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2011

Évolution de l'activité à fin mars 2011*

Le Groupe enregistre, au 31 mars 2011, un chiffre d'affaires consolidé de 61,5 M€ en progression de près de 6 % par rapport au 31 mars 2010 (+ 2,3 % à périmètre constant).

L'évolution de l'usage des solutions de gestion vers un mode SaaS, et celle des ventes qui en découlent, se traduit par un chiffre d'affaires des revenus récurrents SaaS de 4,4 M€ en croissance de 22 % (16 % à périmètre constant). L'activité commerciale du premier trimestre s'est traduite par de nouvelles signatures de solutions en mode SaaS (principalement contrats de 36 mois) pour une valeur de stock de 5,5 M€, dont les revenus seront reconnus au cours des exercices à venir renforçant ainsi la récurrence du chiffre d'affaires. Ce bon niveau de commandes conforte l'évolution de l'usage des solutions de gestion en mode On Demand et confirme le positionnement de Cegid sur ces offres.

Après prise en compte des autres revenus récurrents, et notamment ceux de maintenance progiciels (24,6 M€ en progression de 6,6 % à périmètre courant, 2,4 % à périmètre constant), l'ensemble des revenus récurrents (32 M€) représente, au 31 mars 2011, 52 % du total du chiffre d'affaires du trimestre, en progression de 6,8 % à périmètre courant. Cette croissance valide la pertinence et la bonne intégration des croissances externes réalisées en 2010, principalement dans le secteur public.

Le chiffre d'affaires Licences du premier trimestre 2011 s'établissant à 7,3 M€ (8,1 M€ au 31 mars 2010). Le chiffre d'affaires des activités stratégiques d'Édition s'établit ainsi, au 31 mars 2011, à 37,5 M€ en progression de 4,8 % à périmètre courant (stable à périmètre constant).

Suite aux commandes prises en fin d'année 2010 et à l'optimisation de leur planification, les revenus issus des services progressent fortement (près de 15 % à périmètre courant et + 10 % à périmètre constant).

Ainsi, le chiffre d'affaires des activités « Édition et services associés » affiche une progression de 7,4 % à périmètre courant (3,4 % à périmètre constant).

L'évolution de l'activité « Distribution et services associés » (7,4 M€) se traduit par une baisse du chiffre d'affaires de 3 % environ (- 4,4 % à périmètre constant).

L'activité du premier trimestre, hors revenus récurrents, a été particulièrement soutenue dans l'ensemble des secteurs verticaux : Retail, Manufacturing Industry, CHR et la profession comptable.

La marge brute devrait s'établir à près de 87,5 % du chiffre d'affaires (87,9 % au 31 mars 2010).

Le point mort mensuel moyen estimé pour le premier trimestre 2011 devrait s'élever à 19,3 M€ et tient compte des principaux points suivants :

- effets des croissances externes réalisées en 2010,
- augmentation des dotations aux amortissements (principalement des frais de développement pour un montant moyen mensuel de 0,3 M€),
- renforcement des ressources humaines de Cegid pour accompagner le développement de l'activité.

* Les chiffres publiés dans le présent chapitre sont des chiffres consolidés, provisoires, estimés et non audités.

Cegid accélère son développement dans le domaine des logiciels en mode SaaS

Solutions en technologie full web à destination de la Profession Comptable Libérale et de ses clients TPE/PME

Fort du succès rencontré par ses offres SaaS destinées à la Profession Comptable Libérale, Cegid Expert On Demand et Quadra Expert On Demand (plus de 150 nouveaux cabinets et 1 300 utilisateurs depuis le 1^{er} janvier 2010), Cegid a acquis, le 19 avril 2011, la société 21S renforçant ainsi ses capacités à proposer de nouveaux services innovants en mode On Demand.

Avec l'acquisition de 21S (0,3 M€ de volume d'affaires) qui compte 100 Experts-Comptables parmi ses actionnaires aux côtés de Rémi Loyer, son fondateur, Cegid se dote aussi de fondements technologiques et fonctionnels full web et de nouvelles compétences en vue d'accélérer l'évolution de ses offres « Cloud ».

L'adossement de 21S au groupe Cegid lui permettra ainsi de proposer dès 2011, à travers l'évolution de ses offres actuelles, de nouvelles applications Cloud avec une très forte orientation collaborative entre le cabinet comptable et ses clients, gage de gains de productivité pour le cabinet et de disponibilité de l'information pour l'entreprise.

Solutions SaaS à destination des associations

Cegid a procédé, le 1^{er} mars 2011, à l'acquisition de 100 % des actions de la société INNOV'ADHOC (marque commerciale ATALANTE), éditeur et intégrateur d'une solution de gestion pour les associations et les syndicats.

Par l'acquisition d'ATALANTE (0,3 M€ de volume d'affaires) dont Marc Gallien, fondateur, et ses équipes rejoindront la Business Unit « TPE, Entrepreneurs et Associations » de Cegid, le Groupe se dote de nouvelles compétences en vue de devenir leader sur le marché des associations sur un cœur de cible d'environ 500 000 associations avec un modèle économique de revenus récurrents (mode SaaS).

L'adossement d'ATALANTE au groupe Cegid devrait permettre :

- d'accélérer la croissance des solutions en mode SaaS,
- de développer la présence du Groupe sur le marché des associations en relation avec les collectivités locales par l'intermédiaire des sociétés Civitas et Visa Informatique,
- de bénéficier des synergies apportées par l'accord Cegid-Groupama/Gan Assurances,
- de bénéficier de la prescription de la profession comptable libérale,
- de répondre dès 2011 aux nouvelles obligations de tenue de comptabilité et de déclarations des associations dans les domaines de la chasse et des droits et causes (syndicats).

Cegid : une démarche stratégique par métier

Finance et Ressources Humaines

Cegid poursuit le développement de ses offres pour répondre aux nouvelles normes en termes de Finances et RH. Ainsi les solutions SEPA (harmonisation des moyens de paiement, conversion des coordonnées bancaires des tiers, du RIB) et N4DS (nouvelle norme de transmission des données sociales dématérialisées) sont actuellement proposées avec un dispositif adapté aux contraintes de calendrier pour accompagner les entreprises à s'inscrire dans les délais impartis.

Par ailleurs, Cegid étoffe ses offres en mode SaaS par le lancement de Yourcegid Talents, nouvelle offre en SaaS de la gamme Yourcegid Ressources Humaines, dédiée à la gestion des talents dans les PME et les grandes entreprises en couvrant les domaines de la formation et du développement des RH, la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Carrières (GPEC) et l'ensemble du dispositif d'évaluation (gestion des entretiens, évaluation et performance).

Profession comptable

Après une année 2010 marquée par une forte croissance des ventes en mode SaaS, Cegid a poursuivi au cours du premier trimestre l'accompagnement des cabinets comptables dans la mise en œuvre d'une solution en mode hébergé Cegid Expert On Demand ou Quadra Expert On Demand, et d'une solution de gestion de la relation entre les cabinets et leurs clients à travers des plates-formes collaboratives qui accueillent désormais quelques 13 000 TPE connectées.

Secteur Public

La solution Yourcegid Secteur Public On Demand vient d'être primée à l'occasion des Etats Généraux d'Euroclou France 2011. Cegid-Civitas a remporté le trophée du SaaS pour le meilleur cas client secteur public, avec SICTIAM - Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées Alpes Méditerranée.

Retail

Cegid a rassemblé plus de 400 clients décideurs et utilisateurs des offres Retail du Groupe représentant plus de 40 pays à l'occasion du « Cegid Retail Connections 2011 » à Lisbonne.

Cet événement, plus grand rassemblement européen du commerce spécialisé, a permis d'associer les clients aux orientations liées aux évolutions fonctionnelles, technologiques et d'architecture des offres Yourcegid Retail dans les domaines du Cross Channel, de l'Optimisation et de l'Internationalisation.

Plusieurs espaces de rencontres ont été l'occasion de présenter :

- le « Cegid Innovation Store », nouveau concept-store intégrant les dernières innovations technologiques, matériels, et marketing en magasin au service de la performance des points de vente,
- le « Partners Way », parcours d'innovations autour des partenaires technologiques ou applicatifs de Cegid,
- le centre international présentant l'ensemble des configurations internationales des solutions Yourcegid Retail ainsi que les business partners internationaux,
- le Forum Consulting pour évoquer les questions en termes de déploiement, paramétrage, organisation, développements spécifiques, formation...

Pendant cet événement, l'association des utilisateurs « Cegid Retail Club » a tenu son Assemblée Générale annuelle et a procédé à l'élection des membres de son bureau.

Manufacturing Industry

Cegid vient d'annoncer, à l'occasion du Club Utilisateurs Manufacturing Industry, la création de « M.I. Club », l'association des utilisateurs de la solution Yourcegid Industry, dont le but est de favoriser les échanges entre Cegid et les différents utilisateurs des trois solutions Manufacturing de l'offre Yourcegid Industry. Cet événement a également donné lieu à la présentation de nouvelles avancées fonctionnelles avec l'objectif de répondre aux évolutions fonctionnelles métiers des solutions.

Dématérialisation

Cegid innove dans le domaine de la dématérialisation pour la gestion des activités de services. Ainsi, SCRIPT, la solution Cegid de dématérialisation des feuilles de présence et rapports d'intervention des activités services, a reçu le Trophée « e-Doc Award 2011 » de la solution la plus innovante en gestion de documents, à l'occasion du salon « Documentation 2011 », événement de référence de la gestion de document.

Cegid complète son offre de solutions de gestion destinée à ses clients par des services associés indispensables au bon déploiement du système d'information et envisage de les étendre avec pour objectif d'améliorer la relation avec ses clients et les organismes de formation.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Poursuite de la stratégie de développement organique et de croissance externe

Après une période marquée par le développement des ERP généralistes, les grandes tendances du marché des solutions de gestion se traduisent aujourd'hui par une attente forte des entreprises, d'une part, pour des solutions de gestion à ROI rapide, adaptées à leur métier, et d'autre part, pour de nouveaux modes d'utilisation répondant aux besoins de mobilité, de scalabilité et dont le financement n'obère pas leur capacité d'investissement.

Dans ce contexte, Cegid dispose de nombreux atouts pour poursuivre son développement, tant en France qu'à l'international, en s'appuyant sur :

- une démarche d'éditeur spécialisé par domaines fonctionnels et secteurs d'activité, autour des offres Yourcegid qui rencontrent un vif succès auprès des grands donneurs d'ordres,
- une compétence forte en solutions SaaS (On Demand),
- un positionnement d'acteur global pour les entreprises du Retail, qui devrait permettre une accélération du développement à l'international,
- une structure financière solide, confortée par des lignes de crédit (200 M€) confirmées sur une durée de 5 ans, pouvant être portée à 7 ans.

Afin de profiter de ce positionnement en adéquation avec le marché, Cegid va poursuivre un important programme d'investissements autour principalement du développement de nouvelles offres, du renforcement de ses compétences en matière d'hébergement de solutions, et de l'accélération de sa stratégie commerciale multicanale. Ainsi, Cegid devrait réussir à démontrer, en 2011 et dans les années à venir, sa capacité à délivrer un niveau de rentabilité opérationnelle satisfaisant et à tirer partie de tout retournement favorable du contexte économique.

“Comptes au 31 décembre 2010”

COMPTES CONSOLIDÉS

Compte de résultat

Bilan actif

Bilan passif

Tableau des flux de trésorerie

Tableau de variations des capitaux propres

Notes annexes

1. Faits marquants de l'exercice 2010

2. Principes - méthodes comptables et méthodes de consolidation

3. Périmètre de consolidation

4. Notes sur le bilan

5. Notes sur le compte de résultat

6. Notes sur les effectifs

7. Notes sur les engagements

8. Informations relatives aux parties liées

9. Honoraires des Commissaires aux Comptes des sociétés du Groupe

10. Événements significatifs postérieurs à la clôture

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

(en K€)	2010	% du C.A	2009	% du C.A.	2008	% du C.A
Chiffre d'affaires	249 619	100,0%	248 588	100,0%	248 515	100,0%
Achats & variations de stocks	-33 771	13,5%	-31 019	12,5%	-36 748	14,8%
Marge brute	215 848	86,5%	217 568	87,5%	211 767	85,2%
Production immobilisée	28 900	11,6%	28 777	11,6%	25 537	10,3%
Charges externes	-45 815	18,4%	-45 882	18,5%	-43 106	17,3%
Valeur Ajoutée	198 933	79,7%	200 463	80,6%	194 198	78,1%
Impôts, taxes et versements assimilés	-6 684	2,7%	-6 590	2,7%	-6 310	2,5%
Charges de personnel	-131 841	52,8%	-134 509	54,1%	-131 121	52,8%
Excédent Brut d'Exploitation	60 408	24,2%	59 364	23,9%	56 767	22,8%
Autres produits opérationnels courants	599	0,2%	457	0,2%	2 129	0,9%
Autres charges opérationnelles courantes	-1 943	0,8%	-1 178	0,5%	-892	0,4%
Dotations aux amortissements et aux provisions	-32 048	12,8%	-30 137	12,1%	-26 705	10,7%
Résultat Opérationnel Courant	27 018	10,8%	28 505	11,5%	31 299	12,6%
Autres produits opérationnels	5 092	2,0%	3 306	1,3%	1 586	0,6%
Autres charges opérationnelles	-1 311	-0,5%	-5 272	-2,1%	-2 396	-1,0%
Résultat Opérationnel	30 799	12,3%	26 539	10,7%	30 489	12,3%
Produits financiers	143	0,1%	136	0,1%	202	0,1%
Charges financières	-1 536	0,6%	-2 606	1,0%	-5 690	2,3%
Résultat financier	-1 393	-0,6%	-2 470	-1,0%	-5 488	-2,2%
Résultat brut avant impôts	29 406	11,8%	24 068	9,7%	25 001	10,1%
Impôt sur les bénéfices	-9 732	3,9%	-6 090	2,4%	-7 620	3,1%
Quote-part de résultat net des entreprises associées	-382		-106			
Résultat net de l'exercice	19 291	7,7%	17 872	7,2%	17 381	7,0%
Résultat revenant aux actionnaires de la société	19 291	7,7%	17 872	7,2%	17 381	7,0%
Nombre moyen d'actions	8 805 594		8 796 328		8 972 130	
RÉSULTAT NET DU GROUPE PAR ACTION	2,19 €		2,03 €		1,94 €	

État du résultat global (en K€)	2010	2009	2008
Écart de conversion	13	49	-39
Amendement IAS 19	-1 150	98	-120
Titres en juste valeur	-22	-42	-987
Impôts différés	388	-19	381
Total des produits et charges comptabilisés de la période	18 155	18 019	17 221

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/10

Bilan actif

Montants nets (en K€)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Écarts d'acquisition	186 352	185 833	187 513
Immobilisations incorporelles			
Frais de développement	57 794	55 165	51 051
Marque	1 900	1 900	1 900
Relation clientèle	8 669	8 433	9 042
Autres immobilisations incorporelles	1 630	557	501
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériels & outillages	2 788	3 067	2 980
Autres immobilisations corporelles	2 972	3 280	3 596
Immobilisations financières			
Actifs financiers évalués à la juste valeur	500	534	576
Titres de participation	5 550		
Autres titres immobilisés	180	180	180
Prêts, dépôts et cautionnements	1 478	1 412	1 673
Autres actifs financiers	325	279	192
Participations dans les entreprises associées	1 102	1 485	
Autres créances	951	913	
Impôts différés	72	38	1 054
Actif non courant	272 262	263 075	260 256
Stocks de produits et services en cours	684	1 002	1 455
Créances clients et comptes rattachés	66 432	61 517	69 900
Autres débiteurs et comptes de régularisation			
Personnel	826	447	782
État taxes sur chiffre d'affaires	3 029	3 290	2 326
État impôt sur les bénéfices	92	8	1 224
Autres créances	886	439	2 865
Comptes de régularisation	2 811	3 434	3 168
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3 486	5 227	4 436
Actif courant	78 245	75 364	86 156
TOTAL ACTIF	350 507	338 439	346 412

Montants nets (en K€)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Capital	8 771	8 771	8 771
Primes	95 241	94 681	94 671
Réserves	50 646	42 988	28 081
Résultat de la période	19 291	17 872	17 381
Autres Fonds Propres			6 237
Capitaux propres - Part Groupe	173 949	164 312	155 141

Total capitaux propres	173 949	164 312	155 141
Dettes financières (part à +1 an)	69 441	63 810	42 709
Dettes relatives à l'acquisition de sociétés (part à +1 an)	3 267	2 281	2 190
Impôts différés	4 420	3 400	1 243
Provisions pour retraite et avantages au personnel	9 444	7 480	6 884

Passif non courant	86 572	76 971	53 026
Provisions pour autres passifs (part à -1 an)	6 032	8 628	7 829
Emprunt OBSAR (part à -1 an)			43 820
Dettes financières (part à -1 an)	1 935	4 913	1 071
Fournisseurs & comptes rattachés	22 309	22 428	24 769
Dettes fiscales et sociales			
Personnel	35 256	35 442	37 296
Autres dettes fiscales & sociales	1 328	1 306	1 726
État taxes sur chiffre d'affaires	5 484	6 251	5 215
État impôt sur les bénéfices	2 123	3 057	
Autres dettes			
Dettes sur acquisitions de sociétés (part à -1 an)	300	210	710
Dettes sur acquisitions d'immobilisations (part à -1 an)	15	178	278
Autres passifs et comptes de régularisation			
Autres passifs courants	5 276	4 706	3 611
Produits constatés d'avance	9 929	10 037	11 921
Passif courant	89 986	97 157	138 246

TOTAL PASSIF	350 507	338 439	346 412
---------------------	----------------	----------------	----------------

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/10

Tableau des flux de trésorerie

(en K€)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Résultat net	19 291	17 872	17 381
Quote-part résultat net des entreprises associées	382	106	
Amortissements et provisions et éliminations des charges et produits sans incidence sur la trésorerie	26 735	29 032	25 340
Plus ou moins values de cession d'immobilisations	15	261	802
Charge d'intérêts financiers	1 166	2 098	5 369
Charge d'impôt	9 732	6 090	7 620
Capacité d'autofinancement générée par l'activité	57 321	55 459	56 512
Intérêts financiers payés	-1 323	-1 659	-3 581
Impôt payé	-7 820	-19	-3 007
Capacité d'autofinancement après impôt et intérêts financiers payés	48 179	53 781	49 924
Variation des stocks	318	265	312
Variation des créances clients	-4 485	6 215	180
Variation des autres créances	-576	1 682	-1 586
Variation des dettes fournisseurs	449	-2 437	-3 196
Variation des autres dettes	-1 337	166	-2 385
Variation du besoin en fonds de roulement	-5 631	5 891	-6 675
Variation de la trésorerie issue de l'activité	42 548	59 672	43 249
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-29 902	-29 260	-25 528
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-2 263	-2 203	-1 802
Acquisitions d'immobilisations financières	-139	-93	-532
Acquisitions de sociétés nettes de la trésorerie acquise	-6 243	-500	-19 619
Cessions ou diminutions de l'actif immobilisé	62	991	117
Variation de la trésorerie issue des investissements	-38 485	-31 065	-47 364
Augmentation de capital		10	
Émission BAAR	418		
Acquisition d'actions d'auto-contrôle			-8 939
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-9 246	-8 810	-9 058
Remboursement de l'emprunt OBSAR		-44 100	
Tirage sur crédits à moyen terme	70 000	68 000	43 000
Remboursement de crédits à moyen terme	-68 000	-43 000	-20 000
Variations des autres dettes financières	-86	200	-64
Variation de la trésorerie issue du financement	-6 914	-27 700	4 939
Trésorerie d'ouverture	4 712	3 805	2 981
Variation de trésorerie courante	-2 851	907	824
Trésorerie de clôture	1 861	4 712	3 805

(en K€)	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Valeurs mobilières de placement	1 246	3 208	1 474
Disponibilités	2 240	2 019	2 962
Découverts bancaires	-479	-515	-631
Comptes courants créditeurs	-1 146		
Trésorerie de clôture	1 861	4 712	3 805

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/10

Tableau de variations des capitaux propres

(en K€)	Capitaux propres revenant aux actionnaires de la société							TOTAL
	Capital	Primes	Autres fonds propres	Réserves et résultat consolidés	Titres auto détenus	Résultat enregistré directement en capitaux propres	Total part du Groupe	
Capitaux propres au 31/12/2007	8 771	94 671	6 237	47 749	-633	-653	156 142	156 142
Résultat de l'exercice 2008				17 381			17 381	17 381
Titres d'auto-contrôle				-2 197	-6 943		-9 140	-9 140
Écart de conversion				-81		-39	-120	-120
Amendement IAS 19						-79	-79	-79
Titres en juste valeur						-647	-647	-647
Attribution gratuite d'action				662			662	662
Dividendes versés par le Groupe				-9 058			-9 058	-9 058
Capitaux propres au 31/12/2008	8 771	94 671	6 237	54 456	-7 576	-1 418	155 141	155 141
Résultat de l'exercice 2009				17 872			17 872	17 872
Augmentation de capital liée aux exercices de BSAR et aux levées d'options	0	10					10	10
Remboursement emprunt OBSAR			-6 237	6 237				
Titres d'auto-contrôle				136	-121		15	15
Écart de conversion						49	49	49
Amendement IAS 19						65	65	65
Titres en juste valeur						-28	-28	-28
Dividendes versés par le Groupe				-8 810			-8 810	-8 810
Capitaux propres au 31/12/2009	8 771	94 681	0	69 891	-7 697	-1 333	164 312	164 312
Résultat de l'exercice 2010				19 291			19 291	19 291
Souscription de BAAR		560		-142			418	418
Titres d'auto-contrôle				36	-10		26	26
Écart de conversion				-89		13	-76	-76
Amendement IAS 19						-755	-755	-755
Titres en juste valeur						-22	-22	-22
Dividendes versés par le Groupe				-9 246			-9 246	-9 246
Capitaux propres au 31/12/2010	8 771	95 241	0	79 741	-7 707	-2 097	173 949	173 949

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2010 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 2 mars 2011, et seront soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires le 19 mai 2011.

Cegid Group est une société de droit français, constituée en 1983 dont le siège social est situé 52, Quai Paul Sédallian à Lyon.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2010

1.1 ICMI Rachète 50 % de la participation d'Apax Partners dans Cegid Group

Le 11 avril 2010, la société ICMI, société holding d'animation et d'investissements, a acquis auprès d' Apax la moitié de sa participation dans Cegid Group, soit 498 466 titres, la participation de la holding d'ICMI dans Cegid Group est passée par cette acquisition de 4,60 % à 10 %.

1.2 Acquisition de Vedior Front RH : spécialisée sur le marché des solutions Paie/Ressources Humaines

Le 16 juin 2010, Cegid a acquis 100 % des actions de la société Vedior Front RH, éditeur de solutions Paie/RH, qui a été renommée Cegid Front RH le même jour. La société a fait l'objet d'une dissolution par confusion de patrimoine en septembre 2010 dans Cegid SA.

1.3 Financement bancaire

Cegid a finalisé, en novembre 2010, le renouvellement de son financement bancaire à moyen terme en signant une ligne de crédit syndiqué de 200 M€ auprès d'un syndicat de 8 banques. Ce crédit, d'une durée initiale de 5 ans pouvant être portée à 7 ans, se substituera progressivement à la ligne de crédit syndiqué signée en juillet 2006. Cegid dispose ainsi de deux lignes de crédit syndiqué d'un montant total de 200 M€ de 2011 à 2013, progressivement amortissable à partir de 2014 jusqu'au plus tard le 30 juin 2017.

1.4 Acquisition de AXETEAM

Le 1^{er} décembre 2010, Cegid a acquis 100 % des actions de la société AXETEAM, éditeur et intégrateur d'une solution de gestion pour les sociétés de services. La société a fait l'objet d'une dissolution par confusion de patrimoine en date du 13 décembre 2010 dans Cegid SA. L'opération sera effective en 2011.

1.5 Acquisition de GVI Holding

Le 21 décembre 2010, Cegid Group a acquis, 100 % des actions de GVI holding, société qui détient 100 % des actions de VISA informatique et Ensemble Solutions, éditeur et intégrateur de logiciels de gestion à destination des collectivités territoriales. La société GVI Holding et ses filiales seront intégrées dans le périmètre de consolidation à compter du 1^{er} janvier 2011, l'impact de ses filiales sur la période de décembre étant peu significatif.

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2010, présentant l'évolution des pourcentages de contrôle et les méthodes de consolidation est présenté en note 3.

2. PRINCIPES - MÉTHODES COMPTABLES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Déclaration de conformité

En application du règlement européen n°1606/2002, les états financiers consolidés du groupe Cegid sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales applicables au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2010. Les normes comptables internationales comprennent les IAS (International Accounting Standards), les IFRS (International Financial Reporting Standards), et les interprétations SIC (Standing Interpretation Committee) et IFRIC (International Financial Interpretation Committee) s'y rapportant.

Les règles comptables et les principes d'évaluation retenus pour l'établissement des états financiers au 31 décembre 2010 sont ceux contenus dans les normes et interprétations IFRS publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne au 31 décembre 2010 et dont l'application est obligatoire à cette date. Il n'a pas été fait application de normes ou interprétations établies par l'IASB ou l'IFRIC mais non encore adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2010.

Au cours de l'exercice, le groupe Cegid a adopté les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire sur la période, principalement :

- la norme IAS 27 révisée : consolidation des filiales,
- IAS 39 : amendement relatif aux éléments éligibles à la couverture,
- IFRS 2 : amendements relatifs aux transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie,
- IFRS 3 révisée : norme IFRS 3 révisée sur les regroupements d'entreprise.

Les comptes du Groupe pour 2010 ont été impactés de façon peu significative par ces nouveaux textes. Le principal impact est liée à la norme IFRS 3 révisée et concerne la comptabilisation en charges des coûts directement liés aux acquisitions.

Le Groupe n'a par ailleurs pas anticipé de normes, d'amendements ou d'interprétations IFRIC dont l'application n'était pas obligatoire au 31 décembre 2010. Le Groupe n'est pas à ce stade concerné par ces textes ou n'anticipe pas d'incidences significatives sur les comptes des prochains exercices.

Les principes et méthodes comptables du Groupe décrits ci-après ont été appliqués de façon permanente aux exercices présentés.

Présentation des états financiers

Le Groupe présente les états financiers et les notes en milliers d'euros.

Le Groupe applique la recommandation du Conseil National de la Comptabilité (C.N.C.) 2009-R-03. Cette recommandation est conforme aux principes contenus dans la norme IAS 1 - Présentation des états financiers.

Le Groupe a décidé de maintenir la terminologie antérieure utilisée : Bilan / Compte de résultat.

Le bilan consolidé est présenté selon le critère de distinction « courant » / « non courant » défini par la norme IAS 1 - Présentation des états financiers.

Le compte de résultat consolidé est présenté par nature, selon le modèle proposé par le C.N.C.

Le Groupe applique la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie, selon le format recommandé.

Bases d'évaluation

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception :

- des titres disponibles à la vente, évalués à la juste valeur,
- des créances et des dettes à long terme évaluées à la juste valeur,
- des passifs financiers évalués selon le principe du coût amorti.

Recours à des estimations

L'établissement des états financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers.

Les principaux éléments concernés par l'utilisation d'estimations et d'hypothèses sont les tests de dépréciation notamment concernant les immobilisations incorporelles, les impôts différés, les provisions, notamment la provision pour engagements de retraite et les dettes relatives aux compléments de prix versés dans le cadre d'acquisition de sociétés (clause de complément de prix). Ces estimations sont fondées sur les meilleures informations dont la Direction dispose à la date de chaque arrêté des comptes. L'environnement économique et financier actuel accroît les difficultés d'évaluation et d'estimation de certains actifs et passifs et les aléas sur les évolutions des activités. Les estimations faites par la Direction ont été effectuées en fonction des éléments dont elle dispose à la clôture.

Une évolution divergente des estimations et des hypothèses retenues pourrait avoir un impact sur les montants comptabilisés.

Méthodes de consolidation

La société Cegid Group est l'entreprise consolidante.

Les sociétés dont le Groupe détient directement, ou indirectement la majorité des droits de vote sont consolidées par intégration globale. Les comptes des sociétés consolidées sont, le cas échéant, retraités afin d'assurer l'homogénéité des règles de comptabilisation et d'évaluation.

Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les entreprises dans lesquelles le Groupe détient une influence notable, sans exercer de contrôle, sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient entre 20 % et 50 % des droits de vote. Enfin, le Groupe ne contrôle directement ou indirectement aucune entité ad hoc. Les sociétés dans lesquelles le Groupe n'exerce pas de contrôle et ne détient pas d'influence notable ne sont pas consolidées. La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe se trouve en note 3.

Conversion des états financiers des filiales étrangères

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'Euro. Les éléments exprimés en devises des sociétés étrangères sont convertis comme suit :

- le compte de résultat est converti au taux de change moyen annuel,
- les comptes de bilan sont convertis au taux de clôture à l'exception du capital et des réserves, maintenus au coût historique,
- les différences résultant de ces conversions sont enregistrées dans un compte de réserve spécifique figurant dans les capitaux propres.

Date de clôture des exercices des entreprises consolidées

Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Opérations et comptes intra-groupe

Des éliminations ont été effectuées sur toutes les transactions intra-groupe, les mouvements internes étant annulés, ainsi que les dettes et créances réciproques. Le cas échéant des retraitements d'homogénéité aux normes du Groupe ont été effectués sur les comptes de certaines filiales.

En ce qui concerne les cessions, au sein du Groupe, de matériels informatiques ou mobiliers immobilisés : les prix de cession ont été maintenus dans les immobilisations des sociétés acquéreuses. Le retour aux valeurs d'origine pour éliminer les suppléments de valeur d'actifs entraînent des frais disproportionnés par rapport à l'incidence des retraitements, notamment sur le montant des amortissements. En outre, il s'agit d'opérations limitées et conclues à des conditions favorables.

2.1 Immobilisations incorporelles

2.1.1 Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à la norme IFRS 3 révisé - Regroupements d'entreprises.

Conformément à l'option offerte par IFRS 1, les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraités.

Conformément à l'option offerte par IFRS 3 révisée, les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010 n'ont pas été retraités.

Les principaux impacts des normes IFRS 3 révisée et IAS 27 révisée pour les opérations entrant dans leur champ d'application sont décrits ci-dessous :

Cette méthode implique l'évaluation des actifs et des passifs des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur. Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif chez l'entité acquise sont comptabilisés lors du regroupement. Ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise si celle-ci n'a pas une obligation actuelle, à la date d'acquisition, d'effectuer cette restructuration.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition est comptabilisée en goodwill. La détermination des justes valeurs et des goodwills est finalisée dans un délai maximum d'un an à compter de la date d'acquisition. Pour certaines acquisitions, le Groupe fait appel à des travaux d'expert pour valoriser les actifs incorporels acquis identifiables.

Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat.

Le coût de l'acquisition correspond au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie, actualisé le cas échéant en cas d'impact significatif, et des ajustements de prix éventuels. Il n'intègre pas les coûts externes directement attribuables à l'acquisition, qui sont constatés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Le prix d'acquisition intègre la juste valeur des actifs et passifs résultant des ajustements éventuels du prix d'acquisition, tels que les compléments de prix.

Le Groupe évalue les intérêts minoritaires lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif

nette de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition. Ce point n'a pas eu d'impact sur l'exercice.

Engagements de rachat des parts détenues par les minoritaires

Les engagements d'achats fermes ou conditionnés d'intérêts minoritaires sont enregistrés en dettes, pour un montant égal au prix de rachat des intérêts minoritaires. Le Groupe a opté pour la comptabilisation, en écart d'acquisition, de l'écart entre le prix de rachat estimé des intérêts minoritaires et la quote-part de la situation nette acquise. Lors du dénouement de cet engagement, l'écart d'acquisition est impacté le cas échéant de toutes modifications dans le versement du prix. Le Groupe a prévu, dès lors que cette option est ouverte, de maintenir ce traitement aux opérations de regroupement d'entreprises réalisées antérieurement à la date d'application de la norme IFRS 3 révisée (exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009).

Marque produits

La juste valeur de la marque est évaluée selon la méthode d'actualisation des flux de redevance, c'est-à-dire la valeur actuelle des redevances qui auraient été versées à un tiers pour utiliser la marque si le Groupe n'en était pas propriétaire. Les marques relatives aux progiciels qui sont considérées à durée de vie indéfinie, ne sont pas amorties et font l'objet d'un test de dépréciation comme énoncé en note 2.3.

Technologie acquise

La juste valeur de la technologie est évaluée selon la méthode d'actualisation des flux de redevance, c'est-à-dire la valeur actuelle des redevances qui auraient été versées à un tiers pour utiliser les logiciels si le Groupe n'en était pas propriétaire. Cet actif est amorti selon les modes d'amortissement des frais de développement énoncés en note 2.1.4.

Relation clientèle

La juste valeur de la relation clientèle est évaluée selon la méthode du surprofit, qui consiste à identifier les profits futurs attribuables à l'actif incorporel actualisé sur sa durée de vie résiduelle. Cet actif est amorti en fonction de la durée de vie du portefeuille clients soit 15 ans ou 7 ans.

2.1.2 Écarts d'acquisition

Les fonds de commerce issus d'affectations de différence de première consolidation antérieurement constatés en normes françaises ont été regroupés avec les écarts d'acquisition. Les écarts d'acquisition représentent l'excédent entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation globale à la juste valeur des actifs, des passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

L'analyse des écarts d'acquisition est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et des passifs identifiés, l'écart est immédiatement enregistré en résultat.

Le montant affecté en écarts d'acquisition comprend l'ensemble des éléments incorporels acquis telles que les synergies espérées et les perspectives de croissance.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis.

S'agissant d'actifs incorporels à durée de vie indéfinie, les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation annuel conformément aux dispositions de la norme IAS 36 révisée (voir note 2.3 pour la description des modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur).

Dans le cas de cession d'une entité, le résultat de cession tient compte de la valeur comptable de l'écart d'acquisition de la partie cédée.

2.1.3 Marques et relations clientèles

Les marques et relations clients correspondent principalement à des actifs incorporels reconnus dans le cadre des regroupements d'entreprises selon les méthodes décrites en note 2.1.1.

2.1.4 Frais de développement

Conformément à la norme IAS 38, les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement sont activés dès lors que l'entreprise peut démontrer :

- son intention, sa capacité financière et technique à mener le projet de développement à son terme,
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise,
- que le coût de l'actif incorporel créé à ce titre peut être évalué de façon fiable.

Les coûts de développement engagés par le Groupe dans le cadre de son activité d'édition (création de progiciels commercialisables) concernent essentiellement des développements applicatifs et font l'objet d'un suivi individualisé.

Leur évaluation est faite sur la base des charges directes de salaires majorées, d'une part des charges sociales et d'autre part, de frais de fonctionnement calculés selon un coefficient déterminé sur la base des charges de fonctionnement des services concernés.

Les frais correspondant à des projets non encore finalisés sont comptabilisés en immobilisations incorporelles en cours et ne font pas l'objet d'amortissement. Ces projets sont néanmoins suivis et peuvent donner lieu le cas échéant à une dépréciation.

Les frais de développement sont amortis pour une large part sur une durée de 5 ans, pour ceux réalisés sur des plates-formes technologiques récentes (Cegid Business Plate-forme, .net, full web), de 3 ans pour les autres plates-formes de développement, ces durées d'amortissement de 3 et 5 ans concernent à la fois les dépenses initiales et les coûts de développement ultérieurs (maintenance évolutive des produits).

Les dépenses de paramétrage relatives aux produits millésimés font l'objet d'un amortissement linéaire sur un an.

2.1.5 Logiciels acquis

Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement sur une durée de 1 à 5 ans.

2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des dépréciations éventuelles pour pertes de valeur constatées. Leur amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée probable d'utilisation du bien, selon les modalités suivantes :

- Agencements et aménagements des constructions entre 3 et 10 ans
- Matériel informatique 3 ans et 4 ans
- Matériel de bureau 5 ans
- Mobilier de bureau 8 ans
- Matériel et outillage 5 ans
- Matériel de transport 3 ans et 4 ans

Les valeurs résiduelles sont en général considérées comme nulles.

Les biens pris en location financement sont immobilisés lorsque ces contrats ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-intégralité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

Les contrats de location dans lesquels les risques et avantages ne sont pas transférés au Groupe sont classés en location simple. Les paiements ou les avantages liés à ces contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat.

L'analyse des contrats de location du groupe Cegid en vigueur au 31 décembre 2010 n'a pas mis en évidence l'existence de contrats de location financement.

2.3 Tests de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Selon la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs, la valeur d'utilité des immobilisations incorporelles et corporelles doit être testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en ensembles homogènes d'actifs (Unité Génératrice de Trésorerie) dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux de trésorerie prévisionnels actualisés (le taux d'actualisation est déterminé après effet d'impôt et sans tenir compte du niveau d'endettement de la société). La valeur terminale est déterminée en actualisant à l'infini un flux de trésorerie normatif en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini correspondant au secteur d'activité. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'ensemble, une perte de valeur est enregistrée pour la différence, et est imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition sont irréversibles. Les pertes de valeur relatives aux autres actifs incorporels et corporels peuvent, le cas échéant, être reprises en cas d'indices de reprise de valeur.

Dans ce cas, la reprise de provision est limitée à la valeur nette comptable qu'aurait eu l'actif correspondant en l'absence de perte de valeur.

Les modalités retenues pour déterminer la valeur d'utilité des actifs reposent sur l'appréciation des flux de trésorerie futurs calculés selon la méthode « Discounted Cash Flow ». Cette estimation couvre une période de 5 ans.

2.4 Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés en trois catégories définies par la norme IAS 39 :

- les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente. Ils sont initialement enregistrés à leur coût historique d'acquisition, puis évalués à leur juste valeur,
- les prêts représentent les prêts consentis aux organismes collecteurs dans le cadre de l'effort construction et les dépôts et cautions versés. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation comme le recommande la norme IAS 39, eu égard à leur montant non significatif,
- les autres actifs financiers comprennent les actifs financiers de gestion inclus dans le contrat de liquidité contracté par Cegid Group.

Lorsque la juste valeur des titres ne peut pas être évaluée de façon fiable, en l'absence d'un marché actif, les titres sont maintenus à leur coût net de dépréciations éventuelles. Dans ce cas, la valeur recouvrable est déterminée en fonction de la part du Groupe dans l'actif net, la rentabilité future attendue et les perspectives de développement de l'entité représentative de l'investissement. Pour les titres cotés, la juste valeur correspond au cours de bourse à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique séparée des capitaux propres (« Autres réserves ») jusqu'à la cession effective des titres, date à laquelle elles sont recyclées en résultat.

Par ailleurs, lorsqu'une perte de valeur identifiée est considérée comme durable au regard des circonstances, celle-ci est comptabilisée en résultat financier.

2.5 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée.

Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables de manière illimitée) ne sont reconnus que lorsque leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein d'une même entité fiscale : société, groupe fiscal.

Les impôts différés calculés sur des éléments imputés en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres.

2.6 Stocks

Selon la norme IAS 2 - Stocks, le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat, les frais de transport, de manutention et les autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, moins les rabais commerciaux, remises, escomptes financiers.

- Le stock de matériel informatique est évalué selon la méthode PMAP (Prix Moyen d'Achat Pondéré). La VNR (Valeur Nette de Réalisation) correspond au prix de vente estimé de ces produits, diminué des coûts nécessaires pour réaliser la vente.

Une dépréciation est constituée si la VNR est inférieure au coût d'achat.

- Les stocks de matières premières (ensembles et sous-ensembles) permettant d'effectuer des échanges standards et de pièces détachées de l'activité maintenance de matériels sont évalués selon les méthodes suivantes :
 - la valeur brute des ensembles et sous-ensembles comprend le prix d'achat et les frais accessoires,
 - les pièces détachées sont évaluées selon la méthode PMAP (Prix Moyen d'Achat Pondéré).
- Une dépréciation est constituée pour tenir compte de la valeur d'utilité, en référence notamment au portefeuille des contrats en cours et à la rotation des pièces, ou en fonction de la valeur nette de réalisation.

2.7 Créances

Les créances sont valorisées initialement à la juste valeur qui correspond le plus souvent à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Elle comprend les liquidités et les comptes courants bancaires.

La société considère comme équivalents de trésorerie les placements très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui présentent un risque négligeable de changement de valeur.

Les équivalents de trésorerie sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture.

Les parts de SICAV et fonds communs de placements monétaires, compte tenu de leurs caractéristiques, sont enregistrés en équivalents de trésorerie.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Leur évaluation, à la clôture de la période, est effectuée pour les SICAV et fonds communs de placement sur la base du dernier prix de rachat connu.

Les variations de valeur sont enregistrées en charges ou en produits financiers.

Dans le cas de titres cotés, l'évaluation est réalisée sur la base de la valeur boursière résultant du cours moyen constaté le dernier mois de la période.

Si la valeur résultant des méthodes d'évaluation ci-dessus est inférieure au coût historique d'acquisition, une dépréciation est constituée. Toutefois, cette dépréciation n'est pas constituée lorsque la moins-value latente y afférente peut être compensée par des plus-values latentes sur des titres de même nature.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode « premier entré, premier sorti ».

2.9 Titres d'auto-contrôle

Les actions propres sont portées en déduction des capitaux propres consolidés indépendamment de l'objectif d'acquisition et de détention et de leur classement comptable dans les comptes individuels des entreprises détentrices. Les dépréciations et résultats de cession éventuels des actions propres sont imputés directement en capitaux propres (pour le montant net d'impôt, le cas échéant) et ne contribuent pas au résultat de la période.

2.10 Paiements en actions

Conformément à IFRS 2, les avantages octroyés à certains salariés sous la forme de paiements en actions sont évalués à la juste valeur des instruments accordés.

Cette rémunération peut prendre la forme soit d'instruments réglés en actions, soit d'instruments réglés en trésorerie.

Bons d'acquisition d'actions remboursables

Des bons d'acquisition d'actions remboursables ont été proposés à des salariés et à des mandataires sociaux du Groupe. Cette émission a fait l'objet d'un prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 3 septembre 2010 sous le numéro 10-302.

La totalité des 400 000 BAAR proposés a été souscrite. Les BAAR souscrits ne donneront pas lieu à la souscription d'actions nouvelles mais exclusivement à l'acquisition d'actions existantes. L'émission des BAAR n'aura donc aucun effet dilutif sur la situation de l'actionnaire.

Un BAAR donne le droit de souscrire à une action Cegid Group à un prix d'exercice de 22,56 €. La période d'exercice de ces bons s'étale de la date d'admission aux négociations sur le marché Euronext Paris, soit le 5 novembre 2010 pour la première tranche (FR0010928093) de 200 000 bons jusqu'au 5 novembre 2015 inclus; et le 5 novembre 2013 pour la seconde tranche (FR0010928119) de 200 000 bons jusqu'au 5 novembre 2016 inclus.

Le prix d'émission de ces BAAR se situant dans la fourchette de la valeur de marché de l'action (en se basant sur l'analyse réalisée par un expert externe), aucun avantage accordé aux bénéficiaires n'est comptabilisé en charges dans les comptes consolidés. Les BAAR sont comptabilisés en capitaux propres pour leur prix d'émission et ne sont pas réévalués.

2.11 Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations ultérieures de juste valeur de l'instrument sont comptabilisées en fonction de la désignation, ou non, du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur valeur de marché. Les variations de valeur de marché sont comptabilisées en résultat sauf pour les opérations qualifiées de couverture de flux futurs (flux liés à une dette à taux variable) pour lesquelles les variations de valeur sont enregistrées en capitaux propres.

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa politique de couverture.

Les éléments financiers couverts par des instruments dérivés suivent la comptabilité de couverture qui peut être de deux types :

- couverture de juste valeur,
- couverture de flux futurs.

Dans le cas d'une couverture de juste valeur, le passif financier sous-jacent à l'instrument dérivé est revalorisé au bilan au titre du risque couvert (risque lié à la fluctuation des taux d'intérêts). Les variations de valeur sont enregistrées en résultat (charges financières) et compensent les variations de valeur de l'instrument financier dérivé affecté au sous-jacent à hauteur de la partie couverte.

Dans le cas d'une couverture de flux futurs, le passif financier couvert est enregistré au bilan au coût amorti. Les variations de valeur de l'instrument dérivé sont enregistrées en capitaux propres. Au fur et à mesure que les frais ou produits financiers au titre de l'élément couvert affectent le compte de résultat pour une période donnée, les frais ou produits financiers enregistrés en capitaux propres au titre de l'instrument dérivé pour la même période sont transférés dans le compte de résultat.

Lorsqu'un instrument dérivé ne satisfait pas aux critères de la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

2.12 Engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Engagements de retraite

Les avantages au personnel (indemnités de fin de carrière et médailles du travail) font l'objet dans les comptes consolidés d'une comptabilisation en provision non courante. Les sociétés du groupe Cegid constatent une provision correspondant au montant des engagements des entreprises vis-à-vis des membres de leur personnel ainsi que de leurs mandataires sociaux, en ce qui concerne l'ensemble des engagements de retraite, pension, compléments de retraite, indemnités et allocations en raison du départ à la retraite. L'exercice 2004 a été impacté par la signature d'un avenant à la convention collective Syntec, qui entraîne un déflafonnement des droits et une modification des coûts relatifs aux services passés.

Le groupe Cegid a opté pour l'étalement de ces coûts sur la durée résiduelle moyenne des services à rendre.

Le Groupe a décidé d'appliquer au 31 décembre 2005, par anticipation l'amendement de la norme IAS 19 qui permet la comptabilisation des pertes et des gains actuariels en capitaux propres.

Au regard des hypothèses retenues dans le cadre du calcul de l'IFC, la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2008 (dite loi Fillon III) a instauré une contribution à la charge des entreprises en cas de mise à la retraite d'un salarié à l'initiative de l'employeur. Dans ce cadre, les modalités d'estimation de la provision pour indemnités de fin de carrière ont été revues.

La référence utilisée chaque année, pour actualiser la provision, est le taux Bloomberg sur la zone euro pour une maturité à 10 ans pour les entreprises de première catégorie.

En accord avec les responsables du Groupe, l'âge de départ à la retraite est de 65 ans pour l'ensemble des salariés du Groupe. Cette hypothèse est cohérente avec la loi du 9 novembre 2010 portant réforme sur les retraites et n'a pas été modifiée par rapport à l'évaluation précédente, l'impact de ce changement étant peu significatif.

Au 31 décembre 2010, l'information financière présente, en note 4.6.1, les composantes du calcul de l'engagement de retraite.

Portabilité des droits sociaux

L'avenant n°3 de mai 2009 à l'accord national inter-professionnel du 11 janvier 2008, a instauré la mise en place à compter du 1^{er} juillet 2009 d'un mécanisme de complémentaire santé et prévoyance au profit des salariés licenciés pendant une période postérieure à l'emploi. Le Groupe traite cet avantage comme une indemnité de fin de contrat de travail et l'enregistre au moment de la rupture du contrat à l'initiative de l'entreprise.

2.13 Provisions

Conformément à la norme IAS 37, les provisions comptabilisées sont constituées en fonction d'évaluations au cas par cas des risques et charges correspondants. Une provision est constituée chaque fois que les organes de Direction du Groupe ont la connaissance d'une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qui pourrait engendrer une sortie probable de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue, et que le montant de cette obligation peut être évalué de façon fiable. Les provisions sont ventilées entre passif courant et passif non courant en fonction de l'échéance attendue du terme du risque. Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées si l'impact est significatif.

2.14 Comptes de régularisation - Produits constatés d'avance

Lorsque la facturation, concernant notamment les contrats d'assistance progiciels et de maintenance matériels, porte sur l'exercice en cours et sur les exercices à venir, des produits constatés d'avance sont enregistrés pour tenir compte de la règle de rattachement des produits à la période concernée.

2.15 Engagements hors bilan

Dans le cadre des procédures de « remontée des informations » en vigueur au sein du Groupe, un reporting a été mis en place visant, entre autre, à recenser les engagements hors bilan et à en connaître la nature et l'objet :

- engagements garantis par des sûretés personnelles (aval et garanties),
- engagements garantis par des sûretés réelles (hypothèques, cautions, nantissements, gages), locations simples,
- obligations d'achats,
- obligations et engagements pris envers les salariés du Groupe. L'engagement de formation (D.I.F) envers les salariés du Groupe est présenté en engagements hors bilan. Aucune provision n'a été constatée au titre de ce droit.

2.16 Informations concernant les parties liées et transactions

La note 8 en conformité avec la norme IAS 24 présente un état exhaustif de toutes les transactions entre le groupe Cegid, la société ICMI SAS (52, Quai Paul Sédallian - 69009 LYON), leurs filiales et leurs principaux dirigeants ainsi que la société Groupama (8-10, rue D'Astorg - 75008 PARIS) et ses filiales.

2.17 Résultat par action

Le résultat par action est le rapport :

- entre le résultat net,
- et le nombre moyen pondéré des actions en circulation net des titres d'auto-contrôle détenus.

Le résultat net dilué par action est égal à la division :

- du résultat net avant dilution augmenté du montant net d'impôt des économies de frais financiers réalisées en cas de conversion des instruments dilutifs,
- par le nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation net des titres d'auto-contrôle détenus, augmenté du nombre d'actions qui seraient créées à la suite de la conversion des instruments convertibles en action et de l'exercice des droits.

Seuls les instruments dilutifs sont retenus dans ce calcul.

2.18 Composantes du compte de résultat

2.18.1 Chiffre d'affaires

Les principes comptables du groupe Cegid en conformité avec IAS 18 conduisent à reconnaître le chiffre d'affaires en fonction des critères suivants :

- le fait générateur de la vente de progiciels, de matériels et de logiciels est la livraison au client,
- la prise en compte des prestations de service, au fur et à mesure de leur réalisation,
- la prise en compte du chiffre d'affaires récurrent, prorata temporis.

2.18.2 Production immobilisée

Les coûts de développement engagés par le Groupe dans le cadre de son activité d'édition (création de progiciels commercialisables) concernent essentiellement des développements applicatifs et font l'objet d'un suivi individualisé. Leur évaluation est faite sur la base des charges directes de salaires majorées, d'une part des charges sociales et d'autre part, de frais de fonctionnement calculés selon un coefficient déterminé sur la base des charges de fonctionnement des services concernés.

2.18.3 Impôts, taxes et versements assimilés

La loi de finance pour 2010, votée le 30 décembre 2009 a instauré la mise en place de la réforme de la taxe professionnelle, renommée CET (Contribution Économique Territoriale). Cette contribution englobe la CVAE (Contribution sur la Valeur Ajoutée) et la CFE (Contribution Foncière des Entreprises). L'avis CNC du 14 janvier 2010 a laissé le soin aux sociétés d'apprécier la qualification de la CVAE (charge opérationnelle ou impôt au sens d'IAS 12). Le Groupe considère la CVAE comme une charge opérationnelle, considérant que le changement fiscal mentionné ci-dessus consistait essentiellement en une modification des modalités de calcul de l'impôt local français, sans en changer globalement la nature, aussi il n'y a pas lieu d'appliquer à ces cotisations un traitement comptable différent de celui de la taxe professionnelle.

2.18.4 Résultat opérationnel

L'activité principale du Groupe est l'édition, l'hébergement, la commercialisation et la distribution de progiciels de gestion et des services et biens associés. Le résultat opérationnel courant découle de ces activités qu'elles proviennent d'opérations récurrentes et non récurrentes.

2.18.5 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels enregistrent des éléments inhabituels et significatifs notamment :

- plus et moins-values de cession d'actifs immobilisés, dès lors que les montants sont significatifs (les cessions récurrentes de matériels figurent en résultat opérationnel courant),
- frais de réorganisation,
- frais relatifs à des litiges non récurrents provenant d'événements non liés à l'activité courante du Groupe,
- tout autre produit et charge, qui en raison de leur nature, ne peuvent être compris dans les activités courantes du Groupe ou dont l'importance viendrait à affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre, et à fausser la lecture de la performance du Groupe.

2.18.6 Résultat financier

Le résultat financier que le Groupe a choisi de présenter est la différence entre :

- les charges financières qui comprennent :
 - les charges d'intérêts sur opérations de financement, les coûts complémentaires occasionnés par l'application de la norme IAS 39 (charge d'intérêts calculée au taux d'intérêt effectif),
 - les charges concernant les dépréciations de titres non consolidés,
 - les autres charges financières d'actualisation,
 - les autres charges financières diverses,

- les produits financiers, c'est-à-dire les produits de trésorerie, les autres produits relatifs aux dividendes, produits de cession des autres actifs financiers, les autres produits financiers d'actualisation et les autres produits financiers divers.

2.18.7 Charge d'impôts

La charge d'impôts incluse dans la détermination du résultat net de l'exercice est égale au montant total des impôts courants et des impôts différés. La charge d'impôts est normalement comptabilisée dans le compte de résultat à l'exception de la fraction d'impôt relative aux éléments comptabilisés directement par les capitaux propres.

2.19 Secteurs opérationnels

La norme IFRS 8 concernant les secteurs opérationnels, remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle, impose de présenter une information issue des reporting internes.

De ce fait, le Groupe diffuse une information, présentée en note 5.1, en phase avec les reporting internes qui détaillent le chiffre d'affaires par nature et activités. L'analyse des agrégats de rentabilité (tel que résultat opérationnel courant et résultat opérationnel) est réalisée globalement.

En outre, l'information au plan géographique n'est pas représentative.

3. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Sociétés	Siège social N° Siren	Activité	Nombre de mois pris en compte dans les comptes consolidés	% Contrôle 2010	% Intérêts 2010	% Intérêts 2009	
CEGID GROUP SA	Lyon 327888111	Holding	12	-	-	-	-
sociétés détenues par Cegid Group							
CEGID SA	Lyon 410218010	Conception de progiciels	12	100,00	100,00	100,00	IG
QUADRATUS SA	Aix-en-Provence 382251684	Conception de progiciels	12	100,00	100,00	100,00	IG
CIVITAS SA	Cergy 384626578	Conception de progiciels	12	100,00	100,00	100,00	IG
GVI Holding SA ⁽¹⁾	Poitiers 440399919	Conception de progiciels	0	100,00	100,00	0,00	NC
CEGID SERVICES SARL	Lyon 341097616	Holding	12	99,89	99,89	99,89	IG
sociétés détenues par Cegid SA							
CEGID CORPORATION	USA New York	Distribution de progiciels	12	100,00	100,00	100,00	IG
CEGID IBÉRICA SL	Espagne Madrid	Distribution de progiciels	12	100,00	100,00	100,00	IG
CEGID LTD	Royaume-Uni Manchester	Distribution de progiciels	12	100,00	100,00	100,00	IG
CEGID ITALIA SRL	Italie Milan	Distribution de progiciels	12	100,00	100,00	100,00	IG
CEGID HONG KONG HOLDINGS LIMITED	Hong Kong	Holding	12	76,00	76,00	76,00	IG
INFORMATIQUE ET COMMUNICATIONS SARL	Beaune 383837994	Conception de progiciels	12	51,00	51,00	51,00	IG
SERVANT SOFT SARL	Lyon 318762192	Conception de progiciels	12	100,00	100,00	100,00	IG
GD INFORMATIQUE SAS	Vienne 390420305	Conception de progiciels	12	100,00	100,00	100,00	IG
CGO INFORMATIQUE SARL	Lyon 323872721	Conception de progiciels	12	100,00	100,00	100,00	IG
MAGESTEL SARL	Lyon 339067092	Conception de progiciels	12	100,00	100,00	100,00	IG
FCRS SARL	Lyon 412552317	Conception de progiciels	12	100,00	100,00	100,00	IG
ASPX SARL	Lyon 430048462	Conception de progiciels	12	100,00	100,00	100,00	IG
CEGID FRONT RH SAS ⁽²⁾	Lyon 489279018	Conception de progiciels	3	0,00	100,00	0,00	IG
AXETEAM SAS ⁽³⁾	Paris 479 087 983	Conception de progiciels	1	100,00	100,00	0,00	IG
société détenue par Aspx							
COMPTANOO SAS	Lyon 4287144299	Conception de progiciels	12	50,00	50,00	50,00	ME
société détenue par Cegid HK LTD							
CEGID Software LTD	Chine Shenzen	Distribution de progiciels	12	100,00	100,00	100,00	IG

IG : Intégration Globale
ME : Mise en Équivalence
NC : Non Consolidé

Réorganisations internes et variations de périmètre

⁽¹⁾ Cegid Group a acquis 100 % des actions de la société GVI le 21 décembre 2010 (voir note 1.5).

⁽²⁾ Cegid a acquis 100 % des actions de la société Vedior Front RH, le 16 juin 2010, qui a été renommée Cegid Front RH le même jour. En date du 1^{er} octobre 2010, la société Cegid Front RH a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine avec la société Cegid (voir note 1.2).

⁽³⁾ Cegid a acquis 100 % des actions de la société AXETEAM, le 1^{er} décembre 2010 (voir note 1.4).

4. NOTES SUR LE BILAN

4.1 Mouvements de l'actif non courant

4.1.1 Écarts d'acquisition

Les flux concernant les trois Unités Génératrice de Trésorerie se décomposent comme suit :

(en K€)	31/12/08	31/12/09	Reclassements	Augmentations	Diminutions	31/12/10
Cegid	164 789	163 109	-105	537	-18	163 523
Quadratus	16 242	16 242				16 242
Civitas	6 482	6 482	105			6 587
TOTAL	187 513	185 833		537	-18	186 352

Les écarts d'acquisition liés aux sociétés mise en équivalence sont comptabilisés, au bilan dans la rubrique « Participations dans les entreprises associées ».

4.1.2 Regroupement d'entreprises

(en K€)	Coût d'acquisition ⁽¹⁾	Actif net apporté	Juste valeur des actifs incorporels ⁽²⁾	Badwill constaté ⁽³⁾	Écart d'acquisition
Védior Front rh, acquisition le 16/06/10	1 007	2 080	459	-1 531	
AXETEAM, acquisition le 1/12/2010	735	67	131		537
TOTAL	1 742	2 147	590	-1 531	537

⁽¹⁾ Comprend les compléments de prix prévus lors de l'acquisition, comptabilisés en contre partie de dettes actualisées le cas échéant,

⁽²⁾ Voir note 2.1.1 regroupement d'entreprises,

⁽³⁾ Le badwill constaté lors de l'acquisition fait l'objet d'une inscription en résultat à hauteur de 247 K€ en résultat opérationnel courant, et 1 295 K€ en résultat non courant. Cette ventilation résulte de l'approche économique de la consistance du badwill à la date du regroupement d'entreprise. Il a en effet été considéré que le badwill trouvait son origine dans la perte intercalaire générée par les opérations d'intégration de la filiale.

(en K€)	Marques ⁽¹⁾	Technologies ⁽¹⁾	Relations clientèles ⁽¹⁾	Impôts différés passifs	Juste valeur des actifs incorporels
Védior Front rh, acquisition le 16/06/10			700	-241	459
AXETEAM, acquisition le 1/12/2010			200	-69	131
TOTAL			900	-310	590

4.1.3 Test de dépréciation

Pour les évaluations et les tests de dépréciation, le taux d'actualisation de 8,6 %, à un niveau identique à celui du 31/12/2009, est déterminé en fonction du profil du risque de l'activité. Une variation combinée de plus ou moins 1 % des hypothèses clés retenues pour les calculs (taux d'actualisation et taux de croissance) ne fait pas apparaître de dépréciation à enregistrer. Le taux de croissance au-delà de la période de référence s'élève à 2 % (identique au 31/12/09).

4.1.4 Immobilisations incorporelles

Les flux s'analysent comme suit :

(en K€)	31/12/08	31/12/09	Variation de périmètre	Reclassements	Augmentations	Diminutions	31/12/10
Frais de développement	195 660	220 889	1 634		28 877	-168	251 232
Concessions, Brevets	4 895	4 574	826	1 068	1 025	-362	7 131
Marques	1 900	1 900					1 900
Relations clientèle	9 200	9 200	900				10 100
Autres Immobilisations incorporelles	930	658	384	-370		-19	653
Montants Bruts	212 585	237 221	3 744	698	29 902	-549	271 016
Frais de développement	-144 608	-165 723	-1 302		-26 816	404	-193 436
Concessions, Brevets	-4 485	-4 092	-536		-924	362	-5 190
Autres Immobilisations incorporelles	-998	-1 350	-384		-663		-2 397
Amortissements	-150 091	-171 165	-2 222		-28 402	766	-201 023
Immobilisations incorporelles nettes	62 494	66 055	1 522	698	1 500	217	69 993

4.1.5 Immobilisations corporelles

Les flux s'analysent comme suit :

(en K€)	31/12/08	31/12/09	Variation de périmètre	Reclassements	Augmentations	Diminutions	31/12/10
Installations techniques, matériel et outillage	12 246	12 473	135	-703	1 745	-1 350	12 300
Autres immobilisations corporelles	8 326	8 450	119	20	518	-234	8 873
Montants Bruts	20 572	20 923	254	-683	2 263	-1 584	21 173
Installations techniques, matériel et outillage	-9 269	-9 410	-100		-1 333	1 330	-9 512
Autres immobilisations corporelles	-4 729	-5 167	-119		-813	197	-5 902
Amortissements	-13 996	-14 576	-219		-2 146	1 527	-15 414
Immobilisations corporelles nettes	6 576	6 347	35	-683	118	-57	5 760

4.1.6 Investissements et autres actifs financiers

Les flux s'analysent comme suit :

(en K€)	31/12/08	31/12/09	Variation de périmètre	Augmentations	Diminutions	31/12/10
Titres de participation				5 550		5 550
Participations et créances rattachées	868	825			-34	792
Autres titres immobilisés	182	182				182
Dépréciations	-294	-294				-294
Investissements Financiers ⁽¹⁾	756	713		5 550	-34	6 230
Dépôts et cautionnements	803	556	30	26	-52	560
Prêts	975	966		113	-53	1 026
Dépréciations des prêts, dépôts et caution	-105	-109	-1		3	-107
Prêts, dépôts et cautionnements	1 673	1 412		139	-102	1 478
Autres actifs financiers	192	279		46		325
Immobilisations financières nettes	2 621	2 404		5 735	-136	8 033

⁽¹⁾ Les investissements financiers se décomposent comme ci-dessous :

(en K€)	31/12/10	31/12/09
Titres de participation	5 550	
Actifs financiers évalués en juste valeur	792	826
Dépréciations	-292	-292
Total net	6 050	534
Autres titres	182	182
Dépréciations	-2	-2
Autres titres immobilisés	180	180
Investissements financiers	6 230	713

4.1.7 Participations dans les entreprises associées

(en K€)	31/12/10	31/12/09
Position à l'ouverture	1 485	
Variations de périmètre		1 591
Quote part dans le résultat des entreprises associées	-382	-106
Position à la clôture	1 102	1 485

La société Comptanoo, seule société mise en équivalence dans les comptes du Groupe, a réalisé un chiffre d'affaires de 957 K€ et un résultat net de -767 K€ sur l'exercice 2010.

Son bilan (1 866 K€) au 31 décembre 2010 présente :

- un total actif immobilisé de 1 151 K€, un actif circulant de 715 K€,
- un total capitaux propres de -729 K€, et 2 927 K€ de provisions et dettes.

4.2 Mouvements de l'actif courant

4.2.1 Mouvements relatifs aux dépréciations de l'actif courant

Les flux s'analysent comme suit :

(en K€)	31/12/08	31/12/09	Variation de périmètre	Augmentations	Diminutions	31/12/10
Stocks et en cours	84	5		13	-2	16
Clients et comptes rattachés	9 315	9 358	212	4 181	-4 052	9 701
Autres créances	29	44				44
TOTAL	9 428	9 407	212	4 194	-4 054	9 761

4.2.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en K€)	31/12/10	31/12/09	31/12/08
Parts de SICAV et FCP	1 246	3 208	1 474
Disponibilités	2 240	2 019	2 962
TOTAL	3 486	5 227	4 436

4.3 Instruments financiers

4.3.1 Juste valeur des instruments financiers

Conformément aux informations requises par le paragraphe 27B de la norme IFRS 7. Les tableaux ci-dessous présentent la méthode de valorisation des instruments financiers à la juste valeur selon les trois niveaux suivants :

Niveau 1 : juste valeur fondée sur des prix cotés sur des marchés actifs.

Niveau 2 : juste valeur fondée sur des prix cotés sur des marchés observables.

Niveau 3 : juste valeur fondée sur des marchés non observables.

Actifs financiers (en K€) au 31/12/2010	Valeur au bilan	Niveaux
Titres non consolidés	5 550	3
Actifs financiers évalués à la juste valeur	500	1
Autres actifs financiers non courants	180	3
Équivalents de trésorerie	1 246	1
Trésorerie	2 238	1
Actifs financiers évalués à la juste valeur	9 714	

Passifs financiers (en K€) au 31/12/2010	valeur au bilan	
Dettes relatives à l'acquisition de sociétés	3 567	2
Passifs financiers évalués à la juste valeur	3 567	

Les titres non consolidés correspondent à l'acquisition du 21 décembre 2010 (voir note 1.5).

Actifs financiers (en K€) au 31/12/2009	Valeur au bilan	Niveaux
Actifs financiers évalués à la juste valeur	534	1
Autres actifs financiers non courants	180	3
Équivalents de trésorerie	3 208	1
Trésorerie	2 019	1
Actifs financiers évalués à la juste valeur	5 940	

Passifs financiers (en K€) au 31/12/2009	Valeur au bilan	
Dettes relatives à l'acquisition de sociétés	2 491	2
Passifs financiers évalués à la juste valeur	2 491	

(en K€) au 31/12/2010	Valeur au bilan	Actifs financiers en juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances
Titres non consolidés	5 550		5 550	
Actifs financiers évalués à la juste valeur	500		500	
Autres actifs financiers non courants	180			180
Prêts	1 025			1 025
Dépôts et cautionnements	778			778
Autres créances non courantes	951			951
Clients	66 432			66 432
Autres créances courantes	4 833			4 833
Équivalents de trésorerie	1 246	1 246		
Trésorerie	2 238	2 238		
Actifs financiers	83 732	3 483	6 050	74 199
	Valeur au bilan	Passifs financiers en juste valeur par résultat	Dettes au coût amorti	Autres passifs
Ligne de crédit moyen terme	69 441		69 441	
Dettes relatives à l'acquisition de sociétés	3 567			3 567
Fournisseurs	22 309			22 309
Autres dettes courantes	50 628			50 628
Passifs financiers courants	789	480		309
Passifs financiers	146 734	480	69 441	76 813

(en K€) au 31/12/2009	Valeur au bilan	Actifs financiers en juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances
Actifs financiers évalués à la juste valeur	534		534	
Autres actifs financiers non courants	180			180
Prêts	964			964
Dépôts et cautionnements	727			727
Autres créances non courantes	913			913
Clients	61 517			61 517
Autres créances courantes	4 184			4 184
Équivalents de trésorerie	3 208	3 208		
Trésorerie	2 019	2 019		
Actifs financiers	74 245	5 227	534	68 485
	Valeur au bilan	Passifs financiers en juste valeur par résultat	Dettes au coût amorti	Autres passifs
Ligne de crédit moyen terme	63 810		63 810	
Dettes relatives à l'acquisition de sociétés	2 281			2 281
Fournisseurs	22 428			22 428
Autres dettes courantes	51 150			51 150
Passifs financiers courants	4 913	515	4 000	398
Passifs financiers	144 582	515	67 810	76 257

4.3.2 Politique de gestion des risques

Dans le cadre de son activité, le groupe Cegid est exposé aux risques de taux, de liquidité et de crédit. Il n'est pas exposé de manière significative au risque de change.

4.3.2.1 Risques de liquidité

Le Groupe dispose de deux crédits syndiqués :

- Un crédit syndiqué d'un montant de 180 M€, conclu en juillet 2006, remboursable in fine, pour lequel le Groupe a, en avril 2008, exercé la clause d'extension de crédit inclus au contrat. Cette clause prévoyait un report du terme du crédit qui passe ainsi du 30 juin 2011 au 30 juin 2013, et un ajustement de l'encours maximum. Celui-ci est ramené à 150 M€ à compter du 30 juin 2011 et à 120 M€ à compter du 30 juin 2012 et jusqu'au 30 juin 2013.
- Un crédit syndiqué conclu en novembre 2010, se décomposant comme suit :
Un crédit de 20 M€, à compter de la date de signature jusqu'au 30/06/2011, porté à 50 M€ jusqu'au 30/06/2012, 80 M€ jusqu'au 30/06/2013, 200 M€ jusqu'au 30/06/2014 ramené à 170 M€ au 30/06/2015. Des clauses d'extension sont susceptibles d'être exercées afin de porter l'ouverture de crédit à 140 M€ au 30/06/2016 et 100 M€ au 30/06/2017.
Ce crédit, d'une durée initiale de 5 ans pouvant être portée à 7 ans, se substituera progressivement à la ligne de crédit syndiquée signée en juillet 2006, et a pour objet le financement des besoins généraux et d'investissements du Groupe, notamment en matière de croissance externe.

Les contrats de crédit comportent les clauses habituelles en matière d'exigibilité anticipée et de covenants, notamment :

- exigibilité de plein droit en cas de liquidation judiciaire ou amiable,
- exigibilité facultative en cas de non-paiement à son échéance d'une somme exigible au titre du ou des contrats, en cas de non-paiement d'une contribution ou imposition non contestée,
- Cegid Group s'engage également à respecter les covenants suivants :
 - endettement financier net consolidé/situation nette consolidée inférieur à 1,
 - endettement financier net consolidé/moyenne des excédents bruts d'exploitation consolidée des deux exercices inférieure à 3.

À ce jour, le Groupe respecte les covenants et engagements inclus dans ces contrats et entend les respecter. Au 31 décembre 2010, les lignes de crédits syndiqués étaient utilisées à hauteur de 70 M€.

Les actifs et passifs financiers désactualisés et par maturité se décomposent ainsi :

(en K€) au 31/12/2010	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Autres créances non courantes		1 046	
Actifs financiers		1 046	
Ligne de crédit moyen terme		70 000	
Dettes relatives à l'acquisition de sociétés	300	3 509	
Passifs financiers	300	73 509	

(en K€) au 31/12/2009	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Autres créances non courantes		1 046	
Actifs financiers		1 046	
Ligne de crédit moyen terme	4 000	64 000	
Dettes relatives à l'acquisition de sociétés	210	2 614	
Passifs financiers	4 210	66 614	

4.3.2.2 Risques de crédit

Risques de crédit client

La Direction financière du Groupe a mis en place une organisation et des procédures de gestion des risques clients. Cette organisation est centralisée et est constituée d'une équipe financière (crédit management) qui est en charge de l'analyse et de la prévention du risque clients, du financement des ventes ainsi que du recouvrement.

La balance clients du Groupe comprend plus de 19 800 comptes non soldés au 31 décembre 2010 et aucun client du Groupe facturé en 2010 ne représente plus de 0,6 % du chiffre d'affaires consolidé 2010 (0,8 % en 2009).

Le montant net des créances de plus de 60 jours non dépréciées représente un montant de 20,4 M€ sur un montant de 27,4 M€.

Risques liés aux actifs financiers

Ce risque concerne principalement les opérations relatives aux placements de trésorerie. Ce risque n'est pas significatif compte tenu du montant de la trésorerie placée (1 246 K€ au 31 décembre 2010, 3 204 K€ au 31 décembre 2009) et de la nature des supports de placement utilisés (cf. 4.3 et 2.3).

4.3.2.3 Risques de marché

Risques de taux

Le Groupe dispose de moyen de financement à moyen terme (lignes de crédit syndiqué) portant intérêt sur la base du taux EURIBOR et place sa trésorerie disponible sur des supports de placement rémunérés sur la base des taux variables à court terme (EONIA et EURIBOR). Dans ce contexte, le Groupe est assujéti à l'évolution des taux variables et en appréhende le risque de façon régulière.

En janvier et février 2009, pour couvrir le risque de taux de son crédit moyen terme, le Groupe a souscrit deux contrats d'une durée de 2 ans de type tunnel classique à prime nulle contre Euribor 1 mois (pour chacune des 2 opérations, notionnel de 20 M€ in fine) :

- Départ 29 janvier 2009, Floor 1 %, Cap 3.60 %
- Départ 27 février 2009, Floor 1 %, Cap 2.90 %

Au 31 décembre 2010, la juste valeur de ces deux instruments financiers n'étant pas significative, aucun retraitement n'a été intégré en consolidation.

Compte tenu de cette couverture, une augmentation du taux de 1 % engendrerait, à dette constante, une augmentation de la charge d'intérêt d'environ 0,6 M€ (0,5 M€ en 2009).

La gestion quotidienne de la trésorerie du Groupe est assurée par la Direction Financière en utilisant un logiciel dédié interfacé avec le système d'information intégré. Un reporting hebdomadaire de la situation nette de la trésorerie est établi et permet de suivre l'évolution de l'endettement et de la trésorerie placée ainsi que la typologie des flux.

4.4 Autres mouvements

Ventilation des impôts différés actifs et passifs

(en K€)	31/12/09	Autres mouvements	Impacts résultat	31/12/10
Impôts différés Actifs	38		34	72
Impôts différés Passifs	3 400	-12	1 032	4 420

(en K€)	31/12/08	Autres mouvements	Impacts résultat	31/12/09
Impôts différés Actifs	1 054	-1 011	-5	38
Impôts différés Passifs	1 243	198	1 959	3 400

Au 31/12/10, le montant des actifs d'impôts non comptabilisés s'élève à 24 K€ pour les filiales françaises, 1 561 K€ pour les filiales étrangères (respectivement 54 K€ et 1 713 K€ au 31/12/09).

4.5 Notes sur les capitaux propres

4.5.1 Capital

L'évolution du Capital social au cours des exercices 2009 et 2010 est la suivante :

	Nombre d'actions	Nominal en euros	Capital social en €	Prime d'émission en €
Au 31/12/2008	9 232 679	0,95	8 771 045	94 670 733
Exercice de BSAR	378		359	10 391
Au 31/12/2009	9 233 057	0,95	8 771 404	94 681 125
Souscription de BAAR				560 000
Au 31/12/2010	9 233 057	0,95	8 771 404	95 241 125

Le Groupe a pour objectif de pouvoir assurer son développement futur et de préserver la confiance des investisseurs et du marché. Sa politique est de maintenir un équilibre entre endettement financier et fonds propres en ne dépassant pas un ratio d'endettement sur fonds propres de 100 %.

Au 31 décembre 2010, l'actionnariat salarié représente environ 2 % du capital social. L'objectif du Groupe est de faire croître ce pourcentage, par l'intermédiaire du Plan d'Épargne Entreprise et par la mise en œuvre régulière de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'attribution gratuite d'actions.

Le Groupe rachète ses propres titres sur le marché (427 463 actions auto détenues au 31/12/2010) dont :

- dans le cadre des programmes de rachat : 404 908 titres Cegid Group, dont 400 000 sont destinés à alimenter l'exercice des BAAR émis le 06 septembre 2010 au cours des exercices 2012 et 2013 en faveur des salariés et mandataires sociaux),
- dans le cadre du contrat de liquidité (22 555 au 31/12/2010) (voir point « Achat et/ou vente par la société de ses actions » du Rapport de gestion).

4.5.1.1 Résultat net par action

Le résultat net par action calculé sur le nombre moyen d'actions se présente ainsi qu'il suit :

	2010	2009	2008
Nombre d'actions à la fin de la période	9 233 057	9 233 057	9 232 679
Nombre moyen d'actions sur la période	8 810 380	8 796 328	8 972 130
Nombre complémentaires d'actions à émettre ⁽¹⁾			1 595 838
Nombre d'actions auto détenues à la clôture de l'exercice	427 463	437 014	452 847
Résultat consolidé			
Résultat net part du Groupe (en M€)	19,29	17,87	17,38
Résultat net part du Groupe par action (en €) ⁽²⁾	2,19	2,03	1,94
Résultat net part du Groupe dilué par action (en €) ⁽³⁾	2,19	2,03	1,78

⁽¹⁾ Au 31/12/2008, le nombre d'actions à émettre concerne la création potentielle de 1 595 838 actions suite à l'exercice de 1 519 846 BSAR.

⁽²⁾ Calculé sur le nombre moyen d'actions en circulation après déduction du nombre d'actions auto détenues.

⁽³⁾ Calculé sur le nombre moyen d'actions en circulation augmenté du nombre complémentaire d'actions à émettre après déduction du nombre d'actions auto détenues. Seules les actions potentielles dilutives sont retenues.

4.5.2 Primes

Les primes représentent la différence entre la valeur nominale des titres émis et le montant, net de frais, des apports reçus en numéraire ou en nature.

4.5.3 Réserves

Les réserves consolidées non distribuées du groupe Cegid représentent 50 646 K€ au 31 décembre 2010.

4.5.4 Dividendes par action

Le montant distribuable par Cegid Group, au titre du résultat 2010, s'élève à 10 923 K€.

	2010 ⁽¹⁾	2009	2008
Montant net global en M€	9,70	9,69	9,23
Montant net par action en €	1,05 €	1,05 €	1,00 €

⁽¹⁾ Le dividende pour l'exercice 2010, proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 19 mai 2011, est de 1,05 euro par action, soit un montant total de 9 695 milliers d'euros avant prise en compte de l'auto détention.

4.6 Provisions
4.6.1 Provisions non courantes

Provisions de retraite et avantages au personnel (en K€)	31/12/10	31/12/09	31/12/08
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	7 480	6 884	5 649
Variations de périmètre	7		449
Coûts financiers	394	364	310
Coûts des services rendus de la période	457	138	366
Amortissements des services passés non acquis	69	69	69
Réduction et liquidations de régime			
Prestations payées sur l'exercice - Médailles du travail	-114	-95	-78
Valeur actualisée projetée des engagements à la clôture	8 294	7 360	6 764
Gain ou perte actuariel de la période liés aux ajustements d'expérience	64	120	120
Gain ou perte actuariel de la période liés aux changements d'hypothèses	1 085		
Valeur actualisée des engagements à la clôture	9 444	7 480	6 884

Le montant de ces engagements est calculé sur la base des salaires actuels en chiffrant les indemnités qui seront versées aux salariés lors de leur départ volontaire à la retraite, pondérées par les coefficients suivants :

- la revalorisation attendue des salaires de 2 %,
- l'âge de départ à la retraite (actuellement fixé à 65 ans),
- l'évolution des effectifs, dont l'estimation repose sur la table de survie prospective établie par l'INSEE et sur un taux de rotation résultant de l'observation statistique,
- le taux d'actualisation retenu (taux Bloomberg sur la zone euro pour une maturité à 10 ans pour les entreprises de première catégorie) est de 4,00 % au 31 décembre 2010 (4,90 % au 31 décembre 2009). La provision intègre des charges sociales au taux de 45 %.

4.6.2 Provisions courantes

(en K€)	31/12/08	31/12/09	Augmentations	Diminutions utilisées ⁽¹⁾	Diminutions non utilisées ⁽²⁾	31/12/10
Litiges Prud'homaux	1 855	2 025	487	-318	-107	2 087
Litiges clients	3 188	3 998	1 422	-763	-2 140	2 517
Plans de réorganisation	1 897	1 392		-536	-438	418
Autres	889	1 213	75	-224	-54	1 010
TOTAL	7 829	8 628	1 984	-1 840	-2 740	6 032

⁽¹⁾ Les diminutions correspondent à la mise en œuvre des plans de réorganisation enregistrés en 2008 concernant la société VCS Timeless, et du plan de réorganisation de certaines activités Cegid SA.

⁽²⁾ Les diminutions non utilisées correspondent principalement à la reprise d'une provision constatée antérieurement à l'acquisition de VCS Timeless.

4.7 Échéances des dettes

La ventilation des échéances des dettes et autres passifs est la suivante :

(en K€)	31/12/10	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Dettes financières	70 230		70 230	
Fournisseurs	22 309	22 309		
Dettes fiscales et sociales	44 191	44 191		
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	3 582	315	3 267	
Autres passifs et comptes de régularisation	16 351			
TOTAL	156 663	66 815	73 497	

(en K€)	31/12/09	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Dettes financières	68 723	4 913	63 810	
Fournisseurs	22 428	22 428		
Dettes fiscales et sociales	46 056	46 056		
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	2 669	388	2 281	
Autres passifs et comptes de régularisation	14 743	14 743		
TOTAL	154 619	88 528	66 091	

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT
5.1 Ventilation du chiffre d'affaires
5.1.1 Par nature d'activité

(en K€)	2010	2009	2008
Licences	40 702	36 359	40 134
SaaS	16 269	13 432	12 975
Maintenance	96 641	95 491	83 830
Autres	6 746	6 478	7 586
Total Édition	160 358	151 760	144 525
Services associés	57 307	60 323	60 844
Total Édition et services associés	217 664	212 083	205 369
Distribution et divers	31 955	36 505	43 146
TOTAL	249 619	248 588	248 515

5.1.2 Par secteur d'activité

(en K€)	2010	2009	2008
Profession Comptable Libérale et TPE	68 861	71 197	76 804
Entreprises - Services - Négoce - Propreté	77 752	77 572	80 582
Industrie - Manufacturing	24 347	24 920	28 294
Mode - Commerce Spécialisé	43 786	40 657	36 164
Bâtiment Travaux Public - Café - Hôtel - Restaurant	19 222	20 775	21 483
Marché Public	15 652	13 466	5 188
TOTAL	249 619	248 588	248 515

Les variations de périmètre tiennent compte des évolutions de l'organisation opérationnelle intervenues en 2010.

5.2 Charges de personnel

Le 6 septembre 2010, Cegid Group a lancé l'émission de 400 000 BAAR à destination de 86 salariés-managers de la société et de certaines de ses filiales. Compte tenu des conditions d'émission et d'exercice décrites dans la note d'opération ayant reçu le visa 10-302 de l'AMF, il n'a pas été constaté d'avantages au personnel.

5.3 Autres produits et charges opérationnels

(en K€)	2010	2009	2008
Impacts liés aux réorganisations ⁽¹⁾	3 758	2 471	196
Cession d'activités	50	835	
Badwill passé en résultat ⁽²⁾	1 284		1 390
Autres produits opérationnels	5 092	3 306	1 586
Impacts liés aux réorganisations ⁽¹⁾	-1 289	-4 088	-1 841
Cession d'activités	-22	-834	-555
Indemnités reçues dans le cadre d'un partenariat		-350	
Autres charges opérationnelles	-1 311	-5 272	-2 396

⁽¹⁾ Principalement plans de réorganisation VCS Timeless (2008 et 2009) et Cegid SA (2009).

⁽²⁾ Concerne le Badwill relatif à l'acquisition de Védior Front RH (voir note 4.1.2).

5.4 Résultat financier

(en K€)	2010	2009	2008
Produits financiers de participations	6	10	12
Produits des placements	10	31	47
Produits liés à l'actualisation	62	63	27
Reprises de provisions financières			63
Autres produits financiers	174	32	53
Produits financiers	252	136	202
Charges d'intérêts sur emprunts & autres dettes	-1 154	-1 488	-1 736
Charges liées à l'actualisation	-91	-91	-104
Intérêts OBSAR		-550	-3 576
Provisions financières	-394	-383	-310
Autres Charges financières	-7	-94	36
Charges financières	-1 646	-2 606	-5 690
Résultat financier	-1 394	-2 470	-5 488

5.5 Impôts
5.5.1 Ventilation de l'impôt

(en K€)	2010	2009	2008
Impôt exigible	-6 844	-4 136	-1 447
Impositions différées	-2 887	-1 954	-6 173
TOTAL	-9 732	-6 090	-7 620

5.5.2 Preuve d'impôt

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique qui ressortirait du taux d'imposition moyen pondéré applicable aux bénéfices des sociétés consolidées en raison des éléments suivants :

(en K€)	2010	%	2009	%	2008	%
Résultat brut avant impôts	29 406		24 068		25 001	
Impôt théorique	-10 124	34,43%	-8 287	34,43%	-8 608	34,43%
Effet des différences permanentes	-187	0,64%	-176	0,73%	872	-3,49%
Déficits de filiales étrangères ⁽¹⁾	55	-0,19%	1 801	-7,48%	-256	1,02%
Imputations des déficits antérieurs	32	-0,11%	33	-0,14%	359	-1,44%
Crédits d'impôts	72	-0,24%	344	-1,43%	57	-0,23%
Effet taux et divers	421	-1,43%	194	-0,81%	-44	0,18%
Impôts sur les bénéfices	-9 732	-33,10%	-6 090	-25,31%	-7 620	-30,48%

⁽¹⁾ En 2009, principalement, économie d'impôt relative aux abandons de créances au profit de filiales étrangères déficitaires (1 957 K€). Les déficits fiscaux reportables de ces filiales n'avaient pas été activés.

6. NOTES SUR LES EFFECTIFS

L'effectif moyen du Groupe est ventilé comme ci-dessous :

	2010	2009	2008
Cadres	1 298	1 361	1 286
Employés	749	782	803
TOTAL	2 047	2 143	2 089

L'effectif au 31 décembre 2010 se répartit dans les sociétés du Groupe comme ci-dessous :

	2010	2009	2008
Cegid	1 761	1 738	1 962
Quadratus	150	141	137
Civitas	121	123	129
GD Informatique ⁽¹⁾			15
Informatique et Communications	5	4	4
AXETEAM	2		
Cegid Corporation	3	2	3
Cegid España ⁽²⁾			3
AS Infor Innovating Retail Applications ⁽²⁾			1
Cegid Ibérica ⁽²⁾	8	6	4
Cegid Italia	6	5	4
Cegid LTD	11	10	10
Cegid Software	10	7	4
Total Société	2 077	2 036	2 276
Comptanoo ⁽³⁾	22	21	14
Total	2 099	2 057	2 290

⁽¹⁾ Société ayant fait l'objet d'une location gérance au 1^{er} janvier 2009.

⁽²⁾ Sociétés fusionnées le 6 novembre 2009.

⁽³⁾ Société mise en équivalence à compter du 1^{er} janvier 2009.

7. NOTES SUR LES ENGAGEMENTS

7.1 Engagements reçus

Engagements reçus au titre de garanties d'actif et de passif relatives aux acquisitions de sociétés

(en K€)	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Engagements plafonnés	5 202		

Crédits bancaires

(en K€)	31/12/10	de 2011 à 2013	2014	2015
Autorisations de tirages	200 000	200 000	170 000	140 000
Dont tirages utilisés au 31/12/2010	70 000			

7.2 Engagements donnés

Ces engagements se détaillent comme ci-dessous :

(en K€)	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans	Total 2010
Cautions bancaires	1 079	728	271	2 078
Engagements liés aux loyers	8 713	27 963	49	36 725

- Les cautions bancaires sont principalement des garanties données dans le cadre de baux de location.
- Les engagements liés aux loyers correspondent :
 - aux loyers des 56 sites du Groupe (46 en France). Les principaux engagements sont liés aux loyers du siège (échéance 2015) et des locaux de Boulogne et Aix-en-Provence (échéances 2013),
 - aux locations longue durée de véhicules et matériels informatiques.

Engagements donnés liés aux crédits bancaires

Comme indiqué dans la note 4.3.2, le Groupe dispose de moyens de financement.

Le contrat de crédit syndiqué comporte les clauses habituelles en matière d'exigibilité anticipée et de covenants, notamment :

- Exigibilité de plein droit en cas de liquidation judiciaire ou amiable.
- Exigibilité facultative en cas de non-paiement à son échéance d'une somme exigible au titre du ou des contrats, en cas de non-paiement d'une contribution ou imposition non contestée.
- Cegid Group s'engage également à respecter les covenants suivants :
 - endettement financier net consolidé/situation nette consolidée inférieur à 1,
 - endettement financier net consolidé/moyenne des excédents bruts d'exploitation consolidée des deux exercices inférieure à 3.

À ce jour, le Groupe respecte ces dispositions et entend les respecter.

7.3 Autres engagements

- Le régime des indemnités de retraite du Groupe (convention collective SYNTEC) a été modifié en 2004. Conformément à la recommandation du CNC, l'engagement complémentaire correspondant a fait l'objet d'un amortissement sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel (11,5 ans). Le montant de cet engagement est au 31 décembre 2010 de 340 K€.
 - Droit Individuel à la Formation (DIF)
 - La loi 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle a créé pour les salariés bénéficiaire d'un contrat à durée indéterminée, un Droit Individuel à la Formation (DIF) d'une durée de 20 heures cumulables sur une période de six ans. Le DIF est plafonné à 120 heures. Conformément à l'avis N°2004 du 13 octobre 2004 du Comité d'Urgence du CNC, les actions de formation ne sont pas provisionnées et font l'objet d'une information ci-dessous :

	Droits acquis au 01/01/10	Variations en 2010	Droits non utilisés au 31/12/10
Droits (en heures)	190 868	15 866	175 003

8. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

8.1 Opérations réalisées entre les parties liées

Le détail des relations entre les sociétés du Groupe et la société ICMI (52, Quai Paul Sédallian - 69009 LYON), ses filiales et ses principaux dirigeants ainsi que la société Groupama (8-10, rue d'Astorg - 75008 PARIS) et ses filiales est le suivant :

(en K€)	2010	2009	2008
Créances d'exploitation (valeurs brutes)	199	181	267
Dettes d'exploitation	710	220	449
(en K€)	2010	2009	2008
Redevances de direction Générale	-3 095	-2 954	-2 899
Autres charges externes	-453	-205	-429
Charges d'exploitation	-3 549	-3 160	-3 328
Frais généraux	409	227	458
Partenariat		150	123
Produits d'exploitation	409	377	581

8.2 Avantages accordés aux dirigeants

Les organes de direction comprennent les membres du Conseil d'Administration (10 membres au 31 décembre 2010) et du comité de direction (11 membres au 31 décembre 2010).

(en K€)	2010	2009	2008
Avantages accordés aux dirigeants			
Avantages à court terme ⁽¹⁾	2 034	1 921	2 148
Avantages postérieurs à l'emploi	30	53	75
Autres avantages à long terme			
Paievements en actions			451

⁽¹⁾ Les avantages à court terme comprennent les rémunérations fixes et variables, les avantages en nature et les jetons de présence.

Nous vous rappelons que Messieurs Jean-Michel Aulas et Patrick Bertrand sont, depuis 1999, rémunérés par la société ICMI. Ils perçoivent à ce titre l'essentiel de leur rémunération au sein de la société ICMI qui facture notamment à Cegid Group une prestation d'assistance à la Direction Générale.

9. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

	Grant Thornton				Mazars				Autres Auditeurs			
	Montant (en K€)		En %		Montant (en K€)		En %		Montant (en K€)		En %	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit												
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
- Émetteur	90	97	50%	52%	88	94	52%	51%				
- Filiales intégrées globalement	91	91	50%	48%	83	91	48%	49%	21	20	100%	100%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes												
- Émetteur												
- Filiales intégrées globalement												
TOTAL	181	188	100%	100%	171	185	100%	100%	21	20	100%	100%

10. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Entre le 31 décembre 2010 et le jour du Conseil, aucun événement significatif susceptible d'impacter les comptes présentés n'est intervenu.

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société CEGID Group SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-avant, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe qui fait référence aux nouvelles normes d'application obligatoire ou anticipée.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Tests de dépréciation des actifs

Le Groupe procède, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 2.3 et 4.1.2 des états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que l'information donnée à ce titre dans les états financiers est appropriée.

- Frais de développement

La note 2.1.4 des états financiers expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement. Nous avons également examiné les modalités de vérification de leur valeur recouvrable, soit par projet pris individuellement en cas d'indice de perte de valeur, soit globalement dans le cadre du test de dépréciation des actifs. Nous nous sommes assurés que la note 2.1.4 fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 18 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant
Thornton International
François Pons

MAZARS

Max Dumoulin

“Comptes au 31 décembre 2010”

COMPTES SOCIAUX

Compte de résultat

Bilan actif

Bilan passif

Tableau des flux de trésorerie

Notes annexes

1. Événements significatifs
2. Règles et méthodes comptables
3. Notes sur l'actif
4. Notes sur le passif
5. Notes sur le compte de résultat
6. Notes diverses

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

(en K€)	2010	% CA	2009	% CA
Produits				
Redevances et autres refacturations	4 668	100%	4 578	100%
Total des produits	4 668	100%	4 578	100%
Consommation marchandises et matériels				
Autres achats & charges externes	4 418	95%	4 238	93%
Sous-total	4 418	95%	4 238	93%
Charges d'exploitation				
Impôts, taxes et versements assimilés	31	1%	34	1%
Salaires et traitements	60	1%	60	1%
Charges sociales	29	1%	26	1%
Amortissements et provisions	0	0%	40	1%
Autres charges	98	2%	100	2%
Sous-total	218	5%	259	6%
Total des charges	4 636	99%	4 496	98%
Résultat d'exploitation	32	1%	82	2%
Produits financiers	12 416	266%	13 587	297%
Charges financières	1 312	28%	1 715	37%
Résultat financier	11 104	238%	11 871	259%
Résultat courant avant impôts	11 136	239%	11 953	261%
Produits exceptionnels	56	1%	209	5%
Charges exceptionnelles	41	1%	37	1%
Résultat exceptionnel	15	0%	172	4%
Impôts sur les résultats	228	5%	1 243	27%
Résultat net de l'exercice	10 923	234%	10 882	238%

COMPTES SOCIAUX AU 31/12/10

Bilan actif

(en K€)	Montant Brut 31/12/10	Amortissements Provisions	Montant Net 31/12/10	Montant Net 31/12/09
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial	447	447		
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	146 088	11 851	134 237	128 559
Autres titres immobilisés	8 224		8 224	7 506
Autres immobilisations financières	324		324	279
Total actif immobilisé	155 083	12 298	142 785	136 344
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 897		1 897	2 173
Fournisseurs débiteurs	7		7	24
État impôts sur les bénéfices	72		72	
État taxes sur le chiffre d'affaires	209		209	231
Autres créances	67 171		67 171	66 041
Divers				
Valeurs mobilières de placement	1 246		1 246	3 208
Disponibilités	128		128	116
Total actif circulant	70 730		70 730	71 794
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	43		43	31
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Total comptes de régularisation	43		43	31
TOTAL GÉNÉRAL	225 856	12 298	213 558	208 169

(en K€)	Montant Net 31/12/10	Montant Net 31/12/09
Capital social	8 771	8 771
Primes d'émission, fusion, apport	96 154	95 736
Réserve légale	877	877
Réserves réglementées	18	18
Report à nouveau	13 447	11 811
Résultat de l'exercice	10 923	10 882
Provisions réglementées	86	45
Total capitaux propres	130 276	128 140
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts	70 000	68 000
Découverts, concours bancaires	288	247
Emprunts et dettes financières diverses		
Groupe	8 771	7 897
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 337	569
Dettes fiscales et sociales		
Personnel	4	4
Organismes sociaux	12	12
État impôts sur les bénéficiaires	2 076	3 044
État taxes sur le chiffre d'affaires	150	145
Autres dettes fiscales et sociales	7	7
Dettes sur acquisition de sociétés	450	
Autres dettes	187	104
Total dettes	83 282	80 029
TOTAL GÉNÉRAL	213 558	208 169

COMPTES SOCIAUX AU 31/12/10

Tableau des flux de trésorerie

(en K€)	2010	2009
Résultat Net	10 923	10 882
Amortissements et provisions nets	-663	-2 480
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie	-56	-208
Capacité d'autofinancement	10 204	8 194
Variation du besoin en fonds de roulement	-2 790	5 285
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation	7 414	13 479
Acquisitions d'immobilisations financières	-5 231	-30
Variation de la trésorerie issue des investissements	-5 231	-30
Variation des capitaux propres	418	10
Dividendes versés aux actionnaires	-9 245	-8 810
Emprunts souscrits	70 000	25 000
Emprunts remboursés	-68 000	-44 100
Variations du compte courant Cegid SA	947	16 140
Variation de la trésorerie issue du financement	-5 880	-11 760
Variation de trésorerie	-3 697	1 689
Trésorerie d'ouverture	-2 362	-4 051
Trésorerie de clôture	-6 059	-2 362

La trésorerie comprend les comptes courants groupes créditeurs pour un montant de 8 739 K€ au 31/12/2010 (7 604 K€ au 31/12/2009) et les comptes courants groupes débiteurs (sauf le compte courant de Cegid) pour un montant de 1 431 K€ au 31/12/2010 (1 918 K€ au 31/12/2009), ceux-ci étant exigibles à tout moment. Il est rappelé que Cegid Group dispose de lignes de crédit à moyen terme non utilisées au 31 décembre 2010 à hauteur de 130 000 K€.

Détail de la trésorerie (en K€)	2010	2009
Valeurs mobilières	1 245	3 208
Disponibilités	128	116
Comptes courants débiteurs (hors C/C Cegid)	1 431	1 918
Découverts, concours bancaires	-124	
Comptes courants créditeurs	-8 739	-7 604
Total de la trésorerie	-6 059	-2 362

Les états financiers au 31 décembre 2010 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 2 mars 2011.

1. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

Le 11 avril 2010, la société ICMI, société holding d'animation et d'investissements, a acquis auprès d'Apax la moitié de sa participation dans Cegid Group, soit 498 466 titres. Après cette acquisition de titres, la participation de la holding d'ICMI dans Cegid Group est passée de 4,60 % à 10 %.

Cegid Group a finalisé, le 22 novembre 2010, le renouvellement de son financement bancaire à moyen terme en signant une ligne de crédit syndiqué d'un montant maximum de 200 M€ auprès d'un syndicat de 8 banques Ce crédit, d'une durée initiale de 5 ans pouvant être portée à 7 ans, se substituera progressivement à la ligne de crédit syndiqué signée en juillet 2006. Cegid dispose ainsi de deux lignes de crédit syndiqué d'un montant total de 200 M€ de 2011 à 2013, progressivement amortissable à partir de 2014 jusqu'au 30 juin 2017.

Le 21 décembre 2010, Cegid Group a acquis, 100 % des actions de GVI holding, société qui détient 100 % des actions de VISA informatique et Ensemble Solutions, éditeur et intégrateur de logiciels de gestion à destination des collectivités territoriales.

2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice 2010 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général 1999. Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2 Immobilisations financières

- Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût historique d'acquisition qui intègre depuis le 1^{er} janvier 2007 les frais d'honoraires liés à leur acquisition. Une dépréciation est constituée sur les titres de participation lorsque leur valeur d'inventaire, établie en fonction des critères indiqués ci-dessous, est inférieure à la valeur d'inscription au bilan :

- valeur d'usage déterminée en fonction de l'actif net ré-estimé de la filiale et de ses perspectives de rentabilité (méthode des cash flow actualisés),
- valeur déterminée par référence à des transactions récentes intervenues sur des sociétés du même secteur.

Une dépréciation n'est toutefois constatée que lorsque la société a atteint un rythme d'exploitation normal s'il s'agit d'une création, ou lorsque la phase d'intégration dans le Groupe Cegid est achevée s'il s'agit d'une acquisition.

Les frais d'acquisition incorporés aux titres de participation font l'objet d'un amortissement dérogatoire linéaire sur 5 ans. Au 31 décembre 2010, une provision pour amortissements dérogatoires de 86 K€ est constatée à ce titre.

- Contrat de liquidité

Les éléments constitutifs du contrat de liquidité sont enregistrés en immobilisations financières :

- titres auto détenus pour 511 K€,
- autres créances immobilisées pour 324 K€.

- Titres auto détenus

Ces titres sont évalués sur la base de la valeur boursière résultant du cours moyen constaté le dernier mois de l'exercice. Les actions auto détenues font l'objet d'une dépréciation lorsque le cours moyen du dernier mois devient inférieur au cours historique d'achat.

2.3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.4 Trésorerie

Elle comprend les liquidités et les comptes courants bancaires.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Leur évaluation, à la clôture de l'exercice, est effectuée pour les SICAV et Fonds Communs de Placement sur la base du dernier prix de rachat connu.

Si la valeur résultant des méthodes d'évaluation ci-dessus est inférieure au coût historique d'acquisition, une dépréciation est constituée. Toutefois, cette dépréciation n'est pas constituée lorsque la moins-value latente y afférente peut être compensée par des plus-values latentes sur des titres de même nature.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode « premier entré / premier sorti ».

2.5 Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont constituées en fonction d'évaluations au cas par cas des risques et charges correspondants.

Une provision est constituée chaque fois que les organes de Direction de la société ont la connaissance d'une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qui pourrait engendrer une sortie probable de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue.

2.6 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont des redevances pour l'utilisation de l'image de marque et des structures de Cegid Group. Ces redevances sont calculées sur la base du chiffre d'affaires hors taxes des filiales opérationnelles.

2.7 Résultat exceptionnel

Les produits et charges relevant du résultat exceptionnel incluent les éléments extraordinaires, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable (cessions d'éléments d'actif, perte ou boni sur cessions d'actions propres).

3. NOTES SUR L'ACTIF

3.1 Actif immobilisé

(en K€)	31/12/09	Augmentations	Diminutions	31/12/10
Immobilisations incorporelles:				
- Fonds de commerce	447			447
Immobilisations financières:				
- Participations	140 407	5 681		146 088
- Autres immobilisations financières	8 493	56		8 549
Montants Bruts	149 347	5 737		155 083
Immobilisations incorporelles:	447			447
Immobilisations financières:				
- Participations	11 848	4		11 851
- Autres immobilisations financières	707		707	
Amortissements	13 002	4	707	12 298

3.2 État des échéances des créances

(en K€)	31/12/10	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Actif circulant & charges constatées d'avance	69 399	6 772	62 627 ⁽¹⁾	
TOTAL	69 399	6 772	62 627	

⁽¹⁾ Compte courant Cegid SA.

3.3. Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

Clients & comptes rattachés : 912 K€.

Autres créances : 6 K€.

3.4. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 43 K€ au 31 décembre 2010. Elles concernent des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

3.5. Dépréciation

(en K€)	31/12/09	Augmentations	Diminutions	31/12/10
Immobilisations incorporelles (fonds de commerce HCS)	447			447
Immobilisations financières	12 555	4	707	11 851
TOTAL	13 002	4	707	12 298
Dont dotations et reprises : - exploitation				
- financières		4	707	
- exceptionnelles				

3.6. Postes de l'actif concernant les entreprises liées

(en K€)	31/12/10	Dont entreprises liées
Immobilisations financières (valeurs brutes)	154 636	146 588
Participations et créances rattachées	146 088	146 088
Autres titres immobilisés ⁽¹⁾	8 224	500
Créances immobilisées sur le contrat de liquidité	324	
Dépréciation sur immobilisations financières	-11 851	-11 851
Immobilisations financières (valeurs nettes)	142 785	134 737
Créances d'exploitation (valeurs brutes)	69 356	69 068
Dépréciation sur créances d'exploitation		
Créances d'exploitation (valeurs nettes)	69 356	69 068
Comptes de régularisation	43	

⁽¹⁾ Les autres titres immobilisés incluent notamment les actions auto détenues pour un montant de 7 197 K€.

3.7. Valeurs mobilières de placement

(en K€)	Valeur brute	Valeur de marché au 31/12/10
Parts de SICAV et FCP	1 246	1 246
Dépréciation		
TOTAL	1 245	1 245

4. NOTES SUR LE PASSIF**4.1 Capital social**

Au 31 décembre 2010, le capital de Cegid Group est constitué de 9 233 057 actions d'une valeur nominale de 0,95 € soit 8 771 404,15 €.

4.2 Variation des capitaux propres

(en K€)	Capital	Primes	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
Position au 31/12/09	8 771	95 736	895	11 811	10 882	45	128 140
Répartition du résultat 2009 ⁽¹⁾				2 084	-10 882		-8 798
Résultat de l'exercice					10 923		10 923
Souscriptions BAAR		418					418
Autres variations ⁽²⁾				-448		41	-407
Position au 31/12/10	8 771	96 154	895	13 447	10 923	86	130 276

⁽¹⁾ Conformément à l'affectation du résultat et à la distribution de dividendes approuvées par l'AGO du 6 mai 2010.

⁽²⁾ Variations dues aux dividendes sur actions propres et à l'amortissement dérogatoire des frais d'acquisition Civitas et GVI Holding.

4.3 Provisions pour risques et charges

Néant.

4.4 Charges à payer incluses dans les postes du bilan

(en K€)	31/12/2010
Intérêts sur emprunts	165
Fournisseurs	267
Dettes fiscales et sociales	9
Autres dettes (jetons de présence)	100
TOTAL	541

4.5 Postes du passif concernant les entreprises liées

(en K€)	31/12/2010	Dont entreprises liées
Dettes financières	79 059	8 771
Dettes d'exploitation	3 586	624
Dettes diverses	637	31
TOTAL	83 282	9 426

4.6 État des échéances des dettes

(en K€)	31/12/10	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Lignes de crédit	70 288	288	70 000	
Dettes financières diverses	8 771	8 771		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 337	1 337		
Dettes fiscales et sociales	2 249	2 249		
Autres dettes	637	187	450	
TOTAL	83 282	12 832	70 450	-

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT
5.1 Ventilation du chiffre d'affaires par nature

(en K€)	2010	2009
Redevances pour l'utilisation de l'image de marque et des structures de Cegid Group	4 372	4 333
Autres (refacturations)	296	245
TOTAL	4 668	4 578

5.2 Produits et charges financiers

(en K€)	2010	Dont entreprises liées
Produits financiers		
Dividendes et revenus sur participations	10 799	10 799
Plus values de cession de valeurs mobilières	10	
Intérêts sur comptes courants	900	900
Reprises de provisions ⁽¹⁾	707	707
Autres produits financiers		
TOTAL	12 416	12 406
Charges financières		
Intérêts sur emprunts	861	
Dotations aux provisions ⁽²⁾	4	
Intérêts sur comptes courants	41	41
Commissions	405	
Autres charges financières	3	
TOTAL	1 313	41
Résultat financier	11 104	12 366

⁽¹⁾ Reprise de dépréciation sur actions auto détenues

⁽²⁾ Dépréciation des titres Cegid Services.

5.3 Produits et charges exceptionnels

(en K€)	2010	Dont entreprises liées
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion ⁽¹⁾	56	
Reprises de provisions pour risques et charges		
TOTAL	56	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Dotations aux amortissements dérogatoires	41	
TOTAL	41	
Résultat exceptionnel	15	

⁽¹⁾ Concerne le résultat du contrat de liquidité.

5.4 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

(en K€)	Montant	Impôt
Allègements	7	2
Provisions non déductibles temporairement		
Charges à payer non déductibles temporairement	7	2
Accroissements		

5.5 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(en K€)	Résultat avant impôts	Impôt & participation	Résultat Net
Résultat courant	11 136	324	10 812
Résultat exceptionnel	15	5	10
Incidence de l'intégration fiscale		-101	101
Résultat comptable	11 151	228	10 923

5.6 Intégration fiscale

Cegid Group a opté le 1^{er} janvier 2000 pour le régime d'intégration fiscale. Les sociétés faisant partie de ce périmètre sont :

- Servant Soft SARL, SIREN 318 762 192
- CGO Informatique SARL, SIREN 323 872 721
- Magestel SARL, SIREN 339 067 092
- Cegid SA, SIREN 410 218 010
- FCRS SARL, SIREN 412 552 317
- ASPX SARL, SIREN 430 048 462
- Quadratus SA, SIREN 382 251 684
- Civitas SA, SIREN 384 626 578

Cegid Group est la société tête de groupe. L'impôt concerné s'entend de l'impôt société et de la contribution sociale.

Selon les termes de la convention d'intégration fiscale souscrite par le Groupe, la société mère dispose sur la société fille d'une créance d'un montant égal à l'impôt théorique que la société fille aurait dû régler en l'absence d'intégration. Les économies d'impôts réalisées par le Groupe sont appréhendées par la société mère et constatées en produits non imposables.

L'avis 2005-B du 2 mars 2005 du comité d'urgence relatif aux conditions de constatation d'une provision chez la société mère bénéficiant du régime de l'intégration fiscale n'a pas d'impact significatif sur les comptes de Cegid Group.

L'application de la convention d'intégration fiscale se traduit par une charge d'intégration de 228 K€ sur l'exercice 2010 (y compris impôt sur résultat propre).

6. NOTES DIVERSES

6.1 Effectif moyen

L'effectif moyen se compose d'un mandataire social.

6.2 Engagements

6.2.1 Engagements donnés

Néant.

6.2.2 Engagements reçus

Engagements reçus au titre de garanties d'actif et de passif relatives aux acquisitions de sociétés

(en K€)	à 1 an au plus	+ d'1 an et - de 5 ans	à + de 5 ans
Engagements plafonnés		4 250	

Garantie d'actif et de passif suite à l'acquisition de Civitas et GVI Holding.

Crédits bancaires

Le Groupe dispose de deux crédits syndiqués :

- Un crédit syndiqué d'un montant de 180 M€, conclu en juillet 2006, remboursable in fine, pour lequel le Groupe a, en avril 2008, exercé la clause d'extension de crédit inclus au contrat. Cette clause prévoyait un report du terme du crédit qui passe ainsi du 30 juin 2011 au 30 juin 2013, et un ajustement de l'encours maximum. Celui-ci est ramené à 150 M€ à compter du 30 juin 2011 et à 120 M€ à compter du 30 juin 2012 et jusqu'au 30 juin 2013.
- Un crédit syndiqué conclu en novembre 2010, d'un montant initial de 20 M€, à compter de la date de signature jusqu'au 30/06/2011, porté à 50 M€ jusqu'au 30/06/2012, à 80 M€ jusqu'au 30/06/2013, à 200 M€ jusqu'au 30/06/2014 ramené à 170 M€ jusqu'au 30/06/2015. Des clauses d'extension sont susceptibles d'être exercées afin de porter l'ouverture de crédit à 140 M€ au 30/06/2016 et 100 M€ jusqu'au 30/06/2017.

6.3 Litiges

Néant.

6.4 Autres informations: rémunérations

Au titre de l'exercice 2010, les rémunérations brutes allouées aux membres des organes d'Administration s'élèvent à 100 K€ (jetons de présence).

Monsieur BERTRAND perçoit, au titre de son mandat de Directeur Général de la société Cegid Group, une rémunération brute annuelle de 60 K€.

Nous vous rappelons également que Messieurs Jean-Michel AULAS et Patrick BERTRAND sont depuis 1999 rémunérés par la société ICMI. Ils perçoivent à ce titre l'essentiel de leur rémunération au sein de la société ICMI qui facture notamment à Cegid Group une prestation d'assistance à la Direction Générale.

6.5 Honoraires des Commissaires aux Comptes de la société et leurs réseaux

(en K€)	GRANT THORNTON		MAZARS	
	Montant	%	Montant	%
Audit				
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés	79	87%	79	88%
Missions accessoires	12	13%	11	12%
Sous total	91	100%	90	100%
Autres prestations	-			
TOTAL	91	100%	90	100%

6.6 Événements significatifs postérieurs à la clôture

Entre le 31 décembre 2010 et le jour du Conseil, aucun événement significatif susceptible d'impacter les comptes présentés n'est intervenu.

6.7 Renseignements concernant les filiales, participations et inventaire des valeurs mobilières (en €)

Sociétés du Groupe	Capital	Capitaux propres avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus (brute)	Valeur comptable des titres détenus (nette)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Bénéfices ou pertes (-) du dernier exercice écoulé	Dividendes nets encaissés par la société en cours d'exercice
1. Filiales (50 % au moins de capital détenu par la société)									
Cegid SA Lyon	18 606 860	136 586 059	100%	99 509 909	99 509 909	62 627 177	215 312 152	7 978 972	5 954 195
Cegid Services SARL Lyon	37 365	370 112	100%	12 221 429	370 112			-3 593	
Quadratus SA Aix en Provence	1 500 000	8 259 719	100%	18 440 000	18 440 000		22 436 419	5 259 416	4 845 000
Civitas SA Cergy	1 000 000	5 806 342	100%	10 235 785	10 235 785	1 431 000	14 622 757	413 636	
GVI Holding SAS Loudun	858 240	3 454 922	100%	5 681 289	5 681 289		1 142 000	264 668	
2. Participations (détenues entre 10% et 50% par la société)									
Néant									
3. Renseignements globaux sur des participations non reprises au 2.									
Diverses participations				515 314	515 314				
4. Renseignements globaux concernant les autres valeurs mobilières									
Contrat de liquidité				835 370	835 370				

6.8 Entreprises liées

En ce qui concerne l'année 2010, le détail des prestations entre la société Cegid Group et la société ICMI (52 Quai Paul Sédaillan, 69009 LYON), ses filiales et ses principaux dirigeants ainsi que la société Groupama (8-10 rue d'Astorg, 75008 Paris) et ses filiales est le suivant :

(en K€)	2010
Créances d'exploitation (valeurs brutes)	
Dettes d'exploitation	598
(en K€)	2010
Redevances de direction Générale	-3 095
Autres charges externes	-10
Charges d'exploitation	-3 105
Frais généraux	
Partenariat	
Produits d'exploitation	

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Cegid Group SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- L'actif immobilisé de la société Cegid Group SA est notamment constitué de titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2010 s'établit à 134 237 K€, évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité conformément aux modalités indiquées au paragraphe 2.2 de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacune des activités concernées sous le contrôle de la direction générale.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 18 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant
Thornton International

François Pons

MAZARS

Max Dumoulin

Cegid Group S.A**Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010**

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale**Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L.225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

1.1 Conventions avec la société GVI Holding

Votre Conseil d'Administration, en date du 1^{er} décembre 2010, a autorisé la mise en place, à compter du 1^{er} janvier 2011, des conventions suivantes :

- La mission de conseil et d'assistance à la direction réalisée par Cegid Group moyennant le versement d'une redevance d'un montant égal à 0,7 % du chiffre d'affaires total hors taxes, hors refacturation de frais, réalisé par la société GVI Holding ;
- La gestion centralisée de trésorerie étant précisé que les avances de trésorerie font l'objet d'une rémunération sur la base du taux Euribor 3 mois avec application d'une marge différenciée (-0,20 % ou +0,50 %) selon la position d'emprunteur ou de prêteur de Cegid Group ;
- La redevance liée à l'utilisation de l'image de marque de la société Cegid Group à concurrence d'un montant égal à 1 % du chiffre d'affaires total hors taxes, hors refacturation de frais, réalisé par la société GVI Holding.

Le solde de l'avance consentie, fin décembre 2010, par GVI Holding s'élève à 1 146 K€ à la clôture de l'exercice et n'a fait l'objet d'aucune rémunération.

2 Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale**Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice**

En application de l'article R.225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 Convention de trésorerie

Les avances consenties dans le cadre de la convention de trésorerie font l'objet d'une rémunération sur la base du taux Euribor 3 mois avec application d'une marge différenciée :

- -0,20 % lorsque Cegid Group est en position emprunteur
- +0,50 % lorsque Cegid Group est en position prêteur

Avances consenties par	Avances reçues par	Solde au 31/12/2010 en K€	Produits et (charges) comptabilisés en K€
Quadratus	Cegid Group	7 225	(38)
Cegid Services	Cegid Group	368	(2)
Cegid Group	Civitas	1 431	27
Cegid Group	Cegid	62 627	873

2.2 Convention de prestations d'assistance

Convention de prestations d'assistance à la direction générale réalisées par ICMI en faveur de Cegid Group. Le montant de la redevance fixe forfaitaire est indexé sur la variation de l'indice Syntec. Le montant de la redevance variable est égal à 5 % du résultat net consolidé.

Le montant pris en charge au titre de l'exercice 2010 se décompose de la manière suivante :

- redevance forfaitaire : 2 108 K€
- redevance variable : 988 K€

2.3 Mission d'animation, de conseil et d'assistance à la direction et à la stratégie

Missions d'animation, de conseil et d'assistance à la direction et à la stratégie réalisées par Cegid Group en faveur des sociétés Cegid, Quadratus et Civitas.

Le montant de la redevance au titre de ces missions est égal à 0,7 % du chiffre d'affaires total hors taxes, hors refacturation de frais, réalisé par la société Cegid et ses filiales, par la société Quadratus et par la société Civitas.

Le montant de la redevance facturée par Cegid Group s'élève, pour l'exercice 2010, à :

- 1 541 K€ pour Cegid
- 157 K€ pour Quadratus
- 102 K€ pour Civitas

2.4 Redevance pour l'utilisation de l'image de marque et des structures de la société Cegid Group

Redevance pour l'utilisation de l'image de marque et des structures de la société Cegid Group en faveur des sociétés Cegid, Quadratus et Civitas.

Le montant de la redevance est égal à 1 % du chiffre d'affaires total hors taxes, hors refacturation de frais, réalisé par la société Cegid et ses filiales, par la société Quadratus et par la société Civitas.

Le montant de la redevance facturée par Cegid Group s'élève, pour l'exercice 2010, à :

- 2 201 K€ pour Cegid
- 224 K€ pour Quadratus
- 146 K€ pour Civitas

Lyon et Villeurbanne, le 18 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant
Thornton International
François Pons

MAZARS

Max Dumoulin

“Gouvernement d’entreprise”

RAPPORT DU PRÉSIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil
2. Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux
3. Délégations du Directeur Général
4. Composition du social - Conditions de participations des actionnaires aux Assemblées Générales
5. Dispositif du contrôle interne et de gestion des risques

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT

ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Rapport du Président du Conseil d'Administration relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, aux éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général et aux procédures de contrôle interne mises en place par le groupe Cegid

En application des dispositions figurant dans l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de Commerce, il vous est rendu compte ci-après de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, du fonctionnement de la Direction Générale, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, mises en place par la société et ses filiales opérationnelles. Nous vous précisons que la société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF (ce code peut notamment être consulté sur le site internet du Medef : www.medef.fr) ainsi qu'au guide d'élaboration du Document de Référence à destination des VaMPS, pour les dispositions de ces documents qui lui sont transposables.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 8 de l'article L.225-37 du Code de Commerce, le présent rapport précise, le cas échéant, les dispositions des Recommandations AFEP-MEDEF qui auraient été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

1. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Il est rappelé que le Conseil d'Administration de votre société est composé de dix administrateurs, dont neuf administrateurs personnes physiques et une personne morale. Le Conseil d'Administration est composé comme suit :

- Monsieur Jean-Michel AULAS, Président du Conseil d'Administration,
- ICMI, représentée par Monsieur Patrick BERTRAND, Administrateur et Directeur Général,
- Monsieur Christian COLLIN, Administrateur,
- Monsieur Thierry MARTEL, Administrateur,
- Monsieur Franklin DEVAUX, Administrateur,
- Monsieur Jean-Luc LENART, Administrateur,
- Monsieur Jacques MATAGRIN, Administrateur,
- Monsieur Lucien DEVEAUX, Administrateur,
- Monsieur Michel REYBIER, Administrateur,
- Monsieur Benoît de RODELLEC du PORZIC, Administrateur.

Parmi ces dix administrateurs, cinq peuvent être qualifiés d'indépendants au sens des rapports de l'AFEP/MEDEF, puisqu'ils n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. Ainsi sont considérés comme indépendants, les administrateurs non exécutifs c'est-à-dire n'exerçant pas de fonction de Direction de la société ou de son Groupe et ceux dépourvus de lien d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié, liens familiaux, autres.....). Il est précisé qu'à ce jour aucune femme ne siège au Conseil d'Administration.

Les cinq administrateurs indépendants sont Monsieur Franklin DEVAUX, Monsieur Jean-Luc LENART, Monsieur Jacques MATAGRIN, Monsieur Lucien DEVEAUX et Monsieur Michel REYBIER.

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 2 mars 2011, a notamment considéré que le fait, pour certains administrateurs qualifiés d'indépendant, d'être membre du Conseil depuis plusieurs années ne constituait

pas un obstacle à leur indépendance à l'égard du Conseil d'Administration mais devait au contraire s'analyser comme un gage de pérennité et d'accompagnement du développement du Groupe.

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 23 septembre 2004, a adopté un règlement intérieur qui a pour objet de préciser les règles de participation et de fonctionnement du Conseil d'Administration et de compléter les dispositions statutaires sur ces points sans les modifier. Ce règlement intérieur prévoit le recours à la visioconférence et à la conférence téléphonique dans les conditions prévues par la loi. Le Conseil d'Administration se réunit quatre à dix fois par an, en fonction de l'actualité de la société. Il s'est réuni huit fois au cours de l'année 2010. Les Commissaires aux Comptes sont convoqués à toutes les réunions du Conseil d'Administration. La convocation est faite par le Président et intervient par courrier et télécopie. Les délais moyens de convocation du Conseil constatés sont de quinze jours environ, un calendrier prévisionnel annuel étant établi en début d'année. En fonction de l'actualité des sujets devant être examinés par le Conseil d'Administration le délai de convocation peut être écourté et ramené de quinze à quelques jours. Les réunions ont lieu au siège social et ont permis de constater la présence effective (physique, par visioconférence, par conférence téléphonique) de la majorité des administrateurs, soit un taux de présence de l'ordre de 78 % au cours de l'exercice 2010.

Lors des réunions du Conseil et, le cas échéant, préalablement à la tenue de ces réunions, des dossiers confidentiels sont remis aux administrateurs afin notamment de leur présenter les points sur lesquels ils sont amenés à se prononcer.

Les principaux travaux du Conseil d'Administration durant l'exercice 2010 ont concerné :

- l'étude et la réalisation d'opérations de croissances externes,
- la réflexion sur la stratégie et le positionnement du Groupe, notamment sur les aspects de technologies, sur ces différents marchés et cibles de clientèle,
- les résultats semestriels et annuels de l'exercice.
- la mise en place d'un plan d'incentive managers (BAAR-prospectus visa AMF n° 10-302 du 3 septembre 2010).

Comité Stratégique

Il est précisé que le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 23 mars 2005, a nommé un Comité Stratégique au sein du Conseil. Ce Comité est actuellement composé de Monsieur Jean-Michel AULAS, ICMI représentée par Monsieur Patrick BERTRAND, Monsieur Franklin DEVAUX et Monsieur Christian COLLIN. Ce Comité Stratégique a pour mission de réfléchir aux grandes orientations du Groupe, à sa stratégie de développement, notamment en matière de croissance externe. Dans ce cadre, il prend connaissance du plan de développement, des reporting mensuels de gestion et des projections établies par le management de la société. Il est également saisi des projets d'opérations importantes.

Comité d'Audit

Il est rappelé que le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 22 juillet 2009 a instauré un Comité d'Audit, afin notamment de satisfaire à la Directive européenne 2006/43, transposée en France par la Loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, portant diverses dispositions d'adaptation du droit des sociétés en droit communautaire et l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008 relatives à l'obligation de mise en place d'un Comité d'Audit.

Ce Comité d'Audit assure notamment le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière,
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- du contrôle légal des comptes annuels, et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes.

Le Comité d'Audit est composé comme suit :

- Monsieur Jean-Michel AULAS,
- Monsieur Christian COLLIN,
- Monsieur Franklin DEVAUX,
- Monsieur Jacques MATAGRIN.

étant rappelé que, conformément à la réglementation applicable, tous les membres sont également administrateurs de la société.

Enfin, il est indiqué qu'il n'existe pas de Comité de nomination des administrateurs et mandataires sociaux. Conformément aux dispositions légales, statutaires et au règlement intérieur, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale des actionnaires qui est souveraine, de procéder à la nomination ou au renouvellement des administrateurs. Les critères qui conduisent le Conseil à proposer la nomination d'un administrateur à l'Assemblée Générale sont notamment la compétence et/ou la connaissance d'un secteur d'activité, sur lequel Cegid est positionné, par la personne dont la nomination est proposée.

2. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 alinéa 9 du Code de Commerce, il doit être porté à votre connaissance les principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

À cet effet, il est rappelé que le versement des jetons de présence constitue la seule rémunération perçue, au sein de Cegid Group par les mandataires sociaux, à l'exception de la rémunération, mentionnée ci-dessous, du Directeur Général au titre de son mandat social. Les jetons de présence ainsi versés sont répartis, par le Conseil d'Administration, entre les administrateurs en fonction de leur présence effective aux réunions, en tenant compte d'une pondération pour les deux dirigeants ainsi que de l'appartenance aux Comités Stratégique et d'Audit.

Compte tenu de l'absence de rémunérations, hors les jetons de présence mentionnés ci-dessus, il n'existe pas de Comité des rémunérations. Il est précisé que, dans l'éventualité de la mise en place d'un plan de stock-options ou d'attribution gratuite de la Société ou, plus généralement, d'incentives en faveur des membres dirigeants, préalablement à leur mise en œuvre, ceux-ci seraient examinés par le Comité Stratégique avant d'être décidés par le Conseil d'Administration statuant sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Le Directeur Général bénéficie d'une rémunération fixe, au titre de son mandat au sein de Cegid Group, qui est déterminée par le Conseil d'Administration, étant rappelé que l'essentiel de sa rémunération est perçue au sein de la société ICMI, dont il est salarié depuis 1999.

Le Rapport de Gestion donne en page 61 du Document de Référence dans lequel figure également le présent rapport, le détail des rémunérations versées aux mandataires sociaux. La société a indiqué, dans un communiqué en date du 30 décembre 2008, que le Conseil d'Administration considérait que les recommandations AFEP/MEDEF s'inscrivent dans

la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société. Conformément aux recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 et à la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers du 22 décembre 2008 des tableaux figurant en pages 123 et 124 du Document de Référence, dans lequel figure également le présent rapport, reprennent les éléments d'information concernant la rémunération des mandataires sociaux et des dirigeants mandataires sociaux.

3. DÉLÉGATIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Depuis la réunion en date du 20 décembre 2002, le Conseil d'Administration a opté conformément aux dispositions de l'article 16 II des statuts, mis en harmonie avec la Loi sur les Nouvelles Régulations Économiques en date du 15 mai 2001, pour un exercice dissocié des fonctions de Président et de Directeur Général.

Monsieur Patrick BERTRAND exerce les fonctions de Directeur Général. Le Conseil d'Administration a organisé une limitation des pouvoirs du Directeur Général et a notamment prévu que d'une manière générale les décisions qui ne relèvent pas de la gestion courante et dont la liste figure ci-après, devront être soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration :

- constitution de garanties, d'hypothèques, nantissement à l'exception des demandes de cautionnement bancaire à l'effet de garantir le paiement des loyers des locaux commerciaux ainsi que de toute demande de cautionnement concernant la signature de contrats commerciaux relevant de la gestion courante,
- l'aliénation d'immeubles,
- la cession totale ou partielle de fonds de commerce,
- les croissances externes et prises de participation.

Il est précisé que le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 24 mai 2006, a décidé de modifier les pouvoirs du Directeur Général afin de lui permettre de réaliser des opérations de croissance externe d'un montant unitaire inférieur ou égal à deux millions cinq cent mille euros (2 500 000 €), sans avoir à réunir préalablement le Conseil d'Administration, mais après avoir obtenu l'accord du Comité Stratégique du Conseil d'Administration, et conformément à la Loi, recueilli l'avis du Comité Central d'Entreprise.

4. COMPOSITION DU SOCIAL - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

La composition du capital social, au 31 décembre 2010, figure en page 59 du Document de Référence dans la partie relative au Rapport de Gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Les conditions de participation et d'accès aux Assemblées Générales sont mentionnées dans les articles 20 à 28 des statuts relatifs aux Assemblées Générales.

5. DISPOSITIF DU CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

5.1 Contrôle interne

5.1.1 Définition du contrôle interne et des objectifs de la société

Le contrôle interne est défini au sein du groupe Cegid comme étant un ensemble de procédures décidées et mises en œuvre par la Direction afin d'atteindre les objectifs suivants :

- veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que le travail au quotidien des collaborateurs, s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données par le Conseil d'Administration et soient mis en œuvre par les différents comités dans le respect des textes réglementaires, des principes, normes et méthodes applicables à la société,
- cartographier, prévenir et maîtriser les risques identifiés résultant de l'activité de la société, et en particulier dans les domaines comptable, et financier et organisationnel.
- s'assurer de la fiabilité des informations financières et de gestion,
- sécuriser la protection et la pérennité des actifs,
- optimiser les activités opérationnelles en s'appuyant sur des procédures et en réalisant des diagnostics de performance.

5.1.2 Organisation du contrôle interne

L'organisation du contrôle interne de Cegid Group repose sur les principes et règles préalablement mise en œuvre et renforcés depuis par la Direction de l'Organisation qui a notamment en charge l'administration du référentiel des processus opérationnels.

Le Comité de Direction et le Comité de Direction élargi de Cegid, les Directeurs Généraux et Directeurs Généraux Délégués et Directeurs Généraux Adjointes des filiales opérationnelles, sont chargés de mettre en œuvre la stratégie décidée par le Conseil d'Administration de Cegid Group et de ses filiales, d'identifier les éventuels risques inhérents aux activités exercées par les sociétés du Groupe et de veiller au respect de la bonne application des procédures de contrôle interne. Le Comité de Direction se réunit (en général) une fois par mois. Il peut être aussi rassemblé à l'occasion de décisions majeures de la vie de l'entreprise: acquisitions, alliances, financements, négociations sociales.

De même le comité des managers du Groupe (Cegid Management Committee) constitué des principaux cadres managers opérationnels du groupe Cegid, qui s'est réuni deux fois au cours de l'exercice et mensuellement par conférence téléphonique à l'occasion de la présentation de l'activité, concourt également à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie du Groupe et des plans d'actions jugés prioritaires. Les comités stratégiques des branches opérationnelles, qui constituent un organe d'information et de mise en œuvre de toutes les questions opérationnelles liées au domaine d'activité du dit Comité, se réunissent régulièrement sous la responsabilité du membre du Comité de Direction concerné.

Par ailleurs, des comités opérationnels « métiers » sous la responsabilité d'un membre du Comité de Direction et focalisés sur les leviers clés des activités du Groupe (comité Ventes, comité Déploiement, comité Support, comité Offres, Comité R&D, ...) ont été développés au cours de l'année 2010.

Le contrôle interne repose notamment sur un référentiel de procédures, administré par la Direction de l'Organisation en concertation avec la Direction Financière et l'ensemble des Directions opérationnelles, et mis à la disposition des organes

de direction. Ces procédures, portant sur les cycles Achats, Investissements, Ventes, Déploiement, Support, Ressources Humaines, Recherche et Développement, et le domaine lié aux engagements contractuels, sont disponibles sur l'intranet Groupe ou directement portées à la connaissance des responsables et plus généralement de l'ensemble des collaborateurs.

Parallèlement, des notes de services ou messages internes, adressés régulièrement aux différents responsables opérationnels, permettent d'apporter des compléments sur la mise en œuvre des procédures existantes et des nouvelles règles. Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein du groupe Cegid trouvent également leur application à l'occasion d'opérations de croissance externe et principalement quant aux procédures liées aux engagements de dépenses et d'investissement, aux ressources humaines, aux engagements contractuels et aux délégations de signature.

Au cours de l'exercice 2010, les réalisations permettant d'améliorer le dispositif de contrôle interne ont porté sur l'optimisation des référentiels « Risques » et « Contrôles » au niveau de chaque domaine d'activités du Groupe et à la mise en place effective, au cours du dernier trimestre, de ces contrôles, notamment sur le développement des opérations à l'international.

D'autre part, le département contrôle interne a mis en œuvre un progiciel dédié de Risk Management permettant d'améliorer l'administration, la lisibilité et l'accessibilité du dispositif de contrôle interne.

Enfin, le Groupe a poursuivi une démarche de Politique de Sécurité du Système d'Information (PSSI) qui se traduit par la mise en œuvre progressive de plans d'actions permettant une meilleure maîtrise des risques associés.

Pour 2011, les objectifs permettant d'améliorer les procédures de contrôle interne et leur mise en œuvre opérationnelle porteront d'une part sur les procédures permettant de fluidifier les processus opérationnels en y associant les objectifs propres au contrôle interne, et d'autre part, sur le développement des plans de contrôle initiés au cours de l'année 2010.

5.2 Organisation générale des procédures de contrôle interne au niveau du Groupe

Les acteurs ou structures exerçant les activités de contrôle interne sont la Direction Générale, les membres des organes de direction et notamment le Comité de Direction, les comités stratégiques des branches opérationnelles, ainsi que la Direction des Ressources Humaines compte tenu des activités exercées par la société et la Direction Financière.

Le Département « Contrôle Interne », sous la responsabilité de la Direction du Contrôle de Gestion et du Contrôle Interne au sein de la Direction Financière a poursuivi ses missions en 2010. Ce département a ainsi contribué, au cours de l'exercice, à renforcer le degré de maîtrise des opérations et à élaborer des recommandations pour l'améliorer.

Il a également pour mission d'être le maître d'œuvre du processus de contrôle interne et de réaliser des missions de contrôle planifiées par la Direction Financière ou ponctuelles sur demande de la Direction Générale qui se sont illustrées, en 2010, dans les domaines de la Recherche et Développement, de la plate-forme hosting et des activités de services

Par ailleurs, dans le cadre de leurs diligences réalisées conformément aux normes professionnelles, les Commissaires aux Comptes exercent un contrôle externe sur l'efficacité et l'utilité des procédures existantes.

5.2.1 Organisation du système comptable et de gestion

L'organisation du système comptable et de gestion, sous la direction du Directeur Financier, du Directeur des services comptables et financiers et du Directeur du contrôle de gestion et du contrôle interne se traduit notamment par :

- une procédure de budget et de contrôle budgétaire mensuel global et analytique,
- un reporting quotidien lié à l'activité à destination du Comité de Direction et des directions opérationnelles,
- des reporting mensuels, établis à l'aide d'un progiciel dédié au reporting de gestion, soumis à l'examen du Comité de Direction et des Comités de Direction des filiales opérationnelles. Ces reporting contiennent d'une part, des éléments d'information relatifs à l'activité de la période écoulée en comparaison avec celle du budget et, pour information, des années précédentes, et à la situation financière de la société et du Groupe et, d'autre part, les indicateurs de performance et de qualité liés aux activités exercées par la société,
- des reporting quotidiens sur des éléments de gestion financière et plus particulièrement des flux de trésorerie et de DSO (délai de recouvrement clients), et organisationnelle,
- des règles de délégation de signature, d'engagements contractuels, de dépenses, d'investissements sont mises en œuvre en respectant la séparation des fonctions.

5.2.2 Organisation du système de gestion et de contrôle des ressources humaines

Le système de gestion et de contrôle des ressources humaines, sous la responsabilité du Directeur des Ressources Humaines, constitue un élément majeur au regard des activités exercées par la société, et repose notamment sur les domaines suivants :

- les recrutements des collaborateurs qui s'effectuent au travers d'une validation de la Direction des Ressources Humaines, du Directeur concerné et ponctuellement de la Direction Générale,
- la gestion des rémunérations, et notamment la partie variable qui fait l'objet d'une validation mensuelle par les différents responsables de service en regard de l'atteinte des objectifs fixés à chaque collaborateur,
- la gestion des compétences,
- les programmes d'intégration et de formation des collaborateurs,
- la mise en application des règles en matière d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail sous la responsabilité des responsables d'établissement qui disposent de délégations,
- le dispositif de formation et d'application des procédures liées relatives à la sécurité au sein des bâtiments,
- la gestion des relations sociales avec les instances représentatives du personnel et la mise en application des règles légales et de gestion dans ce domaine.

5.2.3 Organisation du contrôle interne opérationnel

Les différentes activités donnent en général lieu à des procédures permettant d'assurer le suivi des risques identifiés et liés aux activités exercées, et à la formalisation et l'élaboration d'indicateurs de suivi d'activité, et notamment :

- pour les prises de décision et de suivi des investissements de recherche et développement sous l'impulsion du responsable d'offre et sous la responsabilité du Directeur de branche opérationnelle concerné en liaison avec le Directeur Technique,
- pour les sorties de produits en vue de leur commercialisation, et conformément aux procédures élaborées par la Direction Technique sous le contrôle des comités « ad hoc »,
- pour les procédures de sauvegarde en relation avec les directions concernées et notamment pour les actifs liés à la recherche et développement qui font l'objet de dépôts de marque et de sources produits auprès des organismes habilités.
- pour les risques informatiques, notamment relatifs aux procédures de sécurité, de sauvegarde, et de contrôle des applications informatiques utilisées, des accès à Internet, des plates-formes matériels et d'hébergement et plus généralement aux locaux, éloignés des lieux de production et dédiés aux ressources informatiques.
- pour les activités liées aux services apportés aux clients, par la constitution d'indicateurs de suivi des activités exercées (activités liées à la formation et au déploiement, support hot line clients, maintenance...).

5.2.4 Organisation de l'élaboration de l'information financière et comptable

Le système comptable et de gestion repose sur un système d'information intégré, progressivement renforcé de modules permettant de faciliter le suivi de l'exhaustivité, la correcte évaluation des transactions et l'élaboration des informations comptables et financières (suivi du BFR clients, suivi de la Trésorerie, suivi des voyages et déplacements, ...) selon les règles et méthodes comptables en vigueur et appliquées par la société tant pour les comptes sociaux que pour les comptes consolidés établis à partir du même progiciel que celui utilisé pour le reporting mensuel comme précisé ci-dessus.

Au sein de la Direction Financière, la Direction des services comptables et financiers s'assure de la production des informations comptables et financières et de leur contrôle. Ces informations sont aussi contrôlées par les Commissaires aux Comptes qui procèdent aux vérifications selon les normes en vigueur. L'information comptable et financière fait l'objet d'une diffusion régulière, au moyen de plusieurs médias (communiqués de presse, site internet de la société, site Euronext, publications légales, réunions d'analystes financiers) eu égard à la cotation des actions de la société Cegid Group sur Euronext Paris compartiment B.

Le Président du Conseil d'Administration

Jean-Michel Aulas

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ CEGID GROUP SA

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Cegid Group SA et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 18 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant
Thornton International
François Pons

MAZARS

Max Dumoulin

ORGANES D'ADMINISTRATION

Au 31 mars 2011, le Conseil d'Administration de la société Cegid Group est composé de dix administrateurs :

- Monsieur Jean-Michel AULAS, Président,
- Société ICMI, représentée par Monsieur Patrick BERTRAND, Directeur Général,
- Monsieur Christian COLLIN,
- Monsieur Thierry MARTEL,
- Monsieur Franklin DEVAUX,
- Monsieur Lucien DEVEAUX,
- Monsieur Jean-Luc LENART
- Monsieur Jacques MATAGRIN,
- Monsieur Michel REYBIER,
- Monsieur Benoît de RODELLEC du PORZIC.

Parmi ces dix administrateurs, cinq peuvent être qualifiés d'indépendants au sens des rapports de l'AFEP et du MEDEF puisqu'ils n'exercent pas de fonction de direction dans la société ou dans son Groupe, et qu'ils n'entretiennent aucune relation significative avec la société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement, et ne détiennent pas une participation importante dans le capital social. Le Conseil d'Administration, lors de la réunion du 2 mars 2011, a notamment considéré que le fait pour certains administrateurs qualifiés d'indépendant, d'être membre du Conseil depuis plusieurs années ne constituait pas un obstacle à leur indépendance à l'égard du Conseil d'Administration mais devait au contraire s'analyser comme un gage de pérennité et d'accompagnement du développement du Groupe.

Les cinq administrateurs indépendants sont Monsieur Franklin Devaux, Monsieur Jean-luc Lenart, Monsieur Jacques Matagrín, Monsieur Lucien Deveaux et Monsieur Michel Reybier.

Le Conseil d'Administration ne comprend pas d'administrateur élu par les salariés.

Aucun censeur n'a été nommé.

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 23 septembre 2004, a adopté un règlement intérieur qui a pour objet de préciser les règles de participation et de fonctionnement du Conseil d'Administration et de compléter les dispositions statutaires sur ces points sans les modifier. Le règlement intérieur a fait l'objet de modifications décidées lors de réunions du Conseil en dates du 23 mars 2005, 24 mai 2006, 20 mars 2007 et 28 février 2008.

Nombre de réunions du Conseil d'Administration : 8 au cours de l'exercice 2010. Les réunions ont lieu au siège social et ont permis de constater la présence effective de la majorité des administrateurs. Ainsi le taux de présence des membres du Conseil est de l'ordre de 78 %.

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 23 mars 2005, a nommé un Comité Stratégique qui a pour mission de réfléchir aux grandes orientations du Groupe, à sa stratégie de développement et sa mise en œuvre par le Conseil d'Administration. Au 31 mars 2011, le Comité Stratégique est composé de Monsieur Jean-Michel AULAS, ICMI représentée par Monsieur Patrick BERTRAND, de Monsieur Franklin DEVAUX et de Monsieur Christian COLLIN. Le Comité Stratégique prend connaissance du plan de développement, des reportings de gestion et des projections établies par le management de la société. Il est également saisi des projets d'opérations importantes.

Le Comité Stratégique s'est réuni 6 fois au cours de l'exercice 2010 et a permis de constater la présence de la majeure partie dudit Comité.

Le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 22 juillet 2009, a, conformément à la Directive européenne 2006/43, transposée en France par la Loi n°2008-649 du 3 juillet 2008 portant diverses dispositions d'adaptation du droit des sociétés en droit communautaire et l'ordonnance n°2008-1278 du 8 décembre 2008 relatives à l'obligation de mise en place d'un Comité d'Audit, instauré un Comité d'Audit.

Ce Comité d'Audit assure notamment le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière,
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- du contrôle légal des comptes annuels, et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes.

Lors de la réunion du Comité d'Audit du 23 février 2010, Monsieur Christian COLLIN a été nommé Président dudit Comité.

Au 31 mars 2011, le Comité d'Audit est composé comme suit :

- Monsieur Jean-Michel AULAS,
- Monsieur Christian COLLIN,
- Monsieur Franklin DEVAUX,
- Monsieur Jacques MATAGRIN.

À la connaissance de la société :

- Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'Administration et les autres principaux dirigeants de la société.
- Aucun membre du Conseil d'Administration ni aucun des dirigeants mandataires sociaux n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années et aucun membre du Conseil d'Administration ni aucun des dirigeants mandataires sociaux de la société, n'a fait l'objet d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés au cours des cinq dernières années) à l'exception de la sanction pécuniaire de 125 000 € prononcée à l'encontre de Monsieur Lucien Deveaux par décision de la commission des sanctions de l'Autorité des Marchés Financiers du 4 octobre 2005 et de la condamnation de Monsieur Benoît de Rodellec du Porzic à une peine d'emprisonnement de six mois avec sursis et de 5 000 euros d'amende dans le cadre des marchés publics pour la période 1995/1997.
- Aucun membre du Conseil d'Administration ni aucun des dirigeants mandataires sociaux de la société, n'a été associé en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années.
- Aucun membre du Conseil d'Administration ni aucun des autres principaux dirigeants n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

ORGANES DE DIRECTION

Il existe un Comité de Direction Groupe qui comprend les dirigeants des branches opérationnelles et fonctionnelles de la société.

Il est composé, au 31 mars 2011, des membres suivants :

- Monsieur Patrick BERTRAND, Directeur Général
- Madame Nathalie ECHINARD, Directeur de Marché
- Monsieur Jean-François MARCEL, Directeur de Marché
- Monsieur Valéry TARONDEAU, Directeur de Marché
- Monsieur Antoine WATTINNE, Directeur de Marché
- Monsieur Jean-Louis DECOSSE, Directeur Technique
- Monsieur Pierre DIANTEILL, Directeur Marketing et International
- Monsieur Pascal GUILLEMIN, Directeur Ressources Humaines
- Monsieur Christian LOYRION, Directeur Opérationnel
- Monsieur Thierry LUTHI, Directeur Financier
- Monsieur Sylvain MOUSSÉ, Directeur de l'Organisation et des Systèmes d'Information

Ce Comité de Direction Groupe est chargé de mettre en œuvre la stratégie décidée par le Conseil d'Administration. Il se réunit au minimum dix fois par an, et à l'occasion de décisions importantes de type acquisitions, financements, négociations sociales. Par ailleurs, un comité « Cegid Management Committee » qui regroupe les principaux managers du Groupe (80 personnes environ) se réunit au moins une fois par an.

Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur

À la connaissance de la société, au 31 mars 2011, les membres du Conseil d'Administration détiennent 1 002 743 actions, soit 10,86 % du capital, représentant 15,01 % des droits de vote.

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration

À la connaissance de la société, il n'existe pas de conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration.

Rémunérations et avantages en nature attribués pour le dernier exercice clos

a) Rémunération des administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé d'allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de 2010 une rémunération annuelle globale sous forme de jetons de présence de 100 000 €.

Le Conseil d'Administration détermine la répartition des jetons de présence entre les administrateurs en fonction de leur présence effective aux réunions et en prenant en compte une pondération pour les deux dirigeants et les membres du Comité Stratégique et du Comité d'Audit.

En 2010, les montants bruts versés au titre de l'exercice 2009 ont été les suivants :

• Monsieur Jean-Michel AULAS	15 000 €
• Monsieur Patrick BERTRAND	15 000 €
• Monsieur Christian COLLIN ⁽¹⁾	11 500 €
• Monsieur Benoît MAES ⁽²⁾	7 100 €
• Monsieur Franklin DEVAUX.....	9 100 €
• Apax Partners.....	11 500 €
• Monsieur Jacques MATAGRIN.....	9 500 €
• Monsieur Lucien DEVEAUX.....	2 300 €
• Monsieur Jean-Luc LENART	9 500 €
• Monsieur Benoît de RODELLEC DU PORZIC	9 500 €

⁽¹⁾ Les jetons de présence ont été versés à Groupama.

⁽²⁾ Les jetons de présence ont été versés à la société GAN.

Monsieur Michel Reybier, administrateur, a demandé à ne pas percevoir de jetons de présence.

b) Tableaux relatifs aux rémunérations des mandataires sociaux

La société a indiqué, dans un communiqué en date du 30 décembre 2008, que le Conseil d'Administration considérait que les recommandations AFEP/MEDEF s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société. Conformément aux précisions mentionnées en page 61 du présent Document de Référence, nous vous rappelons que, depuis 1999, Messieurs Jean-Michel AULAS et Patrick BERTRAND sont rémunérés la société ICMI. Ils perçoivent à ce titre l'essentiel de leur rémunération au sein de la société ICMI, holding d'animation et d'investissement, dont les deux principales participations sont Olympique Lyonnais Groupe et Cegid Group qui représentent un chiffre d'affaires combiné pro forma de 405 M€ avec un effectif cumulé de 2 354 personnes. Cette société ayant un rôle de holding d'animation, Messieurs AULAS et BERTRAND sont amenés à exercer leurs fonctions au sein des différentes sociétés du groupe Cegid.

Tableau 1 : synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

(en K€)	2010	2009
Jean-Michel AULAS, Président		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	1 231	1 179
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
Valeur des actions attribuées gratuitement au cours du jour de leur attribution	NA	NA
TOTAL	1 231	1 179
Patrick BERTRAND, Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	627	605
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
Valeur des actions attribuées gratuitement au cours du jour de leur attribution	NA	NA
TOTAL	627	605

NA : Non Applicable.

Tableau 2 : récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

(en K€)	2010		2009	
	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽¹⁾	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽¹⁾
Jean-Michel AULAS, Président				
- Rémunération fixe	718	711	649	649
Dont jetons de présence	21	19	19	19
- Rémunération variable ⁽²⁾	482	227	501	277
- Intéressement et plan d'épargne entreprise	17	17	17	17
- Avantages en nature	13	13	12	12
- Avantages postérieurs à l'emploi: régime de retraite supplémentaire de type article 83	NA	NA	NA	NA
TOTAL	1 231	968	1 179	955
Patrick BERTRAND, Directeur Général				
- Rémunération fixe	416	408	353	353
Dont jetons de présence	21	21	21	21
- Rémunération variable ⁽²⁾	183	188	223	203
- Intéressement et plan d'épargne entreprise	18	19	19	19
- Avantages en nature	3	3	4	4
- Avantages postérieurs à l'emploi: régime de retraite supplémentaire de type article 83	6	6	6	6
TOTAL	627	624	605	585

⁽¹⁾ Correspond à la rémunération annuelle brute avant impôts.

⁽²⁾ La rémunération variable est déterminée principalement sur la base des résultats consolidés du Groupe Olympique Lyonnais et du Groupe Cegid Group.

Tableau 3 : jetons de présence perçus par les mandataires sociaux non dirigeants de Cegid Group

(en K€)	Montants versés en 2011 au titre de 2010 (montants bruts)	Montants versés en 2010 au titre de 2009 (montants bruts)
Franklin DEVAUX	10	9
Apax Partners	4	12
Jacques MATAGRIN	12	10
Lucien DEVEAUX	7	2
Jean-Luc LENART	11	10
Christian COLLIN (versement au profit de GROUPAMA)	16	12
Benoît MAES (versement au profit de GAN Assurances Vie)	-	7
Thierry MARTEL (versement au profit de GAN Assurances Vie)	1	-
Benoît de RODELLEC du PORZIC	9	8
TOTAL	70	70

Monsieur Michel Reybier, administrateur, a demandé à ne pas percevoir de jetons de présence.

Jetons de présence perçus par les dirigeants mandataires sociaux:

(en K€)	Montants bruts versés en 2011 au titre de 2010 ⁽¹⁾	Montants bruts versés en 2010 au titre de 2009 ⁽¹⁾
Jean-Michel AULAS, Président	21	19
Patrick BERTRAND, Directeur Général	23	21
TOTAL	44	40

⁽¹⁾ Concerne l'ensemble des jetons de présence versés par Cegid Group et ses filiales.

Tableau 4 : engagements et avantages envers les dirigeants

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Jean-Michel AULAS Président du Conseil d'Administration Date début Mandat 1 ^{ère} nomination 20/06/1983 Date fin Mandat AGO comptes 31/12/2015	Non	Non	Non	Non
Patrick BERTRAND ⁽¹⁾ Directeur Général Date début Mandat - 1 ^{ère} nomination RP ICMI CA 14/11/1997 - Nomination DG CA 20/12/2002 Date fin Mandat AGO comptes 31/12/2015	Non	Non	Non	Non

⁽¹⁾ Il est rappelé que Monsieur Patrick BERTRAND est salarié et titulaire d'un contrat de travail de la société ICMI. Le détail de sa rémunération, régime de retraite supplémentaire inclus, figure dans le tableau 2 ci-avant.

Monsieur Jean-Michel Aulas ainsi que Monsieur Patrick Bertrand ne bénéficient, au sein de la société ICMI, ni d'avantages ou indemnités susceptibles de leur être dus à raison de la cessation ou de changement de fonctions, ni d'indemnités relatives à une clause de non concurrence.

Les autres tableaux prévus par la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers, mise en ligne le 22 décembre 2008, sont sans objet et n'ont donc pas été renseignés.

c) Rémunération des dirigeants au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Le montant des rémunérations brutes attribuées par Cegid Group et ses filiales au cours de l'exercice 2010 aux membres salariés du Comité de Direction Groupe s'est élevé à 2 034 milliers d'euros, étant précisé que Monsieur Jean-Michel AULAS et Monsieur Patrick BERTRAND perçoivent leur rémunération principale d'ICMI, Holding d'animation du groupe Cegid (page 61).

Conventions conclues avec des dirigeants ou administrateurs – avantages et prêts consentis

Les conventions relevant de l'application des articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce figurent en pages 112 et 113 du présent document.

Depuis la clôture de l'exercice 2010, il n'existe pas de nouvelles conventions, avantages ou prêts consentis à des dirigeants ou administrateurs.

Schémas d'intéressement du personnel

Il est rappelé que suite à la réalisation de l'apport partiel intervenu entre Cegid Group et Cegid, la société Cegid Group n'a plus de salarié depuis le 30 novembre 2006. La majeure partie des sociétés du Groupe dispose d'un accord d'intéressement, d'un plan d'Épargne Entreprise et d'un accord légal de participation. Concernant le PEE, le montant de l'abondement a représenté 0,6 M€.

Pour l'année 2010, le montant total de la participation versée s'est élevé à 0,8 M€ et le montant de l'intéressement à 1,1 M€.

RENSEIGNEMENTS SUR LES ADMINISTRATEURS

Nom et prénom ou dénomination sociale du mandataire social Adresse professionnelle	Date première nomination	Date échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2010	Mandats et fonctions exercés au cours des quatre précédents exercices
Monsieur Jean-Michel AULAS Cegid Group 52 quai Paul Sédallian - 69009 LYON	20 juin 1983	AGO Approbation comptes 2015	PCA	PDG Olympique Lyonnais Groupe	PDT ICMI, Membre Comité d'Audit Cegid Group, PDG Cegid, PCA Quadratus, ADM Civitas, Gérant Cegid Services, PDG Olympique Lyonnais Groupe, PDT du Comité d'Investissement du stade de la société Olympique Lyonnais Groupe, PDG SASP Olympique Lyonnais, ADM OL Voyages, ADM Association Olympique Lyonnais, ADM l'Ambassade Limited.	PCA du CA Cegid Group, Président ICMI, PDG Cegid, PCA HCS, PDT Cegid Services, ADM Quadratus, ADM Servant Soft, ADM L'Ambassade Limited, PDG Olympique Lyonnais Groupe, PDT Comité Investissement du Stade de Olympique Lyonnais Groupe, PDG SASP Olympique Lyonnais, ADM OL VOYAGES, ADM Association Olympique Lyonnais.
ICMI représentée par Monsieur Patrick BERTRAND ICMI 52 quai Paul Sédallian - CS 30612 69258 LYON CEDEX 09	14 septembre 1983	AGO Approbation comptes 2015	ADM	DGA ICMI	Patrick BERTRAND : DG Cegid Group, DGD Cegid, DG Quadratus, PCA Civitas, ADM Expert & Finance, RP ICMI ADM Olympique Lyonnais Groupe, au Comité d'Investissement du stade, RP ICMI - ADM Olympique Lyonnais Groupe - au Comité d'Audit de la société Olympique Lyonnais Groupe, ADM et Vice-PDT Figesco, MCS Alta Profits, PDT l'Ambassade Limited.	DG Cegid Group, DGD Cegid, PCA de Quadratus, DG de Quadratus, ADM Servant Soft, ADM Expert & Finance, ADM et vice-PDT de FIGESCO, MCS Alta Profits, ADM Civitas, PDT CA FCRS, PDT CA ASPX, ADM Comptanoo, ADM GTI Industrie, ADM PmiSoft, RP Figesco au CS de Alta Profits, RP ICMI, ADM suppléant de l'Ambassade Ltd, RP de ICMI au CA de Olympique Lyonnais Groupe, Mb du Comité d'Audit Olympique Lyonnais Groupe.
Monsieur Thierry MARTEL Groupama 8-10 rue d'Astorg 75008 PARIS	6 mai 2010	AGO Approbation comptes 2013	ADM		PCA Amaline Assurances, DG GAN Patrimoine, RP Groupama SA au Conseil d'Administration de Groupama Banque, ADM de la Banque Postale Assurances IARD, Gérant de Société de Gestion de Prestations Santé.	PDT SAS Amalyne, DG GAN PREVOYANCE, ADM Rampart, Insurance Company, DG Groupama Vie.
Monsieur Christian COLLIN Groupama 8-10 rue d'Astorg 75008 PARIS	1 ^{er} février 2008	AGO Approbation comptes 2013	ADM PDT Comité Audit		DG Finance et Risques de Groupama, RP de Groupama SA au Conseil d'Administration de Silic, Vice-PDT et ADM Groupama Banque, PCA Groupama Asset Management, PCA Groupama Immobilier, PCA Compagnie Foncière Parisienne, PCA Groupama Private Equity, ADM Banque Postale Assurances IARD, MCS et RP Groupama Investissements au CA Gimar Finance & Compagnie, ADM Star (Tunisie).	ADM Cegid Group, RP de Groupama Investissements au CA ASSUVIE, ADM CAPSAUTO, ADM Caisse Centrale de Réassurance, ADM Groupama International, ADM Synaps, PDT Confintex 17.
Monsieur Franklin DEVAUX	9 juin 1987	AGO Approbation comptes 2015	ADM		ADM Fondation Nicolas HULOT, ADM AéroClub de France, ADM Citizengate, ADM Falconsecurigate, Membre du Comité d'Audit Cegid Group.	ADM Cegid Group, ADM Fondation Nicolas Hulot, ADM Aéro Club de France, ADM Citizengate, ADM Falconsecurigate, PDT Ascendance SAS, ADM Proteus Hélicoptères.
Monsieur Lucien DEVEAUX	4 novembre 1997	AGO Approbation comptes 2014	ADM		DG FRD Holding SAS, DG RFD Participations SAS, DG Grange Tambour Participations SAS, MCS Deveaux SA, PCS Armand Thiery, PCS ECCE SA, Gérant Devlocation, ADM Lyonnaise de Banque.	ADM Cegid Group, DG FRD Holding SAS, DG RFD Participations SAS, DG Grange Tambour Participations, Mb du CS de Deveaux SA, PDT CS Armand Thiery, PDT CS Ecce SA, Gérant devlocation, ADM Lyonnaise de Banque, Mb du Directoire Deveaux SA, Gérant SCI DU FOIE, Gérant SCI Philip I, Gérant de la SCI Philip II, Gérant de Tissage de Montagny.
Monsieur Jean-Luc LENART	16 novembre 2004	AGO Approbation comptes 2015	ADM	Gérant ACLAM	MCS IMAGINATION SAS, PCS KAYENTIS SAS, MCS Rhapsodie SA, MCS des sociétés LOWENDALMASAI SA et LOWENDALMASSAI Développement (fille et mère), ADM COMPARIO SA, Gérant ACLAM e.u.r.l., Gérant Les Sources SC, Gérant AMC LOURCINE SC.	ADM Cegid Group, ADM et MCS Imagination SA, Gérant Aclam SARL, Gérant les Sources SC, ADM MCS Rhapsodie SA, PDT CS Kayentis SA, MCS Clearvision.
Monsieur Jacques MATAGRIN Le Tout LYON 41 rue de la Bourse 69002 LYON	12 juin 2002	AGO Approbation comptes 2013	ADM	Gérant de Noirclerc Fenêtrier Informatique	Membre du Comité d'Audit Cegid Group, PDT Tout Lyon, ADM Olympique Lyonnais Groupe, Membre du Comité d'Investissement du Stade de la société Olympique Lyonnais Groupe, PCA Association Olympique Lyonnais, ADM OL Voyages, Gérant de Noirclerc Fenêtrier Informatique, Gérant de la SCI Duvalent, ADM Bemore (Suisse).	ADM Cegid Group, PDT Tout Lyon, ADM Eurazis, PDT Association Olympique Lyonnais, Mb du Comité d'Investissement du Stade de Olympique Lyonnais Groupe, ADM OL VOYAGES, PDT SAS OL Restauration, Gérant Noirclerc Fenêtrier Informatique, Gérant JM Investissement, Gérant SCI Duvalent, ADM Bemore (Suisse).
Monsieur Michel REYBIER	21 mai 1997	AGO Approbation comptes 2014	ADM		PCA Domaines Reybier, PDT MJ France, ADM GIE Hélicoptère, ADM Pebercan.	ADM Cegid Group, PCA Domaines Reybier, PDT MJ France, ADM GIE Hélicoptère, ADM Pebercan.
Monsieur Benoît de RODELLEC du PORZIC RPA Conseil Immeuble Grand Axe 10-12 boulevard de l'Oise 95031 CERGY PONTOISE	26 novembre 2008	AGO Approbation comptes 2015	ADM		PDT RPA Conseil, PDT CIT COM, ADM Civitas.	ADM Cegid Group, PDT Civitas, PDT RPA Conseil, PDT CIT&COM.

“Assemblées Générales 19 mai 2011”

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS 2010

PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS 2011

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le projet d'émission à titre gratuit de Bons de Souscription d'Actions en cas d'offre publique

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'ouverture d'options de souscription et/ou d'achat d'actions en faveur des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux des sociétés du Groupe

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux

TEXTE DES RÉOLUTIONS

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale en vue de statuer sur les points suivants :

1. DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'acquérir des titres dans le cadre des dispositions des articles L.225-209 à L.225-212 du Code de Commerce (sixième résolution d'Assemblée Générale Ordinaire).

Il est proposé d'accorder au Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce, aux dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers, pour une période de dix-huit mois à compter du jour de votre Assemblée, une autorisation avec faculté de subdélégation conformément aux dispositions légales, d'acheter ou de vendre des actions de la Société dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions dans la limite de 10 % du capital social, au jour de l'Assemblée Générale, étant entendu que le plafond sera apprécié conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article L.225-209 du Code de Commerce.

Cette autorisation serait destinée à permettre à la Société de poursuivre les objectifs suivants dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables :

- L'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AMAFI.
- L'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissances externes dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et dans les limites prévues par la loi.
- L'attribution d'actions dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce.
- La remise d'actions de la Société lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit de quelconque manière à l'attribution d'actions de la Société dans le respect de la réglementation en vigueur.
- La réduction du capital par annulation de tout ou partie des actions, sous réserve de l'adoption de la première résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée le 19 mai 2011.
- La mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement, réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Le prix maximum d'achat ne devrait pas excéder 60 euros par action (hors frais d'acquisition), sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société et/ou le montant nominal des actions. Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions serait de 30 238 500 euros (hors frais de négociation), compte tenu des 419 331 actions auto détenues à la date du 31 mars 2011.

Le nombre maximal de titres pouvant être acquis serait donc, en l'absence de revente, de 503 975 actions.

Ces opérations d'achat, de cession ou d'échange des actions pourraient être effectuées et payées par tout moyen, et de toute manière, c'est-à-dire en bourse ou autrement, y compris par l'utilisation d'instruments dérivés, notamment par opérations optionnelles pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître de façon significative la volatilité du cours de l'action, et conformément à la réglementation applicable.

Ces opérations pourraient intervenir à tout moment y compris en période d'offre publique portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la société ou en période d'offre publique initiée par la société, sous réserve des périodes d'abstention prévues par la loi et le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Il vous sera demandé de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour passer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités et d'une manière générale faire ce qui sera nécessaire ainsi que pour procéder aux ajustements des prix unitaires et du nombre maximum de titres à acquérir en proportion de la variation du nombre d'actions ou de leur valeur nominale résultant d'éventuelles opérations financières de la société.

En vertu des dispositions légales applicables, les actionnaires seraient informés dans le prochain Rapport de Gestion des achats et ventes réalisés au titre de ce programme, du nombre d'actions auto détenues à la clôture de l'exercice, du nombre d'actions utilisées pour chaque finalité et, le cas échéant, des éventuelles réaffectations à d'autres finalités que celles initialement prévues.

Cette autorisation annulerait et remplacerait la délégation consentie dans la sixième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2010.

2. DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital social par annulation des actions détenues en propre par la société (première résolution)

Nous vous demandons d'autoriser le Conseil d'Administration pour une durée de dix-huit mois, sous réserve de l'adoption de la sixième résolution d'Assemblée Générale Ordinaire, à annuler sur ses seules décisions en une ou plusieurs fois dans la limite de 10 % du capital par périodes de vingt-quatre mois les actions acquises dans le cadre de la sixième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le 19 mai 2011 ou toutes résolutions similaires adoptées par les assemblées antérieures et à procéder à due concurrence à une réduction du capital social par annulation des actions.

Cette autorisation annulerait et remplacerait la délégation consentie par la première résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mai 2010.

Délégation de compétence au Conseil d'Administration aux fins de décider de l'émission de bons de souscription d'actions à attribuer à titre gratuit aux actionnaires de la société (deuxième résolution)

Il vous sera proposé de déléguer au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, la compétence nécessaire aux fins de décider de l'émission de bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires de la société, conformément aux dispositions légales et réglementaires régissant les sociétés commerciales et

notamment celles des articles L.225-129 à L.225-129-6, L.233-32 et L.233-33 du Code de Commerce. Les émissions visées ne pourront être mises en œuvre qu'au cours d'une offre publique portant sur les titres de la société et seuls les actionnaires de la société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique seront bénéficiaires de cette attribution gratuite de bons de souscription d'actions. Il est précisé que le montant nominal maximal de l'augmentation de capital qui serait susceptible d'être réalisée à terme en vertu de cette délégation ne pourrait pas excéder 15 millions d'euros, ce plafond étant indépendant des plafonds prévus au titre des deuxième et quatrième résolutions adoptées par l'Assemblée Générale du 6 mai 2010.

Nous vous indiquons également que le nombre de bons susceptibles d'être émis au titre de cette résolution ne pourrait pas excéder un nombre de bons égal au nombre d'actions composant le capital de la société au jour de la décision d'émission.

Cette autorisation serait consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de son adoption par l'Assemblée Générale Extraordinaire, elle annulerait et remplacerait la délégation consentie par la huitième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mai 2010.

Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'utiliser les délégations d'augmentation et de réduction de capital en période d'offre publique (troisième résolution)

Il vous sera proposé de décider, conformément aux dispositions des articles L.233-32 et L.233-33 du Code de Commerce, que toutes les délégations d'augmenter le capital de la société par l'émission d'actions et d'autres valeurs mobilières ainsi que les délégations de réduction du capital social dont dispose le Conseil d'Administration, au titre d'assemblées antérieures ou de la présente assemblée, puissent être utilisées même en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la société, pour autant que les conditions légales et réglementaires permettant leur utilisation soient réunies. Cette délégation remplacerait et annulerait la délégation consentie au Conseil d'Administration par la neuvième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mai 2010.

Autorisation à donner au Conseil d'Administration de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions en faveur des membres du personnel et/ou des mandataires sociaux des sociétés du Groupe (cinquième résolution)

Nous vous proposons, dans le cadre de la cinquième résolution et conformément à la politique sociale du Groupe en matière de motivation et de fidélisation de ses collaborateurs dont le Conseil d'Administration et la Direction Générale estiment qu'ils détiennent un rôle important au sein du Groupe, d'autoriser le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de Commerce pour une durée de trente-huit mois, à consentir en une ou plusieurs fois, aux membres du personnel salarié ainsi qu'aux mandataires sociaux ou à certains d'entre eux, de la Société ou de groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L.225-180 du Code de Commerce et dans la limite des textes en vigueur, des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions Cegid Group. Le Conseil d'Administration arrêtera la nature des options consenties, les dates d'attribution, les conditions dans lesquelles ces options pourront être consenties, le prix d'émission ou d'achat.

Le nombre total des options ainsi attribuées ouvertes et non encore levées ne pourra donner droit à la souscription d'un nombre d'actions supérieur aux limites légales. Le montant nominal des augmentations de capital résultant de la levée d'options de souscription consenties en vertu de la présente autorisation s'imputerait sur le plafond global de la quatrième résolution de l'Assemblée Générale du 6 mai 2010. Les options de souscription ou d'achat ne pourront être consenties durant les périodes d'interdiction prévues par la loi.

La décision de l'Assemblée Générale emporterait, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'option.

Le prix de souscription ou d'achat des actions serait fixé par le Conseil d'Administration à la date à laquelle les options seraient consenties, dans les limites et selon les modalités prévues par la loi. Le prix de souscription ou d'achat ne pourrait être modifié pendant la durée de l'option. Toutefois, en cas d'amortissement ou de réduction du capital, de modifications de la répartition des bénéfices, d'attribution gratuite d'actions, d'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou prime d'émission, de distribution de réserves ou de toute émission de titres de capital ou de titres donnant droit à l'attribution de titres donnant accès au capital comportant un droit de souscription réservé aux actionnaires, le Conseil d'Administration devrait prendre les mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires des options dans les conditions prévues à l'article L.228-99 du Code de Commerce.

Le Conseil pourrait enfin décider les conditions dans lesquelles le prix et le nombre d'actions à souscrire ou à acheter seront ajustés dans les cas prévus par la loi, déterminer sans qu'il puisse excéder dix (10) ans le délai pendant lequel les bénéficiaires pourront exercer leurs options ainsi que les périodes d'exercice des options.

Cette délégation annulerait et remplacerait, avec effet immédiat, la délégation consentie aux termes de la dixième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2008.

Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre (sixième résolution)

Nous vous demandons, dans le cadre de la sixième résolution, et conformément à la politique sociale du Groupe en matière de motivation et de fidélisation de ses collaborateurs dont le Conseil d'Administration et la Direction Générale estiment qu'ils détiennent un rôle important au sein du Groupe, d'autoriser le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce, à procéder en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de Commerce, ou de certains d'entre eux, ainsi qu'au profit des mandataires sociaux, à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de décider :

- Que le Conseil d'Administration déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions.
- Que le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra être tel que le nombre total des actions attribuées gratuitement au titre de la présente résolution représente un nombre d'actions supérieur à 10 % du nombre d'actions composant le capital social au jour de l'attribution gratuite des actions par le Conseil d'Administration.
- Que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de deux années, la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires étant fixée à deux ans.
- Que le Conseil d'Administration sera autorisé, conformément à l'article L.225-129-2 du Code de Commerce, à réaliser une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission pour attribuer gratuitement ces actions nouvelles dans le cadre de la présente résolution.

Le Conseil d'Administration pourra procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société de manière à préserver les droits des bénéficiaires.

L'Assemblée Générale prendrait acte que cette décision comportera renonciation de plein droit des actionnaires pour la partie des réserves, bénéfices ou primes, qui, le cas échéant servira en cas d'émission d'actions nouvelles.

Cette autorisation serait consentie pour trente-huit (38) mois, elle annulerait et remplacerait celle donnée par la onzième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2008.

Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'utiliser les actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions (septième résolution)

Il vous sera proposé d'autoriser votre Conseil d'Administration, sous réserve de l'adoption de la sixième résolution d'Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le 19 mai 2011, à utiliser les actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions :

- dans le cadre (i) des délégations qui ont été consenties au titre des deuxième, quatrième, cinquième, sixième, septième, dixième et onzième résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mai 2010, (ii) de la délégation consentie au titre de la deuxième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée le 19 mai 2011 (sous réserve de son adoption), afin de les attribuer en conséquence de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.
- dans le cadre des cinquième et sixième résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée le 19 mai 2011, et sous réserve de leur adoption, afin de les remettre en conséquence de l'attribution d'options d'achat d'actions ou d'actions gratuites.

Rapport complémentaire en cas d'utilisation des délégations

Si le Conseil d'Administration faisait usage des délégations que votre Assemblée lui aurait consenties, il établirait, le cas échéant, et conformément à la loi et aux règlements, au moment de sa décision, un rapport complémentaire qui serait immédiatement mis à la disposition des actionnaires puis portés à leur connaissance à la plus prochaine Assemblée Générale.

Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans le cadre des dispositions de l'article L.3332-18 et suivants du Code du Travail (quatrième résolution)

Conformément aux dispositions des articles L.225-129-6 et L.225-138-1 du Code de Commerce et en raison des délégations qui vous sont proposées concernant les autres autorisations au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social, nous vous soumettons une résolution concernant l'émission d'actions réservée aux membres du personnel, salariés de la société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements visés à l'article L.233-16 du Code du Commerce adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues à l'article L.3332-18 et suivants du Code du Travail. Cette résolution permettrait d'augmenter le capital social à concurrence de 3 % du capital social pendant une durée de (26) mois en une ou plusieurs fois, et sur les seules délibérations du Conseil d'Administration. Cette résolution ne pourrait pas permettre l'émission d'actions de préférence, avec ou sans droit de vote.

Le prix de souscription ne pourrait être supérieur à la moyenne des cours cotés des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture des souscriptions, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L.3332-18 du Code du Travail est supérieure ou égale à dix ans. L'Assemblée Générale conférerait tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre cette autorisation. Toutefois, une telle opération étant peu compatible avec les intérêts actuels de la société, le Conseil d'Administration ne recommande pas le vote de cette résolution et vous propose de la rejeter.

Pouvoirs

Nous vous demandons de donner tous pouvoirs aux membres du Conseil d'Administration de la Société, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, à l'effet de procéder à toutes formalités nécessaires.

Vos Commissaires aux Comptes vous donneront lecture de leurs rapports.

Nous vous proposons de procéder au vote des résolutions.

Le Conseil d'Administration

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS 2010

Bilan du programme de rachat d'actions du 6 mai 2010

Tableau de déclaration synthétique

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 01/04/2010 au 31/03/2011.⁽¹⁾

⁽¹⁾ La période concernée débute le jour suivant la date à laquelle le bilan du précédent programme a été établi et se termine le jour de la publication du descriptif du programme.

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte: 4,54 % ⁽¹⁾

Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois: 0 ⁽²⁾

Nombre de titres détenus en portefeuille: 419 331 ⁽¹⁾

Valeur comptable du portefeuille: 7 499 661,33 € ⁽¹⁾

Valeur de marché du portefeuille: 8 931 750,30 € ⁽¹⁾

⁽¹⁾ À la date du 31 mars 2011.

⁽²⁾ Il s'agit des 24 derniers mois précédant la date de publication du descriptif du programme.

Flux bruts cumulés ^{(1)*}			Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme **			
	Achats	Ventes/ Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Nombre de titres	235 455	241 194				
Échéance maximale moyenne ⁽²⁾						
Cours moyen de la transaction ⁽³⁾	21,73 €	21,54 €				
Prix d'exercice moyen ⁽⁴⁾						
Montants	5 115 843,72	5 196 174,58				

⁽¹⁾ La période concernée débute le jour suivant la date à laquelle le bilan du précédent programme a été établi et se termine le 31 mars 2011.

Préciser s'il s'agit d'une transaction de bloc ou d'opérations réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité (dans ce cas, rajouter la quote-part de l'émetteur).

⁽²⁾ Durée restant à courir à la date de la publication du descriptif du programme.

⁽³⁾ Concerne les opérations effectuées au comptant.

⁽⁴⁾ Indiquer pour les flux bruts cumulés, le prix d'exercice moyen des options exercées et des opérations à terme échues.

* Les flux bruts cumulés comprennent les opérations d'achat et de vente au comptant ainsi que les opérations optionnelles et à terme exercées ou échues.

** Les positions ouvertes comprennent les achats ou ventes à terme non échus ainsi que les options d'achat non exercées.

Descriptif du programme de rachat d'actions propres à autoriser par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2011

En application des dispositions de l'article 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers ainsi que du Règlement Européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 entré en vigueur le 13 octobre 2004, le présent descriptif a pour objet de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société, soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2011.

Le présent descriptif est mis à la disposition des actionnaires sur le site Internet de la société (www.cegid.com) ainsi que sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org). Une copie peut également être obtenue sans frais par courrier à l'adresse suivante : Cegid Group, 52 quai Paul Sédallian, 69009 Lyon.

Part du capital et répartition par objectif des titres détenus par la société au 31 mars 2011

Au 31 mars 2011, la société détenait au total, du fait du mandat confié à CM-CIC Securities pour son programme de rachat d'actions pour son propre compte, du contrat de liquidité géré par CM-CIC Securities et du mandat confié à EXANE, 419 331 de ses propres actions, soit 4,54 % du capital, affectées aux objectifs suivants :

- 0,16 % au titre de l'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AMAFI.
- 4,38 % dans le cadre de l'émission de bons d'acquisition d'actions remboursables au bénéfice de certains salariés de la Société et des sociétés du Groupe, de société ICMI et d'un mandataire de la Société (autorisation AGE du 22 décembre 2009).

Objectifs du programme de rachat

Les objectifs du programme sont les suivants, par ordre de priorité décroissant :

- l'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AMAFI,
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissances externes dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et dans les limites prévues par la loi,
- l'attribution d'actions dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce,
- la remise d'actions de la société lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit de quelconque manière à l'attribution d'actions de la Société dans le respect de la réglementation en vigueur,
- la réduction du capital par annulation de tout ou partie des actions, sous réserve de l'adoption de la première résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée le 19 mai 2011,
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Modalités

Part maximale du capital et nombre maximal des titres que la société se propose d'acquérir

Ce programme portera, comme précédemment, sur un nombre variable d'actions, tel que la société ne vienne pas à détenir, compte tenu des titres auto détenus, plus de 10 % du capital social existant au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le 19 mai 2011.

À titre informatif, sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 31 mars 2011, cela représenterait un nombre maximum de 503 975 actions Cegid Group.

Prix maximum d'achat et montant maximal autorisé des fonds pouvant être engagés

Le prix maximum d'achat est fixé à soixante euros (60 €).

Le montant maximal autorisé des fonds pouvant être engagés dans le programme de rachat d'actions est fixé à 30 238 500 €.

Ces montants s'entendent hors frais de bourse. Le prix susmentionné sera ajusté par le Conseil d'Administration en cas de détachement d'un droit de souscription ou d'attribution ou dans les cas d'opérations en capital ayant une incidence sur la valeur de l'action.

L'acquisition, la cession ou l'échange des actions pourront être effectués et payés par tout moyen, et de toute manière, en bourse ou autrement, y compris par l'utilisation d'instruments dérivés, notamment par opérations optionnelles pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître de façon significative la volatilité du cours de l'action, et conformément à la réglementation applicable. Ces opérations pourront intervenir à tout moment y compris en période d'offre publique portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis ou initiés par la société, sous réserve des périodes d'abstention prévues par la loi et le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Caractéristiques des titres concernés par le programme de rachat

Les actions ordinaires Cegid Group sont cotées aux négociations sur le compartiment B d'Eurolist d'Euronext Paris.

Code ISIN : FR0000124703.

Durée du programme de rachat

Le programme a une durée de dix-huit mois à compter de la date de l'Assemblée, soit jusqu'au 18 novembre 2012.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DE CAPITAL PAR ANNULLATION D' ACTIONS

Cegid Group SA

Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2011 (1^{ère} et 3^{ème} résolutions)

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209 du Code de Commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction de capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L.225-209 du Code de Commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée Générale (6^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire) et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de 18 mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Votre Conseil d'Administration vous propose, dans sa 3^{ème} résolution, de l'autoriser à utiliser cette délégation de réduction de capital en période d'offre publique d'achat ou d'échange visant les titres de la société.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Lyon et Villeurbanne, le 18 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant
Thornton International
François Pons

MAZARS

Max Dumoulin

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE PROJET D'ÉMISSION À TITRE GRATUIT DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Cegid Group S.A

Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2011 (2^{ème} résolution)

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.228-92 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une période de 18 mois, avec faculté de subdélégation, dans le cadre de l'article L.233-32 II du Code de Commerce, la compétence à l'effet de :

- décider l'émission de bons soumis au régime de l'article L.233-32-II du Code de Commerce permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à une ou plusieurs actions de la société, ainsi que leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique,
- fixer les conditions d'exercice et les caractéristiques desdits bons.

Le montant nominal maximum des actions qui pourraient être ainsi émises ne pourra dépasser le plafond de 15 millions euros et le nombre maximum de bons qui pourraient être émis ne pourra excéder le nombre d'actions composant le capital social au jour de la décision d'émission.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113, R.225-114, R.225-115 et R.225-117 du Code de Commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'émission de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant la société.

Nous établirons un rapport complémentaire le cas échéant en vue de la confirmation par une Assemblée Générale prévue à l'article L.233-32 III du Code de Commerce, et conformément à l'article R.225-116 du Code de Commerce, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Lyon et Villeurbanne, le 18 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant
Thornton International
François Pons

MAZARS

Max Dumoulin

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DU CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION RÉSERVÉE AUX SALARIÉS ADHÉRANT À UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE

Cegid Group SA

Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2011 (4^{ème} résolution)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Cegid Group SA et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants et L.228-92 et suivants du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant maximum de 3 % du capital social, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Cette augmentation est réservée aux salariés de la société, et des sociétés ou groupements visés à l'article L.233-16 du Code de Commerce, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de Commerce et L.3332-18 à L.3332-24 du Code du Travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée générale, la compétence pour décider une ou plusieurs augmentations de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de ces opérations.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113, R.225-114 et R.225-117 du Code de Commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations de capital qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les augmentations de capital seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de Commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette autorisation par votre Conseil d'Administration.

Lyon et Villeurbanne, le 18 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant
Thornton International
François Pons

MAZARS

Max Dumoulin

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'OUVERTURE D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D' ACTIONS EN FAVEUR DES MEMBRES DU PERSONNEL SALARIÉ ET/OU DES MANDATAIRES SOCIAUX DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Cegid Group SA

Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2011 (5^{ème} résolution)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Cegid Group et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-177 et R.225-144 du Code de Commerce, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options de souscription et/ou d'achat d'actions en faveur des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de votre société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce dans la limite des textes en vigueur.

Votre conseil d'administration vous propose de l'autoriser, pour une période de 38 mois, à consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription et/ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat sont mentionnées dans le rapport du Conseil d'Administration, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Lyon et Villeurbanne, le 18 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant
Thornton International
François Pons

MAZARS

Max Dumoulin

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS EXISTANTES OU À ÉMETTRE AU PROFIT DES MEMBRES DU PERSONNEL SALARIÉ ET DES MANDATAIRES SOCIAUX

Cegid Group SA

Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2011 (6^{ème} résolution)

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-197-1 du Code de Commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit de certains membres du personnel et des mandataires sociaux de la société Cegid Group et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de Commerce.

Le nombre total des actions pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourra pas représenter plus de 10 % du nombre d'actions composant le capital social au jour de l'attribution gratuite des actions par le Conseil d'Administration.

Votre conseil d'administration vous propose de l'autoriser, pour une période de 38 mois, à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Lyon et Villeurbanne, le 18 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON

Membre français de Grant
Thornton International

François Pons

MAZARS

Max Dumoulin

1. RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des comptes annuels ; Quitus à donner aux administrateurs)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2010 comprenant le compte de résultat, le bilan et ses annexes tels qu'ils lui ont été présentés, desquels il résulte un bénéfice d'un montant de 10 923 449 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2010 comprenant le compte de résultat, le bilan et ses annexes tels qu'ils lui ont été présentés, qui font ressortir un résultat net part du Groupe de 19 291 478 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce)

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuve les opérations intervenues au cours de l'exercice écoulé telles que décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce, et les termes de ce rapport.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et distribution du dividende)

L'Assemblée Générale, sur la proposition, du Conseil d'Administration et après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 font ressortir un bénéfice d'un montant de 10 923 449,85 €, augmenté d'un report à nouveau de 13 446 471,67 €, soit un montant distribuable de 24 369 921,52 €, décide d'affecter le résultat comme suit :

- Distribution d'un dividende de 1,05 €	
Soit , pour 9 233 057 actions	9 694 709,85 €
- Report à nouveau	14 675 211,67 €
Total	24 369 921,52 €

L'Assemblée Générale décide que, dans le cas où lors de la mise en paiement du dividende, la société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions serait affecté au compte « Report à nouveau ».

Le dividende sera mis en paiement le 26 mai 2011. L'Assemblée Générale prend acte que la somme répartie à titre de dividende entre les actionnaires personnes physiques est intégralement éligible à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158 du Code Général des Impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale rappelle que les distributions de dividendes intervenues au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercices	2009	2008	2007
Nombre d'actions	9 233 057	9 232 679	9 232 676
Dividende net par action (€)	1,05	1	1
TOTAL PAR ACTION (€)	1,05	1	1

TOTAL DIVIDENDE NET (€)	9 694 709,85	9 232 679	9 232 676
-------------------------	--------------	-----------	-----------

Dividende éligible à la réfaction de 40%	9 694 709,85	9 232 679	9 232 676
--	--------------	-----------	-----------

Dividende non éligible à la réfaction de 40%

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice en cours)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide d'allouer au Conseil d'Administration une somme de 100 000 € à titre de jetons de présence pour l'exercice en cours.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'acquérir des titres dans le cadre des dispositions des articles L.225-209 à L.225-212 du Code de Commerce)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et des informations figurant dans le Document de Référence, autorise le Conseil avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce, du règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 et des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers, à procéder à l'achat par la Société en une ou plusieurs fois sur ses seules délibérations et dans les limites énoncées ci-après, des actions de la Société dans la limite de 10 % du capital social, étant entendu que ce plafond sera apprécié conformément aux dispositions du 2^{ème} alinéa de l'article L.225-209 du Code de Commerce.

Les achats d'actions pourront être effectués avec les finalités suivantes :

- l'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AMAFI;
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissances externes dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et dans les limites prévues par la loi;
- l'attribution d'actions dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce;

TEXTE DES RÉSOLUTIONS

Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire du 19 mai 2011

- la remise d'actions de la Société lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit de quelconque manière à l'attribution d'actions de la Société dans le respect de la réglementation en vigueur;
- la réduction du capital par annulation de tout ou partie des actions, sous réserve de l'adoption de la première résolution de la présente Assemblée Générale statuant en la forme Extraordinaire; ou
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement, réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

L'acquisition, la cession ou l'échange des actions pourront être effectués et payés par tout moyen et de toute manière, en bourse ou autrement, y compris par l'utilisation d'instruments dérivés, notamment par opérations optionnelles pour autant que ces derniers moyens ne concourent pas à accroître de façon significative la volatilité du cours de l'action, et conformément à la réglementation applicable. Ces opérations pourront intervenir à tout moment y compris en période d'offre publique portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la Société ou en période d'offre publique initiée par la Société, sous réserve des périodes d'abstention prévues par la loi et le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

La part maximale du capital acquise ou transférée sous forme de bloc de titres pourra atteindre la totalité du programme.

Le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 60 euros par action (hors frais d'acquisition), sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société et/ou le montant nominal des actions.

Le montant maximum du programme est donc de 30 238 500 euros (hors frais de négociation), compte tenu des 419 331 actions auto détenues à la date du 31 mars 2011. Le nombre maximal de titres pouvant être acquis est donc, en l'absence de revente, de 503 975 titres.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour passer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités et d'une manière générale faire ce qui est nécessaire. L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder aux ajustements des prix unitaires et du nombre maximum de titres à acquérir en proportion de la variation du nombre d'actions ou de leur valeur nominale résultant d'éventuelles opérations financières de la Société.

La présente autorisation est conférée pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée.

Elle annule et remplace l'autorisation donnée par la sixième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2010.

L'Assemblée Générale prend acte que dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la présente autorisation, ce dernier donnera aux actionnaires, dans le rapport visé à l'article L.225-100 du Code de Commerce et conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du Code de Commerce, les informations relatives à la réalisation du présent programme de rachat.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Ratification de la cooptation de Monsieur Thierry MARTEL en qualité d'administrateur)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration décide de ratifier la cooptation, intervenue lors de la réunion du Conseil d'Administration du 6 mai 2010, de Monsieur Thierry MARTEL demeurant à Paris (75116), 5 rue Henri de Bornier, en qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur Benoît MAES démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

HUITIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités légales)

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

2. RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital social par annulation des actions détenues en propre par la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux règles de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires conformément à l'article L.225-209 du Code de Commerce, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du montant du capital social, par période de vingt-quatre mois, les actions acquises dans le cadre des autorisations consenties par la sixième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire (sous réserve de son adoption) ou toutes résolutions similaires adoptées par les assemblées antérieures et à procéder à due concurrence à une réduction du capital social par annulation des actions.

L'Assemblée Générale fixe à dix-huit mois, à compter de la présente Assemblée Générale, la durée de la présente autorisation, et confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires conformément à l'article L.225-209 du Code de Commerce, à l'effet d'arrêter le montant définitif de la réduction de capital dans les limites prévues par la loi et la présente résolution, en fixer les modalités, constater sa réalisation, imputer la différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sur le poste de réserves et de primes de son choix, accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue de rendre définitives les réductions de capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation et à l'effet de modifier en conséquence les statuts.

Cette autorisation annule et remplace la première résolution adoptée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 6 mai 2010.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'Administration aux fins de décider de l'émission de bons de souscription d'actions à attribuer à titre gratuit aux actionnaires de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions légales et réglementaires régissant les sociétés commerciales et notamment celles des articles L.225-129 à L.225-129-6, L.233-32 et L.233-33 du Code de Commerce, délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, la compétence de décider de procéder, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission de bons de souscription d'actions attribués gratuitement aux actionnaires de la Société.

L'Assemblée Générale décide que les émissions visées au titre de la présente résolution ne pourront être mises en œuvre qu'au cours d'une offre publique portant sur les titres de la Société, et que seuls les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique seront bénéficiaires de cette attribution gratuite de bons de souscription d'actions.

L'Assemblée Générale décide que le montant nominal maximal de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée à terme, en vertu de la présente délégation ne pourra pas excéder 15 millions d'euros ou sa contre valeur en devises ou en unités monétaires composites, ces limites étant majorées du montant nominal des augmentations de capital au titre des ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables pour réserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit ou accès au capital de la Société. Il est précisé que le plafond de 15 millions d'euros visé ci-avant est indépendant du plafond de l'ensemble des plafonds prévus au titre des deuxième et quatrième résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mai 2010.

Le nombre maximal de bons qui pourra être émis ne pourra pas excéder un nombre de bons égal au nombre d'actions composant le capital de la Société au jour de la décision d'émission.

L'Assemblée Générale prend acte, en tant que de besoin, que cette délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de bons de souscription d'actions susceptibles d'être émis au titre de la présente résolution, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer l'identité des bénéficiaires, le nombre, les caractéristiques et les conditions d'exercice de ces bons, les dates et modalités des émissions, fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre et le cas échéant les conditions de leur rachat, suspendre le cas échéant l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée le cas échéant la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant à terme accès à des actions de la Société et ce en conformité avec les dispositions légales, réglementaires et contractuelles,

procéder le cas échéant à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital, prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée et annule et remplace la délégation accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 6 mai 2010 dans sa huitième résolution.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation au Conseil d'Administration d'utiliser les délégations d'augmentation et de réduction du capital social en période d'offre publique visant les titres de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L.233-32 et L.233-33 du Code de Commerce, décide expressément que toutes les délégations d'augmenter le capital social de la Société par l'émission d'actions et autres valeurs mobilières ainsi que les délégations de réduction du capital social dont dispose le Conseil d'Administration en vertu des résolutions adoptées par la présente Assemblée Générale ou par les assemblées antérieures pourront être utilisées même en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la Société, pour autant que les conditions légales et réglementaires soient réunies.

Cette autorisation annule et remplace la neuvième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 6 mai 2010.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration aux fins de décider de l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans le cadre des dispositions du Code de Commerce et des articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail)

L'Assemblée Générale, statuant aux règles de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L.225-129-2, L.225-129-6 et L.225-138-1 du Code de Commerce, à procéder en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 et suivants du Code du Travail, à des augmentations de capital réservées aux membres du personnel, salariés de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements visés à l'article L.233-16 du Code de Commerce adhérents à un plan d'épargne d'entreprise et ayant une ancienneté minimum de trois mois dans l'une ou l'autre desdites entités.

TEXTE DES RÉOLUTIONS

Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire du 19 mai 2011

La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de ce jour.

Le nombre total d'actions qui seront ainsi souscrites ne pourra être supérieur à 3 % du capital social au jour de la décision d'émission au titre de la présente résolution, étant entendu que ce plafond est indépendant du plafond des autorisations d'augmentation de capital qui précèdent.

Le prix de souscription ne pourra être supérieur à la moyenne des cours cotés des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture des souscriptions, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L.3332-25 et suivants du Code du Travail est supérieure ou égale à dix ans.

Les conditions de souscription et de libération des actions pourront intervenir soit en espèces, soit par compensation dans les conditions arrêtées par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration pourra également prévoir en application de la présente autorisation l'attribution aux salariés d'actions gratuites ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société dans les conditions visées à l'article L.3332-18 et suivants du Code du Travail, ou tout titre qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation et notamment :

- fixer le nombre des actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance,
- fixer le prix de souscription, ainsi que les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leur droit,
- fixer les délais et modalités de libération des souscriptions,
- constater la réalisation de la ou des augmentations de capital et apporter aux statuts les modifications qui en résulteront,

d'une façon générale, décider et effectuer soit par lui-même, soit par mandataire, toutes opérations et formalités, et faire le nécessaire en vue de la réalisation de la ou de ces augmentations de capital.

L'Assemblée Générale décide de supprimer, au profit des bénéficiaires ci-dessus indiqués, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente délégation de compétence, lesdits actionnaires renonçant par ailleurs à tout droit aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital qui seraient émises en application de la présente résolution.

CINQUIÈME RÉOLUTION

(Autorisation de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions en faveur des membres du personnel et/ou des mandataires sociaux des sociétés du Groupe)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration, dans le cadre des articles L.225-177 et suivants du Code de Commerce, pour une durée de trente-huit (38) mois à compter de la présente Assemblée Générale, à consentir, en une ou plusieurs fois, aux membres du personnel salariés ainsi qu'aux mandataires sociaux, ou à certains d'entre eux, de la Société et des sociétés ou de groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L.225-180 du Code de Commerce,

et dans la limite des textes en vigueur, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital et/ou, des options donnant droit à l'achat d'actions acquises par la Société dans les conditions légales.

Le montant nominal des augmentations de capital résultant de la levée d'options de souscription consenties en vertu de la présente autorisation s'imputera sur le plafond global de la quatrième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mai 2010. Les options de souscription ou d'achat ne pourront être consenties durant les périodes d'interdiction prévues par la loi.

La décision de l'Assemblée Générale emporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'option.

Le prix de souscription ou d'achat des actions sera fixé par le Conseil d'Administration à la date à laquelle les options seront consenties, dans les limites et selon les modalités prévues par la loi. Le prix de souscription ou d'achat ne pourra être modifié pendant la durée de l'option. Toutefois, en cas d'amortissement ou de réduction du capital, de modification de la répartition des bénéfices, d'attribution gratuite d'actions, d'incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes d'émission, de distribution de réserves ou de toute émission de titres de capital ou de titres donnant droit à l'attribution de titres donnant accès au capital comportant un droit de souscription réservé aux actionnaires, le Conseil d'Administration devra prendre les mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires des options dans les conditions prévues à l'article L.228-99 du Code de Commerce.

Les options pourront être exercées par les bénéficiaires dans un délai maximal de dix (10) ans à compter du jour où elles auront été consenties.

L'Assemblée Générale décide de conférer au Conseil d'Administration, dans les limites fixées ci-dessus ainsi que celles des dispositions statutaires, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, les pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre la présente résolution, et notamment pour :

- arrêter la nature des options offertes (options de souscription ou d'achat) ;
- fixer les dates auxquelles seront consenties des options
- déterminer les dates de chaque attribution, fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options (ces conditions pouvant notamment comporter des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des titres dans les conditions légales et réglementaires), arrêter la liste des bénéficiaires des options et décider du nombre d'actions auquel chacun pourra souscrire ou acquérir ;
- fixer les conditions d'exercice des options et notamment la ou les périodes d'exercice des options, étant précisé que le Conseil d'Administration pourra prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options dans les conditions légales et réglementaires ;
- décider les conditions dans lesquelles le prix et le nombre d'actions à souscrire ou acheter seront ajustés dans les cas prévus par la loi ;
- déterminer, sans qu'il puisse excéder dix (10) ans, le délai pendant lequel les bénéficiaires pourront exercer leurs options ainsi que les périodes d'exercice des options ;

- accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution ; et
- modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration informera chaque année l'Assemblée Générale des opérations réalisées dans le cadre de la présente autorisation.

La présente délégation annule et remplace avec effet immédiat la délégation de pouvoir donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2008 aux termes de la dixième résolution.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre)

L'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générale Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce :

- autorise le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de Commerce ou de certaines catégories d'entre eux, ainsi qu'au profit des mandataires sociaux définis par la loi, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, sous réserve des périodes d'abstention prévues par la loi ;
- décide que le Conseil d'Administration déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
- décide que le nombre total d'actions attribuées gratuitement au titre de la présente résolution ne pourra être tel que le nombre total des actions attribuées gratuitement représente un nombre d'actions supérieur à 10 % du nombre d'actions composant le capital social au jour de l'attribution gratuite des actions par le Conseil d'Administration ;
- décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de 2 ans, la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires étant fixée à 2 ans ;
- autorise le Conseil d'Administration à procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société de manière à préserver les droits des bénéficiaires tel que prescrit par le Code de Commerce ;
- autorise le Conseil d'Administration, conformément à l'article L.225-129-2 du Code de Commerce et dans la limite des autorisations reçues, à réaliser une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission pour attribuer gratuitement ces actions nouvelles dans le cadre de la présente résolution ;
- prend acte que la présente décision comporte renonciation de plein droit des actionnaires pour la partie des réserves, bénéfiques ou primes qui, le cas échéant, servira en cas d'émission d'actions nouvelles ; et

- délègue tous pouvoirs au Conseil, avec faculté de délégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, effectuer tous actes, formalités et déclarations, modifier les statuts en conséquence et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Cette autorisation est consentie pour une période de trente-huit (38) mois à compter de la présente Assemblée Générale. Elle annule et remplace l'autorisation consentie par la onzième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2008.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'utiliser les actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux règles de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et sous réserve de l'adoption de la sixième résolution d'Assemblée Générale Ordinaire, décide de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, à l'effet d'utiliser les actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions :

- dans le cadre des délégations qui ont été consenties au titre des deuxième, quatrième, cinquième, sixième et septième, huitième, dixième et onzième résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mai 2010, afin de les attribuer en conséquence de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société,
- dans le cadre des cinquième et sixième résolutions de la présente Assemblée Générale Extraordinaire (sous réserve de leur adoption), afin de les remettre en conséquence de l'attribution d'options d'achat d'actions ou d'actions gratuites.

HUITIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités légales)

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Le Conseil d'Administration

RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

NOMS ET FONCTIONS DES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Monsieur Jean-Michel AULAS

Président du Conseil d'Administration

Monsieur Patrick BERTRAND

Directeur Général

ATTESTATION DES RESPONSABLES

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le Rapport de Gestion, figurant en page 39, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Cette lettre ne contient pas d'observation. Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant pages 98 et 111 du présent document, ainsi que celles incorporées par référence pour les exercices 2008 et 2009, figurant respectivement aux pages 110 et 126 du Document de Référence 2008 et aux pages 90 et 103 du Document de Référence 2009. Au titre de l'exercice 2009, les contrôleurs légaux ont précisé dans leur rapport sur les comptes consolidés l'existence de nouvelles normes que la société Cegid Group a appliquées à compter du 1^{er} janvier 2009. Au titre de l'exercice 2010, les contrôleurs légaux ont précisé dans leur rapport sur les comptes consolidés l'existence de nouvelles normes que la société Cegid Group a appliquées à compter du 1^{er} janvier 2010.

Monsieur Jean-Michel AULAS

Président du Conseil d'Administration

Monsieur Patrick BERTRAND

Directeur Général

Lyon, le 26 avril 2011

POLITIQUE D'INFORMATION

Monsieur Patrick BERTRAND

Directeur Général - Tél. 04 26 29 50 20

NOMS, ADRESSES ET QUALIFICATIONS DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Commissaires aux Comptes Titulaires

MAZARS

131, boulevard Stalingrad
69624 VILLEURBANNE Cedex

Date de première nomination : Assemblée Générale Mixte du 18 juin 1992.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

GRANT THORNTON

42, avenue Georges Pompidou
69442 Lyon Cedex 03

Date de première nomination : Assemblée Générale Mixte du 22 mai 1996.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Commissaires aux Comptes Suppléants

Monsieur Pierre SARDET

Exaltis, 61 Rue Henri Regnault
92075 Paris la Défense

Date de première nomination : Assemblée Générale du 4 juin 2004.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Société IGEC

Membre du réseau Grant Thornton
3, rue Léon Jost
75017 PARIS

Date de première nomination : Assemblée Générale Mixte du 7 mai 2008.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Afin de faciliter la lecture du Document de Référence, la table thématique suivante, conforme à l'annexe I du règlement européen 809/2004 vous permettra d'identifier les principales informations requises par l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de ses règlements et instructions applicables.

Personnes Responsables

Attestation des responsables du Document de Référence 144

Contrôleurs Légaux des Comptes

Noms et adresses des contrôleurs légaux des comptes 144

Informations Financières Sélectionnées

Présentation des informations financières historiques 65

Facteurs de risque

Facteurs de risque propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité 56 et 57

Facteurs de risque de marché 56 | 90 et 91

Facteurs de risque de liquidité 56 | 90

Informations concernant l'émetteur

Histoire et évolution de la société 29 à 32 | 67 et 68

Investissements 66

Aperçu des activités

Principales activités 6 à 17 | 39 à 43

Principaux marchés 6 à 15

Organigramme

Organigramme simplifié au 31 mars 2011 66

Propriétés immobilières

..... 66

Examen de la situation financière et du résultat

Comptes consolidés 73 à 97

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés 98

Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux 97

Comptes sociaux 101 à 110

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux 111

Trésorerie et Capitaux

Tableau des flux de trésorerie consolidés 76

Recherche & Développement, Brevets et Licences

Offre de produits, technologies, Recherche et Développement 47 à 50

Risques sur la propriété intellectuelle et les actifs immatériels 57

Information sur les tendances

Évolution récente - Perspectives d'avenir 69 et 70

Organes d'administration, de direction et de Direction Générale

Composition des organes d'administration, de direction 122 et 123

Dirigeants mandataires sociaux 122 à 126

Rémunération et avantages

Rémunération et avantages des mandataires sociaux 61 et 62 | 123 à 125

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration 123

Fonctionnement des organes d'administration et de direction

Dates d'expiration des mandats 63 | 126

Conventions conclues avec des dirigeants ou administrateurs 112 et 113 | 125

Rapport du Président en application de l'article L.225-37 du Code de Commerce 117 à 120

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président 121

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés 112 et 113

TABLE DE CONCORDANCE

Salariés

Évolution des effectifs du Groupe.....	51 et 52
Schémas d'intéressement du personnel.....	53 125

Principaux actionnaires

Répartition du capital social au 31 décembre 2010.....	33 59
Répartition du capital social au 31 mars 2011.....	33
Évolution du capital social.....	32

Opérations avec les apparentés	107 et 108 112 et 113
---	-------------------------

Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Comptes consolidés au 31 décembre 2010.....	73 à 97
Vérification des informations financières historiques annuelles - Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés et sociaux.....	98 111
Politique de distribution des dividendes.....	36 61
Procédures judiciaires et d'arbitrage.....	NA
Changement significatif de la situation financière ou commerciale.....	NA

Informations Complémentaires

Capital social.....	21 31 à 33 59
Acte constitutif et statuts.....	29 et 30

Contrats Importants	22
----------------------------------	----

Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	NA
---	----

Documents accessibles au public	36
--	----

Informations sur les participations	45 à 47 110
--	---------------

TABLE DE RAPPROCHEMENT AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL ⁽¹⁾

Comptes sociaux annuels	101 à 110
--------------------------------------	-----------

Comptes consolidés	73 à 97
---------------------------------	---------

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux annuels	111
---	-----

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	98
--	----

Rapport de Gestion	39 à 65
---------------------------------	---------

Honoraires des Commissaires aux Comptes	97
--	----

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société	117 à 120
---	-----------

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le contrôle interne	121
---	-----

Descriptif du programme de rachat d'actions	133
--	-----

⁽¹⁾ Conformément aux articles L.451-1-2 du Code Monétaire et Financier et 222-3 du Règlement Général de l'AMF.
NA : Non Applicable.



Cegid Group - 52 quai Paul Sédallian - 69279 Lyon Cedex 09 - Tél. 0 811 884 888 (coût d'un appel local)
Société Anonyme au capital de 8 771 404,15 euros - SIREN 327 888 111 RCS LYON - SIRET 327 888 111 00447 - TVA CEE FR 52 327 888 111

www.cegid.com